

CE

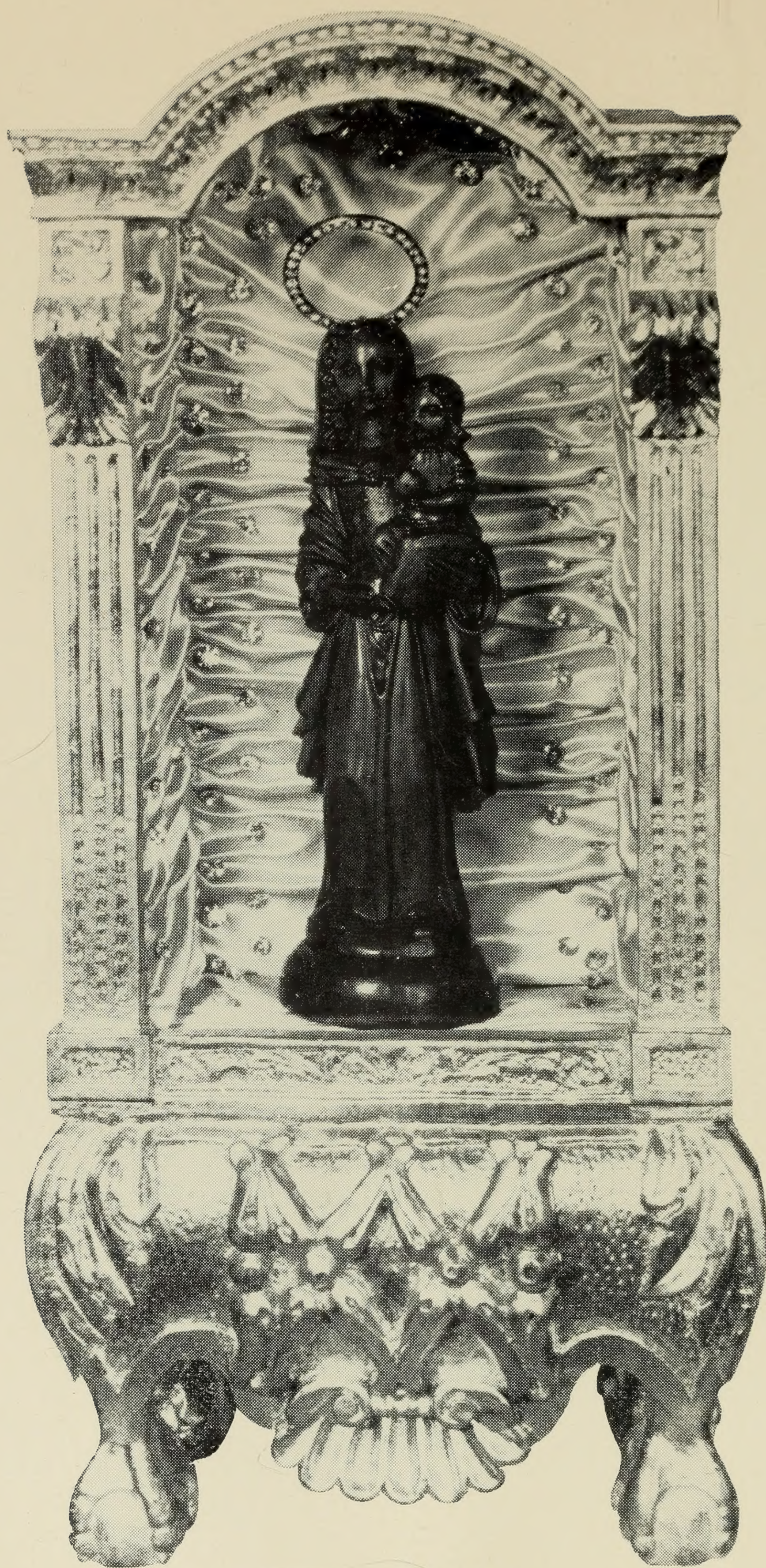


HISTOIRE

DE LA

CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME

DE MONTRÉAL



Notre-Dame de Bon-Secours

Statue miraculeuse donnée le 30 avril 1672, par le baron de Fancamp, prêtre, à la fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, MARGUERITE BOURGEOYS.

HISTOIRE

de la

Congrégation de Notre-Dame

de Montréal

TROISIÈME PARTIE — XIXe SIÈCLE

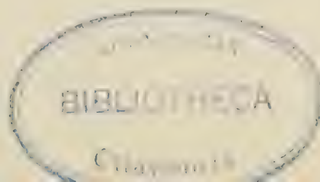
VOLUME VIII

1840 - 1849



MONTRÉAL

1941



À Notre-Dame-de-Bonsecours

Ô Vierge de lumière
Guide à ta flamme d'or,
L'œuvre dont notre Mère,
Nous légua le trésor,
Fais briller l'innocence
Sur tous les jeunes fronts;
Pour la naïve enfance,
Ô Vierge, nous prions.

(Cantique du pèlerinage, 24 mai)

SUPÉRIEURES GÉNÉRALES

MÈRE SAINTE-GERTRUDE

Marie-Françoise Huot

MÈRE SAINTE-MADELEINE

(réélue)

CHAPITRE I

SŒUR MARIE-FRANÇOISE HUOT, DITE SAINTE-GERTRUDE,

18e Supérieure de l'Institut 1840-1843

Notice biographique

C'est par la foi que nos ancêtres se sont rendus recommandables.

(S. Paul aux H. XI, 2)

Marie-Françoise Huot naquit à l'Ange-Gardien, côte de Beaupré, d'une famille qui avait su conserver l'esprit primitif du pays. Son père se nommait Michel Huot, et sa mère, Françoise Huot; tous deux d'une vertu solide, ils élevèrent leurs enfants dans toute la sainte simplicité du christianisme et, croyant voir en Françoise des indices de vocation religieuse, ils la placèrent au pensionnat de la Sainte-Famille, île d'Orléans.

En 1815, âgée de 19 ans, 9 mois, Françoise obtint son entrée au noviciat, où elle se laissa aller à toute la générosité de son âme; toujours, on avait remarqué en elle une piété tendre et affec-

tueuse, mais à cette époque, on ne put se lasser d'admirer sa foi vive envers le très saint Sacrement son amour solide pour la très sainte Vierge, ses rapports cordiaux et obligeants à l'égard de toutes ses Sœurs. Aussi, à sa vêture, 26 juin 1816, choisit-on pour elle le beau nom de Sainte-Gertrude. M. Roux avait la haute direction de l'Institut, et Sœur Saint-Augustin (Compain) remplissait la fonction de supérieure. Elle prononça ses vœux le 10 juillet 1817, en compagnie de Sœur Dorval, dite Sainte-Elisabeth, et de Sœur Godbout, dite Sainte-Agnès. Après sa profession, Sœur Sainte-Gertrude fut employée successivement dans les missions de Saint-Laurent, Saint-François, Basse-Ville de Québec, la Beauce, Saint-Denis, Terrebonne, Berthier; elle enseigna aussi dans le pensionnat de la maison mère. Elle avait été envoyée pour la seconde fois à la Basse-Ville, quand on la choisit pour être assistante de Mère Sainte-Madeleine en 1839 et, l'année suivante, elle lui succéda dans la charge de supérieure. Son conseil était composé de:

Sœur Sainte-Madeleine, assistante,

Sœur Sainte-Scholastique, maîtresse des novices,

Sœur Saint-Régis, première conseillère,

Sœur de la Croix, seconde conseillère,

Sœur Saint-Claude, dépositaire.

Annales de l'Institut pendant la supériorité de Sœur Marie-Françoise Huot, dite Sainte-Gertrude

1840-1843

Commencement du journal de notre Congrégation.

De 1840 date le premier journal de l'Institut, commencé par Mère Sainte-Madeleine, continué par Mère Saint-Victor, puis, par les diverses secrétaires. Nous citerons les unes et les autres : « Notre belle et unique grande fête de la Visitation, écrit Mère Sainte-Madeleine, le 2 juillet 1840, a été célébrée comme ci-devant : la première messe à 4 h. 30, porte close. M. Quiblier, assisté d'un prêtre, a célébré l'auguste sacrifice ; les Sœurs professes y ont assisté et renouvelé leurs vœux un cierge à la main. A la seconde messe, exposition du saint Sacrement dans notre église. La grand'messe à 8 heures ; diacre et sous-diacre. Vêpres à 2 heures et salut du très saint Sacrement. »

Profession de Sœur Marcelline Lemire, dite Saint-Alphonse-de-Liguori. M. Quiblier, vicaire général, et supérieur, fit la cérémonie dans notre église ; et, avec la permission de Mgr de Montréal, la nouvelle professe prononça ses vœux au pied de l'autel, comme il se pratique actuellement. Avant cette époque, l'usage qui remontait depuis 1709 au moins, était que la novice prononçât ses vœux à la sacristie ; on lui donnait le voile et la croix, comme marqué au cérémonial... Elle prononçait ses vœux aux pieds

de l'officiant dévêtu des habits sacerdotaux, revêtu d'un surplis et d'une étole, en présence de la supérieure, assistée de la sœur assistante et de la maîtresse des novices. La cérémonie se terminait là.

Comme cette touchante cérémonie, si pieuse par elle-même, le fut encore doublement par la nouveauté, elle combla de joie toute la Communauté. Depuis, on a continué cet usage. Une chose rehaussa encore cette cérémonie; ce fut un sermon prononcé par M. Billaudèle, tout à fait analogue à la circonstance. Toutes celles qui ont connu ou entendu parler de M. Billaudèle, pourront s'en faire une idée.

4 septembre. — Retraite générale de la Communauté. M. Quiblier fit l'ouverture de la retraite, la veille, par une exhortation très propre à exciter la ferveur.

« *Venez vous reposer un peu* », mes chères Sœurs. Ce que Notre-Seigneur disait à ses apôtres, il vous le dit aussi à vous-mêmes : venez vous reposer de vos travaux, de vos péchés surtout... hélas! que de péchés depuis la dernière retraite! Faisons quelques réflexions pour vous aider à bien faire la retraite : 1° Qu'apportons-nous dans la retraite? — 2° Que trouvons-nous dans la retraite? — 3° Que remporterons-nous de la retraite?

« D'abord, qu'apportez-vous à la retraite? Vous-mêmes, vos péchés. Oui, vous-mêmes avec toutes vos misères, vos lâchetés dans le service

de Dieu, vos insensibilités, vos manquements de charité et de support du prochain, vos retours d'amour-propre... vos péchés, oui, vos péchés; celui qui dirait qu'il n'a pas de péchés est un menteur... en effet, que de péchés n'avons-nous pas commis: péchés griefs, péchés légers, peut-être profanation des sacrements; du moins, tiédeur, négligence, manque de préparation... Manque de charité, de vigilance sur les enfants dont on est chargée... Infidélité à la règle, à ses vœux, à tous ses devoirs... Grands sujets de s'humilier!

« Que trouverez-vous dans la retraite? Vous y trouverez *Jésus-Christ,* votre Epoux. Epouses fidèles, méconnaîtrez-vous la voix de votre époux? Vous y trouverez votre Roi, à qui vous devez être dévouées, méconnaîtrez-vous la voix de votre Roi? Vous y trouverez votre ami, vous êtes ses intimes... vous trouverez la contrition; demandez-la-lui avec confiance, Il est disposé à vous l'accorder... dilatez votre cœur. Vous y trouverez aussi des intercesseurs: la très sainte Vierge, votre mère, dans le cœur immaculé de laquelle vous vous êtes mises naguère; vous la prierez tous les jours pour la conversion des pécheurs... pensez-vous qu'elle n'aura pas pitié de vous? qu'elle n'obtiendra pas votre conversion? croyez-vous que ses grâces passeront aux autres sans se communiquer auparavant à vous? Non, non! vous êtes ses premières filles; vous lui êtes spécialement consacrées... priez-la donc, cette tendre mère, avec confiance. Vous trouverez aussi votre ange gardien, qui est tou-

jours à vos côtés et qui veille sans cesse sur vous ; invoquez-le. La pensée de tant d'intercesseurs serait capable de vous remplir de joie, si elle n'était tempérée par celle d'un grand nombre d'ennemis qui sont à vos côtés. Oui, nous avons des milliers de démons autour de nous... Mais, ayons courage ! Nos intercesseurs sont infiniment plus puissants qu'eux. Confiance et courage ! voilà les armes puissantes pour terrasser les ennemis. J'ajoute : ouverture de cœur envers celui qui est chargé de vous conduire. Réfléchissez ! Que tout soit réflexion ! Sondez bien votre cœur ; ne craignez pas de l'approfondir, entrez, entrez dans ce cœur pour en pénétrer les abîmes. Jugeons-nous sans réserve.

« Que remporterons-nous de la retraite? Nous remporterons de bons sentiments, de bonnes résolutions, fermes et fortes. Dans les retraites que nous avons faites par le passé, nous avions pris des résolutions écrites, peut-être même écrites de notre sang... Mais les avons-nous pratiquées, ces résolutions? Hélas, à peine sorties de retraite, nous les avons oubliées, et nous nous sommes retrouvées telles que nous étions auparavant. Qu'il n'en soit donc pas ainsi de celles que vous allez prendre ! Venez-en à la pratique. Oui, il faut que les résolutions que vous allez prendre dans cette retraite soient pratiques. Pour cela, réfléchissez ! demandez-vous à vous-même : Pourquoi ne pourrai-je pas être comme une telle et une telle que j'admire, ayant les mêmes moyens? Dans la retraite, les grâces nous sont données par torrents ; le trésor

en est ouvert, nous n'avons qu'à y puiser. Demandons à Dieu la grâce de bien profiter de la retraite; demandons-la par l'intercession de la très sainte Vierge, de vos saints anges gardiens et de tous les saints. Que votre retraite soit pour vous un sujet de gloire et de mérites. »

Ensuite, notre Père donna quelques avis pour le temps à employer à l'examen de conscience, sur l'ouverture de cœur envers le confesseur, etc.

Archiconfrérie du saint Cœur de Marie.

Dans l'instruction ci-dessus citée par M. Quiblier, il est fait mention de l'archiconfrérie de la très sainte Vierge : « *Votre mère, dans le cœur immaculé de laquelle vous vous êtes mises naguère.* » En effet, M. Quiblier avait écrit à M. Desgenettes, curé de Notre-Dame-des-Victoires à Paris, et fondateur de cette association, en 1836. Ce monsieur, après avoir inscrit les noms de nos Sœurs dans ses registres, avait expédié leurs billets d'admission, 21 mars 1840 ; l'archiconfrérie fut érigée dans la cathédrale de Montréal au mois de février de l'année suivante, comme monument public et solennel, par lequel Mgr Bourget désirait éterniser la mémoire des grâces dont le diocèse avait été enrichi.

Le but principal de cette association, outre celui d'honorer la très sainte Vierge, était d'obtenir la conversion des pécheurs ; et la première pratique des associés, la récitation de la salutation angélique suivie de cette invocation : « Maria, refugium peccatorum, ora pro nobis. » Mgr de Montréal, dans son mandement du 2 fé-

vrier 1841, s'exprime ainsi : « Oh ! mes très chers frères, nous sentons nos cœurs tressaillir de joie en vous donnant le cœur de Marie pour être votre trésor et faire votre bonheur ; il sera, ce cœur plein de grâces, dans le champ que nous cultivons, comme cette belle olive dont parle l'Ecriture, qui répand partout la douceur et l'onction des biens célestes, « QUASI OLIVA SPECIOSA IN CAMPIS ». Il sera, ce cœur puissant, comme cette « TOUR DE DAVID » qui présente mille boucliers pour la défense de ceux qui lui seront tout dévoués. Il sera surtout le « refuge des pécheurs » ; et c'est principalement sous cette qualité si consolante, que nous l'offrons, nos très chers frères, à votre vénération.

Le présent mandement est pour proclamer par tout le diocèse, « Marie, refuge des pécheurs » dont, hélas ! nous sommes le premier « QUORUM PRIMUS EGO SUM ».

L'association fondée par M. Desgenettes et approuvée par Mgr de Quélen, archevêque de Paris, fut inaugurée le troisième dimanche de l'Avent 1836 : chant des Vêpres, instruction expliquant les motifs et le but de la dévotion au Cœur immaculé de Marie, salut du très saint Sacrement durant lequel furent chantés le « Refugium peccatorum » et le « Parce, Domine ». Bientôt cette dévotion se répandit par toute la France et dans presque toute l'Europe... Le Nouveau-Monde ne demeura pas en arrière, et la Reine de l'univers entendit réclamer son secours à l'unisson, des bords de la Néva à ceux

du Mississipi. Sa Sainteté Grégoire XVI, par un bref apostolique du 24 avril 1838, éleva l'association à la dignité d'archiconfrérie, c'est-à-dire confrérie-mère, par toute la terre.

Retraites du clergé et de la paroisse de Montréal.

La seconde retraite ecclésiastique, pour le diocèse de Montréal, eut lieu du 19 au 28 août 1840. Mgr Bourget y avait convoqué ses prêtres par une circulaire du 4 août, dans laquelle Sa Grandeur disait: « Messieurs du Séminaire Saint-Sulpice, voulant bien continuer l'excellente œuvre commencée l'année dernière, je m'empresse de vous inviter à venir vous délasser, dans la solitude, de vos pénibles travaux... Nous y gémirons ensemble de nos infidélités; nous nous renouvellerons dans l'esprit intérieur de notre sainte vocation, etc. »

Une autre retraite ecclésiastique eut lieu à l'automne pour ceux qui n'avaient pu se rendre à celle du mois d'août.

Exercices de quarante jours à la Paroisse présidés par Mgr de Nancy

Mgr le Comte de Forbin-Janson, évêque de Nancy et de Toul, primat de Lorraine, restaurateur de l'œuvre des missions en France avec M. de Rauzan, vint en 1840, créer en Canada ce qu'il avait fait ailleurs avec tant d'avantages. Les exercices pour Ville-Marie, commencèrent

le 13 décembre 1840 ; ils furent annoncés pendant une heure, par le son des cloches de toute la ville.

« La Communauté assistait, a écrit Mère Sainte-Madeleine. Le matin, 7 heures et demie, l'oraison en chaire, par un prêtre du Séminaire, la sainte messe, puis une instruction familière sur les commandements de Dieu, les sacrements et autres devoirs du chrétien ; M. de Charbonnel remplissait cette noble tâche avec son zèle et son éloquence ordinaires. Le soir, à 5 heures et trois-quarts, second exercice : chant de cantiques par un chœur de demoiselles très bien exercées par M. Léonard. M. Quiblier montait en chaire, tous les soirs, et donnait de très instructifs avis pour disposer les personnes à bien profiter de la retraite ; il insistait surtout sur l'article de la confession et donnait les moyens pour en faciliter la pratique.

Après ces salutaires avis, Mgr de Nancy montait en chaire ; ses sermons éloquents et pleins de feu ne duraient pas moins d'une heure et demie, souvent deux heures. Personne ne le trouvait trop long ; un profond silence régnait dans cette immense assemblée, composée de plusieurs milliers d'auditeurs. Nous ne sortions de l'église qu'à sept ou huit heures. Le souper était tantôt avant l'exercice, tantôt après. Nos pensionnaires, les engagés, hommes et filles, y assistaient. De touchantes cérémonies, nouvelles pour nous, eurent lieu pendant cette retraite : amende honorable publique, par Mgr de Nancy lui-même, en chaire, la corde au cou, le flambeau à la

main... les sentiments de piété, de compassion et autres, dont son cœur était pénétré, passaient dans les cœurs de tous les assistants.

Consécration à la sainte Vierge, bénédiction des enfants. Majestueuse et imposante cérémonie pour la rénovation des promesses du baptême, dont voici l'analyse: Nous nous rendîmes à l'église à 5 heures du soir; tout le monde s'y rendait en foule. M. Quiblier monta en chaire; il annonça le sujet particulier de la réunion, qui était la rénovation des promesses du baptême, que Mgr de Nancy dirigeait. Il dit un mot pour prévenir les accidents que pourraient occasionner les cierges allumés; car tout le peuple en devait avoir. Puis il parla avec force sur les vices dominants en ce pays et pressa de nouveau les pécheurs de recourir au médecin spirituel. M. Quiblier céda sa place à Mgr de Nancy. Sa Grandeur commença son discours par ces paroles de l'exode: « Vous vous souviendrez de mes miséricordes et vous établirez UN JOUR POUR EN CÉLÉBRER L'ANNIVERSAIRE. » Puis il énuméra les faveurs spéciales dont le peuple juif avait été comblé: le sang de l'agneau qui devait les préserver de la mort dont seraient frappés tous ceux qui seraient privés de ce signe; le passage de la mer Rouge qui fut pour eux le salut, tandis que leurs ennemis y trouvèrent la mort... Pour nous, continua le noble orateur, nous venons célébrer ce jour consacré à la délivrance de notre esclavage par la grâce du saint baptême, de cette captivité honteuse où nous retenait le péché de nos premiers parents. Puis il nous retraça les

effets du sacrement du saint baptême, fils de *Dieu* le *Père,* frères de *Jésus-Christ,* temples du *Saint-Esprit.* Il termina en nous rappelant les obligations contractées par les vœux du baptême... et, pendant que le clergé se préparait à la sacristie, Mgr invita le peuple à chanter ce cantique : Quand l'eau sainte du baptême, etc. » Un autel était placé dans le sanctuaire, assez près de la balustrade, chargé de sept gradins ornés de fleurs et de luminaires transparents, rouges, verts, bleus. Au-dessus était suspendu le magnifique dais... et, sur le plus haut degré, le très saint Sacrement était exposé, couvert d'un voile blanc. Chaque côté de cet autel étaient deux crédences très élevées ; sur l'une étaient une robe blanche et un cierge ; sur l'autre, le livre des saints Evangiles et une croix. Tout le clergé sortit de la sacristie revêtu des plus beaux ornements : chasubles, dalmatiques, etc. M. Quiblier, en chape, accompagné d'un diacre et d'un sous-diacre, monta à l'autel ; le reste du clergé, chacun un flambeau à la main, entoura la balustrade ; tous s'assirent sur des sièges préparés. Monseigneur, qui dirigeait tout du haut de la chaire, annonça au peuple qu'on allait chanter l'Evangile des huit béatitudes ; tout le monde se leva. Le diacre, après les cérémonies ordinaires, chanta l'évangile. Mgr dit le bonheur qu'il avait eu de visiter le sainte montagne où Notre-Seigneur avait fait entendre ces paroles. Il termina en nous annonçant que nous allions être interpellés sur notre croyance.

Aussitôt, le sous-diacre prenant le livre des saints Evangiles, le présenta à M. Quiblier, en disant à haute voix : « MINISTRE DU SEIGNEUR, croyez-vous à toutes les vérités contenues dans ce saint Evangile? » M. Quiblier répondit d'une voix forte : « Oui, je crois fermement tout ce qui est contenu dans ce saint Evangile. » Alors, le diacre présentant le livre à tout le clergé, prêtres et lévites : « Croyez-vous, demanda-t-il, à tout ce qui est contenu dans les saints Evangiles? — Oui nous croyons, répondirent-ils tous ensemble. Puis élevant le livre et le montrant au peuple : « Peuple chrétien, dit-il, croyez-vous tout ce qui est contenu dans les saints Evangiles » Monseigneur se leva et le peuple avec lui, disant : « Oui, nous croyons tout ce qui est renfermé dans les saints Evangiles. » M. Quiblier se tourna et entonna le CREDO, sur le premier ton qui fut chanté avec enthousiasme. Chacun ayant repris sa place, Mgr dit un mot sur le symbole qu'on venait de chanter, ajoutant qu'il ne suffisait pas de croire, mais qu'il fallait pratiquer les articles contenus dans l'Evangile, et que notre pasteur à l'autel, comme Moïse sur le mont Sinaï, allait faire entendre le décalogue auquel il fallait tous répondre. Puis se tournant vers l'autel : *Nouveau Moïse,* dit-il, parlez à ce peuple ; j'ai la ferme assurance qu'il répondra à tous les points de la loi. Alors tous se levèrent, et M. Quiblier, d'une voix de tonnerre, lut le premier commandement de Dieu. « Asseyez-vous, » dit Monseigneur, et après avoir expliqué le premier commandement : « A présent, levez-vous et dites-

moi : « Un seul Dieu, tu adoreras, etc. Ainsi des autres. Comme on peut le remarquer, l'assemblée changeait souvent de position.

Ceci fini, on procéda à la rénovation des vœux du Baptême. M. Quiblier : « Mes frères, renoncez-vous à Satan? — Tout le peuple : J'y renonce. — Renoncez-vous à Satan et à ses pompes? — J'y renonce. — Renoncez-vous à Satan et à ses œuvres? — J'y renonce. » Monseigneur prenant la parole : « Vous venez, mes frères, de renoncer à Satan, votre ennemi, et vous avez raison. Mais il vous faut un maître, qui allez-vous choisir? *Tout le peuple à haute voix :* JÉSUS-CHRIST. Monseigneur ajouta : Jésus-Christ sera votre maître ; vous l'avez choisi, ce n'est pas moi qui vous l'ai suggéré ; ce choix vient de votre cœur. Dites-le encore, mes frères, à qui voulez-vous appartenir? *Tout le monde répond à tue-tête :* A Jésus-Christ. Mgr reprend : Mais, est-ce pour un temps seulement, pour cette retraite? — Tout le peuple : POUR TOUJOURS. Monseigneur : A JÉSUS-CHRIST et pour TOUJOURS? répétez-le tous : A JÉSUS-CHRIST et pour TOUJOURS !... L'église en tremblait. Puis Sa Grandeur continua : As-tu entendu, Satan, ce peuple qui se dévoue pour toujours à Jésus-Christ? Fuis, sors de cette assemblée. O voûtes sacrées, retentissez à jamais de l'écho de ces paroles ! Et vous, peuple fidèle, si vous oubliez vos engagements, venez dans cette église, rappelez-vous cet autel et souvenez-vous que vous avez choisi Jésus-Christ pour toujours. Chantons en signe de notre joie, le beau cantique de Marie : Magnificat ! et aussitôt les voûtes de

l'église retentirent du chant de ces belles paroles.

Ensuite, on descendit le très saint Sacrement; on chanta un motet... et, au moment de la bénédiction, Mgr parla ainsi: « Bénissez, ô mon Sauveur, ce peuple qui vous est consacré et qui, la main sur le cœur, jure d'être à JÉSUS-CHRIST, et pour toujours. Il entonna le LAUDATE qui fut suivi du cantique « Bénissons à jamais » chanté par le peuple.

Ainsi se termina cette belle et imposante cérémonie. Il était 8 heures et demie. Celles qui eurent lieu pour la consécration à la sainte Vierge, pour la bénédiction des enfants ne furent pas moins solennelles et édifiantes. »

Le fruit de cette retraite fut considérable. Les confessionnaux étaient assiégés du matin au soir, et jusque dans la nuit. De vieux pécheurs eurent le bonheur de rentrer en grâce... il y eut des prières publiques prescrites pour la conversion des pécheurs. Le bourdon sonnait à 8 ou 9 heures, l'agonie du pécheur. Au premier coup de cette cloche, toutes les familles devaient se mettre à genoux et réciter cinq *Pater* et *Ave;* de vieux pécheurs endurcis, entendant ce son lugubre, se cachaient dans les caves, tant la frayeur les oppressait.

Pendant plus d'une année Mgr de Nancy demeura dans le Canada, faisant du bien partout où il passait. Il nous honora plusieurs fois de sa visite, tant à la communauté qu'au pension-

nat. Ses exhortations pleines de zèle, d'onction, de piété étaient la surabondance de son cœur brûlant; il distribuait des médailles, des feuillets: Fruits du Saint-Esprit. En juin, il nous fit l'honneur de dire la messe à l'île Saint-Paul, toute la Communauté s'y rendit. Après la messe, il fit une exhortation, dans la grande salle, aux Sœurs et aux employés; il bénit les champs et les grains, fit la même chose à la Pointe-Saint-Charles et nous fit espérer que les eaux n'inonderaient plus notre île. Ce saint évêque, en laissant pour toujours le Canada, emporta avec lui les regrets et la vénération de tous. Il laissa un souvenir reconnaissant qui ne pourra s'effacer de la mémoire des habitants de ce pays: les monuments en sont le garant.

Mgr de Nancy fit des missions à Québec, Montréal, Trois-Rivières, Terrebonne, St-Laurent, Ste-Scholastique, l'Acadie, Chambly, etc... Il visita aussi les Canadiens des Etats-Unis, et leur fit de grandes largesses pour l'érection de nouvelles églises: à New-York, Troy, Baltimore, Philadelphie, White-Hall, etc. M. Labbé, prêtre de France, et M. Paraudière, des Pères de la Miséricorde, aussi de France, le secondèrent dans ses œuvres apostoliques. Retourné en Europe, Mgr de Nancy y fonda l'œuvre de la Sainte-Enfance.

Voyage à Rome de Mgr Bourget, évêque de Montréal.

Pendant que Nos Seigneurs de Nancy et de Kingston (Gaulin) séjournaient à Montréal, l'un pour le rétablissement de sa santé; l'autre, vaquant à l'apostolat des missions, Mgr Bour-

get résolut d'aller à Rome. Le 12 avril 1841, Sa Grandeur adresse un mandement aux fidèles, dont le but était de solliciter l'aumône pour ses frais de voyage... Répondant à cet appel, notre Communauté lui offrit vingt-cinq louis. Un grand nombre de personnes se réunirent pour le départ du prélat, qui fut escorté jusqu'à St-Jean, par MM. Quiblier, Manseau, etc.; c'était le 5 mai. Le 8, Sa Grandeur prit, à New-York, le paquebot *Albany,* en route pour le Havre, où il aborda le 1er juin. Et le 25 juin, Mgr écrivit de Rome qu'avant de se présenter au saint Père, il allait consacrer huit jours à sa retraite annuelle afin d'attirer plus abondamment les dons de l'Esprit-Saint.

Lettre de M. Thavenet.

Le 20 juillet, M. Thavenet écrivit à nos Mères : « J'ai reçu les lettres par lesquelles vous m'avez prié de me trouver à Rome en même temps que votre évêque. Je m'y suis trouvé et j'ai été fort édifié de sa piété, de sa douceur, de sa modération, de son humilité, et de la ferveur de sa retraite. Nous avons parlé de mes affaires avec Québec; Sa Grandeur a reconnu que, d'après ma dernière analyse, il n'y a point d'erreur dans mes comptes, mais Elle n'a pas pu me le déclarer par écrit, parce que ses instructions le lui défendent.

Le supplément des « Mélanges religieux, Montréal, 9 juillet, » reproduisait les lignes suivantes extraites de L'Univers, Paris : « Monseigneur de Montréal, Canada, dira demain, dimanche, jour de la Trinité, à 7 heures du matin,

dans l'église Notre-Dame-des-Victoires, à l'autel du Saint-Cœur-de-Marie, une messe d'actions de grâces pour les faveurs et les bénédictions signalées que son diocèse a obtenues par l'intercession du saint Cœur de Marie et, en particulier, pour les nombreux établissements de confréries, dans son diocèse, affiliées à l'archiconfrérie de Notre-Dame-des-Victoires. Le soir, à 7 heures, Mgr l'évêque de Montréal célébrera l'office du saint Cœur de Marie pour la conversion des pécheurs, donnera le salut du saint Sacrement et adressera aux fidèles une allocution pour leur faire connaître l'histoire des grâces réparties dans son diocèse par la divine miséricorde. »

Monseigneur revint d'Europe vers le 10 septembre, accompagné de M. Benoît Granjon du séminaire Saint-Sulpice de Paris. C'est à la suite de ce voyage que Sa Grandeur munie d'un indult du Saint-Père, appliqua les indulgences de la Voie de la Croix, à des crucifix pour l'usage des personnes empêchées de se rendre aux endroits où les stations étaient érigées ; on en comptait quatre-vingt-douze dans le diocèse.

A cette même époque fut ajouté au calendrier du diocèse, l'office de l'Immaculée Conception, tous les samedis libres ; aux litanies : SINE LABE CONCEPTA ; à la préface : ET TE IMMACULATA CONCEPTIONE. Un grand nombre de fêtes furent, ou établies, ou rendues plus solennelles :

Epousailles de la très sainte Vierge, 23 janvier D. M.
Notre-Dame de Bon-Secours, 24 mai D. M.
Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ
vendredi après la sexagésime D. M.
La très sainte couronne
vendredi après la quinquagésime D. M.
La lance et les clous
vendredi après le premier dimanche du carême D. M.
Sainte Marie, le deuxième dimanche du carême D. M.
Les cinq plaies de Notre-Seigneur
le troisième dimanche du carême D. M.
Le très précieux Sang de Notre-Seigneur
le quatrième dimanche du carême D. M.
Le Cœur très pur de la bienheureuse Vierge Marie D. M.
quatrième dimanche après l'octave de l'Assomption
Maternité de la bienheureuse Vierge Marie
deuxième dimanche d'octobre D. M.
Pureté de la bienheureuse Vierge Marie
deuxième dimanche d'octobre D. M.

Et le reste...

21 mai. — Retraite du printemps. M. Quiblier a présidé, comme ci-devant... exhortation la veille au soir; oraison, tous les matins, confession: Seul.

Extrait du journal de Mère Sainte-Madeleine pour 1841.

3 juin. — Fête du saint Cœur de Marie, célébrée dans notre chœur, suivant la fondation de Mme Biron. Le révérend père Parandier, célèbre missionnaire, se trouvant à Montréal, nous fit l'honneur de nous donner la messe et, à la fin, nous donna une exhortation très pieuse sur les grandeurs de la Mère de Dieu et sur la confiance que nous devons avoir au très saint et immaculé Cœur de Marie.

28 juin. — Election d'une assistante et, en présence de M. Quiblier, vicaire général, assisté de MM. Arraud et Picard, ont été élues : Sœur Saint-Jérôme (Raizenne) assistante ; Sœur Sainte-Madeleine (Huot) maîtresse des novices ; Sœur de la Croix (Baudry) 1ère conseillère ; Sœur Saint-Hippolyte (Labrecque) 2e conseillère, dépositaire de la Communauté et des missions.

1er juillet. — Exhortation du révérend père Parandier sur la rénovation des vœux. Ce Père, appartenant à la congrégation des Pères de la Miséricorde, fondée par M. Rosan, en 1832, en France, venait des Florides où sa communauté possède un établissement.

1er septembre. — Retour de Monseigneur de Montréal.

3 septembre. — Retraite par M. Quiblier. La veille, exhortation ; oraison, tous les matins. Confesseur, le même.

12 octobre. — Messes à l'île Saint-Paul, par Mgr Bourget. Sa Grandeur était accompagnée de Mgr Gaulin, évêque de Kingston ; de M. Marcoux, missionnaire du Sault ; de M. Lafrance, curé de St-Jean-Baptiste, et de toute la Communauté. Mgr Gaulin dit la première messe ; Mgr de Montréal, la seconde. Après le premier évangile, Sa Grandeur nous fit une touchante exhortation sur le zèle que nous devons avoir pour l'instruction de la jeunesse. Toutes les Sœurs ont reçu la sainte Communion de sa main, cette

faveur accordée par Monseigneur en actions de grâces de son heureux retour. Après la sainte communion, Mgr nous fit une seconde exhortation . . . ensuite, la bénédiction papale à laquelle était attachée une indulgence de cent jours; faculté de gagner la même indulgence pendant huit jours, à condition d'être fidèles à nos saintes règles et de prier pour la conservation de notre saint père le pape Grégoire XVI. Le déjeuner a été pris en famille; Mgr fit approcher la table des évêques et des prêtres à la suite des nôtres: conversation toute paternelle, très joyeuse. Après le déjeuner, visite de la maison; un mot d'édification aux employés, hommes et filles. Mgr donna la permission d'ériger le chemin de la Croix dans les deux métairies. Le moment du départ étant arrivé, le bac, les canots se sont mis en mouvement; les Sœurs ont chanté pendant la traversée l'*Ave maris Stella* et des cantiques en l'honneur de la très sainte Vierge, jusqu'à la Pointe-Saint-Charles. Tous s'y sont arrêtés un instant... ensuite, nous nous sommes séparés. Cette journée a été une des plus belles fêtes que nous ayons jamais eues dans nos métairies: le temps et les chemins très beaux, tous les cœurs contents et joyeux.

4 novembre. — Erection du chemin de la Croix à l'île Saint-Paul. Après la messe, toute la Communauté s'étant rendue à la chapelle, M. Quiblier, après lecture de l'acte épiscopal, fit une touchante instruction sur la nature et les précieux avantages du chemin de la Croix.

22 novembre. — Le chemin de la Croix fut érigé par M. Quiblier, en présence de toute la Communauté, dans la petite chapelle de la Pointe-Saint-Charles. Mêmes cérémonies qu'à l'île Saint-Paul au grand contentement des Sœurs et des engagés, qui sont très zélés et fidèles à faire ce pieux exercice le plus souvent possible.

Copie de l'acte dressé par Monseigneur pour l'érection du chemin de la Croix : « Ignace Bourget, par la miséricorde de Dieu et la grâce du saint-siège apostolique, évêque de Montréal. Vu le désir à Nous exprimé par nos très chères filles, les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, de voir ériger la dévotion à la Voie de la Croix dans l'oratoire privé de Saint-Charles, situé dans leur ferme du même nom, Nous avons établi en vertu d'un indult du Souverain Pontife, daté du 31 mai 1840, et établissons à perpétuité par le présent décret, à moins qu'il ne soit révoqué par Nous ou nos successeurs, dans le susdit oratoire, la dévotion de la « Voie de la Croix » avec tous les privilèges et les indulgences y attachées, après que M. Quiblier, l'un de nos vicaires généraux, et supérieur du séminaire de Montréal, aura approuvé et bénit les croix et images des stations qui seront placées à cet effet dans le dit oratoire. Les Sœurs et commensaux seulement pourront jouir de l'avantage de la dite dévotion.

« Sera le présent diplôme lu et publié en chapitre, après sa réception, et ensuite conservé

dans les archives de la susdite Congrégation de Notre-Dame.

« Donné à Montréal le 8 novembre 1841, sous notre seing, le sceau de notre diocèse, et le contreseing de notre sous-secrétaire.

† Ignace, év. de Montréal.

« Conformément aux dispositions de l'écrit ci-dessus, Nous nous sommes transporté dans l'oratoire de la Pointe-Saint-Charles ; et là, Nous avons approuvé, bénit et placé les images de stations, selon le cérémonial usité. Montréal, 22 novembre 1841.

Quiblier, vicaire général. »

1841 semble avoir été providentiellement une préparation de 1842. 200e anniversaire de l'établissement de Ville-Marie.

L'année 1841, commencée à Montréal dans le recueillement d'une solennelle retraite, ne fut qu'un enchaînement de grâces et de bénédictions pendant ses douze mois entiers : œuvre de la Propagation de la Foi et archiconfrérie de la très sainte Vierge propagées, sociétés de tempérance et de charité établies... arrivée de nouveaux prêtres : MM. Granjon, Carroff et Pinsonnault, du séminaire de Paris, et les Pères Oblats Honorat, Telmont, Baudrant, Lagier... érection du chemin de la Croix en un grand nombre de lieux, notamment St-Hilaire de Rouville, place de pèlerinage correspondant pour l'est du diocèse à ce qu'était, pour la partie ouest, le Calvaire si renommé du Lac des Deux-Montagnes, établi par les Messieurs de Saint-Sulpice, au siècle précédent. C'était comme une pré-

paration à l'année 1842, deuxième centenaire de Ville-Marie, jubilaire dans le monde entier, à l'occasion de la persécution religieuse suscitée en Espagne par le gouvernement de Madrid.

La lettre apostolique de Sa Sainteté Grégoire XVI, datée du 22 janvier 1842, prescrivait comme condition aux grâces du jubilé, d'assister trois fois au moins, aux exercices qui devaient se faire pendant quinze jours, et de prier trois fois dans les lieux de stations fixés par l'ordinaire. En conséquence, Mgr Bourget fixa le commencement des exercices à la Fête-Dieu, les églises et stations furent la cathédrale, Notre-Dame et Bon-Secours. Sa Grandeur exprima le désir que le quinzième jour du jubilé fut pour chaque paroisse le dernier de la visite pastorale qu'elle avait annoncée dans son mandement du 19 mars. Outre ce mandement général, Mgr en adressa un particulier à notre Congrégation, dont voici la copie:

Mandement de visite à la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, 27 mars 1842.

Ignace par la miséricorde de Dieu et la grâce du saint-siège, évêque de Montréal.

A nos chères filles, les Sœurs séculières de la Congrégation de Notre-Dame, établies en cette ville pour honorer la très sainte Vierge et imiter ses vertus, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

Depuis, nos très chères filles, que nous connaissons votre Institut et que nous sommes à même d'apprécier les précieux avantages qu'en retirent la religion et l'éducation de ce pays,

nous lui avons toujours porté l'intérêt le plus vif. L'œuvre sublime que vous a confiée la divine Providence, et que vous remplissez avec tant de zèle, Nous est tellement chère que Nous ne cessons de bénir le Seigneur de ce qu'Il lui a plu de choisir cette ville pour en être le berceau. La régularité qui, grâce à Dieu, a toujours régné dans votre communauté, prouve que vous n'avez pas été infidèles à la vocation de Dieu qui vous a établies à Ville-Marie pour honorer son auguste Mère et imiter ses vertus. Les succès toujours croissants qu'obtiennent vos travaux en donnant l'éducation aux personnes de votre sexe, montrent aussi que le Seigneur est avec vous pour vous assister dans cette pénible fonction. Aussi, faites-vous notre gloire comme un des plus beaux ornements de notre diocèse. Nous avons lieu de compter sur votre coopération pour répandre dans ce diocèse une éducation solide, parce qu'elle est religieuse; ce qui est un des plus importants devoirs, puisque c'est à vous comme aux apôtres que s'adressent ces paroles du Seigneur: « Enseignez toutes les nations. »

Tant que Nous n'avons pas été chargé spécialement de la conduite de vos âmes, Nous nous sommes contenté, nos très chères filles, d'admirer dans le secret de notre âme les fruits des bonnes œuvres que vous produisiez, pour la gloire de Dieu et la sanctification de vos élèves. Mais depuis que le Seigneur, sans avoir égard à notre indignité, Nous a appelé au gouvernement de ce diocèse, Nous nous sommes senti

pressé par la charité de Jésus-Christ, nous avons désiré ardemment de nous mettre en rapport avec vous, afin de pouvoir prendre ensemble des mesures plus efficaces pour répandre davantage sur les fidèles confiés à nos soins les bienfaits d'une bonne éducation. Pour atteindre un but si désirable, et remplir en même temps un devoir si rigoureux, Nous avons dès lors projeté de faire la visite de votre Communauté. Quoique Nous ne la regardions pas comme nécessaire, Nous avons jugé qu'elle vous serait d'un grand secours pour vous maintenir dans la régularité, et prévenir ces relâchements qui se glissent insensiblement dans les maisons les plus saintes, et finissent par y introduire des abus qui ruinent totalement la discipline régulière. Il ne faut pas s'en étonner, puisque le péché s'est introduit dans le ciel pour y séduire des milliers d'anges, qu'il a pénétré dans le paradis terrestre pour dépouiller nos premiers parents de l'innocence originelle et qu'il a trouvé place dans le collège des saints apôtres pour rendre l'un d'eux traître et apostat. Aussi, Dieu nous est témoin que depuis le temps où nous avons reçu la charge pastorale, Nous nous souvenons sans cesse de vous, Lui demandant toujours dans nos prières qu'Il Nous facilite les moyens d'aller vers vous avec ces trésors de grâces qui ne manqueront pas, Nous l'espérons, de vous affermir dans la pratique de vos devoirs religieux. Voici les principaux motifs qui Nous engagent à vous aller visiter, en notre qualité de premier pasteur de ce diocèse:

1° Nous voulons Nous acquitter du devoir que Nous impose Jésus-Christ en se proposant Lui-même pour modèle de tous les pasteurs, par ces paroles qui nous prouvent sa tendre sollicitude pour son troupeau : « Je suis le Bon Pasteur... je connais mes brebis... mes brebis me connaissent... et entendent ma voix. » C'est pour cela qu'Il s'est rendu visible sur la terre et qu'Il a daigné converser avec les hommes. Pour nous conformer à ce devoir exemplaire, Nous voulons vous connaître, et être connu de vous. Nous désirons prendre part à toutes vos désolations intérieures, et vous adresser avec toute confiance ces paroles de Notre-Seigneur : « Venez à moi, vous toutes qui êtes fatiguées, chargées ; je vous soulagerai. »

2° Nous allons vous porter des grâces abondantes pour vous affermir de plus en plus dans la pratique de vos devoirs religieux. Entrant dans les sentiments de l'Apôtre à l'égard des fidèles de Rome, Nous désirons vous voir pour vous faire part des grâces spirituelles dont vous avez besoin pour parvenir à la perfection de votre saint état, afin que vous ayez la vie, et que vous l'ayez avec plus d'abondance ; vous les trouverez ces grâces précieuses dans notre visite, c'est le Seigneur Lui-même qui vous en assure par la bouche de son prophète : « Je rechercherai moi-même mes brebis, et je les visiterai... je les ferai paître sur les montagnes d'Israël, le long des ruisseaux, et dans tous les lieux du pays les plus habités. Je les mènerai paître dans

les pâturages les plus fertiles; les hautes montagnes d'Israël seront le lieu de leur pâture... elles y reposeront sur les herbes vertes, et elles paîtront sur les montagnes d'Israël, dans les pâturages les plus gras. » Il vous sera facile de vous faire l'application de ces paroles, si vous vous considérez comme ses brebis choisies et privilégiées que le souverain Pasteur se plaît à conduire sur les montagnes de votre solitude, et à nourrir dans les gras pâturages où Il vous a placées. Vous êtes, Nos très chères filles, exposées par le commerce que vous devez avoir avec les personnes du monde, à perdre le goût des choses célestes. Notre visite sera le sel sacré qui entretiendra en vous le goût des vérités saintes qui, avec le temps, s'affadissent et ne font presque plus d'impression. Vous êtes, sans doute, fatiguées de ce tracas d'affaires et de difficultés qui accompagnent l'accomplissement de vos devoirs. C'est pour vous soulager que le bon Pasteur veut vous visiter dans le secret de votre solitude, pour vous faire éprouver combien sont abondantes les délices qu'il a cachées pour celles qui ont renoncé à tout pour lui prouver leur amour.

3° En nous transportant au milieu de vous, Nous avons intention de nous délasser Nous-même au milieu de nos innombrables occupations, en jouissant du spectacle de la ferveur qui vous anime dans la pratique de vos saintes observances. Nous désirons vous voir pour nous consoler mutuellement les uns les autres par la

foi qui nous est commune, Nous apprendrons par là à mieux connaître et apprécier l'excellence de votre vocation et la sublimité de l'œuvre dont vous a chargées la divine Providence. Notre devoir sera aussi d'examiner si vous gardez religieusement le dépôt sacré de vos règles; si vous conservez soigneusement l'esprit et si vous pratiquez fidèlement les vertus de votre vénérable Fondatrice, qui a été évidemment suscitée de Dieu pour vous tracer le plan de vie que vous devez mener; si vous êtes toujours animées de cette sainte ferveur qui embrasait les cœurs de ces admirables Sœurs qui vous ont précédées dans votre Communauté.

Tels sont, nos très chères filles, les motifs qui Nous portent à faire la visite pastorale dans votre Communauté. Nous ne doutons point que la foi vive dont vous êtes pénétrées ne vous fasse découvrir, sous l'humilité de notre personne, Jésus-Christ même, qui vous fera éprouver la vérité de cet oracle de l'Ecriture: Il a passé en faisant du bien à tous, parce que Dieu était avec lui. » Voici le temps favorable, voici les jours de salut qui nous arrivent. Pour que ce temps de grâces vous soit plus salutaire, préparez les voies du Seigneur, rendez droits ses sentiers. Voici l'époux qui arrive; allez au-devant de lui. Mais n'oubliez pas de remplir vos lampes de l'huile sacrée des actions saintes qui doivent honorer votre virginité; car autrement, vous ressembleriez à ces vierges folles de l'Evangile, qui négligèrent de se procurer d'avance cette

huile de sanctification qui leur était nécessaire pour aller au devant de l'époux, vous seriez laissées à la porte du festin, et comme elles, vous entendriez de la bouche de l'époux ces terribles paroles : « *Je ne vous connais pas!* » Pour éviter ce malheur, humiliez-vous sous la main puissante de Dieu, afin qu'Il vous exalte au temps de sa visite. Que votre modestie soit connue de tous, parce que le Seigneur est proche. Renouvelez-vous dans l'intérieur de votre âme, afin que le divin Epoux vous trouve prêtes à recevoir les grâces abondantes qu'Il vous destine. Vous Le connaissez, nos très chères Filles, et vous savez qu'Il est le plus beau des enfants des hommes ; que sur la terre comme dans le ciel, Il est la couronne des vierges ; qu'Il fait ses délices d'habiter au milieu des lys de l'innocence et de la pureté ; que, partout où Il va, il veut être environné des chœurs de vierges, qui ont le glorieux privilège de chanter un cantique nouveau qu'il n'est pas donné aux autres saints de chanter. Oh ! nos très chères filles, préparez-vous à Le bien recevoir, que votre modestie, votre pauvreté, votre obéissance, votre zèle à instruire les tendres enfants confiées à vos soins, et vos autres vertus aillent au-devant de Lui, et L'éclairent pour ainsi dire, quand Il viendra au banquet sacré que vous Lui préparez, dans ce jour solennel de sa visite.

Enfin, Nous vous conjurons de Nous aider, par les prières que vous ferez à Dieu pour Nous, afin qu'étant plein de joie, Nous puissions aller vous voir, pour accomplir la volonté de Dieu et

jouir avec vous d'une consolation mutuelle. En attendant, que le Dieu de paix soit avec toutes. Amen.

« A ces causes, le nom de Dieu invoqué, Nous avons statué, réglé et ordonné, statuons, réglons et ordonnons ce qui suit pour l'ordre de la visite :

1° Pour procurer à toutes les Sœurs qui sont dans les missions l'avantage d'assister à notre visite pastorale, Nous la ferons pendant les exercices spirituels des deux retraites annuelles, dont la première se fera cette année depuis le 12 mai après-midi jusqu'au 21 du même mois au matin; et la seconde, au temps ordinaire. Nous permettons que les vacances des enfants soient remises à ces deux époques, et partagées de manière que le temps de ces deux retraites soit pour toutes le temps des vacances annuelles.

2° Nous nous rendrons à cette communauté le 12 mai prochain, sur les quatre heures, aprèsmidi; et aussitôt après notre arrivée, Nous ferons notre entrée dans votre église en la manière prescrite dans vos constitutions et votre coutumier. Comme ce jour sera aussi celui de l'ouverture de la première retraite ci-dessus mentionnée, après l'oraison « Omnipotens », marquée à la page 129 du coutumier, Nous chanterons le « Veni Creator », avec le verset et l'oraison du Saint-Esprit. Nous ferons ensuite une exhortation et nous terminerons par la bénédiction du saint Sacrement.

3° Nous dirigerons les exercices de la retraite en même temps que ceux de la visite, et Nous

assignerons à chacun d'eux le temps et le lieu convenable, tout en nous conformant à ce qui est prescrit par la règle.

4° Nous ne ferons les prières prescrites pour les assemblées de chapitre qu'à la première, que Nous tiendrons au commencement de chacune des retraites. Nous nous ferons un devoir d'entendre toutes les Sœurs sur tout ce qui peut intéresser le bien de leurs âmes, ou celui de la Communauté.

5° Nous ferons, dans le temps qui nous paraîtra le plus convenable, la visite du tabernacle, des reliques, des ornements, ainsi que l'examen des comptes des deux dépositaires, savoir celle de la Communauté et celle des missions. La supérieure Nous présentera un inventaire des biens, meubles et immeubles de la communauté, avec un tableau des indulgences, messes de fondation, fêtes de l'Institut, grand' messes et saluts à la Congrégation.

6° S'il y a quelques points de règle tombés en désuétude, l'on en fera un relevé exact qui Nous sera soumis, afin que Nous puissions juger devant Dieu si ces usages introduits contre les constitutions doivent être approuvés, ou s'il faut les réformer comme des abus. Nous rechercherons particulièrement si les ordonnances données par Nos Seigneurs les évêques dans les visites précédentes ont été exécutées.

7° Outre l'indulgence ordinaire de la retraite, les Sœurs professes, novices et postulantes pour-

ront gagner pendant tout le temps que durera notre visite, cent jours d'indulgence à chaque exercice auquel elles vaqueront avec ferveur et piété.

8° Comme Nous n'attendons que de la miséricorde de Dieu le succès de notre visite, Nous sentons le besoin de l'implorer d'avance sur vous et sur nous. A cette fin, nous vous invitons à offrir vos prières, vos communions, vos mortifications, et généralement toutes vos actions pour demander au père des lumières, de qui vient tout don parfait, de vouloir bénir cette œuvre si importante pour le bien de son Eglise. De plus, à compter du jour que le premier mandement sera lu en chapitre jusqu'à la conclusion de la dernière retraite, l'on récitera après la prière du soir un « Pater et un Ave » à cette intention. On les récitera dans toutes les écoles à la fin des classes de l'après-midi, afin que les prières de ces âmes innocentes que vous formez à la science et à la piété, Nous obtiennent le secours qui nous est nécessaire. Neuf jours avant l'ouverture de chacune des deux retraites, et pendant le temps qu'elles dureront, le prêtre qui célébrera la messe de communauté ajoutera aux oraisons de la messe du jour celle « pro Congregatione et familia », en se conformant aux rubriques du missel.

9° Nous ne terminerons la visite qu'avec la dernière retraite, et après que Nous aurons entendu toutes et chacune des Sœurs, professes,

novices et postulantes. Nous suivrons ce qui est prescrit par la règle.

En terminant le présent mandement, Nous avons la consolation de vous faire part d'une grâce que nous avons obtenue pour vous de notre saint père le pape, Grégoire XVI, le 26 juillet dernier : toutes les Sœurs et tous les commensaux pourront gagner une indulgence plénière le dimanche après l'octave de l'Assomption de la sainte Vierge, qui est celui où l'on doit célébrer par tout le diocèse la fête du très saint et immaculé Cœur de Marie ; pourvu que, s'étant confessés avec une véritable contrition, ils communient et prient à l'intention du souverain pontife. Cette indulgence est accordée pour toujours. Nous avons une pleine confiance que cette nouvelle faveur vous engagera à redoubler de ferveur dans le service de l'auguste Vierge qui vous a été donnée d'une manière si spéciale pour mère et pour modèle ; et nous comptons sur la bonté de son cœur de Mère pour le succès de notre visite en votre Communauté. Nous voulons que l'intention principale des Sœurs, en faisant cette communion, soit de demander que la bienheureuse Vierge soit honorée par toute la terre, et en particulier dans ce diocèse. Cette intention ne nuira pas néanmoins à celles que la Communauté pourrait avoir pour d'autres besoins.

Sera notre présent mandement lu en chapitre le jour qu'il aura été reçu, et ensuite communiqué aux Sœurs qui sont en mission.

Donné à Montréal le saint jour de Pâques, vingt-septième jour du mois de mars de l'an mil huit cent quarante-deux, sous notre seing et sceau, et le contreseing de notre secrétaire.

† Ignace, évêque de Montréal.

Par Monseigneur

A.-F. Truteau, chan. secrétaire. »

Deux privilèges à l'île Saint-Paul : exposition du très saint Sacrement, retraite.

« Le 24 janvier, a écrit Mère Sainte-Madeleine, veille de la conversion de saint Paul, patron de notre charmante île, la maîtresse avec ses novices, et quelques Sœurs de communauté, se rendirent à l'île pour la fête du lendemain. Le 25, Monsieur Quiblier, notre Père, célébra la sainte messe et fit un beau discours sur la fête de ce jour : 1° ce que Notre-Seigneur a fait pour saint Paul; 2° ce que saint Paul a fait pour Notre-Seigneur; les deux points bien développés. Le 26, mercredi, Monsieur Phelan du séminaire Saint-Sulpice, nous dit la messe; et, avec la permission de Monsieur Quiblier, vicaire général, il nous a laissé le saint Sacrement, après l'avoir exposé pendant le chant du « Tantum ergo », et en avoir donné la bénédiction. C'était la première fois que le très saint Sacrement demeurait avec nous dans cette chapelle : toutes comprenaient ce précieux avantage. A 11 heures 15, au son de la cloche, tous les gens de la maison : Sœurs, filles et hommes, se réunirent à la chapelle... chant de « Grand Dieu mon cœur touché », amende honorable, cantique à la sainte

Vierge, « Sub tuum ». Le soir, même réunion pour les stations solennelles. Un grand nombre de Sœurs passèrent la nuit en adoration devant le très saint Sacrement. Le 27, jeudi, Monsieur Quiblier nous dit la messe et nous fit encore une exhortation sur le grand amour de saint Paul pour Notre-Seigneur, sa fidélité à répondre à la grâce de sa vocation, son courage à réparer le malheur qu'il avait eu de Le persécuter, son zèle pour le salut des âmes, etc. On déposa le saint Sacrement et le soir, toutes retournèrent à la Communauté en bénissant et louant Dieu d'une si belle promenade, surtout les Sœurs novices qui avaient eu trois jours de récréation; chose nouvelle pour ces jeunes Sœurs. » Le gros de la Communauté ne s'était rendu que le mercredi soir, veille du jour fixé pour la grande promenade.

Retraite des domestiques

Le 31 mars, à une assemblée du chapitre, « ma Sœur Supérieure ayant informé la Communauté que Mgr voulait donner une retraite aux hommes employés à l'Hôtel-Dieu, ceux des Sœurs Grises et les nôtres et demande si nous voulions les nourrir. La Communauté consentit avec reconnaissance. » Sa Grandeur n'avait pas encore reçu de réponse à sa proposition, quand elle écrivit à Sœur Sainte-Gertrude, le 7 avril, 1842:

Ma chère fille,

Si, après avoir consulté vos Sœurs, vous jugez qu'une petite retraite à l'île Saint-Paul pour vos

domestiques est possible, je puis vous envoyer, pour en diriger les exercices, deux Pères Oblats qui s'emploieront de tout leur cœur à cette bonne œuvre, quand on le voudra. Comme il la faudra faire avant les semences, peut-être que la semaine prochaine accommoderait tout le monde. Pensez-y devant Dieu, en priant pour celui qui est plein du désir de faire pour le mieux, afin de procurer le bien de votre Communauté, qui lui est chère à tant de justes titres.

† Ignace Bourget, évêque de Montréal.

Les exercices en question ayant été fixés au 14 avril, les révérends Pères Baudrand et Lagier en firent l'ouverture l'après-midi de ce jour, un jeudi, par le chant du « Veni Creator », et une instruction sur la nature et les avantages de la retraite. Nous donnerons le compte rendu de cette retraite, tel que Mère Sainte-Madeleine l'a tracé elle-même : « Le matin, après la première messe, un des Pères faisait la méditation sur une des grandes vérités de la religion. Ensuite, la seconde messe, et bénédiction du saint Sacrement. A 9 heures, sermon suivi d'avis pour bien profiter de la retraite, sur la manière de sanctifier ses actions. A 11 heures, examen de conscience, avis pour se bien préparer au sacrement de pénitence et autres sujets. Pendant le dîner en silence, une Sœur faisait aux retraitants un quart d'heure de lecture spirituelle. A 1 heure, le chapelet. A 4 heures sermon et avis. A 6 heures 30, encore quelques mots d'édification, la prière

du soir et la bénédiction du très saint Sacrement. Entre chaque exercice, les confessions. Ces braves gens se sont tous confessés et ont fait les exercices avec piété, dévotion, recueillement. »

Le dimanche matin, communion générale. Mgr de Montréal eut la bonté de venir lui-même dire la sainte messe; tous reçurent la sainte communion de sa main. Sa Grandeur leur fit une exhortation touchante, leur donna des avis salutaires pour se conduire chrétiennement dans leur état, en reçut un bon nombre de la tempérance totale ou partielle. Le soir, eut lieu la consécration à la très sainte Vierge. On avait pour cet effet préparé et orné une statue de la sainte Vierge du mieux possible, un luminaire artistement arrangé, les rideaux fermés dans toutes les fenêtres. On ne voyait qu'à la lumière des cierges, ce qui prêtait au recueillement. Un des Pères fit une touchante et vive instruction sur la dévotion à la très sainte Vierge; l'autre Père prononça d'un ton pénétré une consécration à Marie. A la suite, le salut solennel et la bénédiction du très saint Sacrement. Lundi matin, après les messes, des avis furent donnés aux retraitants pour conserver les précieux fruits de la retraite. Tout étant terminé, les adieux se firent avec une vive émotion... rien de plus attendrissant! Tous ces hommes à genoux, les larmes aux yeux, priaient les révérends Pères de les bénir, et d'agréer leurs bien sincères remerciements. »

Pendant les quatre jours de retraite, les Pères étaient logés dans les petites chambres à côté de la chapelle, le jour et la nuit. Ils se sont retirés satisfaits de la piété et de la bonne volonté des retraitants.

« Pendant la retraite, plusieurs Sœurs de communauté étaient allées joindre nos Sœurs de l'île, pour les aider à préparer, et parer l'autel, les ornements, etc. Les Pères faisaient leurs récréations en famille, racontaient aimablement de jolies histoires du vieux temps et du vieux monde. »

Retraite annuelle, et visite pastorale.

12 mai. — « C'était une affaire et une grande affaire pour nous, qu'une visite pastorale, dit le journal de Mère Sainte-Madeleine. Aucune d'entre nous n'avait été témoin d'une semblable cérémonie : nous craignions toutes, sans trop le manifester. Nous nous y préparâmes cependant le mieux possible, en suivant les avis et ordonnances de Mgr l'évêque manifestés dans son mandement pour cette importante action. A 4 h. du soir, au son de la cloche de l'église, Sa Grandeur fut reçue à la porte d'entrée accompagnée de Monsieur Quiblier, vicaire général et supérieur du Séminaire, de Messieurs Roupe, Larré, Hay, Plamondon. Mgr, revêtu des habits pontificaux, chape, mître, crosse ; les prêtres assistants en surplis ; six enfants de chœur pour le service. Monsieur Quiblier a présenté la croix à Sa Grandeur qui s'est agenouillée sur un coussin pour la vénérer. Toutes les Sœurs en deux lignes, de chaque côté de l'allée, la croix proces-

sionnelle en tête portée par une Sœur, reçurent l'eau bénite et la bénédiction de l'évêque. La procession s'est dirigée vers l'église en chantant le « Benedictus. » Après les oraisons prescrites et le chant du « Veni Creator » eut lieu le salut du très saint Sacrement, avec diacre et sous-diacre en dalmatiques. Après le salut, toutes les personnes du dehors s'étant retirées, Mgr a fait l'exhortation sur la nature et les avantages de la visite pastorale. »

« Texte: Benedictus Deus Israel, etc. Mes chères filles, ces paroles sont les mêmes que celles que vous venez de chanter. Ce beau cantique est très approprié à la circonstance de cette cérémonie. Oui, béni soit le Dieu qui vous visite dans sa miséricorde par l'entremise de l'évêque, du premier pasteur qui le représente Lui-même. « Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie. » Arrêtons-nous à ces questions: *Qui sommes-nous? Que venons-nous faire?* Qu'est-ce que le premier pasteur dans une communauté? Un autre Jésus-Christ, revêtu des pouvoirs de Jésus-Christ. Qu'êtes-vous par rapport à Dieu, par rapport à l'évêque ou à la religion? Vous êtes les épouses de Jésus-Christ; c'est Lui qui vous a choisies. Les communautés sont l'Evangile en pratique; elles sont l'honneur de la religion, son triomphe, sa gloire. Vous êtes, mes très chères filles, choisies pour exercer un ministère divin: enseigner et former la jeunesse aux vertus chrétiennes, porter la lumière de l'Evangile dans les âmes des personnes que vous instruisez. Peut-il y avoir une plus noble fonction?»

« Que venons-nous faire ici? Que viens-je faire moi-même? L'office de Jésus-Christ; vous apporter les grâces, vous fortifier de plus en plus dans la pratique de la perfection de votre saint état. Que venez-vous faire? vous renouveler, vous retremper. Ceci est trop général; développons un peu. Votre but ne doit pas seulement tendre à vous-mêmes personnellement, mais à la perfection et solidité de toute votre communauté par la fidèle pratique de vos saintes règles. Votre règle, mes très chères filles, c'est votre évangile; vous serez jugées sur ce point important. Le saint évêque a appuyé par de fortes raisons cette importante vérité pendant une demi-heure.

« *Vendredi, 13, matin.* Oraison, même sujet: pratique de la règle. Après-midi, 4 h., importance de bien observer la règle qui nous vient de Dieu, de l'observer en tout.

« *Samedi, matin, 14.* Oraison: notre perfection est dans la règle. Elle nous fait pratiquer les plus sublimes vertus: foi, confiance, charité; elle a le mérite du martyre. Péché véniel, injurieux à Dieu, péché mortel, monstre affreux; péché de scandale; prendre toutes sortes de précautions pour s'en préserver. Bien méditer ces grandes vérités, afin de se tenir en garde contre les surprises de l'ennemi. »

« *Dimanche, 15, Pentecôte.* Oraison du matin: dispositions pour recevoir le Saint-Esprit. Un grand désir, sentir vivement le besoin que nous avons de ce divin Esprit, vider nos cœurs des choses de la terre, nous humilier de nos résis-

tances aux inspirations du Saint-Esprit. Désirons, demandons ce divin Esprit. Résolutions, gémissements et soupirs ardents vers Dieu toute la journée. *Bouquet spirituel:* « Venez, Esprit-Saint. » La sainte communion à la messe de l'évêque. Les retraitantes ont assisté à la grand' messe et aux vêpres de la paroisse. Pendant la grand'messe, Mgr a fait la visite des dortoirs et des chambres. Sa Grandeur a paru satisfaite de la simplicité de l'ameublement, etc.

« *Lundi, 16.* — Oraison : obligation d'observer la règle dans les moindres points, afin d'être fidèle dans les grands : celui qui néglige les petites fautes tombera dans les grandes. Les supérieurs sont obligés sous peine de péché mortel de faire observer les plus petits points de la règle, lorsque cela n'attaque ni la charité ni les vœux ; mais la supérieure doit y veiller sous peine de damnation. Cependant, d'après le sentiment des maîtres de la vie spirituelle, de saint Thomas d'Aquin, l'ange de l'école, il est rare qu'on ne pèche pas en manquant à la règle ; car cela vient de la négligence, ou de la tiédeur, ou du mépris. *Bouquet spirituel:* Fidélité à tous les points de la règle ; il en coûtera à ma nature ennemie de la contrainte, mais Dieu m'aidera et m'assistera. »

« *10 heures.* — Comparaison de l'Arche d'alliance avec les communautés. Cette arche, d'un bois incorruptible, c'est la règle qu'il ne faut pas altérer ; les peaux qui l'enveloppent marquent les règles... la verge d'Aaron, qui était

auprès, c'est l'obéissance... la mesure de la manne, les talents et les dispositions que Dieu donne pour remplir les fonctions propres à chaque état... les pains de propostions, les sacrifices qu'il faut faire continuellement... la colonne de feu, sombre le jour et brillante la nuit, marque que la protection de Dieu est dans l'observation de la règle... un lévite puni de mort pour avoir touché l'Arche, parce qu'il lui semblait qu'elle allait tomber, marque le châtiment réservé à celle qui manquerait à quelque point de la règle, ou parce qu'il lui semblerait peu important, ou parce qu'elle se croirait autorisée par circonstance à la mettre de côté... la règle est incorruptible : il ne faut rien entreprendre sur elle. »

« *4 heures.* — Sur la chasteté. Précautions pour conserver cette précieuse vertu : modestie des regards, réserve dans les visites, conversations, voyages ; être en garde avec tous, même avec les personnes réglées et pieuses, de crainte que ce qui commence par l'esprit ne finisse par la chair. »

« *Mardi, 17.* — L'enfant prodigue. Réflexions pieuses sur la parabole. Résolution : je me lèverai et j'irai trouver mon père. Bouquet spirituel : Mon Père, j'ai péché contre le ciel et contre vous. »

« *10 heures.* — Sur l'obéissance. Excellence de l'obéissance. Pratique de l'obéissance. Avantages de l'obéissance. »

« *4 heures.* — Sur la charité. Notre-Seigneur en a fait son commandement chéri. On connaîtra

que vous êtes mes disciples si vous vous aimez les uns les autres. Défauts contre la charité. Il n'est pas question de parler ici de haines, de vengeances, grâces à Dieu. Mais le support des défauts, l'attention à se prévenir, surtout cette charité cordiale de cœur à cœur, cette liberté de pouvoir s'avertir mutuellement de ses défauts. C'était la pratique des anciens religieux; ils s'en acquittaient fidèlement. Obligées que vous êtes de vivre éloignées de vos supérieures, si vous ne vous avertissez les unes les autres, vous passerez donc toute votre vie sans être reprises. Exemple de saint Anselme. »

« *Mercredi, 18.* — Oraison: Pauvreté volontaire à l'exemple de Notre-Seigneur; sa naissance, sa vie, sa mort. La pauvreté de Notre-Seigneur a ébranlé le ciel et la terre... tout se soumet et embrasse cette vertu, en apparence si méprisable. Pour être pauvre, il faut aimer la pauvreté, les suites et les effets de la pauvreté. »

« *10 heures.* — Charité et pauvreté. La charité rend notre cœur catholique, c'est-à-dire universel. Elle embrasse toutes les institutions religieuses et se réjouit du bien qui se fait dans les autres communautés. Mot admirable de saint Bernard: « Je ne puis appartenir de corps qu'à ma communauté; mais par les sentiments de l'âme, j'appartiens à toutes ». Amour pour la pauvreté. Mes chères filles, vous avez cette ressemblance avec Notre-Seigneur, d'avoir pris naissance dans une étable. Vous appartenez à

une mère qui aimait singulièrement la pauvreté... quelle estime n'en devez-vous pas avoir? Grand dégagement des choses de la terre, des richesses, etc. Tous vos travaux, toutes vos économies, pour la maison mère avec plus de soin que si c'était pour vous. Rien pour le particulier; tout pour la maison... point de bourses particulières. Examinons et prions pour connaître si certain usage introduit dans la Communauté n'est point contraire au vœu de pauvreté; le tout se décidera dans la dernière visite. Mes très chères filles, votre Communauté se maintiendra, se propagera et conservera son lustre, fera l'honneur de la religion et procurera la gloire de Dieu, si vous conservez l'amour et l'esprit de la pauvreté. Ne craignez pas de porter des habits raccommodés, dès qu'ils seront propres et convenables. Exemples: saint Alphonse, saint François-Xavier, raccommodaient de vieux habits. »

« *4 heures.* — Instruction des enfants. Obligations de votre état. Fonction sublime; instruire les pauvres enfants abandonnées, rejetées, le rebut des autres. Voilà votre gloire... Notre-Seigneur a prouvé sa mission divine en disant que par Lui les pauvres étaient évangélisés. Celle qui enseignera aux autres les vérités de l'Evangile brillera comme les astres pendant *les éternités,* comme si une éternité n'était pas assez. Douceur, zèle, patience, vertus nécessaires pour combattre les dégoûts d'un emploi si répugnant à la nature. »

« *Jeudi, 19.* — Agonie de Notre-Seigneur dans le jardin. Récit évangélique. Réflexions pieuses. Résolutions. Mon Père, que votre volonté soit faite! Voilà ce que nous devons dire dans les occasions difficiles. »

« *10 heures.* — Chapitre des coulpes. Mgr s'étant rendu au chœur, où toute la Communauté était assemblée, fit une instruction sur la manière de sanctifier cette action d'humilité. Mgr ayant cessé de parler, toute la Communauté s'étant levée, Sa Grandeur commença le *Miserere* qui fut récité à deux chœurs en allant à la communauté. Là, toutes les Sœurs se sont rangées au milieu de la salle... les postulantes ont dit leur coulpe, les novices, les professes, à leur rang, et se sont retirées dans les chambres voisines; les Sœurs de communauté ont fait la même chose. Mgr a donné ensuite des avis pour le plus grand bien de la maison. *Pratique.* La parfaite charité et la fidélité aux observances, n'y ayant que cela qui puisse rendre le cœur content. Les novices étant rentrées dans le chapitre, Sa Grandeur leur a donné des avis particuliers. Toutes étant à genoux, la supérieure a récité le « Confiteor »: l'évêque a donné l'absolution, comme il est marqué au coutumier. Ensuite Mgr, à genoux devant la sainte Vierge, a continué l'oraison jusqu'à 11 h. remerciant le Saint-Esprit d'avoir inspiré aux fondateurs religieux la pratique des coulpes, afin de maintenir par cet acte d'humilité l'exacte observance des règles. »

« *4 heures.* — Oraison : dévotion à la sainte Vierge. C'est la mère de cette communauté. Dévotion héréditaire, pour ainsi dire, qui continue pour votre bonheur dans cette maison. On engage les personnes appelées à l'apostolat à faire dans les retraites des réflexions sur la vie publique de Notre-Seigneur ; votre vocation, mes très chères filles, est une espèce d'apostolat ; vous prêchez à votre manière, et quels fruits heureux de vos augustes fonctions dans les lieux qui ont le bonheur de vous posséder. Votre pieuse fondatrice, en vous mettant sous les auspices de la très sainte Vierge et vous donnant pour principale fête de votre Institut la Visitation de la sainte Vierge, a bien montré qu'elle était conduite par l'esprit de Dieu. Voyons un peu vos rapports avec ce mystère ; dans le salut respectueux que l'ange Gabriel donna à Marie il lui annonça qu'Elisabeth était mère du précurseur, que la volonté de Dieu était qu'elle allât la visiter pour sanctifier l'enfant... Marie n'hésita pas ; elle partit en diligence. Vous aussi, lorsque Dieu, par vos supérieures, vous annonce qu'il faut partir pour mission, il faut le faire promptement, sans murmure, laisser votre repos, votre Communauté, accepter les fatigues et le reste, pour faire la volonté de Dieu. Sainte Elisabeth loue la sainte Vierge ; la sainte Vierge réfère tout à Dieu : imitez cet exemple lorsque vos travaux ont du succès. Saint Jean, par un grand miracle, connaît Notre-Seigneur encore dans le sein de la très sainte Vierge et est sanctifié : votre but doit être la sanctification des per-

sonnes que vous instruisez. Après que la très sainte Vierge eut rempli le temps marqué par la volonté de Dieu, elle retourna chez elle : ainsi, quand vos supérieures vous ordonnent de revenir, il faut le faire avec joie et sans délai. »

Monseigneur, obligé de procéder à ses visites de paroisses, nous laissa continuer notre retraite seules jusqu'au dimanche matin. Le « Te Deum » s'est récité après l'action de grâce de la sainte communion. D'après le désir de Mgr, chaque mission avait fourni une ou deux sœurs, suivant le nombre ; les autres se réservant pour la retraite de l'automne, une quarantaine chaque fois. Les missionnaires de Québec ne sont reparties que le mardi soir, toutes très heureuses et contentes, avec l'impression de pouvoir désormais venir chaque année se renouveler à la même époque.

Seconde retraite, suite de la visite pastorale.

« Le 2 septembre, vendredi, Mgr de Montréal fit l'ouverture de la seconde retraite par le « Veni Creator » et une instruction. Les exercices comme ceux de la première retraite se sont faits dans notre église, parée tout le temps comme aux grandes solennités. Monseigneur fit tous les exercices lui-même.

Samedi, *10, dernier jour,* après l'oraison du soir, salut du saint Sacrement en grande solennité, l'évêque en habits sacerdotaux, un prêtre assistant en chape, diacre et sous-diacre, « Te Deum » solennel. Ce même jour, à une heure, l'évêque fit le chapitre comme à la première retraite ; puis visite du tabernacle, des orne-

ments, des classes du pensionnat. Mot obligeant et encourageant aux pensionnaires. Après le salut du saint Sacrement et entrevues avec quelques Sœurs, vers les sept heures du soir, toute la Communauté assemblée dans l'avant-chœur a reçu la bénédiction de Mgr, qui a récité aussitôt au même lieu le « De profundis » pour les Sœurs défuntes. Les Sœurs ont chanté le « Laudate » pendant que Sa Grandeur montait en voiture, au son de la cloche. Pendant les deux retraites, Mgr a sacrifié tout son temps pour nous depuis 5 heures du matin jusqu'à 6 h. 30 du soir. Le saint évêque a agi avec nous, pendant tout ce temps, avec une bonté, une prudence, une charité tout à fait admirables pour la consolation de toutes les Sœurs de Québec qui se sont embarquées pour leurs missions le lundi soir, à 5 h. 30; les changements d'office avaient été retardés pour cette époque de l'année. »

Les dames du Sacré-Cœur à Montréal. Rapports avec notre Communauté.

Les « Mélanges religieux », (no du 1er octobre 1841) annonçait comme suit la première visite à Montréal des filles de Madame Barat: « Deux dames de l'institut du Sacré-Cœur, dont l'une est provinciale de son ordre, sont venues visiter Montréal ces jours derniers. Ces dames, comme l'on sait, s'occupent particulièrement des personnes du sexe, et le succès de leur enseignement est hautement apprécié à Paris et dans toute la France. Ces habiles institutrices ont aussi des maisons dans quelques parties de l'Europe et en Amérique. La Mère provinciale dont nous

parlons est de la famille princière de Gallitzine, d'origine russe, et dont plusieurs membres ont donné l'édifiant spectacle de leur retour à l'Eglise romaine, à la fin du dernier siècle. Ces dames sont parties pour New-York mercredi dernier. »

Le 3 octobre, elles écrivirent à Sœur Sainte-Gertrude pour la remercier de l'accueil tout cordial qui leur avait été fait dans notre communauté.

New-York, 3 octobre 1841.

Chère et bonne Mère,

Nous arrivâmes heureusement à New-York samedi, vers 7 h. 30 du soir. Notre voyage n'a pas été très amusant, quoique la condition essentielle des voyages, c'est de s'ennuyer à gogo, grâce au désœuvrement auquel on est condamné quand on oublie son ouvrage comme j'ai fait. Du reste, nous avons été très bien sous tous rapports, en bonne compagnie et bien protégées; de sorte que nous fûmes quittes de tout embarras aux changements de voitures. Un de nos voyageurs retournant à Montréal, veut bien se charger de cette petite lettre qui viendra de nouveau vous assurer, chère et bonne Mère, de notre reconnaissance pour toutes les bontés dont vous avez bien voulu nous combler. Le souvenir des jours passés au milieu de votre édifiante Communauté me sera bien doux, et j'aurais une vraie consolation de m'y retrouver en-

core l'année prochaine, si telle est la volonté de Dieu. Mère Bathilde se joint à moi pour se recommander à vos bonnes prières, et pour assurer chacune des sentiments bien dévoués que nous lui avons voués; ne nous oubliez pas surtout auprès de la sœur assistante et de la sœur dépositaire. Nous avons tant abusé de leur bonté que j'en suis encore confuse.

Adieu! chère et bonne Mère, ne nous oubliez pas devant le bon Maître, et agréez l'assurance de la respctueuse affection avec laquelle j'ai l'honneur d'être, dans les divins Cœurs de Jésus et de Marie,

Chère et bonne Mère, votre très humble et très dévouée servante,

E. Gallitzine,
religieuse du Sacré-Cœur de Jésus.

New-York, 3 octobre 1841.

Madame la supérieure,

Notre Mère provinciale n'ayant pas le temps de vous écrire aujourd'hui, et voulant cependant profiter de l'occasion d'un monsieur de votre ville qui veut bien se charger de nos commissions, elle me prie de vous donner de nos nouvelles, et de vous renouveler l'expression de notre reconnaissance pour l'accueil si affectueux que vous et votre respectable communauté avez bien voulu nous faire; nous en avons été tou-

chées au-delà de toute expression, et nous en conservons toujours un tendre souvenir.

Notre voyage a été on ne peut plus heureux. Nous sommes arrivées à New-York vendredi soir, à 7 h. 30, sans avoir éprouvé aucune fatigue; seulement, un peu ennuyées de notre séjour dans les *steamboats*. A cela près, nous avons été très bien. Vous dire le bonheur que nous avons éprouvé en rentrant au Sacré-Cœur! cela se comprend mieux qu'on ne peut l'exprimer... nous autres, pauvres religieuses, nous sommes des poissons hors de l'eau quand nous sommes hors de notre cloître; et si la gloire de Dieu ne nous obligeait à le quitter de temps en temps, il n'y a pas de doute que nous ne le quitterions jamais. Mais enfin, il faut savoir quitter Dieu pour Dieu.

Veuillez être assez bonne pour nous rappeler au souvenir de toutes vos chères sœurs, particulièrement à celui de votre bonne Mère Saint-Jérôme que nous avons si fort fatiguée, ainsi que la bonne Mère dépositaire. Un petit souvenir aussi à nos bonnes sœurs de l'Hôpital, et aux sœurs Grises, qui toutes nous ont fait un si touchant accueil.

Enfin, chère Mère, permettez que nous nous recommandions à vos saintes prières en vous renouvelant l'assurance du tendre et respectueux attachement que nous vous avons voué, in Corde Jesu.

Bathilde Sallion, r.s.c.

P.-S. Oserais-je vous prier d'offrir à M. le Supérieur l'assurance de mon respect ainsi que de notre bonne Mère Gallitzine.

Le 17 décembre 1842, quatre religieuses du Sacré-Cœur, en route pour leurs fonctions de St-Jacques de l'Achigan, logèrent à notre communauté. Leurs noms étaient : Madame Bathilde Sallion, supérieure ; Madame Evelina Lévêque ; Madame Henriette de Kersaint ; et sœur Anne Battandier, coadjutrice. Elles demeurèrent dix jours avec nos Sœurs... et Mère Ste-Madeleine a inscrit leur passage en ces termes : « Les bonnes sœurs du Sacré-Cœur, au nombre de quatre, sont arrivées au Canada, à la demande de Mgr de Montréal, pour l'établissement de St-Jacques de l'Achigan. La Communauté les a accueillies et logées du mieux possible, jusqu'à leur départ pour leur résidence, le 26 du même mois. En considération de ces dames qui n'assistèrent pas aux offices de la paroisse, Monsieur Quiblier nous donna un salut solennel du très saint Sacrement, le jour de l'Expectation de la très sainte Vierge ; les chanteuses s'y signalèrent. Ces bonnes religieuses nous édifièrent beaucoup par leur candide simplicité ; elles se sont particulièrement recommandées à nos prières, et ont désiré une union de prières et de bonnes œuvres pour attirer sur nos fondations les bénédictions de Dieu.

Arrivées à St-Jacques, les religieuses du Sacré-Cœur, par leur supérieure, écrivirent à notre communauté.

St-Jacques de l'Achigan, 30 déc. 1842.

A Madame la Supérieure de la Congrégation,

Madame et bien bonne Mère,

Je suis honteuse de ne vous avoir pas encore écrit; mais vous m'excuserez bien en pensant aux occupations que nous avons eues depuis notre arrivée. Comme Monsieur Trudeau a pu vous le dire, notre petit voyage, grâce à votre tendre sollicitude, s'est très bien passé et nous n'avons nullement souffert du froid. J'espère que tous les objets que vous aviez eu la bonté de nous prêter vous ont été remis exactement, à l'exception du coffre dont ces messieurs n'ont pu se charger.

Nous sommes donc installées dans notre solitude; elle est vraiment très belle, très commode, et surtout très bien chauffée. Le bon curé s'occupe dans ce moment de préparer notre chapelle, et de faire quelques divisions dans le grand dortoir et dans la salle près de la cuisine. Quant au dortoir du haut, il ne sera arrangé que le printemps prochain. Nos classes ouvriront le 4 ou le 5 de janvier; ces bons habitants le désirent si vivement que nous ne pouvons différer plus longtemps. Madame Lévêque est enrhumée; mais elle est en forte transpiration aujourd'hui et sans fièvre, en sorte que j'espère que ce ne sera rien. Les deux autres sont en bonne santé... et moi comme de coutume, je vais toujours. Votre bonne petite postulante va bien;

elle est à la cuisine, ce qui ne lui plaît pas beaucoup mais elle s'y prête de bonne grâce... et je ne compte pas l'y laisser longtemps.

Permettez, ma bien bonne Mère, que je vous offre ici, ainsi qu'à toute votre Communauté, l'assurance bien sincère des vœux que nous formons toutes pour que le divin Cœur de Jésus continue à répandre sur votre sainte maison ses plus abondantes bénédictions. C'est dans ce divin Cœur que je suis, avec le plus tendre respect,

Ma bien bonne Mère,

Votre reconnaissante et bien affectionnée sœur et servante.

Bathilde Sallion, r.s.c.

P.-S. L'heure de la poste ne me permet pas d'écrire aujourd'hui à Monsieur Quiblier; oserai-je vous prier de le lui dire et de le prier d'agréer l'assurance de mon respect, ainsi que celui de ma petite Communauté.

Second établissement des Pères Jésuites à Montréal.

Les Pères Jésuites avaient précédé de quelques mois les dames du Sacré-Cœur. Ce fut cette même année 1842, 1er juin, que ces éminents religieux, par l'influence de Monsieur Quiblier, vinrent pour la seconde fois se fixer à Montréal, 200 ans depuis que le Père Vimont y avait dit la première messe et exposé le très saint Sacrement pour les membres de la Société

de Montréal, dont Monsieur Olier était le *cœur*, (17 mai 1642), et quarante-deux ans depuis la mort du Père Casot, le dernier des anciens des Jésuites en Canada. Le révérend Père Chazelle avait été recteur du collège Ste-Marie au Kentucky avant de venir à Montréal; il mourut à Greenbay, état du Wisconsin, le 4 septembre 1847. Ses cinq compagnons étaient: les révérends Pères Martin, Duranquet, Hannipaux, Luiset, Tellier, Lord.

Lord Sydenham et Sir Chs Bagot le 31 déc. 1840.

Lord Sydenham s'était, comme ses prédécesseurs, montré tout à fait bienveillant pour notre Communauté. En réponse à une lettre de sœur Ste-Gertrude, il écrivit par son secrétaire:

Government House.

Madam, I am directed by the governor-general to acknowledge your letter of this day. His Excellency desires me to express to you his heartfelt thanks for your wishes for his welfare and happiness, and for the kindly expression of your feeling towards himself, which you made in behalf of yourself, and of the sisters of the convent de la Congrégation.

I have the honor to be, Madam, your obedient servant,

W. Grey, Private Secretary.

Cet estimable gouverneur étant décédé à Kingston dans l'année 1841, eut pour successeur Sir Charles Bagot, baronet, l'un des conseillers privés de Sa Majesté, marié à la nièce du duc de

Wellington. Nos Mères ayant adressé une lettre de félicitations au gouverneur, Son Excellence y fit répondre de la manière suivante :

Madam, I am commanded by Governor-General to acknowledge the receipt of your letter of the 21st instant, and to you His Excellency's sincere thanks for the welcome which you offer him on the part of the Congregation of Notre-Dame.

I have the honor to be, Madam,

Your most obedient humble servant,

Murdoch, cheif Secretary.

Le départ de Sir Bagot d'Angleterre ayant coïncidé à peu près avec la naissance du Prince de Galles, le Conseil Législatif fit allusion à cet événement à l'ouverture de la session présidée par son Excellence. « Nous sentons vivement, fut-il dit dans l'adresse, que la naissance d'un prince destiné, avec la protection du Tout-Puissant, à occuper le trône britannique, est une source de réjouissances pour tous les sujets de Sa Majesté, et nous profitons de l'occasion que nous offre la présente session du Parlement, pour présenter à la Reine et à son royal Epoux nos sincères félicitations sur un événement si propre à assurer leur bonheur domestique et d'un aussi heureux augure pour la nation. » Sir Charles Bagot avait nommé Surintendant de l'Instruction publique Monsieur le docteur Meilleur, élève du collège de Montréal, l'un des fondateurs

du collège de l'Assomption... il se proposait d'accomplir plusieurs autres œuvres importantes, quand le dépérissement de sa santé le força de demander son rappel (1843). Cette nouvelle fut accueillie avec beaucoup de regrets... et l'adresse présentée par le clergé de Montréal se terminait ainsi : « Nous prions votre Excellence de croire que partout où la Providence conduira ses pas, Elle sera accompagnée de nos souvenirs et de nos vœux pour sa prospérité et celle de sa famille. Les Canadiens n'oublient jamais un bienfait ni un bienfaiteur ; et ce titre, ils vous l'ont décerné depuis longtemps ! Puisse-t-il être un motif de plus à votre affection pour nous ! C'est le dernier vœu que nous adressons à votre Excellence. »

Sir Bagot mourut à Kingston comme il se disposait à partir pour l'Angleterre. Sa veuve et ses enfants éplorés transportèrent ses restes mortels dans leur patrie.

Ignace Bourget, etc.

Mandement de Mgr Bourget faisant suite à la visite épiscopale 30 avril 1843.

Elles furent bien douces et abondantes, nos très chères filles, les consolations que Nous éprouvâmes en faisant la visite de votre communauté. La foi vive avec laquelle vous Nous avez reçu ; la confiance entière avec laquelle vous nous avez ouvert vos cœurs ; la ferveur avec laquelle vous vous êtes portées à tous les exercices de ces jours de salut ; votre empressement à profiter des grâces de ce saint temps ; les larmes de douceur dont vous avez arrosé le

sanctuaire où nous conférions ensemble sur vos importants devoirs ; en un mot, tout ce que Nous avons vu et entendu a fait de trop fortes impressions pour que nous en perdions jamais le souvenir. Oui, nos très chères filles, Nous le disons avec complaisance, à l'exemple de l'Apôtre : Vous vous êtes montrées dans cette grande affaire irréprochables en toutes choses. Aussi, en vous écrivant aujourd'hui, Nous n'avons en vue que de vous prouver notre sollicitude pour vous. Car c'est devant Dieu que Nous protestons que vos saintes dispositions Nous ont rempli de consolations. Et comment n'aurions-nous pas surabondé de joie dans toutes nos tribulations, en voyant par Nous-même la ferveur de vos désirs, les gémissements de vos cœurs et les soins empressés que vous mettiez à Nous recevoir, comme si Nous eussions été l'Ange du Seigneur, ou plutôt Jésus-Christ lui-même visitant votre Communauté et conversant avec chacune de vous.

L'attachement que vous Nous avez montré pour votre règle, et le désir que vous Nous avez témoigné d'en observer les plus petits points, témoignent hautement de votre régularité. Et en effet, elle peut bien vous être chère, cette règle, qui a coûté à votre vénérable Fondatrice tant de prières et de vœux ardents, tant de larmes et de gémissements pour connaître la sainte volonté de Dieu, tant de voyages et de fatigues, tant de jeûnes et de mortifications, pour obtenir du Père des lumières, de celui de qui vient tout don parfait, les grâces abondantes

qui se sont répandues depuis sur vous. Oh ! vous pouvez bien l'aimer, cette règle, qui vous a transmis le cœur et l'esprit de cette admirable institutrice ! C'est par une conséquence toute naturelle de votre amour pour cette règle, évidemment imprégnée de l'esprit de Dieu, que vous avez vous-mêmes proposé divers points de réforme. Car malgré le zèle plein de sagesse des directeurs auxquels la divine Providence vous a de tout temps confiées dans sa grande bonté, malgré la vigilance de vos supérieures, et votre bonne volonté à vous soumettre à toutes vos observances, il s'est néanmoins glissé quelques abus. Tel est le sort de notre pauvre nature, qui tend toujours au relâchement par une pente irrésistible.

Mais avant de rien statuer sur cette règle vénérable ; soit pour remettre en vigueur certains points tombés en désuétude ; soit pour interpréter selon les vues de votre pieuse Fondatrice ceux qui ne sont pas applicables aux besoins de ce siècle ; soit pour approuver certains usages qui se sont introduits avec le temps ; il a fallu, nos très chères filles, prendre du temps pour tout peser au poids du sanctuaire, et méditer sérieusement devant Dieu ce que nous Nous devons faire pour le plus grand bien de la Communauté. Car si Oza, pour avoir seulement osé porter la main sur l'arche du Seigneur, fut à l'instant puni de mort, de quelle responsabilité ne chargerions-nous pas notre conscience, et quelle punition ne mériterions-nous pas si nous touchions à ce dépôt sacré de votre règle, qui est pour

vous une arche sainte, renfermant les tables de la loi, qui doit vous sanctifier, qui cache une manne délicieuse, qui vous nourrit des fruits excellents de toutes les vertus religieuses, et qui est dans votre Communauté cette verge d'Aaron. Voilà ce qui vous explique en partie les motifs qui Nous ont porté à différer jusqu'à ce jour la publication de notre ordonnance relativement aux affaires de notre visite.

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, et après Nous être instamment recommandé au très saint et immaculé Cœur de Marie, Nous avons réglé, statué et ordonné, réglons et statuons et ordonnons ce qui suit:

1° Nous ordonnons que, conformément à la règle, et autant de fois qu'il sera possible de l'accomplir: des quatre années qui s'écouleront depuis la profession, les Sœurs en passent deux à la communauté; mais elles n'assisteront pas au chapitre. Et aussi, qu'elles demeureront six ans au plus en mission, et qu'elles seront ensuite rappelées. Qu'elles ne changeront rien dans la manière d'enseigner dans les écoles, soit de la ville, soit de la campagne, sans permission; que, pour atteindre ce but important, la supérieure établira des conférences dans la maison, où l'on s'instruira des moyens propres à avancer les enfants dans la vertu et la science. Que, pour conserver la régularité dans les missions, et y maintenir l'uniformité dans l'enseignement, même lui donner autant de développement que le requièrent les besoins de l'époque,

la supérieure fasse au moins tous les deux ans la visite des maisons de la Congrégation par elle-même; ou, si elle ne le peut pas, par une des Sœurs qui sera nommée à cet effet par la supérieure et son conseil. Que l'on tienne les assemblées du chapitre et du conseil aussi régulièrement que possible. Que le lever des Sœurs soit à 4 h. 30 depuis Pâques jusqu'à la Toussaint, lorsqu'il sera possible d'avoir la messe immédiatement après l'oraison. Que, lorsqu'on rebâtira la maison, l'on ménage un appartement contigu au parloir pour la portière; et que l'on pratique entre l'un et l'autre un vitrail, pour que les Sœurs ne soient jamais seules en ce lieu. Que la pratique de donner des pénitences aux Sœurs qui manquent à la règle soit maintenue. Que les vêtements de dessous ne soient pas d'une couleur éclatante, mais noire ou brune. Que les Sœurs se prêtent au désir de MM. les curés, qui voudront les charger de diriger sous eux dans leurs paroisses des congrégations de filles. Ces pieux établissements leur procureront le moyen de suivre dans le monde leurs anciennes élèves, et de nourrir en elles tous les sentiments de piété et de modestie dont elles auront jeté les semences dans leurs jeunes cœurs pendant qu'elles fréquentaient leurs écoles. Les autres filles de la paroisse auront occasion, en fréquentant ces congrégations, de former avec elles ces liaisons intimes qui servent merveilleusement à répandre l'esprit religieux chez les personnes du monde, maintenant plus que jamais exposées

aux attraits des plaisirs et aux séductions de l'orgueil et de la vanité.

2° Dérogeant à certains articles de la règle, ou plutôt les accommodant aux besoins présents, Nous permettons aux Sœurs de ne plus veiller auprès de leurs Sœurs défuntes; et cela à cause de leur petit nombre et de leurs grandes occupations. De porter des bonnets de coton, de flanelle, aussi bien que ceux de toile. De laisser l'ouvrage à 5 h., avec injonction pourtant de s'occuper utilement jusqu'à l'heure du chapelet, qui se dira à 5 h. 30. De souper à 6 h., au lieu de 6 h. 30. De faire leurs coulpes chaque jour à 1 h., au lieu de la faire tous les vendredis. De ne plus entrer l'eau et le bois dans la maison. De ne plus exiger que les lits des pensionnaires soient entourés de rideaux. De recevoir à la profession autant de sujets qu'il s'en présentera avec la vocation et les qualités requises. De ne pas porter leurs voiles noués, quand elles sortent de la maison. D'user de thé et de beurre tous les soirs au souper. D'avoir pour les voyages des chapeaux modestes, des parapluies, des gants simples de couleur noire ou brune. De se servir de mouchoirs de couleur foncée si elles font usage du tabac. Vu leur petit nombre, elles pourront se faire aider pour leurs classes par quelques filles laïques, pieuses et instruites, surtout pour enseigner l'anglais; préférant celles qui montreraient de l'inclination pour l'Institut, afin de pouvoir les éprouver et les mieux connaître. Dans les missions, elles peuvent admettre comme externes les petites filles dont

les parents seraient trop pauvres pour payer leur pension au couvent. Les chambres des Sœurs seront garnies de rideaux simples et communs. Nous laissons à la discrétion de la supérieure de permettre que les Sœurs puissent porter des souliers plats et des claques, quand elle le jugera nécessaire, ainsi que des robes de chambre la nuit en maladie.

3° Outre les congés et récréations donnés par la règle, Nous laissons subsister ceux que l'usage a introduits, en y faisant toutefois quelques modifications. Les jours de congé sont: la fête de l'évêque, dans le diocèse duquel elles se trouvent résidentes, celle de la supérieure, pour toutes les Sœurs, quelque part qu'elles soient, celle du supérieur du séminaire de Montréal, pour toutes les Sœurs de cette ville, celle du curé de la paroisse sur laquelle il y a un couvent, pour les missionnaires qui y sont résidentes, le 12 janvier, jour anniversaire de la Fondatrice, le 2 juillet, fête de la Visitation de la très sainte Vierge, pour toutes les Sœurs, les jours de grandes promenades, trois fois l'année ordinairement, ceux où il y a des prises d'habit ou des professions, pour les Sœurs de la ville seulement. Dans ces jours de congé, la récréation du soir ne sera pas prolongée au-delà de 10 heures, où l'on rentrera dans le grand silence. Les vêtures et professions se feront, autant que possible, le jeudi; et quand plusieurs novices y seront admises le même jour, il n'y aura qu'un congé et une seule récréation le lendemain.

Les jours de simple récréation sont : tous ceux qui suivent immédiatement les grands congés ci-dessus mentionnés, si la supérieure le juge à propos ; tout le temps des vacances qui durent depuis le 15 août jusqu'au 2 octobre, les sept jours compris des vacances entre le 31 décembre inclusivement jusqu'à, et y compris, le 6 janvier, le lendemain du jour où une novice sera reçue à la vêture ou à la profession, la fête de l'assistante, celles des conseillères et de l'économe, le jour des élections. Quand quelque évêque voudra bien visiter la Communauté, il sera permis de lui demander récréation. Ces récréations consisteront à pouvoir parler après le « Veni Sancte » qui se dit avant de commencer les ouvrages, entre les divers exercices de la journée, excepté un quart d'heure après chacune des deux lectures, que l'on emploiera à la récollection, et à la méditation des vérités qui auront été le sujet de la lecture. Pour qu'il y ait uniformité dans les vacances des élèves, Nous réglerons que, tant en ville qu'à la campagne, les vacances commenceront pour toutes les élèves, le 1er août, et se termineront le 15 au soir. Les externes seront en vacances depuis le 15 août jusqu'au 15 septembre. A la campagne, les vacances commenceront pour toutes les élèves de la Congrégation, tant en ville qu'à la campagne, pourvu qu'on les place toujours entre le 1er août et le 15 septembre, et qu'il y ait conformité dans toutes les maisons de l'Institut. Les pensions cesseront de courir pendant ce temps. L'on ne donnera plus de vacances en hiver. Que toutes

celles qui sortiront le lendemain du jour de l'an pour visiter leurs parents rentrent le même jour.

4° La pauvreté étant une des obligations les plus strictes de la vie religieuse, et le vœu que l'on fait en entrant dans ce saint état étant celui peut-être où l'on se fait le plus d'illusion, Nous croyons devoir ici vous donner le décret du saint concile de Trente, qui en trace les obligations aux maisons où l'on fait les vœux solennels. Ce décret salutaire regarde aussi les congrégations séculières, où l'on ne fait que les vœux simples, quant à leur accomplissement devant Dieu, quoique devant les tribunaux civils l'obligation n'en soit pas la même. « Qu'il ne soit permis à aucun religieux ou religieuse, dit le saint concile, de posséder ou de retenir en propre, ou même au nom de la Communauté, des biens meubles ou immeubles, de quelque nature qu'ils soient, ou de quelque manière qu'ils aient été acquis ; mais qu'ils soient aussitôt donnés au supérieur et incorporés au couvent. Qu'à l'avenir, les supérieurs ne puissent plus accorder à quelque régulier des biens immeubles, même quand ce serait à usufruit ou pour l'usage, l'administration ou commande. Mais que l'administration des biens des monastères ou couvents appartienne seulement à ceux à qui cet office est confié, lesquels seront amovibles à la volonté du supérieur. Quant à l'usage des meubles, que les supérieurs ne le permettent qu'autant qu'il conviendra à l'état de pauvreté dont ils ont fait profession ; qu'il n'y ait rien de superflu, mais aussi que le nécessaire ne leur soit pas refusé. »

D'après cette disposition canonique, il est évident qu'il ne doit y avoir dans chaque communauté qu'une seule mense ou bourse; qu'il n'est pas permis aux particulières des communautés de posséder quelque chose en propre; que chacune ne peut avoir à son usage que des meubles simples, et toujours avec la permission de la supérieure. Mais la communauté est obligée de donner à tous les membres qui la composent un honnête nécessaire. En conséquence, Nous réglons qu'il n'y aura qu'une seule bourse, savoir celle de la Communauté, dans laquelle doivent se verser tous les profits que font les Sœurs par leur travail, industrie ou autrement; qu'aucune ne peut prétendre au droit de disposer en dons, présents ou autrement, de ce qu'elle a déposé entre les mains de l'économe; que tous les gains des Sœurs doivent se porter à la recette de la communauté, pour être par elle dépensés à ce qu'elle jugera à propos par la supérieure et le conseil; qu'elles ne pourront faire aucune aumône sans la permission de la supérieure qui, avant de la donner, consultera les moyens de la mission, et recommandera à ses Sœurs dans la distribution de ces aumônes, les petites filles pauvres qui fréquentent les classes, lesquelles elles pourront nourrir et vêtir, si les revenus de la maison le permettent. La Sœur chargée du temporel est autorisée par le présent mandement, à recevoir et même à solliciter avec prudence des personnes charitables en faveur de leurs petites filles indigentes. Comme le bouquet de la supérieure a déjà été exposé et exposerait

encore plusieurs Sœurs à leur vœu de pauvreté, Nous réglons qu'on ne lui offrira plus à sa fête rien de temporel... mais à la place, chaque Sœur s'efforcera de lui offrir le bouquet spirituel de sa profonde vénération pour sa personne, de son obéissance entière à tous ses ordres, et de sa soumission religieuse aux moindres désirs de sa volonté. Ces saintes dispositions de toute la Communauté, qui la mettront en état de la gouverner avec l'autorité qui en doit faire toute la force et la gloire, seront sans doute pour elle un bouquet plus agréable que les objets les plus précieux qui pourraient lui être offerts. Que les Sœurs évitent de faire ou de recevoir des présents sans permission; et qu'elles s'abstiennent de toute expression qui répugne à la pauvreté, telle que ceci m'appartient, prenez-le, et autres semblables. Chaque mission formant une petite communauté, et ayant sa mense particulière, administrée par une des Sœurs missionnaires sous la dépendance de la supérieure, on s'y conformera aux règles et aux décisions que Nous venons de donner. Nous avons une entière confiance que ces dispositions, en réprimant l'esprit de propriété, ne ralentiront en rien le zèle de toutes et de chacune des Sœurs à promouvoir le bien temporel comme le bien spirituel de leur communauté; et, qu'au contraire, elles s'efforceront d'autant plus d'en assurer la prospérité par leur travail et leur industrie, qu'elles seront plus désintéressées pour elles-mêmes. Que si la pratique de la sainte pauvreté a, en beaucoup d'occasions, quelque chose de gênant pour elles,

elles s'en feront un sujet de mérites, s'estimant heureuses de pouvoir sacrifier toutes leurs aises pour l'amour de Celui qui, étant riche, s'est fait pauvre pour nous, et s'est soumis à toutes les incommodités de la pauvreté.

5° Les Sœurs veilleront avec un soin extrême pour conserver en elles tout l'éclat de la virginité, et mettre à l'abri de tout danger l'angélique vertu de pureté dont elles font profession. Pour cela, elles éviteront ce qui pourrait être pour elles une occasion de tentations et de chutes, et pour les autres un sujet de malédification. A la communauté comme dans les missions, il y aura toujours un regard sur les parloirs ou chambres de réception, afin que les Sœurs qui y seront demandées ne soient jamais seules. Les sacristines n'iront jamais à l'église ou à la sacristie qu'accompagnées au moins d'une des élèves du couvent. Elles n'iront point dans les maisons particulières, ni même dans les presbytères, sans avoir une compagne. Elles ne recevront aucune invitation de prendre part à quelque partie de plaisir, quelque innocente qu'elle puisse être, et ne mangeront chez les laïques qu'en voyage, et lorsqu'elles ne trouveront pas sur leur route quelque maison de la Congrégation. Elles ne se permettront jamais de jouer à aucun jeu avec les personnes du dehors, quelque vertueuses qu'elles soient. Elles feront faire autant que possible, leurs emplettes dans les magasins, par une fille de la Communauté, afin de ne pas se produire inutilement

dans le monde, qui, on n'en peut douter, a les yeux fixés sur elles, et ne manquerait pas de censurer impitoyablement leur conduite et leurs discours, pour peu qu'elles donnassent prise à la malignité. Elles ne feront des présents à des personnes de sexe différent qu'avec les plus strictes précautions, et toujours avec permission de la supérieure. Dans les voyages, elles ne souffriront pas qu'aucun homme s'asseye à côté d'elles. Le médecin n'entrera jamais à l'infirmerie qu'accompagné de deux Sœurs nommées par la supérieure, lesquelles ne le quitteront pas tant qu'il sera dans la maison.

6° Le vœu d'obéissance qu'elles ont fait leur imposant de graves obligations, elles doivent le pratiquer avec une fidélité vraiment religieuse. Pour cela, qu'elles acceptent avec respect les missions ou offices qui leur sont assignés par l'obéissance. Qu'elles se gardent bien de murmurer contre la supérieure, se contentant de lui faire, quand elles le jugent nécessaire, quelques représentations humbles et soumises sur les ordres qu'elles en ont reçus. Qu'elles écoutent tous ses avis comme si Jésus-Christ lui-même leur parlait par sa bouche, et qu'elles s'y conforment scrupuleusement. Qu'elles lui demandent avec fidélité toutes les permissions de règle, et qu'elles suivent ponctuellement les directions qu'elle trouvera bon de donner, sans se permettre d'y jamais rien changer, si ce n'est pour de graves raisons. Qu'elles n'aient jamais la présomption d'empêcher les autres d'exécuter

ses ordres. Enfin, que leur obéissance soit vraiment religieuse; et qu'elles en relèvent le mérite de leur foi, de leur confiance et de leur amour.

7° Pour qu'il y ait plus d'ensemble et d'unité dans l'enseignement de ce pays, et que toutes les écoles primaires catholiques soient, autant que possible, soumises aux mêmes règles, notre désir le plus ardent est qu'on introduise dans celles de la Congrégation la méthode des Frères de la Doctrine Chrétienne; et qu'on la suive à fur et à mesure qu'il y aura des Sœurs suffisamment exercées pour la mettre à exécution. Nous ne donnons pourtant aucun ordre là-dessus; et celles des Sœurs qui ne sont pas accoutumées à cette excellente méthode, et qui n'auraient pas occasion d'en apprendre les règles, s'en tiennent à la direction ordinaire. Nous n'avons nul doute que cette méthode, entre les mains des Sœurs qui sauront l'exploiter comme une mine très précieuse, ne porte en peu d'années leur enseignement à un haut point de perfection, Nous croyons qu'un des moyens à prendre pour la faire réussir serait de la confier à la maîtresse générale, qui, placée à la tête de l'enseignement sous la conduite de la supérieure et de son conseil, dirigerait les classes tant en ville qu'à la campagne.

8° Les Sœurs s'appliqueront autant que possible, à bien étudier et connaître les qualités des novices, pour pouvoir se décider par elles-mêmes sur le choix de celles qui sont appelées à les ai-

der, et à leur succéder dans l'œuvre si importante dont elles sont chargées.

9° Pour que les Sœurs soient plus tranquilles pendant leur retraite annuelle, elles ne la feront pas en même temps que les petites filles de la première communion; mais elles choisiront un autre temps, en s'entendant pour cela avec Monsieur le supérieur du Séminaire. Toutes celles qui sont en mission dans le diocèse seront tenues de venir la faire tous les ans à la communauté. Celles qui résident dans les diocèses voisins y viendront pour cet objet au moins tous les deux ans. En faisant cette ordonnance, Nous avons considéré devant Dieu qu'il était de la plus haute importance pour la régularité de la Congrégation qui, par la grâce de Dieu, va se répandre de plus en plus, que toutes les Sœurs eussent des rapports fréquents avec la maison mère. C'était ce que l'esprit de Notre-Seigneur avait dicté à la Fondatrice, en lui inspirant d'établir pour règle que les Sœurs seraient appelées à la communauté après six ans de missions, pour y respirer l'air natal et s'y renouveler dans l'esprit de leur vocation. Comme ce point de règle est maintenant impraticable, Nous avons cru pouvoir, en attendant, y suppléer en partie en ordonnant provisoirement que la supérieure visiterait les maisons de l'Institut tous les deux ans; et que les Sœurs viendraient elles-mêmes à la Communauté tous les ans, ou tous les deux ans, selon qu'il est ordonné ci-dessus. Une des retraites annuelles, savoir celle qui

se donne en automne, aura toujours lieu pendant les vacances. Par cet arrangement les missionnaires, sans nuire au bien de leurs missions, pourront venir se ranimer par le spectacle de la ferveur qui règne dans leur Communauté. Elles passeront quelques jours avec leurs Sœurs avant ou après la retraite, afin de former des liaisons tendres qui donnent tant de forces à une Communauté. Ces rapports fréquents les empêcheront de devenir à la longue, étrangères les unes aux autres : ce qui aurait les plus graves inconvénients. Ces avantages inappréciables doivent faire passer par-dessus certains inconvénients qui, Nous le comprenons très bien, résulteront de cette disposition. Ce sera, Nous n'en doutons pas, pour chacune des Sœurs un vrai bonheur de pouvoir, de temps en temps, revoir leur Communauté, cette mère chérie qui les a engendrées à la vie religieuse, et recevoir de leurs Sœurs en Jésus-Christ les témoignages d'une affection d'autant plus délicieuse qu'elle est plus sainte.

10° Les Sœurs qui iront, les dimanches et les fêtes, à l'église paroissiale pour y surveiller pendant la messe de huit heures, les petites externes, s'y rendront ensemble, deux à deux et en silence, et en reviendront de même. Comme toutes paroissiennes, elles se feront un devoir d'assister aux Vêpres comme à la messe de la paroisse.

11° On fera en sorte, autant que possible, que les parents des enfants n'aillent pas seuls aux

dortoirs qui, pour cela et d'autres graves raisons, devraient être fermés le jour, lorsque le local le permet, et qu'il y a à craindre quelques inconvénients.

12° Les externes qui ont fait leur première communion doivent assister au catéchisme les dimanches et fêtes, et aux processions quand il y en a. Les pensionnaires assisteront aux saluts du saint Sacrement qui se chanteront sur semaine, ainsi qu'aux processions de saint Marc et des Rogations.

13° Dans les missions, on se réglera pour le lever, le coucher, et l'heure des repas, sur ce qui se pratique (à la maison mère) en ville, afin qu'il y ait partout uniformité, et que les Sœurs n'aient en changeant de mission, rien à changer dans leurs habitudes.

14° Comme il n'est rien de plus important dans les communautés, pour acquérir la perfection de son état, que de bien connaître sa règle pour l'accomplir fidèlement, Nous voulons que dans chaque mission il y ait un exemplaire des constitutions de cette Communauté, afin que les Sœurs puissent en tout, se consoler et s'encourager par la lecture de ce livre, que le Seigneur Lui-même leur a donné pour les sanctifier. Nous ordonnons pour cela qu'il soit fait une copie exacte de tous les règlements de la Congrégation, dans laquelle on fera entrer les additions et changements mentionnés dans le présent mandement, et dont on retranchera ce

qui n'est plus en vigueur. Après que cette nouvelle édition aura été approuvée de Nous, elle servira à faire toutes les copies qui seront envoyées dans chaque mission.

En vertu d'un indult du souverain Pontife, en date du 28 janvier de la présente année, Nous accordons à perpétuité une indulgence plénière que pourront gagner toutes les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, et toutes les filles qui demeurent dans la susdite Congrégation, pourvu que s'étant confessées et ayant communié le jour où l'on célébrera la fête de saint Joachim, père de la bienheureuse Vierge, elles visitent dévotement quelque église, ou chapelle, ou oratoire, et prient quelque temps avec ferveur pour la propagation de la foi. Cette indulgence est applicable aux défunts par manière de suffrages. Nous demandons que l'intention des Sœurs en faisant cette communion, soit d'obtenir que les fruits de cette visite pastorale soient persévérants.

Pendant que nous étions à Rome, Nous priâmes notre saint Père le Pape de vouloir bien jeter un regard de bonté sur les diverses communautés de ce diocèse, et leur accorder quelques faveurs spéciales, pour les enrourager à travailler avec ardeur à acquérir la perfection de leur état, en accomplissant fidèlement leurs règles et constitutions. Ce bon Père ayant bien voulu se rendre à nos vœux, Nous profitons de cette occasion solennelle pour vous faire part de ces faveurs ; et, en vertu d'un indult du 26 juillet

1841, Nous accordons à perpétuité aux Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, *cent jours d'indulgence* pour tous et chacun des exercices prescrits par la règle, auxquels elles auront vaqué avec fidélité. De plus, elles pourront gagner tous les mois une indulgence de 300 jours, si, s'étant examinées pendant quelques moments sur les fautes commises pendant la journée contre leurs saintes règles, elles se proposent sincèrement de n'y plus retomber, et font quelques pénitences; par exemple, baiser la terre en s'humiliant de tant de fautes qui leur échappent chaque jour, de se frapper la poitrine en se pénétrant des sentiments d'une véritable componction, de faire le signe de la croix avec une vive douleur d'avoir contribué à la mort du Sauveur, et autres actes de piété que le Saint-Esprit voudra bien leur inspirer de faire.

En terminant cette œuvre de la visite pastorale, Nous vous rappellerons en substance ce que Nous vous avons dit pendant les conférences que Nous avons eues avec vous sur vos principaux devoirs. Oh! n'en doutez pas, nos très chères filles, ces derniers avis que Nous vous adressons, Nous les puisons dans l'ardente charité qui nous presse pour vous toutes. Aimez-vous les unes les autres, car vous savez que c'est le commandement du Seigneur. Combattez toutes vos répugnances naturelles afin de faire régner en souveraine dans votre communauté la céleste vertu de charité. Tâchez de bien sympathiser ensemble, malgré les différences d'hu-

meur et de caractère. Sacrifiez tout pour le bien de la paix. Portez les fardeaux les unes des autres, et vous accomplirez ainsi la loi de Jésus-Christ. Ayez cette charité cordiale qui vous donnera cette sainte liberté de vous avertir les unes les autres de vos défauts, sans craindre de vous mortifier et de vous blesser. Ayez en horreur les soupçons injurieux, les mauvais rapports, les divisions, les partis secrets, les cabales, les railleries, les réflexions malignes, les amitiés particulières, qui sont autant de pestes contagieuses dans les communautés. Ayez cette charité tendre et affectueuse qui vous fera trouver de vraies délices dans la vie de communauté, et dans les rapports que vous avez nécessairement les unes avec les autres. Vous êtes chargées d'une grande œuvre; vous avez à remplir sur la terre une mission bien importante et en même temps bien difficile. Mais si vous êtes véritablement enracinées dans la charité; et si, par une union parfaite en toutes démarches, vous savez concentrer toutes vos forces, vous la remplirez cette noble tâche, pour la plus grande gloire de Dieu et le bonheur de la société. Respectez-vous les unes les autres, comme le veut l'Apôtre, vous rappelant sans cesse que vous êtes toutes les épouses de Jésus-Christ; que vous marchez toutes sur la terre à la suite de l'Agneau sans tache; que vous recevrez toutes un jour, il faut l'attendre de la divine miséricorde, la glorieuse couronne de la virginité des mains du juste Juge. Pénétrées de ces sentiments de foi, vous n'aurez pas de peine à éviter dans vos paroles, vos manières et vos

actions, ce qui pourrait tant soit peu s'écarter de cette religieuse vénération que vous devez avoir pour tout ce qui est consacré à Dieu. Surtout vos anciennes qui ont blanchi sous le joug du Seigneur, et qui sont comme les canaux fortunés qui vous apportent l'esprit et les sentiments de votre pieuse institutrice. Evitez avec soin de vous tutoyer, de jouer à des jeux de mains et autres, qui feraient brèche à ce respect mutuel que vous vous devez.

Aimez le silence et observez-le religieusemnt ; car il peut seul vous apprendre tous les secrets de la vie intérieure, et vous mener à une haute perfection. Gardez-le non seulement à la maison ; mais encore, autant que possible, en voyage et dans les rues, préférant à tout autre entretien la conversation avec les saints anges, qui vous accompagnent en tous lieux. Que vos récréations soient assaisonnées du sel de la sagesse chrétienne, et que votre joie soit réglée par la modestie religieuse qui doit édifier tout le monde, car la raison qu'en apporte l'Apôtre est pressante : « Le Seigneur est proche. »

Quoique votre vénérable Fondatrice vous ait instamment recommandé en toutes choses l'esprit de simplicité et l'amour de la vie cachée, il n'en est pas moins vrai que pour le plus grand bien de la religion, vous devez vous efforcer de donner à votre enseignement toute la perfection possible. Pour cela, adonnez-vous à l'étude de toutes les sciences qui sont aujourd'hui regardées comme nécessaires à la bonne éducation des

personnes de votre sexe. Rendez-vous habiles, mais uniquement pour pouvoir travailler plus efficacement à la gloire de Dieu et à la sanctification des âmes. Craignez l'effet ordinaire de la science humaine, savoir : l'enflure du cœur qui serait pour votre Communauté le plus à craindre de tous les fléaux. Formez avec soin les cœurs et les esprits de vos élèves ; et veillez-les scrupuleusement, surtout dans les rapports qu'elles pourraient avoir avec les maîtres laïques, pour des leçons de musique ou autre. Empêchez les modes de s'introduire parmi elles, et donnez-leur beaucoup d'éloignement pour le luxe et la vanité. Inspirez-leur beaucoup d'horreur pour les nudités de gorge ou de bras. Accoutumez-les à cet esprit d'ordre, dont elles sentiront les précieux avantages quand elles seront établies dans le monde. Donnez des leçons d'écriture et autres à vos externes afin que ces enfants n'aient pas à regretter un jour d'être nées de parents pauvres. Donnez à vos pensionnaires une nourriture substantielle et capable de leur former de bons tempéraments ; mais retranchez-en la délicatesse. Ayez pour les prêtres, et surtout pour vos curés, ce profond respect et cette humble soumission qu'une foi vive ne manquera pas de vous inspirer. Tâchez par tous les moyens en votre pouvoir, de les intéresser au bien de vos missions, lesquelles, Nous l'espérons, vont prendre un accroissement tout particulier. Si, par malheur, il survenait entre vous et vos pasteurs quelque difficulté, donnez-en avis à votre supérieure ; et tenez-vous ensuite en repos, en

attendant qu'elle ait trouvé dans sa sagesse quelque moyen de tout pacifier. Que vos rapports avec eux soient uniquement pour le bien de vos âmes et l'avantage de vos élèves. Pensez continuellement que vous êtes en spectacle au monde qui, malgré sa corruption, exerce contre les personnes consacrées à Dieu une critique sévère et quelquefois injuste.

Enfin, nos très chères filles, considérant avec l'œil de notre sollicitude pastorale, à quels dangers vous êtes exposées dans le monde, et combien sont multipliés les pièges qui vous sont tendus, Nous fléchissons pour cela avec l'Apôtre les genoux devant le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, afin que dans les richesses de sa gloire, il vous fortifie par son esprit, et vous fasse mener une vie vraiment intérieure au milieu de tous les soins distrayants qui vous assiègent. Oh! nos très chères filles, Nous sentons les entrailles de notre charité se dilater pour vous et, dans l'ardent désir qui Nous anime pour le bien de vos âmes, Nous vous donnons à toutes, au nom de Jésus-Christ, notre bénédiction pastorale. Que le Seigneur vous bénisse, et qu'il vous conserve au milieu de ce monde corrompu! Qu'Il ne vous y laisse pas orphelines; mais qu'Il daigne vous envoyer l'Esprit sanctificateur pour vous suggérer toutes choses. Qu'Il vous accorde la grâce de ne faire toutes qu'un cœur et qu'une âme! Qu'Il vous multiplie et vous fasse croître dans ce diocèse et dans tous ceux où l'on voudra bien vous appeler, pour y répandre la bonne

odeur de vos vertus avec les lumières de l'éducation! Priez sans cesse pour Nous, et recevez la paix du Seigneur qui surpasse tout sentiment et est un avant-goût du bonheur du ciel, où vous brillerez dans la splendeur des saints, pour avoir instruit beaucoup de simples et d'ignorants.

Sera notre présent mandement lu en chapitre, le jour qu'il aura été reçu, et ensuite communiqué aux Sœurs qui sont en mission.

Donné à Montréal le 30 avril 1843, sous notre seing et sceau, et le contreseing de notre secrétaire.

† Ignace, évêque de Montréal.

Par Mgr.

A.-F. Truteau, chanoine secrétaire.

Monseigneur,

Lettre de Sœur Sainte-Gertrude en réponse au mandement ci-dessus.

Il était de mon devoir de vous offrir plus tôt l'expression des sentiments de gratitude de tous les membres de notre maison, pour l'intérêt vif et sincère que vous nous avez témoigné pendant votre visite pastorale, et surtout dans votre mandement, qui sera pour nous un souvenir précieux de ces jours de grâces et de bénédictions. Si j'ai retardé, c'est que je voulais m'assurer des dispositions de toutes, avant de me rendre leur interprète. Depuis la lecture de votre mandement, plusieurs de mes Sœurs m'ont sollicité d'obtenir de votre Grandeur quelques modifications. D'autres ont témoigné une oppo-

sition extrême pour changer notre méthode d'enseignement. Ainsi, Monseigneur, j'ai cru devoir pour une plus grande union réunir à ce chapitre toutes les Sœurs missionnaires que la retraite avait amenées auprès de nous. Toutes ont compris avec reconnaissance votre sollicitude paternelle et votre zèle pour nous maintenir dans nos saintes règles. Ceci n'a servi qu'à m'encourager à faire agréer à votre Grandeur les désirs unanimes du chapitre au sujet de quelques-uns des articles de votre mandement :

1° Toute la Communauté vous supplie de bien vouloir dispenser les pensionnaires d'assister aux saluts de la paroisse sur semaine. Ces saluts étant beaucoup plus fréquents qu'autrefois, dérangent tout le règlement des enfants et sont pour elles une source de dissipation.

2° Que votre Grandeur veuille bien accorder un mois de vacances aux pensionnaires de la ville, à raison de l'éloignement du plus grand nombre d'entre elles.

3° La Communauté supplie pareillement votre Grandeur qu'au lieu de la méthode des Frères, on s'attache universellement à la manière d'enseignement qui a toujours été en usage dans l'Institut, en se conformant au règlement et au cours d'instruction qui ont été reçus du chapitre, et qui doit être soumis à votre Grandeur.

4° Que votre Grandeur veuille bien nous décharger de la surveillance d'une maîtresse géné-

rale, notre supérieure ayant une connaissance parfaite de ce qui se passe dans nos missions et dans nos écoles.

5° Qu'il soit permis aux Sœurs de ce district autant que les circonstances le leur permettront, de se réunir à la Communauté pour le congé du supérieur de la maison.

Tels sont, Monseigneur, les désirs et les objections que notre Communauté m'a chargée de soumettre à votre Grandeur; ce que je fais en toute confiance, étant convaincue que vous ne désirez que le bien, l'union et le bonheur de notre Institut.

(Cette lettre est datée du 19 juin.)

St-Jacques, 1er juillet 1843.

Ma chère Fille,

Réponse de Sa Grandeur à Sœur Sainte-Gertrude.

Je ne réponds qu'aujourd'hui à votre lettre du 19 courant, parce que j'étais en voyage lorsqu'elle m'a été adressée. Vous me demandez dans cette lettre à faire des changements à mon ordonnance du 30 avril dernier, sur les représentations du chapitre général de votre Communauté.

Vous vous rappelez sans doute que, pendant ma visite et après, j'ai plusieurs fois assemblé le conseil, et dit aux conseillères que je voulais faire connaître par leur canal les sentiments de leurs Sœurs sur les divers objets qu'il était question de régler; parce que vivant avec elles, elles

pouvaient les connaître mieux que moi. D'ailleurs il était tout naturel de croire qu'elles seraient plus libres d'exprimer leurs pensées et de s'entendre avec les officières pour promouvoir le plus grand bien de la Congrégation qu'avec moi ; d'autant plus que plusieurs étaient gênées avec moi ; et ne considéraient la visite qu'avec une espèce de défiance et de frayeur. En outre, vous savez que plusieurs fois vos filles s'étaient monté la tête sur certains bruits vagues de quelques changements que j'étais supposé vouloir opérer chez vous. Il est à votre parfaite connaissance que, dans tous les conseils, je vous ai donné toute liberté d'exprimer vos sentiments, et que c'est sur l'opinion du conseil que je me suis décidé à fixer définitivement ce qui paraissait devoir procurer le bien de votre Communauté. Enfin, vous avez eu presque une année à réfléchir sur ce que je vous avais proposé pendant la visite pastorale. Et voilà qu'après toutes ces précautions, il faudrait, quelques semaines après la publication du susdit mandement, en venir à des amendements... et sans doute qu'il faudra en faire de nouveaux quand ceux-ci auront été opérés ; car vous ne m'avez pas exprimé tous ceux qui sont désirés et demandés.

Redoutant les graves inconvénients qu'il y a, dans les communautés comme ailleurs, à faire tourner les autorités comme des girouettes, je vais prendre du temps pour penser devant Dieu aux changements que vous me proposez. Aidez-

moi de vos ferventes prières, et croyez-moi bien sincèrement,

Ma chère Fille,

Votre très humble et affectionné Père en J.-C.

† Ig., évêque de Montréal.

« *12 janvier.* — Anniversaire de la précieuse mort de vénérée Mère Bourgeoys. M. Quiblier nous fit une exhortation sur la nécessité où nous étions toutes d'imiter les vertus de cette bonne Mère; car en vain porterions-nous son habit, si nous n'embrassions avec ferveur le soin de notre perfection. Après l'exhortation, un salut solennel du saint Sacrement, fut donné par notre Père Quiblier. La fête a été des plus belles; tous les cœurs étaient à la joie. Que Dieu en soit glorifié! notre vénérée Mère honorée, et la Communauté de plus en plus animée à se sanctifier par la pratique fidèle des vertus propres de notre sainte vocation. »

Journal de Mère Sainte-Madeleine pour 1843.

« *18 janvier.* — Monseigneur, accompagné de Monsieur Prince, chanoine de la cathédrale, dit la messe à la Pointe-Saint-Charles, et donna un mot d'édification après le premier évangile, sur la grandeur et l'excellence du saint sacrifice de la messe. Plusieurs Sœurs de la communauté, les habitants de la rivière St-Pierre, y assistèrent. Après déjeuner, Sa Grandeur traversa à l'île St-Paul, fit sa prière à la chapelle, et visita les engagés qui lui ont remis une petite aumône,

afin de contribuer à la bâtisse de la Providence. Mgr s'achemina ensuite vers la rivière St-Pierre pour continuer la collecte pour l'œuvre en question. Les Sœurs et les pensionnaires qui, ce jour-là, étaient en promenade, accompagnèrent Mgr jusqu'à la Pointe-Saint-Charles, au nombre de dix-neuf voitures. Un temps des plus beaux, une glace vive comme un miroir, cette belle filée de voitures qui couvrait tout l'espace de la rivière, la joie rayonnant sur les figures, présentaient quelque chose de ravissant. Ce sont de ces fêtes religieuses qu'on aime à transmettre à la postérité, qui verra combien notre évêque avec son humilité et son ardente charité, se plaisait à condescendre à nos moindres désirs. »

« *4 mars.* — Neuvaine de saint Frs-Xavier à la paroisse Notre-Dame. Les exercices de la neuvaine furent très solennels cette année. La veille, à 5 h., le chant du « Veni Creator » ; puis un sermon par le révérend Père Chazelle, jésuite. Le second jour, à 5 h., Mgr de Montréal fit son entrée solennelle pour la visite pastorale. Cette première visite coïncidant avec la neuvaine, produisit des fruits abondants de grâces et de salut pour un très grand nombre de paroissiens. Mgr assista constamment à tous les exercices ; le premier, 5 h. 30 du matin ; le second à 2 h. 30 ; le troisième, à 6 h., pour les hommes. Les sermons furent prêchés par les révérends Pères Chazelle et Martin. Mgr administra le sacrement de Confirmation à un grand nombre de personnes le dernier jour. »

« *25 mars.* — Etablissement des Sœurs de la Providence. Mgr chanta solennellement le « Veni Creator » pour sept d'entre elles, Madame Gamelin en tête. »

« *29 avril.* — Mandement de Mgr au sujet de la visite de l'année précédente. Monsieur Quiblier en fit la lecture en présence de toute la Communauté assemblée, et ajouta quelques mots d'éclaircissement. »

« *14 mai.* — Quatre dames du Sacré-Cœur, allant rejoindre les quatre premières à St-Jacques de l'Achigan, ont été reçues dans notre communauté comme les premières jusqu'à leur départ pour leur établissement, le 16 du même mois. Ces dames se sont trouvées très à leur aise avec nous ; leur piété et leur dévouement nous ont bien édifiées. »

« *15 mai.* — Vers 7 heures du matin, une cérémonie très édifiante a eu lieu dans notre chœur. Nos pensionnaires terminaient une retraite de huit jours dirigée par Monsieur Arraud, leur confesseur. Ce bon monsieur leur avait fait plusieurs instructions chaque jour. Monsieur Quiblier leur dit la messe le 15, et adressa une touchante exhortation après le premier évangile. Soixante-trois pensionnaires eurent le bonheur de communier. Après la communion, une nouvelle exhortation leur fut adressée... puis, la messe étant finie, elles eurent le salut du très saint Sacrement, suivi du « Te Deum ». Pendant cette retraite, nos enfants nous ont édifiées par

leur modestie, leur piété et leur bonne conduite. »

« *20 mai.* — Mgr de Montréal réunit dans sa cathédrale toutes les jeunes filles des écoles de la ville. Nos pensionnaires, nos externes accompagnées de leurs maîtresses, se sont rendues vers les 8 h. Sa Grandeur célébra la sainte messe et fit un discours à ces tendres enfants ; puis Elle les consacra à la très sainte Vierge dans toute l'effusion de son cœur. »

« *21 mai.* — Mgr nous procure le bonheur de posséder pendant un jour et deux nuits un précieux reliquaire contenant une parcelle de la chemise que portait la sainte Vierge lorsqu'elle mit au monde son divin Fils, Jésus, notre Sauveur, dans l'étable de Bethléem. Nous l'exposâmes avec tout le respect possible sur l'autel, dans la niche du saint Sacrement ; plusieurs flambeaux demeurèrent allumés pendant tout ce temps. Mgr avait attaché cent jours d'indulgence à chaque visite, trois cents jours pour la bénédiction. Le soir, après les vêpres, nous eûmes un salut solennel du très saint Sacrement. Selon l'intention de Mgr, on y chanta l'INVIOLATA ; et après la bénédiction du très saint Sacrement, l'AVE MARIS STELLA. Ensuite, le prêtre officiant donna la bénédiction avec la sainte relique, et la fit vénérer aux personnes présentes à cette cérémonie. Dès le 6 du dit mois de mai, Monseigneur nous avait honorées d'une lettre de sa main annonçant cette faveur, ac-

compagnée des titres qui attestent l'authenticité de cette précieuse relique.

Copie de la lettre de Sa Grandeur, donnant la permission de chanter le salut devant la relique de la très sainte Vierge.

« Nous voulons, nos très chères filles, vous faire part d'une nouvelle faveur, afin de vous récompenser autant qu'il est en Nous, du zèle avec lequel vous vous portez à l'accomplissement de vos devoirs, et pour vous animer à y persévérer jusqu'à la fin. Pour mieux comprendre et apprécier cette faveur, Nous allons entrer en quelques détails qui, Nous n'en doutons pas, intéresseront votre piété. Pendant que nous étions en Europe, Nous visitâmes, le 12 juin 1841, la célèbre église de Notre-Dame de Chartres, qui est un des plus célèbres pèlerinages de France. Nous ne parlerons pas des consolations que Nous avons éprouvées dans ce sanctuaire vénérable, Nous vous dirons un mot de ce qui fait l'objet de la présente lettre, d'après les traditions que nous jugeons être les plus constantes. Il y a, dans cette magnifique cathédrale une grotte souterraine dans laquelle se rassemblaient, longtemps avant la naissance de Notre-Seigneur, les druides, anciens prêtres Gaulois qui, quoique païens, honoraient la Vierge qui devait enfanter le Sauveur des hommes. Ces druides avaient fait faire une image de cette vierge incomparable, et ils l'honoraient d'un culte particulier; c'est une statue de bois représentant l'auguste Vierge tenant entre ses bras le saint Enfant. Elle est maintenant exposée à la vénération des fidèles dans la grande église, mais au-dessus de la grotte où elle recevait les hommages des druides, saint

Potentin, second évêque de Sens, que l'apôtre saint Pierre avait envoyé en France, s'arrêta à Chartres où il bénit cette image et prit occasion de ces paroles : VIRGINI PARITURÆ, *pour la vierge qui doit enfanter,* pour annoncer la foi aux Chartrains, comme fit saint Paul à Athènes à l'occasion d'une figure ou d'un autel où était écrit : IGNOTO DEO : *Au Dieu inconnu.* Devant cette sainte image demeure continuellement un prêtre que l'on appelle le chapelain de la sainte Vierge, et que Nous avons spécialement chargé de prier cette grande Dame de prendre sous sa protection le nouveau diocèse de Montréal. De plus, dans ce superbe sanctuaire se conserve avec un soin religieux la chemise ou le voile que portait la sainte Vierge lorsque, dans l'étable de Bethléem, elle mit au monde son Dieu et son Sauveur. Après avoir rendu à ces objets de piété le culte que Nous leur devions, Nous visitâmes les archives de cette antique église ; et quelle ne fut pas la surprise lorsqu'on nous montra deux colliers de porcelaine offerts à Notre-Dame de Chartres par les sauvages de ce pays nouvellement convertis à la foi ! Sur l'un on lit ces paroles : VIRGINI PARITURÆ et sur l'autre : ECCE ANCILLA DOMINI. L'on Nous fit voir aussi les pièces authentiques qui constataient que ces premiers chrétiens, néophytes de Notre-Dame de Lorette, 1698, s'étaient consacrés à la bienheureuse Vierge honorée dans ce temple. Nous voulûmes renouveler cette alliance, et Nous consacrâmes à la sainte Vierge tout notre diocèse, priant de tout notre cœur cette bonne Mère de vouloir

l'engendrer à Jésus-Christ. Pour que la distance des lieux n'affaiblisse jamais les liens qui vont désormais nous attacher à cette église, Nous avons nommé notre député spécial auprès de cette souveraine Dame et Maîtresse, Monsieur Pie, avec le titre de chanoine honoraire, lequel a bien voulu se charger de prier tous les jours pour le diocèse de Montréal. Ce sera surtout le 12 juin chaque année qu'il s'acquittera de ce devoir de charité. Vous ne manquerez pas de joindre vos vœux aux siens.

Nous demandâmes une copie de ces pièces vénérables, qui attestent la piété et la confiance des habitants de nos anciennes forêts pour l'auguste Mère de Dieu. Nous vous les adressons, afin de vous donner occasion de vous édifier par le récit simple et touchant de ce que firent ces fervents néophytes pour honorer la très sainte Vierge. Vous y verrez que les chanoines de Chartres envoyèrent à ces nouveaux serviteurs de Marie une relique bien précieuse; savoir une partie de ce voile sacré qui couvrait le corps de leur souveraine Dame et Maîtresse lorsqu'elle mit au monde l'Enfant-Dieu. Vous y verrez aussi que les dames Ursulines et Hospitalières de Québec demandèrent comme une faveur de pouvoir posséder un jour entier ce trésor, afin de rendre leurs respectueux hommages à la bienheureuse Vierge, en chantant un salut devant ce reliquaire sacré. En signe de l'alliance que Nous avons renouvelée avec cette antique église, Nous avons eu le bonheur d'obtenir une semblable

relique dont Nous allons enrichir notre cathédrale, et que Nous avons l'intention de déposer à l'autel du très saint et immaculé Cœur de Marie. Mais auparavant, Nous voulons que vous participiez au bonheur de ces ferventes religieuses de Québec, et que, comme elles, vous ayez en possession pendant toute une journée, ce précieux reliquaire contenant un petit morceau de la sainte chemise de la très sainte Vierge, qui détruit par sa puissance les erreurs qui règnent dans le monde. De plus, une parcelle du chef de sainte Anne, mère de cette incomparable Vierge; et des reliques de deux saints honorés à Chartres, savoir, une particule des ossements de saint Chéron, et une parcelle des vêtements de saint Piot. Nous permettons que ce reliquaire soit exposé toute une journée à un des autels de votre église, ou dans un des oratoires de votre Communauté; et que le soir, on chante un salut à l'honneur du divin enfantement de la bienheureuse Vierge. Pour imiter, autant que possible ce qui fut fait alors à Québec, on ne manquera pas de chanter, entre autres hymnes, à ce salut: l'AVE MARIS STELLA et l'INVIOLATA.

Nous accordons trois cents jours d'indulgence à toutes les religieuses qui assisteront à ce salut, et cent jours pour chaque visite qu'elles feront à cette relique pendant la journée.

Telle est, nos très chères Filles, la faveur que nous nous faisons un devoir de vous accorder. Elle sera bien reçue, Nous n'en doutons pas, par des cœurs aussi religieux que les vôtres. Vous

profiterez sans doute, de cette heureuse circonstance pour consacrer de nouveau à votre aimable Reine votre Communauté avec tout ce qui lui appartient. Vous lui demanderez avec une foi vive, la grâce d'être fidèles à votre sainte vocation. Vous prierez pour l'évêque et le chapitre de Chartres, qui Nous ont fait la grâce de Nous admettre dans leur sainte et honorable société et union de prières. Vous ne manquerez pas de prier pour le nouveau diocèse de Montréal, que vous mettrez dans le cœur de cette puissante protectrice qui, ayant déjà engendré à Jésus-Christ tant de nations infidèles, voudra bien ouvrir les yeux de sa miséricorde sur tant d'hérétiques, d'infidèles (car il y en a environ 100,000) qui habitent parmi nous. Vous prierez pour Nous, qui comptons sur vos bonnes œuvres et sur vos ferventes prières pour obtenir du Père des lumières la grâce de pouvoir, en Nous sanctifiant, sauver le nombreux troupeau confié à nos soins. Enfin, Nous vous donnons à toutes notre bénédiction, conjurant le Seigneur de vouloir bien vous combler de toutes les richesses de sa grâce et de son amour.

Nous expédions et signons la présente le 6 mai 1843, parce qu'en ce jour l'Eglise honore saint Jean l'Evangéliste qui, ayant été le premier enfant que la sainte Vierge a adopté à la place de Jésus mourant sur la croix, voudra bien vous aider à honorer cette Mère commune de toute l'Eglise, cette Reine de toutes les vierges.

† Ignace, évêque de Montréal. »

Monsieur Pie dont parle Mgr dans la lettre ci-dessus, était Louis-François-Désiré Pie, né au diocèse de Chartres en 1815; élève du Séminaire de St-Sulpice à Issy (1835), à Paris, (1837) ; vicaire de Notre-Dame de Chartres en 1838... plus tard, évêque de Poitiers, cardinal de Sa Sainteté Léon XIII. L'auteur de la vie de Mgr Pie (Mgr Baunard) raconte comme suit ses rapports avec notre évêque: « Un jour, 12 juin 1841, Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal au Canada, étant venu en pèlerinage à Notre-Dame de Chartres, l'abbé Pie le surprit fort en lui montrant, dans le TRESOR, deux ex-voto travaillés de la main de ses indiens. Le premier, consistant en une ceinture de perles, portait cette inscription: « VIRGINI PARITURÆ VOTUM HURONUM »; il était de l'année 1698; le second reçu à Chartres en 1699, portait cette dédicace: « VIRGINI MATRI ABENAQUISI ». Les actes originaux de l'envoi de ces présents lui furent présentés; ils étaient écrits en vieux dialecte huron et abénakis, avec la consécration de ces tribus à Marie. Monsieur Pie lui expliqua qu'un missionnaire chartrain, le Père Bouvart, jésuite, avait noué le premier avec le chapitre de cette église les relations qui, continuées par ses confrères et successeurs, formaient une correspondance que l'historien de Notre-Dame se proposait de publier. Mgr Bourget pleurait en voyant et touchant ces langes de son église au berceau. « C'est Marie qui vous envoie » répondit Monsieur Pie. On renouvela donc l'alliance des anciens jours. Du consentement de

Mgr de Chartres, des reliques provenant de la sainte tunique et du chef de sainte Anne furent adressées à Montréal, où la translation s'en fit très solennellement. Montréal, primitivement, s'était nommé Ville-Marie; c'était aussi le surnom donné à la ville de Chartres: ces deux églises étaient donc sœurs. Monsieur Pie joignit à cet envoi une belle épître, à laquelle Mgr Bourget répondit par des lettres créant Mgr Pie chanoine honoraire de sa cathédrale, avec charge pour celui-ci d'être le représentant de l'église canadienne aux pieds de Notre-Dame. Il comparait le sanctuaire de Chartres au paradis terrestre, d'où partaient quatre grands fleuves pour arroser chacune des parties du monde. La correspondance entre l'Eglise de Montréal et son chanoine chartrain se continua très fidèle, très patriotique, très édifiante, jusqu'aux derniers jours de l'évêque de Poitiers. »

Il décéda le 18 mai 1880, après avoir légué une lampe devant brûler à perpétuité en son nom dans le sanctuaire Notre-Dame de Chartres. Mgr Pie se montra toujours très attaché à Saint-Sulpice, particulièrement à ses anciens professeurs: Messieurs Carrière, Icard, etc. Au commencement de son vicariat à Chartres, il envoya à M. Faillon des mémoires sur l'antiquité du culte décerné à Marie sous le vocable de « VIRGINI PARITURÆ », pièce demandée à l'appui de la vie de M. Olier, qu'écrivait ce digne monsieur. Le mémoire était ainsi dédié:

« À NOTRE PÈRE OLIER »

« *en témoignage d'affection et de vénération.* »

Pendant que M. Faillon introduisait à Ville-Marie les pèlerinages à Notre-Dame-de-Pitié, Mgr Pie organisait des pèlerinages à Notre-Dame-de-Pitié du Bocage, où les héros de la Vendée catholique étaient venus faire bénir leurs armes par la Mère des douleurs. Après avoir reçu le chapeau de cardinal à Paris, (1879), Mgr Pie voulait en déposer l'hommage aux pieds de Notre-Dame de Lorette à Issy de Saint-Sulpice. Et dans ses dispositions testamentaires, il demanda qu'une messe fût dite pour lui annuellement, à Saint-Sulpice.

Mgr Pie célébra avec son peuple le 25e et le 50e anniversaire de la croix de Migné, «Labarum» de notre siècle. L'historique de cette dévotion fut envoyé à notre Communauté; en voici le précis. « Le 22 décembre 1826, à la suite d'une plantation de croix qui terminait les exercices du jubilé, au moment où le prédicateur racontait l'apparition de ce signe à Constantin, toute une population avait pu voir une grande croix lumineuse resplendir au ciel durant plusieurs heures. (Migné est un bourg, une lieue au nord de Poitiers). Après examen des faits, Rome avait encouragé le pèlerinage de Migné par des indulgences. » Au sixième centenaire de la cathédrale de Chartres, qui reportait au 17 octobre 1270, temps de saint Louis, le Canada était représenté par Mgr Pie, chanoine hono-

raire de Montréal, Mgr de Charbonnel, ex-membre de Saint-Sulpice, second évêque de Toronto.

Renouvellement de dévotion à sainte Anne.

La relique de sainte Anne, envoyée à l'église de Montréal par celle de Chartres, donna lieu à un renouvellement de ferveur pour la mère de l'auguste Vierge; le 26 juillet 1842, Mgr se rendit à Varennes pour y couronner solennellement la statue de cette grande sainte, qui opérait des miracles dans cette paroisse. Sa Grandeur quitta Montréal le 25, à 4 h. du soir, accompagnée d'un nombreux clergé, et traversa à Longueuil, où elle fut saluée par le corps de musique du 71e régiment. Une vingtaine de voitures venues de Varennes furent mises à la disposition du cortège. A l'entrée de la paroisse de Varennes, un détachement respectable de cavaliers portant des pavillons escortait la voiture de l'évêque, tandis qu'un grand nombre d'autres paroissiens en voiture prenaient place à la suite du clergé; ce qui, joint au bruit sonore des cloches et au son éclatant des instruments, donnait l'apparence d'un vrai triomphe. Le portail de l'église était magnifiquement orné... on y voyait une bannière représentant sainte Anne, et bordée d'une large bande de soie blanche et rose portant cette inscription : « FÊTE DE SAINTE ANNE » RÉTABLIE À VARENNES LE 26 JUILLET 1842. » Après le chant des premières vêpres et la bénédiction du très saint Sacrement, on se dirigea processionnellement au son des cloches et de la musique à la chapelle

dite « BONNE SAINTE ANNE DE VARENNES » située à l'extrémité nord du village où l'on chanta l'AVE MARIS STELLA et les litanies de sainte Anne; puis la procession se mit en marche pour retourner à l'église... Le lendemain, à 10 h. l'église se remplit de nouveau. Après le chant du « Veni Creator » on se dirigea pour la seconde fois vers la chapelle Sainte-Anne, où Mgr bénit les deux couronnes destinées au couronnement du tableau miraculeux; elles étaient d'or et posées dans un riche bassin de vermeil... Sur l'autel était placé, sur un brancard, le tableau, en belle sculpture, haut de deux pieds et demi, large de deux pieds. Après le chant du « Sub tuum » et de l'antienne à sainte Anne avec les oraisons, la procession se remit en marche au chant de « O gloriosa » et aux accents joyeux de la musique. Le tableau était porté par des citoyens choisis; et Messieurs les chanoines marchaient à côté tenant à la main de riches rubans qui se détachaient du sommet du baldaquin. Mgr suivait portant les couronnes posées sur un riche coussin de velours cramoisi brodé d'or. On fit deux stations aux reposoirs où des motets furent chantés en l'honneur de la très sainte Vierge et de sa mère. Arrivés au bas du chœur les porteurs s'arrêtèrent; Messieurs du chapitre reçurent le brancard de leurs mains et le placèrent à la chapelle supérieure, splendidement décorée, éblouissante de lumières et de richesses. L'évêque posa lui-même les couronnes sur l'autel; et le prêtre assistant ayant publié

l'indulgence plénière en la forme ordinaire, on commença la grand'messe qui fut chantée pontificalement et suivie de la bénédiction du très saint Sacrement. Après la messe, Mgr fit une allocution sur l'objet de cette cérémonie . . . puis, ayant quitté la chapelle, il revêtit la chape et alla au pied de l'autel entonner le « Regina cœli » qui fut chanté en musique; il prit ensuite les couronnes et, accompagné de tous les officiers, il alla les placer sur les têtes de la sainte Vierge et de sainte Anne. Etant descendu, il encensa; puis récita toutes les prières prescrites au cérémonial et entonna le « Te Deum » qui fut poursuivi par le chœur avec enthousiasme. Il était près de trois heures quand cette cérémonie fut terminée. Deux heures après, Mgr chanta les vêpres pontificalement. Elles furent suivies du salut, de la bénédiction solennelle du très saint Sacrement, et d'une touchante exhortation de Sa Grandeur. Le tableau fut reporté plus tard dans la chapelle Sainte-Anne, quand elle eût été disposée à cet effet.

« *26 mai.* Retraite annuelle de la Communauté. Le lendemain de l'Ascension, vendredi, ouverture de la retraite par une exhortation de Monsieur Quiblier. Ce bon père faisait l'oraison le matin; un entretien à deux heures en forme d'avis sur les principaux devoirs de notre saint état; une seconde oraison. Il nous donnait par écrit les sujets de lecture que nous faisons en commun, et les sujets d'oraison qu'il ne nous faisait pas lui-même. **Continuation du journal.**

Le cinquième jour de la retraite, 31 mai, clôture du mois de Marie, communion générale de dévotion, salut du très saint Sacrement; le soir, entretien sous forme d'oraison. Le huitième et dernier jour, 3 juin, fête du Sacré-Cœur de Marie, le très saint Sacrement fut exposé pendant deux messes; le soir, le « Te Deum » fut chanté avant la bénédiction du très saint Sacrement.

C'était la première fois que nos retraites étaient si solennelles, excepté pendant la visite pastorale. Trente-deux Sœurs suivirent les exercices de la retraite; deux novices se sont jointes à la Communauté pour leur profession, le 8 juin. A dater de ce jour, les Messieurs du Séminaire nous ont permis de continuer ce plan de nos retraites. »

« *4 juin.* Le saint jour de la Pentecôte, avant la grand'messe, Monsieur Fay, curé d'office, fit, en chaire, la lecture d'un mandement de Monseigneur l'évêque de Montréal qui établissait le supérieur du Séminaire curé de Ville-Marie, à perpétuité. Après cette lecture, Monseigneur conduisit Monsieur le supérieur, à la cloche, à la porte de l'église, à l'autel, aux fonts baptismaux, etc., etc. Le supérieur Monsieur Quiblier, célébra la messe en présence de Monseigneur, qui officia le soir. Ce saint jour fut des plus solennels pour toute la paroisse, par le grand nombre d'ecclésiastiques, la musique magnifique, les ornements les plus beaux. »

Les « Mélanges religieux » donnent l'explication suivante au sujet de la cérémonie ci-dessus : Mgr Laval, en 1678, avait érigé la ville de Montréal en paroisse, et en avait donné le desserte aux Messieurs de Saint-Sulpice, pour les récompenser des services rendus à l'Eglise dans cette partie de ce vaste diocèse. Mgr de Saint-Vallier, en 1694, nomma Monsieur le supérieur de Saint-Sulpice curé à perpétuité de la dite paroisse. Cette double institution avait donc réellement pourvu à l'administration curiale et perpétuelle de cette ville. Cependant le diocèse se trouvant divisé et Mgr de Montréal ayant acquis, par le fait de l'érection de son siège, une juridiction immédiate sur la cure de Montréal, pour obvier d'ailleurs à certaines difficultés et contestations, il devenait convenable sinon nécessaire, que Mgr sanctionnât de sa propre et nouvelle autorité l'institution donnée par ses prédécesseurs, les évêques de Québec. »

Aux communautés de Montréal.

Rome, 1er août 1840.

Correspondance avec Monsieur Thavenet.

J'envoie aux établissements de Québec et de Trois-Rivières leurs comptes avec moi. Je vous envoie les vôtres, et je vous les envoie dans la même forme que les leurs, afin que, s'ils vous demandent à les voir, ils voient qu'ils sont dressés comme les leurs ; de sorte qu'ils ne pourront rien dire des vôtres qu'ils ne soient obligés de le dire des leurs, ce qui les met dans l'impossibilité de vous faire aucune chicane.

Laissez-les dire contre moi tout ce qu'il leur plaira; ne prenez pas ma défense; prenez part à leur peine, priez pour eux et pour moi.

Le 15 septembre 1840. Je m'attends que Mgr Signay, qui m'accuse de traiter les établissements de Montréal plus favorablement que les autres, vous demandera ou vous fera demander par les établissements de Québec combien vous avez reçu de moi. Répondez en ces termes: « Nous avons eu, comme vous, ce qui nous est assigné dans la dernière analyse de la reddition des comptes que nous avons admise comme vous... Lorsque tous les comptes seront terminés, et que le surcroît du produit, qui n'a été partagé que provisoirement, le sera définitivement, nous rendrons si nous avons reçu de trop, et nous recevrons si nous n'avons pas reçu assez. » Je crois, mes chères sœurs, que cette réponse dissipera les préventions qu'avait conçues Mgr Signay; je vous prie donc de la faire...

1er septembre 1840.

Le 1er octobre, je vous ai envoyé la clôture de votre compte... Détails... Je vous prie de reviser soigneusement mes calculs pour voir s'il s'y trouve des erreurs; si vous y en trouvez, ne manquez pas de me les indiquer...

Monsieur et très honoré bienfaiteur,

Sœur Sainte-Gertrude à M. Thavenet.

Nous ne ferons jamais difficulté de recevoir vos comptes, persuadées qu'ils nous sont présentés par un bienfaiteur et un père, qui se sacri-

fie depuis tant d'années pour l'intérêt de nos maisons. De plus, ce dernier travail est une nouvelle preuve que votre unique désir ne tend qu'à nous aplanir, autant que possible, toutes les difficultés qui se pourraient rencontrer dans la suite. Donc, nouveau motif pour nous de redoubler notre reconnaissance et nos prières, puisqu'il ne nous est pas permis de faire autre chose. (1er octobre)

C'est avec reconnaissance que j'ai reçu votre dernier travail-clôture des comptes... Détails. Vos calculs s'étaient toujours trouvés d'accord avec les nôtres, il serait inutile de les reviser de nouveau. (5 novembre)

M. Thavenet à Sœur Sainte-Gertrude.

Votre lettre du 1er octobre m'est parvenue le 12 novembre; et celle du 5 novembre, le 12 décembre. Ce sont les seules lettres que j'ai reçues de vous cette année. Vous m'y accusez la réception de mes lettres du 1er août et du 15 septembre; mais vous ne me dites pas si vous avez reçu les autres lettres que je vous ai écrites dans le cours de l'année; je vous prie de vouloir bien me le dire. Je suis fâché, ma chère Sœur, de la peine que je vous donne; mais les évêques de Québec sont si mal disposés pour moi, que je ne saurais prendre trop de précautions contre eux. Comme je suis très vieux, j'ai besoin que vous répondiez à chacune de mes lettres le plus tôt possible (17 décembre).

Sœur Sainte-Gertrude à M. Thavenet.

Votre lettre du 17 décembre m'est parvenue le 16 février; je fais passer sur le champ aux communautés de Montréal ce qui les concerne. En voyant la note des lettres que j'ai reçues

pour vos commettants de Québec et de Montréal, je crois répondre suffisamment à toutes celles que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire depuis le 12 janvier 1840 jusqu'au 17 décembre. (16 février 1841).

M. Thavenet à Sœur Sainte-Gertrude.

20 juillet 1841. Je viens de remettre à votre évêque une grande quantité de reliques; je l'ai prié de vous en donner. Si vous en voulez d'autres, envoyez-m'en la liste; je vous en enverrai tant que vous voudrez, pourvu qu'il y en ait à Rome. Soyez bien tranquilles au sujet de nos affaires! tout ce qui vous est assigné vous appartient incontestablement. Jouissez en paix de ce que la Providence vous a donné.

1er octobre 1842. J'ai envoyé à Monsieur Quiblier une copie authentique de la sentence qu'a rendue en ma faveur le tribunal auguste de la sacrée Congrégation de la Propagande; elle vous sera communiquée... Je me recommande à vos bonnes prières; je jouis toujours d'une parfaite santé. Ne demandez plus pour moi qu'une bonne mort. Si, comme je l'espère de la miséricorde de Dieu, j'ai le bonheur de mourir dans le baiser du Seigneur, je prierai bien le bon Dieu pour vous quand je serai dans son saint paradis.

Adieu, mes chères Sœurs, je vous souhaite une bonne santé, et je suis avec un dévouement respectueux et sans bornes,

Votre très affectueux serviteur,

Thavenet. »

Dons, prêts, autres dépenses. De 1840 à 1843.

14 août 1840. Résolu de dépenser vingt louis pour faire des portes de communication entre le chœur et la chambre d'en bas pour décharger le chœur; y comprenant un colombage pour séparer la chambre en deux. Don de trente livres aux Sœurs Grises, de un louis à des religieux Trinitaires.

2 avril 1841. Don d'un ciboire doré à une pauvre église.

6 avril 1841. Perte de trente-cinq louis, par un homme qui a trompé dans l'achat de la provision de bois.

25 avril 1841. Don de vingt-cinq louis à Mgr Bourget pour son voyage à Rome.

17 juin 1842. Don de cinq louis à Monsieur Delaune, missionnaire du diocèse de Vincennes, état d'Indiana, représentant son évêque, Mgr de la Hailandière.

17 juin 1842. Dépense de six louis pour des récompenses aux élèves.

19 février 1843. Décidé en chapitre de dépenser, pour le bouquet de Monseigneur et de Monsieur le supérieur, à peu près six louis chaque année, à une de leurs fêtes. Donné deux ornements pour mission.

7 mai 1843. Prêt de mille louis aux religieuses de l'Hôtel-Dieu pour les aider à faire bâtir des magasins. (Délibération du chapitre).

12 juin 1843. Don de quatre bouquets au bazar pour les Sœurs de charité. Une chasuble à

Monseigneur. Un petit Jésus en cire, tout habillé, aux Frères des Ecoles Chrétiennes.

État du pensionnat et des écoles en 1840.

Pendant la supériorité de Sœur Sainte-Gertrude, les classes subirent certaines modifications et des changements divers. A la demande de Mgr, la Communauté se soumet, quoique avec regret, y voyant de grands inconvénients, à ce que des maîtresses laïques soient adjointes à nos Sœurs dans les écoles des faubourgs.

8 janvier 1843. Encore d'après l'opinion de Sa Grandeur on consentit à mettre un tapis dans la chambre de musique, et à acheter encore trois pianos (29 décembre 1842).

Il fut décidé en chapitre, 14 décembre 1842, de faire deux petites chambres au pensionnat, voisines de la chambre de dessin, afin que les enfants qui apprenaient la musique fussent ensemble, perdissent moins de temps, et fussent mieux surveillées.

Le conseil régla : 15 août 1840. De faire laver le linge des pensionnaires ici, prenant pour cela deux filles du dehors.

2 avril 1841. De former une bibliothèque pour les pensionnaires.

8 avril 1841. D'enseigner la confection des fleurs artificielles au pensionnat.

24 août 1841. De prendre des *quart-de-pension* depuis cinq ans jusqu'à l'âge de dix ans, à une piastre par mois.

24 août 1841. Que les vacances de l'été seraient de quinze jours pour les pensionnaires, et de un mois et demi pour les écolières.

18 septembre 1841. Qu'on enseignerait aux écolières à marquer, à coudre, à lire, à écrire, à compter; qu'on leur ferait le catéchisme, l'instruction, et qu'elles étudieraient la géographie dans de petits livres.

18 septembre 1841. Qu'on prendrait une demoiselle anglaise pour enseigner les miniatures à deux Sœurs, et qu'on lui donnerait douze piastres. Qu'on achèterait une harpe, devant être payée par les Sœurs de Québec, St-François, Rivière-Ouelle, St-Hyacinthe.

6 juillet 1842. Qu'on ferait enseigner la peinture à l'huile à plusieurs Sœurs; dix leçons du maître: trente piastres.

12 septembre 1842. Qu'on prendrait des maîtresses pour enseigner l'anglais dans les missions, cela devenant nécessaire.

14 septembre 1842. Que partout les enfants seraient coiffées. Qu'elles n'auraient point de filles pour faire leur lit ni balayer leurs classes; qu'on leur ferait faire ces choses elles-mêmes, afin de leur apprendre à tenir un ménage, excepté au pensionnat où une jeune fille continuerait de balayer les dortoirs et les chambres.

C'est aussi pendant le règne de Sœur Sainte-Gertrude (1840) que fut instituée à Montréal la confrérie du Rosaire vivant. La confrérie du

saint Rosaire, instituée en Autriche, 1571, par Pie V, fut établie à Québec en 1649 par le Père Poncet, jésuite, arrivé en 1639, décédé en 1675 à la Martinique. En 1863, cette dévotion devient publique à Montréal; elle consiste à réciter le Rosaire chaque semaine, et à faire une procession autour de l'église Notre-Dame, chaque premier dimanche du mois. La confrérie du Rosaire vivant consiste à former une quinzaine dont chaque membre récite chaque jour une dizaine du Rosaire; c'est-à-dire un Pater, dix Ave, et le Gloria Patri, avec cette invocation: « Seigneur Jésus, couvrez de la protection de votre divin Cœur notre très saint Père le Pape. » Approuvée par Sa Sainteté Grégoire XVI en 1832.

En 1842 commencèrent les catéchismes de persévérance, sur le modèle de ceux de Paris; lesquels avaient été affiliés à Notre-Dame de Chartres par Monsieur Pie, futur évêque de Poitiers, quand il était catéchiste du séminaire de Saint-Sulpice.

Pour donner une idée de ce qu'était le pensionnat à cette époque, nous reproduirons ce qui fut publié par les « Mélanges Religieux. » Aujourd'hui, on trouve dans le pensionnat de la Congrégation l'éducation la plus complète que puissent exiger les personnes du meilleur ton: étude perfectionnée de la grammaire, dans les deux langues française et anglaise; connaissance classique de la géographie et de l'histoire, comprenant leurs parties ancienne et moderne, sacrée et profane ainsi que les principes géné-

raux de la constitution anglaise; usage des globes avec leur application au système et aux éléments de l'astronomie; arithmétique avec cahiers de règles; composition et traduction dans les deux idiomes; mythologie et chronologie universelle; cours de littérature et de rhétorique, suivis de l'étude de la philosophie naturelle, comprenant spécialement la minéralogie, la chimie, et même des notions de botanique comme d'histoire naturelle, etc. On s'étonne vraiment que toutes ces branches puissent s'étudier et s'enseigner avec un plein succès, lorsque l'on voit ces humbles filles trouver encore tant d'heures à consacrer aux exercices de piété et de la dévotion la plus solide; cependant, de sévères examens publics font foi, depuis trois ans, de la vérité de notre témoignage. Ce n'est pas tout; l'enseignement de la couture et de tous les ouvrages d'aiguille utiles ou agréables aux personnes du sexe, s'y fait avec un soin infini. On y travaille à la broderie soit en or soit en argent, soit en chenille ou en soie; puis le dessin, la peinture au *mizzotinto* et autrement; et encore la musique, soit vocale, soit instrumentale, avec piano, guitare, etc. C'est vraiment l'éducation la plus avancée que puissent acquérir les demoiselles des familles opulentes de la cité. Telle est l'instruction primaire ou plutôt secondaire que reçoivent annuellement au pensionnat des dames de la Congrégation plus de cent élèves, attirées des divers coins du district, et même venues de l'étranger. En outre, ces infatigables Sœurs instruisent sur la lecture, l'écri-

ture et l'arithmétique, un nombre considérable d'enfants externes, tant dans la ville que dans les faubourgs; de sorte que l'on calcule que le nombre moyen de filles, qui reçoivent d'elles l'éducation religieuse et littéraire n'est pas moindre chaque année que neuf cent cinquante à mille pour Montréal seulement. A présent, si l'on considère que cette bienfaisante institution répand encore ses faveurs dans les campagnes, où elle entretient quatorze missions sur un pied tout à fait respectable, et qu'il doit s'y réunir au moins neuf cents ou mille élèves, il s'en suivra qu'une maison suscitée dans le pays par la Providence et soutenue par la religion, enseigne à elle seule plus de deux mille enfants par année, qui, retournées successivement dans leurs familles seront autant de filles instruites et vertueuses, ou d'épouses fidèles et de mères chrétiennes et laborieuses. Voilà ce que fait le catholicisme au milieu de nous et pour nous; et tout cela par le ministère, (on peut l'appeler ainsi) de quelques centaines de vierges, qui, se succédant depuis tout à l'heure deux siècles, n'ont pas cessé de prier et d'instruire, de travailler et d'édifier (10 septembre 1841).

....

Il faudrait pénétrer davantage dans l'intérieur de ces maisons (Ursulines et Congrégation), pour connaître l'esprit de charité et de bienveillance qui y préside, pour y juger de la persévérance et de la ponctualité des devoirs qu'on y remplit; en un mot, pour sentir toute la

tendresse de mère qui vit dans ces cœurs de vierges. Oui, partout chez ces admirables institutrices, vous trouverez un tel désir d'être utiles à la religion, au pays, qu'il n'est aucune privation qu'elles ne soient prêtes à s'imposer, aucune tâche qu'elles ne veuillent entreprendre, aucun bien à faire qu'elles consentent à omettre, dès qu'il y a force et possibilité » (17 septembre 1841).

....

« Nous avons assisté aux trois séances des exercices littéraires des dames de la Congrégation. Et, malgré l'éloge qu'on nous avait fait les années précédentes de cette belle institution, nous étions loin de nous attendre à tant de merveilles. Il est superflu de décrire le bon goût qui avait présidé à la disposition et à l'ornement de ce genre. Nous devons signaler toutefois, la splendide exposition d'ouvrage, de dessin, de tapisserie, de broderie, et d'autres merveilles dont nous avouons franchement ne pas connaître les noms, et que nous avons examinées toutefois, sinon en connaisseurs du moins en admirateurs sincères. A toutes les questions sur la langue et la grammaire française, sur la géographie, l'histoire, la mythologie, l'arithmétique, l'astronomie, la géologie, la rhétorique, etc., les élèves répondirent avec une facilité et un savoir étonnants. Nous fûmes presque effrayés de cette multiplicité de sciences enseignées à ces jeunes filles, qui nous firent rougir de nous-mêmes, car nous ne pouvions toujours

les suivre dans leur savant examen. Plusieurs d'entre elles lurent des compositions littéraires qui donnèrent la meilleure idée de leur éducation. Une séance entière fut donnée à la musique, où des morceaux les plus difficiles et les plus estimés des grands maîtres furent exécutés avec une perfection tout artistique sur le piano, la harpe et la guitare. Des morceaux de musique vocale furent chantés en chœur par un grand nombre de ces demoiselles, qui firent apprécier la beauté de leur voix et la précision de leur chant par toute l'assemblée. Dans la séance précédente, les élèves avaient répondu à un examen sur l'anglais, qui est enseigné dans ce pensionnat, sinon en première ligne, du moins avec un soin particulier. On nous a fait de cet examen le rapport le plus favorable. La dernière séance, celle de mardi après-midi, fut consacrée à la distribution solennelle des prix. Elle s'ouvrit par la tragédie d'Athalie, chef-d'œuvre de Racine, que jouèrent ces jeunes demoiselles avec une richesse et une variété de costume qui charmèrent les spectateurs. Ces jeunes élèves choisies, déclamant ces beaux vers du grand tragique, rappelaient avec charmes ces chères filles de Madame de Maintenon, pour lesquelles ils avaient été faits. La distribution des prix couronna dignement cette pompeuse journée» (5 août 1842).

Samedi dernier, disent les «Mélanges Religieux» du 20 décembre 1842, sont arrivées en cette ville, venant de New-York, quatre dames

du Sacré-Cœur. Après avoir mis pied à terre chez Monseigneur, et prié un moment à la cathédrale, elles se rendirent immédiatement chez les Sœurs de la Congrégation, d'où elles doivent partir pour leur destination ultérieure, Saint-Jacques de l'Achigan.

L'arrivée de ces dames religieuses est un heureux événement pour notre pays ; car les excellentes Sœurs de la Congrégation, dont le mérite et le dévouement sont si parfaitement appréciés de nos compatriotes ne pouvaient suffire à tous les besoins. Un grand nombre de paroisses réclamaient en vain le bonheur de les posséder. Aujourd'hui, voici venir de puissantes auxiliaires qui, sans satisfaire encore à toutes les demandes, rendront du moins les besoins moins sensibles, et soulageront efficacement leurs Sœurs d'un autre nom dans cette œuvre charitable et commune de l'éducation des jeunes filles. »

« *...23 mai 1843.* Samedi dernier, à 8 heures, Mgr de Montréal fit à sa cathédrale la consécration à la sainte Vierge de toutes les jeunes filles des écoles de la ville. Dès 8 h. 30, on les vit défiler en ordre de procession par toutes les voies aboutissant à la cathédrale, venant des différentes parties de la ville et des faubourgs, au nombre d'environ 1200. Rien n'était gracieux et touchant comme ce grand nombre de jeunes filles qui reçoivent dans une seule localité une éducation morale et religieuse, par les soins de pieuses et habiles institutrices. Les dames de

la Congrégation donnent à elles seules l'instruction à plus de onze cents jeunes filles, tant dans leur pensionnat que dans leurs écoles des faubourgs. Un autel splendide avait été dressé à l'entrée du chœur de la cathédrale pour cette sainte cérémonie. Un précieux reliquaire, renfermant une portion considérable d'un vêtement de la sainte Vierge, y était exposé au-dessous d'une statue de l'Immaculée Conception. De l'autel, Mgr, revêtu de ses ornements pontificaux, fit une courte exhortation aux enfants sur la cérémonie du moment; il dit la messe à laquelle communièrent plusieurs jeunes filles; puis, il consacra à la Reine des Vierges cette intéressante portion de son troupeau, ces jeunes vierges destinées à devenir un jour des mères de familles édifiantes et chrétiennes. Après la messe, ces enfants retournèrent dans le même ordre qu'elles étaient venues, conduites et présidées par leurs bonnes maîtresses. Ce pieux cortège parcourant les rues de la ville par cette matinée du mois de Marie avait attiré une grande foule à l'église et sur son passage; le gracieux costume des nombreuses pensionnaires de la Congrégation, aussi bien que leur extérieur modeste et recueilli, attirait surtout l'attention. La cérémonie se termina vers neuf heures et demie. »

PROSPECTUS DE LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME POUR 1835

(1)

La Congrégation ajouta à son établissement, en 1823, le grand bâtiment en pierre, à trois étages, faisant face à la chapelle de Notre-Dame de la Victoire, dans lequel se tiennent les *écoles des élèves pensionnaires.* Les Sœurs donnent *chez elles,* l'instruction à 100 pensionnaires et à 200 externes, tant dans le dernier bâtiment cité que dans la chapelle de Notre-Dame de la Victoire. *L'instruction* donnée dans cet établissement et le prix chargé sont comme suit : *Petites écoles des filles externes,* sous cinq maîtresses : Lecture, écriture, grammaire et calcul, à dix chelins par an ; pour aider à payer les livres et le bois de chauffage. Cette somme n'est généralement pas payée par les parents, toujours trop pauvres pour être en état de le faire ; ce qui rend ces écoles presque totalement gratuites.

Pensionnat. Deux écoles, française et anglaise, sous quatre maîtresses, pour pensionnaires et demi-pensionnaires. Lecture, écriture, grammaire, arithmétique, histoire et géographie, usage des globes, rhétorique, principe de chimie et de philosophie, couture, broderie, ouvrage de goût de diverses natures ; à 18 louis par an pour une pensionnaire, et 6 louis pour une demi-pensionnaire. Plus 6 louis pour la musique instrumentale et vocale ; 15 chelins par an pour le dessin et autant pour la peinture de différents

genres ; aussi, 15 chelins pour l'usage des globes et des livres. Celles des pensionnaires auxquelles la communauté fournit des lits et dont elle lave le linge, payent en outre 4 louis, 10 chelins par an. (Notes de M. Jacques Viger.)

PROSPECTUS DE LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME publié dans les « Mélanges » le 21 avril 1843

On nous prie d'insérer dans nos colonnes le PROSPECTUS des dames de la Congrégation. Nous ne répétons pas ce que nous avons dit tant de fois du mérite de cette institution. Pour en faire le plus complet éloge, il suffit de dire que ces inappréciables institutrices tiennent toutes les promesses de leur prospectus, quelque grandes qu'elles soient, de quelque difficile exécution qu'elles paraissent. C'est que la religion inspire leurs efforts et soutient leur dévouement.

COUVENT DES SŒURS DE LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME, établi à Montréal, pour l'instruction des jeunes demoiselles

Cours d'instruction

(2)

Il renferme l'étude des langues française et anglaise, la grammaire, l'écriture, l'arithmétique, la géographie et l'usage des globes, les

éléments d'astronomie, la rhétorique et la littérature, l'histoire ancienne et la moderne, la mythologie, la chronologie, la philosophie naturelle, la chimie, la botanique, la géologie, etc...

Le dessin, la peinture à l'eau et à l'huile, la couture et la broderie en tous genres, sur le satin, l'icone, etc., l'économie domestique, la musique vocale, le piano, la guitare, la harpe, etc., etc.

OBSERVATIONS. Les parents ou tuteurs, éloignés de la ville, sont priés de désigner quelqu'un sur les lieux, chargé de liquider les comptes lorsqu'ils seront échus, et de recevoir les enfants, si la maladie ou quelque autre circonstance rendent leur départ nécessaire. On reçoit, dans la pension, des élèves de toute croyance; mais toutes doivent se conformer aux exercices publics de la maison. Tous les ans, les élèves ont quelques semaines de vacances, précédées d'un examen.

TROUSSEAU

Chaque élève doit avoir en entrant: Deux robes bleu clair, deux robes blanches, deux tabliers de mérino noir, un de soie. Un chapeau blanc et une pèlerine pour l'été, un manteau bleu foncé et un chapeau noir pour l'hiver. Outre ceci, chacune doit avoir en entrant; 6 changes de linge, bas, mouchoirs de poche, essuie-mains, (le tout marqué), deux robes de matin, une boîte à peigne avec brosse, etc. De plus, un chapeau de paille garni en bleu, et

quelques robes de couleur pour les promenades à l'île St-Paul.

Les parents qui désirent que leurs enfants soient pourvues par l'institution, de hardes, de livres ou articles nécessaires à la broderie et au dessin, remettront à la maîtresse générale une somme pour cet effet. Il est à la disposition des parents de fournir le lit, et de faire blanchir le linge des élèves.

CONDITIONS : Pension et instruction dans les deux langues : 18 louis. Demi-pension : 9 louis. Plumes et encre : cinq chelins. En entrant : sept chelins, six deniers. Italien, allemand, dessin, musique payés à part. »

Les maîtresses du pensionnat, l'année que fut publié le prospectus ci-dessus, (1842-43) étaient Sœur Saint-Simon (Chicoine) et Sœur Saint-Alphonse-de-Liguori (Lemire-Marsolet) pour le français ; Sœur de la Nativité (Cagger) et Sœur Saint-Patrice (Connolly), pour l'anglais ; Sœur Sainte-Monique (Couture) pour le dessin et les ouvrages ; Sœur Saint-Denis (Benoît) surveillante à la musique.

Parmi les pensionnaires se distinguaient : Mademoiselle Aurélie Chénier, (plus tard, notre révérende Mère St-Victor). Mesdemoiselles Kent, Beaudry, Bruneau, Comte, Wilbrenner, Ainsse, Mondelet, de la Potherie, Stuart, McDonell, Laflamme, Grant, Holmes, Wilson, Giraldy, Kingston, Senécal, etc.

Le 18 mai, à une assemblée du chapitre, Sœur Sainte-Gertrude déclara à la Communauté que, comme il n'y avait plus qu'un mois pour les grandes élections, il était de son devoir de les informer qu'elles eussent à mettre une autre supérieure; vu que, son mal de genoux augmentant, elle prévoyait bien qu'elle deviendrait hors d'état de marcher. En conséquence, le 28 juin, Mère Sainte-Madeleine passa de la charge de maîtresse des novices à celle de supérieure; Sœur Sainte-Gertrude fut nommée assistante; Sœur Saint-Simon laissa la direction du pensionnat pour prendre celle du noviciat; Sœur de la Croix fut continuée 1ère conseillère; Sœur Saint-Hippolyte, 2e conseillère et dépositaire.

Démission de Sœur Sainte-Gertrude. Élections de 1843.

État des missions pendant la supériorité de Sœur Marie-Françoise Huot, dite Sainte-Gertrude.

1840-1843

Deux établissements nouveaux: Les Cèdres, Kingston.

QUÉBEC

Depuis l'érection de Montréal en évêché, les rapports avec nos Seigneurs les évêques de Québec étaient devenus de plus en plus rares. Cependant, Mgr Signay ne manquait pas d'écrire

chaque année à la Communauté en réponse aux vœux qui lui étaient adressés. Suivent les lettres de Sa Grandeur pendant le triennat de Mère Sainte-Gertrude.

Québec, 2 janvier 1841.

Ma très honorée Sœur,

Veuillez agréer et faire agréer à votre Communauté mes meilleurs compliments et souhaits en retour de votre gracieux et estimable souvenir, à l'occasion du renouvellement de l'année. Veuillez bien aussi recevoir pour vous-même mes félicitations au sujet de l'emploi distingué auquel la Providence vous a appelée dans l'année qui vient de finir. Je prie le Seigneur de couronner de ses plus abondantes bénédictions le désir ardent que vous avez de promouvoir le bien de la religion, et de faire fleurir l'éducation dans les établissements des deux diocèses qui dépendent de votre surveillance particulière. Demeurez persuadée que vous éprouverez de ma part, au moins pour ceux de mon diocèse, tout le concours qu'il dépendra de moi de donner à vos soins attentifs, à vos sages avis et à vos intéressantes recommandations.

J'ai l'honneur d'être bien sincèrement, ma très honorée Sœur,

† Joseph, évêque de Québec.

Québec, 3 janvier 1842.

Ma très honorée Sœur,

Je suis bien reconnaissant des souhaits et des sentiments de respect que vous m'exprimez de la part de votre Communauté, à l'occasion de la nouvelle année. Assurez-la que je prie le Seigneur de répandre sur toutes celles qui la composent, ses abondantes bénédictions, ainsi que sur les œuvres intéressantes qui font l'objet continuel de son application et de ses soins.

Veuillez aussi lui faire agréer la bénédiction que je me fais un sensible plaisir de lui donner et croyez-moi dans les sentiments de la plus sincère estime pour le précieux établissement à la tête duquel la Providence vous a placée,

Ma très honorée Sœur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

† Joseph, évêque de Québec.

Québec, 4 janvier 1843.

Ma très honorée Sœur,

Veuillez bien agréer mes remerciements les plus sincères pour les bons souhaits que vous me faites, de concert avec votre Communauté à l'occasion de la nouvelle année.

Personne plus que moi ne sait apprécier les avantages immenses que la religion retire de l'éducation que vos bonnes Sœurs donnent avec tant de zèle dans les paroisses qui ont le bonheur de les posséder. Aussi m'appliquerai-je tou-

jours à soutenir de toutes mes forces, vos précieux établissements; et dois-je désirer continuellement de les voir se répandre de plus en plus dans les paroisses de mon diocèse, même au prix des plus grands sacrifices de ma part.

Soyez assurée que je ne manquerai pas de me souvenir à l'autel, de celles qui ont tant de droit à mon estime et à ma reconnaissance.

Je demeure avec une respectueuse considération, ma révérende Sœur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

† Joseph, évêque de Québec.

Mission de la Basse-Ville transportée à Saint-Roch.

Monseigneur Plessis avait exprimé un vœu avant de mourir : c'était que la paroisse St-Roch eût au plus tôt des Sœurs de la Congrégation. Son cœur reposant dans l'église de ce lieu, semblait presser l'exécution de ce désir, qui commença à se réaliser en 1841. Le 21 novembre, il se fit une assemblée extraordinaire de paroisse pour prendre en considération l'offre faite par Mgr de Montréal dans son sermon du dimanche précédent dans l'église Saint-Roch, au nom de Mgr de Québec, savoir : d'envoyer à St-Roch, un nombre de pieuses Sœurs de la Congrégation, aussitôt qu'on aurait élevé un édifice assez spacieux et commode pour les recevoir. Monsieur le curé (Charest) ayant expliqué le but de l'assemblée, les résolutions suivantes furent adoptées.

1° — Proposé par Joseph-G. Tourangeau, écr, secondé par F.-X. Paradis, que c'est l'opinion de

cette assemblée qu'il est du plus grand intérêt pour l'éducation morale des petites filles de St-Roch de pourvoir à l'établissement des Sœurs de la Congrégation en cette paroisse.

2° — Proposé par M. J.-J. Nesbitt, secondé par M. Pierre Gagnon : que cette assemblée accueille avec la plus vive reconaissance l'offre généreuse que Sa Grandeur Mgr l'évêque de Montréal a faite à la paroisse de St-Roch dimanche dernier, de la doter du don précieux des dites Sœurs de la Congrégation, et la prie de vouloir bien daigner agréer ses plus sincères remerciements pour cette extrême bienveillance.

3° — Proposé par le Dr Labrecque, secondé par M. Prévost (Louis) : qu'un comité de 38 membres soit nommé pour procéder aux affaires relatives à l'établissement projeté.

4° — Proposé par M. Joseph Laurin, secondé par M. Jean Tourangeau : que nos Seigneurs les évêques de Québec et de Sidyme soient membres honoraires de ce comité, et soient très respectueusement priés d'honorer de leur coopération les procédés de l'œuvre que nous poursuivons dans l'intérêt de la religion et pour l'éducation chrétienne des enfants de la paroisse St-Roch.

5° — Proposé par M. P. Allard, secondé par M. R. Emond : que le dit comité s'assemblera à l'appel de M. le Président (M. Charest) pour aviser aux moyens de mettre à exécution avec toute la diligence possible le plan projeté, de

pourvoir à la construction d'édifices convenables pour les Sœurs de la Congrégation.

6° — Proposé par M. P.-M. Paquet, secondé par M. R. Pelchat: que les remerciements de l'assemblée soient votés à M. le Président pour son habileté en cette occasion.

Membres du comité:

Dr Rousseau	Dr Labrecque
René Pelchat	P. Huot
Chs Chamberland	Ignace Légaré
P. Allard	Antoine Légaré, etc.

Le 4 septembre 1842 eut lieu la bénédiction de la première pierre du couvent de St-Roch, par Mgr de Sidyme. Les vêpres ne commencèrent qu'à deux heures et demie, pour donner aux citoyens de la Haute-Ville et du faubourg Saint-Jean l'avantage d'assister à la cérémonie. La collecte fut de cent cinquante louis. Les maîtres menuisiers s'engagèrent à faire gratis les assemblages de toutes les ouvertures de l'édifice, devant avoir 100 pieds de long sur 40 de profondeur; et chacune des ailes 40 pieds de long sur 20 de large, chaque face latérale présentant une longueur de 80 pieds. L'intention de Mgr de Montréal était de transporter les Sœurs de la Basse-Ville à St-Roch; ce qui s'effectua en 1844.

SAINTE-MARIE DE LA BEAUCE

Les « Mélanges Religieux » du 17 septembre 1841, rendant compte des retraites prêchées par Mgr de Nancy, disent: « Parmi les brillantes cérémonies qui y ont édifié le peuple, on a remarqué surtout, à Ste-Marie de la Beauce, la consécration à la sainte Vierge, qui se fit le jour de l'Assomption. On avait préparé pour cette circonstance une procession splendide, dans les rangs de laquelle on voyait défiler plus de 200 jeunes filles habillées de blanc, en tête desquelles marchaient le pensionnat des Sœurs de la Congrégation; toutes ces demoiselles portaient à la main d'élégantes bannières ou de riches étendards, et étaient suivies de six jeunes personnes portant une belle statue de la sainte Vierge, sur un léger brancard orné avec élégance. »

Les missionnaires de Ste-Marie de Beauce étaient alors: Sœurs Saint-François-de-Sales et Sainte-Brigitte.

Le 10 septembre de l'année suivante, 1842, le couvent était sous la direction de nos Sœurs Sainte-Marthe et Saint-Olivier; il y eut ordination dans l'église, de Monsieur Elzéar-Alexandre Taschereau, fils de l'honorable Thomas Taschereau et de dame Marie Panet. La cérémonie fut faite par Mgr de Sidyme. M. Taschereau avait été tonsuré à Rome le 20 mai 1837, par Mgr Piatti, archevêque de Trébisonde. C'est Mgr le cardinal actuel. Sa famille est bienfaitrice de notre couvent de la Beauce.

SAINTE-FAMILLE

En 1841, il fut proposé de retirer les Sœurs de cette mission, où il y avait peu d'enfants. La Communauté y aurait consenti; mais Monseigneur de Québec y mit empêchement, disant qu'il allait envoyer une lettre circulaire afin que le nombre des élèves augmentât; et que, s'il ne réussissait point, il prendrait les Sœurs de la Sainte-Famille pour les mettre à la Baie Saint-Paul.

SAINT-FRANÇOIS

En 1842, Sœur St-Augustin ayant été désignée pour aller, de St-François à Terrebonne, cette nouvelle causa une vive douleur dans la paroisse, dont les habitants présentèrent la requête suivante:

A la révérende Sœur Ste-Gertrude,
Supérieure de la Congrégation de Notre-Dame.

Nous soussignés, propriétaires et tenanciers de la paroisse Saint-François, rivière du Sud, avons l'honneur de vous représenter:

Que c'est avec la plus profonde douleur que nous avons appris le rappel de la très respectable Sœur Saint-Augustin, supérieure de la mission de cette paroisse Saint-François, perte à jamais déplorable pour nous, car nous la considérons comme une bienfaitrice insigne que la divine Providence nous avait donnée.

Que Sœur Saint-Augustin, par son caractère énergique, son habilité et intégrité, son aptitude a fait fleurir et briller de plus en plus le renom de la dite mission, en lui attirant une foule de pensionnaires de Saint-François et de toutes les paroisses circonvoisines ; et que, par les mêmes faveurs dont la nature l'a douée, elle s'est acquis l'estime et le respect de toute la paroisse et des environnantes en général.

Que cette respectable Sœur s'est sacrifiée avec le plus grand zèle pour le soutien et le maintien d'une communauté chargée d'un très grand nombre de petits poussins qui, joints à nous, déplorent la perte de leur mère et qui, comme nous, aspirent avec ardeur voir le jour auquel la divine Providence la ramènera pour les couvrir de ses ailes.

C'est pourquoi vos humbles suppliants concluent très humblement à ce qu'il vous plaise accorder encore pour quelques années à la très respectable Sœur Saint-Augustin la supériorité de la mission de Saint-François. Et vos suppliants ne cesseront de prier.

Louis Morin
Jean-Baptiste Dumas
Frédéric Letellier
Jean-Baptiste Talbot, etc.

Le curé de Saint-François était alors H. Louis-Léon Bélisle, né à Deschambault de Louis Bélisle et de Scholastique Chavigny de Chevrotière.

TERREBONNE

En 1842, Sœur Saint-Augustin alla de Saint-François à Terrebonne. La mission qu'elle laissait, et celle dont elle prit la charge furent chacune autorisées à prêter vingt-cinq louis aux Sœurs de la Pointe-Claire pour leurs réparations de maison.

BERTHIER

Les « Mélanges Religieux » du 3 janvier 1843 donnaient le compte rendu d'un examen fait au couvent de cette paroisse le 29 décembre précédent en ces termes : « Jamais examen ne fut plus brillant nulle part, par les réponses habiles et aisées de ces demoiselles sur les matières suivantes : lecture, écriture, géographie, histoire sacrée, histoire du Canada. Elles étalèrent aussi aux yeux admirateurs de magnifiques dessins, divers ouvrages à l'aiguille, etc. L'anglais seul y manquait, mais nous avons lieu de croire qu'il occupera une première place au prochain examen. Deux séances partagèrent ce jour doublement fortuné pour les élèves et pour la paroisse de Berthier. La première commencée à 8 h. 30 du matin, se termina par un drame de Berquin, intitulé : « La petite glaneuse », et parfaitement exécuté au dire de toutes les personnes de la nombreuse assemblée. La seconde séance commença à une heure et demie de l'après-midi, et se termina fort tard par un autre drame inti-

tulé: « La désobéissance punie », et enfin par la distribution des prix, suivie d'un discours de remerciement à l'assemblée, prononcé par une élève. »

SAINT-HYACINTHE

Les « Mélanges Religieux » du 21 janvier 1842 publièrent ce qui suit: « Monsieur l'éditeur, C'est avec beaucoup de plaisir que je rends compte au public, par la voie de votre journal, de l'examen qu'ont subi, il y a quelques jours, les élèves du couvent de Saint-Hyacinthe. Cet examen a pleinement satisfait les personnes qui y assistaient, et a montré que l'éducation prenait un développement considérable dans cette institution. La lecture, l'écriture, l'arithmétique, la grammaire française, l'histoire sainte, la géographie, le dessin, la broderie et autres ouvrages, telles sont les matières auxquelles les jeunes filles s'appliquent. En général, la manière dont les élèves ont répondu sur les différents objets de leurs études, l'exhibition des ouvrages de dessin et de broderie, etc., ont prouvé leur travail et leur intelligence, comme le zèle et la capacité de leurs dignes institutrices. Aussi, à la fin des exercices, les assistants satisfaits de l'enseignement pour la partie française, ont-ils exprimé le désir d'avoir une maîtresse pour l'anglais; cette matière n'a pas été enseignée jusqu'à présent. Il est à espérer que le public apprendra bientôt avec plaisir que ce désir a été exaucé. »

UN ASSISTANT

Nos Sœurs de cette mission étaient alors Sœur Saint-Philippe (Guérard) et Sœur Sainte-Euphrasie (Labrecque). Cette dernière écrivit une lettre si gracieuse, et en même temps si expressive, au conseil municipal qui voulait leur imposer les taxes, que messieurs les conseillers durent se rendre à ses représentations. Monsieur Eus. Cartier répondit le 5 mars 1842 que les raisons des Sœurs avaient été agréées et qu'elles étaient exemptées de toutes taxes. Le curé de Saint-Hyacinthe était alors Monsieur Edouard Crevier-Bellerive, de la famille de nos Sœurs de ce nom; il avait succédé en 1832, à Monsieur Girouard, fondateur du couvent. Monsieur le curé et les Messieurs du Séminaire rivalisaient de zèle et de dévouement à l'égard de nos Sœurs, aussi bien qu'auprès de leurs élèves. Monsieur Raymond surtout, alors préfet des études et plus tard supérieur, ne mettaient pas de bornes à sa charité... Aussi, nos Sœurs furent très sensibles à leur épreuve de 1843.

« Dans la nuit du jeudi à vendredi, lisons-nous dans les « Mélanges Religieux » du 20 juin, un incendie qui pouvait avoir les suites les plus désastreuses éclata au séminaire de Saint-Hyacinthe. Dans le tumulte occasionné par cet accident, bien des objets furent perdus, volés ou détruits. On estime la perte causée par le sinistre à deux cents louis: rien n'était assuré. Cette perte sera vivement sentie par cet établissement

pauvre déjà, et chargé de dettes occasionnées par des constructions récentes et indispensables. »

Le directeur et propriétaire du journal ci-dessus mentionné était M. le chanoine Jean-Charles Prince, ci-devant directeur du séminaire de St-Hyacinthe et plus tard évêque de cette ville. Il inséra dans son numéro du 4 juillet la lettre suivante : « Recevez, Monsieur, les vifs remerciements des membres du séminaire de Saint-Hyacinthe, pour la sympathie que vous avez si cordialement témoigné envers leur établissement, à propos de l'accident qui a failli l'anéantir. C'est un soulagement bien doux, dans le malheur, que l'intérêt que daignent y prendre des âmes généreuses ; et certes, ce soulagement ne nous a pas manqué. Nous devons surtout une reconnaissance inexprimable à la population de Saint-Hyacinthe, pour l'empressement avec lequel elle a volé à notre secours au moment du danger. Nous ne pouvons nous rappeler, sans être attendris jusqu'aux larmes, le dévouement qui a été manifesté dans cette circonstance. Plusieurs citoyens ont exposé leurs vies en s'élançant avec intrépidité sur le toit de la maison ; ou en méprisant pour porter secours, le danger imminent occasionné par le tumulte, par les objets que l'on précipitait des croisées des étages supérieurs, et par les débris embrasés de la couverture.

Après l'extinction du feu, on offrit à l'envi la plus cordiale hospitalité aux professeurs et

aux élèves. Nous devons au zèle bienveillant dont je viens de parler, et pour lequel il ne nous est pas possible d'offrir assez de remerciements, de n'avoir pas souffert une perte aussi considérable qu'elle devait l'être. Cependant le chiffre de cette perte, quoique peut-être au-dessous de celui que vous avez mentionné, est néanmoins très élevé. Sans parler du dommage causé au corps de l'édifice, ni des meubles brisés, environ cent volumes manquent à la bibliothèque et la perte de ces livres rend incomplets des ouvrages en 10, 12, 16, et, et même 26 volumes. Les élèves ont perdu plusieurs de leurs livres classiques.

Les exercices publics, tels que d'ordinaire, se préparaient avec activité. Mais on nous trouvera excusables sans doute d'en changer le mode, pour cette année, et d'y substituer une distribution solennelle de prix, accompagnée de quelques amusements dramatiques. Cette distribution solennelle des prix, aura lieu le 19 juillet, à 2 h. après-midi. Elle sera précédée de plusieurs jours d'examen privé. Les vacances commenceront le 20, à 6 h. du matin. »

J. Larocque

Saint-Hyacinthe, 22 juin 1843.

BOUCHERVILLE

Le 20 juin 1843, le village de Boucherville fut presque entièrement détruit par une étincelle échappée d'un bateau à vapeur qui se trouvait

au quai. Il était cinq heures et trois quarts du soir quand le feu éclata chez Monsieur Wilbrenner. A ce moment, le vent soufflait avec violence. A 6 heures, l'église, le couvent, la nouvelle maison d'école, toute la profondeur du village jusqu'au chemin des concessions, tout brûlait à la fois. A 7 heures, le clocher tomba dans le cimetière. Et ce ne fut que vers neuf heures et demie que Monsieur le maire de Montréal arriva avec les secours qu'il avait organisés... il était trop tard; les pompes devenaient inutiles, et les deux tiers du village étaient détruits. Nos Sœurs de cette mission étaient alors: Sœurs Sainte-Claire (Ritchot) et Saint-André (Marchessault). Dès qu'elles constatèrent le danger, elles se mirent à jeter par les fenêtres les effets et les meubles qui leur tombaient sous la main. Sœur Sainte-Claire, montée au grenier pour en retirer tout ce qui pouvait avoir quelque valeur, s'aperçut que le toit était déjà en feu; et elle sauta par une croisée, la seule ouverte et qui ne fût pas embrasée. Sœur Sainte-Claire demeura sur la place publique en garde des effets sauvés et contemplant avec douleur les débris fumants de sa chère maison, pendant que Sœur Saint-André allait conduire en lieu sûr les pensionnaires au nombre de trente-trois, ayant chacune un petit paquet. Il était onze heures du soir quand Sœur Saint-André vint rejoindre sa compagne au quai; et le capitaine du bateau qui avait amené les pompiers de Montréal ayant promis de surveiller leurs effets, toutes deux se retirèrent à distance, chez Monsieur Lefebvre,

où elles passèrent le reste de la nuit. Le lendemain, elles reçurent la visite de Mère Sainte-Gertrude, supérieure de notre Communauté, accompagnée de Sœur de la Présentation (Roy) ; et il fut décidé que les deux missionnaires resteraient au presbytère pour arranger le linge de l'église et constater la valeur des dommages. La perte de la mission fut estimée à mille louis ; nos Sœurs reçurent une indemnité de deux cents louis, qui furent employés aux réparations de la maison qu'elles devaient occuper l'année suivante. Cette maison, autrefois propriété de Monsieur Tabeau, nommé évêque de Spiga, était passée à Mgr Bourget, qui la céda à la fabrique pour 300 louis. Les notes suivantes sont de Mère Sainte-Madeleine : « Les flammèches de *steamboat,* à ce que l'on écrit, mirent le feu à un tas de *ripes* vis-à-vis l'église, qui la consuma ainsi que le couvent, et presque toutes les maisons du village. Le presbytère et la maison de M. Tabeau, ancien curé, furent épargnés. Les Sœurs, voyant avec quelle rapidité les flammes, poussées par un vent des plus violents, se portaient du côté du couvent, sauvèrent seules, ainsi que leurs pensionnaires, une bonne partie de leurs effets qu'elles portèrent à une distance assez éloignée de l'incendie. Ensuite, une des deux Sœurs, Sœur Saint-André, conduisit les pensionnaires qui lui restaient à la première concession, chez d'honnêtes habitants, qui leur donnèrent l'hospitalité avec grande charité. Pendant ce temps ma Sœur Sainte-Claire, sa compagne, était restée seule à la belle étoile auprès

des effets de la mission et des enfants. Cependant, ma Sœur Saint-André ayant placé et recommandé ces chères enfants aux soins des personnes qui les avaient si bien accueillies, pensa qu'il était convenable d'aller au secours de sa compagne; elle se mit donc en route avec deux grandes pensionnaires. Il était déjà nuit; elles s'enveloppèrent de grands manteaux et de mouchoirs sur la tête. Arrivées au village, elles furent très étonnées de le voir entouré d'une haie de pompiers et de soldats, envoyés à Boucherville par ordre du maire de Montréal; prévoyance très à propos et qui fermait l'entrée aux passants et empêchait le désordre des malveillants. Les fugitives demandent passage, la sentinelle refuse. Alors ma Sœur Saint-André détache son grand manteau et montre son habit religieux: Passez! passez! Mesdames, répond-on, vous êtes du clergé. Elles passèrent en effet au milieu de la haie des gardiens sans éprouver aucune frayeur. »

LAPRAIRIE

Cette mission interrompue depuis 1836, n'avait pourtant point été définitivement abandonnée. Dans l'intervalle, les habitants reconstruisirent l'église de leur paroisse; et la communauté consentit volontiers à ce que la maison qu'elle avait laissée, servit de chapelle paroissiale pendant la bâtisse du nouveau temple. La consécration de la nouvelle église eut lieu le 18 novembre 1841. Depuis 1839, le curé était

Michael Power, natif de Halifax, ordonné à Montréal en 1827 par Mgr Dubois, missionnaire à Drummondville, curé de la Petite-Nation en 1831, et de Ste-Martine en 1833. En 1842, ce monsieur reçut de Toronto ses bulles d'évêque, datées du 17 décembre 1841.

« Mgr Power, vicaire général et curé de Laprairie, disait un journal du 15 avril 1842, vient de recevoir de Rome des bulles qui l'élèvent à la dignité d'évêque de la partie occidentale du Haut-Canada ; laquelle est érigée indépendante par un Bref du 17 décembre dernier. C'est un grand honneur pour le diocèse de Montréal de voir un de ses prêtres promu à ce haut rang dans la hiérarchie sacrée. Nous exprimerions de sincères regrets sur la perte que va faire notre diocèse, si le bien de l'Eglise qui va en résulter n'était pour nous une consolante compensation. » Le sacre de Mgr Power eut lieu le 8 mai dans l'église de Laprairie ; et le compte rendu de la cérémonie parut dans les « Mélanges Religieux » du 13. Nous le copions en grande partie : « Dès l'aube du jour, notre ville épiscopale était dans une agitation qui annonçait quelque chose d'extraordinaire. Des flots de peuple se poussaient vers le port. Bientôt les cloches frappent les airs de leurs joyeuses volées ; elles annoncent le départ du séminaire, de leurs Grandeurs les évêques de Montréal, de Kingston, et de Sidyme, ayant au milieu d'eux l'évêque élu, Mgr Power, auquel ils allaient imposer les mains. Les prélats s'avançaient à pied vers le bateau à

vapeur qui devait les transporter à Laprairie, escortés d'un grand nombre d'ecclésiastiques et de beaucoup de fidèles...

...A six heures, le bateau à vapeur laissa le port; quelque quart d'heure après, il touchait le quai de Laprairie. Il serait inutile de peindre l'empressement des fidèles de cette localité à accourir au-devant de leur pasteur, que son mérite allait faire placer dans le premier ordre de la hiérarchie de l'Eglise. Les prélats et les membres du clergé se rendirent d'abord au presbytère... l'entrée dans le chœur fut des plus solennelles. De longues files d'enfants de chœur, la croix en tête, ouvraient la marche... venaient ensuite les élèves du séminaire de Montréal, puis trente-quatre prêtres parmi lesquels on remarquait M. William McDonell, grand vicaire du nouvel évêque, venu tout exprès de Hamilton pour assister à cette cérémonie... les prélats, suivis des chanoines titulaires et honoraires, fermaient la marche...

...« La messe fut chantée par Mgr Gaulin, de Kingston, évêque consécrateur. Le sermon fut donné par Monsieur Quiblier, supérieur du séminaire de St-Sulpice; l'orateur s'attacha principalement à démontrer la dignité de l'épiscopat. Le sujet était grand, et l'orateur n'est pas demeuré au-dessous de sa matière. Après un exorde de circonstance qui rappelait le combat de l'archange saint Michel contre le diable et une application spirituelle à Mgr Power, qui porte si dignement le nom de Michel, et que sa

nouvelle charge appelait désormais à combattre plus intrépidement contre l'ange rebelle, l'orateur donna d'abord une idée de la grandeur de l'épiscopat en cherchant son origine dans le ciel; en représentant Dieu le Père consacrant son Fils pour être l'évêque de nos âmes. Il s'attacha ensuite à relever la sublimité de ses fonctions, les obligations dont nous lui sommes redevables, le respect et la vénération dont nous devons l'environner. Il parla aussi de la sainteté qu'il exige, des peines et travaux qu'il impose, des obstacles sans nombre qu'il doit rencontrer et surmonter, etc. La péroraison fut marquée au coin d'un pathétique sublime et touchant. Après avoir rappelé la mission donnée aux apôtres: « Allez, enseignez toutes les nations », s'adressent à vous aujourd'hui, Monseigneur. Partez donc, courez remplir votre noble mission. Quand un prince de la terre envoie un général contre ses ennemis, un gouverneur pour administrer ses possessions lointaines, il leur dit: Partez! voici des soldats, voici des armes, voici des trésors... Le Sauveur du monde ne vous dit rien de semblable. Il vous envoie et il ne vous donne rien... Je me trompe, Monseigneur. Il vous donne tout ce qu'il faut pour administrer, pour combattre et pour vaincre. Il vous remplit intérieurement de l'esprit de force, auquel rien ne résiste... Il vous couvre de la mitre, qui est comme le casque du salut... Il vous donne le bâton pastoral, pour garder votre troupeau et mettre en fuite les loups ravissants qui voudraient le dévorer. Mais surtout, Il couvre votre

poitrine de cette croix pectorale, comme d'un bouclier impénétrable aux traits enflammés de l'ennemi infernal; Il vous donne cette croix comme un signe par lequel vous triompherez, comme un étendard qui doit vous conduire à la victoire. Partez, Monseigneur, partez! accompagné des vœux de ces pieux évêques dont vous partagez désormais l'apostolat, accompagné de vos nombreux amis, accompagné des souhaits, aidé des prières de vos anciens paroissiens. Partez! allez combattre contre l'ancien dragon, à l'instar de l'archange votre patron; allez prêcher la parole véritable aux peuples de votre vaste diocèse; allez porter la lumière là où les ténèbres auraient régné; refoulez, faites fuir devant vous les erreurs, les schismes et les hérésies, etc...

... Quand l'office fut terminé, le clergé reconduisit les quatre évêques au presbytère... Et l'on retourna sur le même vaisseau à Montréal, où un spectacle beaucoup plus grand que celui du matin s'offrit à l'arrivée au port. »

Le mardi suivant, 10 mai, Mgr Power bénit la première pierre de l'asile de la Providence. Samedi, 21, Sa Grandeur fit une ordination dans l'église paroissiale de Montréal; parmi les nouveaux prêtres était M. J.-J. Hay, ancien élève de la Propagande. Les Pères Jésuites, arrivés à Montréal le 31 mai ou le 1er juin de cette année 1842, furent chargés de la cure de Laprairie au grand contentement des paroissiens; dans le deuil où les avait plongés le départ de leur

curé, Mgr Power, ils ne pouvaient recevoir de plus efficace consolation. Immédiatement, ces bons Pères firent des démarches pour faire rétablir le couvent. « Savez-vous, écrivait Monsieur Prince à nos Sœurs de Kingston, le 29 novembre de cette même année 1842, que les révérends Pères Jésuites veulent faire rouvrir votre mission de Laprairie? Ils réussiront je pense, car l'évêque doit plaider pour eux. »

LAC DES DEUX-MONTAGNES

Requête des sauvagesses algonquines demandant que la Sœur qui enseignait à leur nation assistât à tous leurs offices d'église; messes, vêpres, prières. Accordée par le conseil du 15 février 1843.

Réparations diverses

1840 : St-Denis; maison, bâtiments, 678 louis, 8 chelins.

" St-Hyacinthe; hangar, étable, 1000 et quelques 100 francs.

" Rivière-Ouelle; hangar; St-François du Sud, hangar.

1841 : Pointe-Claire; maison. La communauté donne $25.

1842 : Ile St-Paul. Pompe de plomb au puits de la cuisine: $20. Grange de 100 pieds 30, 115 louis.

FONDATION DU COUVENT DES CÈDRES
(St-Joseph)

Le 10 septembre 1841, il fut décidé en chapitre que la Communauté établirait une mission aux Cèdres, paroisse St-Joseph; et qu'elle donnerait pour cela du linge, des meubles et des ustensiles de cuisine. Le 15 octobre, le conseil désigna Sœur Sainte-Clotilde et Sœur Saint-Théodore pour la nouvelle maison; et elles s'y rendirent immédiatement. Le curé de cette paroisse était Augustin-Magloire Blanchet, plus tard, évêque de Walla-Walla, près de Nesqualy, frère de Monsieur Norbert Blanchet, qui fut évêque d'Orégon. Il fit bâtir une maison de pierre, de 60 pieds par 45, d'un étage, et la donna en jouissance aux Sœurs, ainsi que le terrain adjacent derrière le cimetière, d'un arpent environ. Cette maison n'était pas terminée quand nos Sœurs s'y rendirent; de sorte que malgré les sacrifices que la Communauté avait faits en leur faveur, elles eurent beaucoup à souffrir le premier hiver, du froid surtout. Les « Mélanges Religieux » du 8 octobre 1841, annonçaient ainsi la fondation des Cèdres:

COUVENT À ST-JOSEPH DE SOULANGES

« Nous avons le plaisir d'annoncer l'établissement d'une nouvelle maison pour l'instruction du sexe; c'est la fabrique de la paroisse St-Joseph de Soulanges (les Cèdres) qui vient de

fonder un couvent spacieux et extrêmement bien fini. Cette bâtisse élégante est placée sur un des plus beaux sites que présente le charmant village des Cèdres. Ce seront des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal qui dirigeront le pensionnat. Il y aura des maîtresses pour l'enseignement du français et de l'anglais; pour l'étude de la grammaire, de la géographie, de l'histoire, du calcul, etc, ainsi que pour les branches d'une moindre utilité, telles que la broderie, le dessin, la musique, etc. Ces classes s'ouvriront au commencement de novembre prochain, au prix ordinaire des autres pensionnats que ces infatigables institutrices possèdent dans plusieurs parties de la province. Cette mission sera la quinzième que l'Institut de la Congrégation de Notre-Dame tient aujourd'hui sur pied dans les campagnes. Ces bonnes Sœurs ne désirent rien tant que de porter partout le bienfait de l'éducation; mais leurs services sont sollicités pour un si grand nombre de localités différentes, que leur communauté de quatre-vingts et quelques membres ne peut déjà plus suffire à toutes les demandes. Ceci prouve de nouveau à qui veut le comprendre, que nos Canadiens ne sont pas aussi indifférents qu'on le dit au progrès de l'éducation parmi eux. Au contraire, on fait de toutes parts les plus grands efforts pour procurer aux enfants des deux sexes les secours précieux de l'instruction religieuse et morale, telle que la donnent si avantageusement les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame. »

FONDATION DU COUVENT DE KINGSTON

A l'extrémité du lac Ontario, au-dessus de l'archipel des Mille-îles que forme en sortant du lac Ontario le fleuve St-Laurent, au point où les Laurentides traversent le fleuve pour s'unir à la branche des Alléghanys dans l'état de New-York, puis reprennent une direction nord-ouest vers les lacs Huron et Supérieur, les naturels du pays avaient une bourgade qu'ils nommèrent Cataracoui. Plus d'un demi-siècle après la fondation de Québec, plus de vingt ans depuis l'établissement de Ville-Marie, au mois de juin 1668, le chef Iroquois de cette localité vint à Montréal, accompagné d'un autre sauvage et demanda des *Robes noires* à Monsieur de Queylus, supérieur du séminaire. Deux jeunes prêtres sulpiciens, venus ecclésiastiques l'année précédente, encore dans la ferveur de leur ordination qui avait eu lieu à Québec le 10 du même mois de juin 1668, Messieurs de Fénélon et Trouvé, supplièrent Monsieur de Queylus de les envoyer à Cataracoui. Celui-ci ayant éprouvé leur zèle, les envoya à Québec demander l'approbation de Mgr de Laval. Sa Grandeur accueillit avec joie les deux nouveaux missionnaires, et leur donna tous les pouvoirs nécessaires à leur mission. Revenus de Québec à Ville-Marie, ils s'embarquèrent à Lachine le 2 octobre; et le 28, jour des saints Simon et Jude, leurs guides iroquois les débarquèrent à la baie de Quinté, non loin d'une cousine de Monsieur Souart, Mlle

Gauchet de Belleville. Au printemps de 1669, Monsieur de Fénelon descendit à Ville-Marie, au milieu des rapides traînant lui-même son canot dans les portages. De Ville-Marie, il se rendit à Québec; et Mgr de Laval l'ayant interrogé sur ses travaux apostoliques pour qu'on en insérât le détail aux Relations, il lui fit cette belle réponse: « Monseigneur, la plus grande grâce que vous puissiez nous accorder, c'est de ne point faire parler de nous. » Quand Monsieur de Fénelon eut terminé ses affaires, il partit pour Quinté amenant avec lui M. Lescaris d'Urfé, pour qu'il apprît la langue iroquoise et s'exerçât à la vie des missions. Leurs misères furent très grandes; et plusieurs fois ils furent délivrés de dangers imminents en recourant à l'intercession de M. Olier. M. de Bretonvilliers, qui faisait tous les frais de cette mission écrivit un jour à M. de Fénelon que, quelque onéreux qu'eût été ou que pût être encore, à l'avenir, cet établissement, il l'estimait très avantageux à la maison de Saint-Sulpice quand il ne devrait produire que le baptême d'un petit enfant. En 1671, au retour de sa grande excursion au lac Erié, M. Dollier de Casson accompagna M. de Courcelles à Cataracoui; et tous deux visitèrent la mission de Quinté. C'est dans ce voyage que le gouverneur obtint des Indiens permission de bâtir un fort à Cataracoui, dans le but de favoriser les Français contre les Anglais dans le commerce le long des grands lacs. Le fort fut érigé en 1672 par M. de Frontenac; M. de la Salle en fut seigneur à condition de le rebâtir

en pierre (1678), et c'est là qu'il construisit le premier vaisseau qui ait navigué sur le lac Ontario; c'est de là que, en compagnie de son fidèle associé, le chevalier Henri de Tonty, il fit plusieurs voyages aux lacs Huron, Erié, Michigan. Le fort *Crève-Cœur,* sur le lac Peoria aux Illinois, est un témoignage permanent de ce qu'ils eurent à endurer dans leurs entreprises. Un tombeau obscur près de l'embouchure du Mississipi, fut la récompense terrestre du seigneur de Cataracoui ou Frontenac. Après que la mission des Messieurs de Saint-Sulpice à Quinté eut été remplacée par l'établissement de la Montagne à Ville-Marie (1676), et que Monsieur de la Salle eut quitté la terre, le fort Frontenac fut négligé des Français... Lors du massacre de 1689, M. de Denonville le fit raser par horreur pour les Iroquois qui s'en étaient rendus maîtres. M. de Frontenac le rétablit en 1695, contre le désir du roi, en dépit de la forte opposition des Anglais d'Albany, malgré les menaces des Iroquois... depuis, il a toujours été une forteresse pour le haut du St-Laurent. En 1758, il tomba au pouvoir des Anglais, et fut nommé Kingston. Lors de la révolte des colonies anglaises d'Amérique, 1775, il y eut 25,000 Américains qui demeurèrent fidèles au gouvernement britannique; de ce nombre, 10,000 reçurent des terres en Canada. C'est alors que l'on vit en cette province affluence de ministres protestants, membres des Eglises anglaise, écossaise, méthodiste, baptiste, etc., qui tâchèrent de rivaliser de zèle avec les prêtres

catholiques. Le premier parlement du Haut-Canada, présidé par le lieutenant-gouverneur Simcoe, se tint à Newark (Niagara) (1792). En 1796, le siège du gouverneur du Haut-Canada fut transféré de Newark à Tork (Toronto) par le lieutenant-gouverneur Simcoe, quoique le gouverneur général Dorchester voulût le placer à Kingston. Ceci ne s'effectua qu'en 1841, après l'acte d'union des deux provinces. Le système du lieutenant-gouverneur ayant cessé, Lord Sydenham devint seul représentant de la reine Victoria en Canada; les élections de la nouvelle législature eurent lieu en mars et le premier parlement uni de la Province s'ouvrit solennellement à Kingston en juin. Pendant la session, le parlement fut honoré de la visite du duc de Kent, père de sa Majesté Victoria... et le 19 septembre, toutes les affaires durent être suspendues par un événement tragique, Lord Sydenham étant mort promptement des suites d'une chute de cheval. Sir Charles Bagot, son successeur, n'arriva à Kingston qu'en janvier 1842; c'est dans l'intervalle que, la province étant administrée par Sir Jackson, eut lieu l'établissement de nos Sœurs.

Depuis 1819, Kingston était le centre d'un évêché catholique pour tout le Haut-Canada. Son premier évêque, Mgr McDonell, avait eu pour successeur en 1840, Monseigneur Remi Gaulin. Celui-ci, par suite de difficultés pénibles, s'était vu obligé de s'éloigner de son siège épiscopal presque aussitôt après en avoir pris possession; il passa une partie de l'année 1841 à

Montréal. En l'absence de Mgr Bourget, Mgr de Kingston s'acquitta de plusieurs charges épiscopales; le 12 septembre, dans la cathédrale de Saint-Jacques, il fit l'ordination du Père Dandurand, oblat de Marie-Immaculée, de Messieurs Isidore Gravel et Jean-Baptiste Lamothe. Mgr Gaulin était l'un des quatre évêques qui bénirent solennellement le Calvaire du Mont-St-Hilaire; il présida l'examen du collège de Montréal, et quand Mgr de Montréal fut revenu d'Europe, il l'accompagna dans une visite à l'Ile Saint-Paul. Le 14 octobre, Mgr Gaulin fit la bénédiction solennelle de l'église de St-Eustache, puis Sa Grandeur s'embarqua pour retourner à son diocèse, en compagnie de Mgr de Montréal. L'intention des deux prélats était de faire deux établissements religieux à Kingston; l'un pour les religieuses de l'Hôtel-Dieu; l'autre pour les Sœurs de la Congrégation.

A son retour de Kingston, Mgr de Montréal fit une visite à la Communauté; et, après une conversation très intéressante, toute paternelle, Sa Grandeur recommanda aux Sœurs de prier spécialement, de demander lumières et conseils d'en haut, pour une affaire qui intéressait la gloire de Dieu et la religion. Le 2 novembre, Sa Grandeur ayant fait une seconde visite à la Communauté réunie, lui parla ainsi: « Mes chères Sœurs, il faut qu'aujourd'hui je vous révèle un secret que je vous cachai lorsque je vous recommandai, à mon retour de Kingston, de faire, à mon intention, toutes vos prières et et bonnes œuvres. Le voici ce secret: je voulais,

en réclamant vos suffrages, attirer sur vous et sur moi les grâces et les lumières du Saint-Esprit pour savoir si c'était sa sainte volonté que vous fissiez maintenant une fondation de votre Institut dans cette ville. Avant de vous décider vous avez à considérer plusieurs choses qui sont pour vous de la plus haute importance :

Kingston étant devenu le siège du gouvernement, il est extrêmement urgent que la religion catholique puisse, par le spectacle de l'ensemble de ses établissements d'éducation et de charité, imposer à ceux qui ne jugent des choses que par l'extérieur. Or, en fait d'établissement religieux, tout se réduit dans cette ville à une petite église, très insuffisante pour les besoins des catholiques, et à un seul prêtre desservant, qui est tout ensemble curé de la paroisse, chapelain et secrétaire de l'évêque. Il n'y a pas une seule bonne école catholique ; en sorte que les protestants auront sur nous l'immense avantage de donner l'éducation à tous les enfants bien nés. Ce défaut d'éducation chez les catholiques des Etats-Unis a été pendant longtemps la principale cause pour laquelle une multitude d'enfants irlandais ont perdu la foi. Ce malheur arrivera de même partout où la religion ne présidera pas à l'éducation de la jeunesse catholique. Mgr de Kingston sent vivement ce grave inconvénient, et cherche les moyens d'y remédier. Or, le moyen sûr et prompt est d'avoir des Sœurs de la Congrégation. Mais une difficulté très sérieuse s'oppose au dessein que l'on a formé depuis longtemps d'avoir une mission à Kingston ;

savoir la médiocrité des revenus, qui ne lui permet pas de faire maintenant de grands sacrifices pour une si bonne œuvre. Cependant il est urgent de ne pas perdre de temps, parce que le bill d'éducation passé dans la dernière session devant être mis à exécution en mai prochain, les catholiques ne pourront en tirer un parti avantageux, faute de maîtres et de maîtresses bien qualifiés pour tenir les écoles.

Maintenant, voici le plan que Mgr de Kingston prépare pour aplanir petit à petit tous les obstacles. Il commencera par louer une maison, dans laquelle les Sœurs qui lui seraient envoyées pour faire une fondation feraient connaître et goûter les biens inestimables qui découlent de leur éducation. Ceci disposerait les marguilliers de cette ville à s'unir à lui pour bâtir sans délai une église cathédrale dans laquelle se feraient tous les offices, afin de céder aux Sœurs pour l'avantage de l'éducation, le presbytère qui est une assez grande maison, avec l'église, qui sera une fort belle chapelle, et tout le terrain qui joint celui-ci est déjà mis en réserve pour elle.

Quant aux moyens de subsistance, il faut compter avant tout sur la divine Providence, chargée de veiller spécialement sur les besoins des religieux et des religieuses, qui sont les vrais pauvres de l'Evangile, à qui le royaume des cieux est promis avec le centuple ici-bas. Ce que j'ai vu en Europe du dévoûment des communautés pour les fondations, à l'étranger

comme à l'intérieur de leur pays, m'a montré ce que peuvent faire ici les communautés qui, avec autant de zèle et de courage, ont le même droit sur la protection de cette aimable Providence qui fait partout jouer tant d'admirables ressorts pour bénir les œuvres de ceux qui se confient en elle. Mais, comme il est à propos de ne pas la tenter, voici les ressources humaines qui se présentent. Outre les petites contributions des écolières et les pensions des enfants qui entreront au pensionnat, les allocations du gouvernement seront, au moins dans les premières années, une ressource assurée. De plus, comme il est ici question d'une œuvre de charité, la maison et toutes les missions pourront, chacune selon son moyen, contribuer à cette intéressante fondation. Voilà, n'en doutez pas, un moyen d'obtenir de nouvelles grâces sur votre Communauté. En contribuant à élever la gloire de l'Eglise catholique à Kingston, et en travaillant à y conserver la foi, vous obtiendrez que Dieu multiplie les sujets dont vous avez besoin pour remplir l'œuvre importante de l'éducation religieuse dont vous a chargées la divine Providence. Souvenez-vous de ce qu'a fait à Montréal pour vous y établir la vénérable Fondatrice, et voyez ce que vous devez faire pour l'imiter en quelque chose. » Mgr de Montréal se retira; son discours avait produit une forte impression sur tous les cœurs. La Communauté se sentait certainement honorée du choix que l'on faisait d'elle pour une œuvre de si grande importance; mais elle y voyait tant de

difficultés qu'elle ne savait à quoi se déterminer... Il s'agissait d'un diocèse étranger... la saison était déjà très avancée... il n'y avait pas de local préparé pour recevoir les Sœurs missionnaires... Après plusieurs réflexions pour et contre, il fut conclu que l'on ferait d'instantes prières pour connaître la volonté de Dieu. Enfin, la Communauté crut que Dieu demandait d'elle qu'elle acceptât la mission de Kingston.

Monseigneur ayant été informé de la décision, écrivit à Sœur Sainte-Gertrude, le 6 novembre, de Saint-Jacques :

Ma chère Fille,

Je me proposais de vous voir aujourd'hui, avec quelques-unes de vos conseillères. Mais comme vous pensez que les missionnaires des faubourgs devront se trouver à la maison lorsque je m'y transporterai, je prendrai l'heure qui conviendra mieux à vos Sœurs; seulement ayez la bonté de me le faire connaître. J'ai pensé à vous depuis hier d'une manière bien spéciale. Daigne le saint Cœur de Marie, dans lequel je vous ai placée ce matin avec toute votre communauté, vous être propice au temps du besoin pressant! Priez Dieu qu'il m'éclaire en tout ce qui concerne les intérêts de votre maison, qui m'est si chère. Je suis bien sincèrement, ma chère Fille,

Votre très humble et obéissant serviteur,

† Ignace, évêque de Montréal.

Au jour et à l'heure fixés, Mgr se rendit à la communauté, et fit une exhortation toute de feu sur les avantages que la religion tirerait d'un établissement de cette nature. Après quoi, il invita celles qui se sentiraient assez de courage pour entreprendre l'œuvre à se présenter; il prit leurs noms, bénit la Communauté et se retira. De toutes celles qui s'étaient volontairement offertes pour cette mission, Sœur Saint-Hippolyte (Labrecque), Sœur Saint-Edouard (McNaughton) et Sœur Saint-Alexandre (Deese) eurent le bonheur d'être choisies et approuvées par Mgr de Montréal. M. Charles Prince, chanoine de l'évêché de Montréal, se chargea d'aller lui-même à Kingston préparer les voies, et louer une maison pour les Sœurs, en attendant qu'elles pussent occuper celle qui leur avait été léguée par Mgr McDonell, premier évêque de Kingston, décédé en Ecosse, son pays natal. Après bien des recherches, M. Prince ne put obtenir pour les Sœurs que trois chambres, dans le haut d'une maison faisant face au marché, où demeuraient plusieurs familles et où se tenait le conseil de ville. De retour à Montréal, il fit son rapport à la Communauté, et les futures missionnaires se sentirent effrayées des dangers auxquels elles allaient être exposées. Cependant M. Prince les rassura, leur fit espérer une maison commode au printemps suivant; et ajouta que, vu les circonstances, deux Sœurs suffiraient pour commencer l'œuvre. Sur cela, la supérieure retint Sœur Saint-Hippolyte qui était dépositaire, et laissa partir les deux

autres sous la protection de la très sainte Vierge, le 19 novembre.

« Le généreux dévouement de nos bonnes Sœurs de la Congrégation, disaient les « Mélanges religieux » du 3 décembre, qui s'en vont répandre au loin les bienfaits de leur éducation de tout temps éminemment religieuse, et depuis un certain nombre d'années aussi soignée que l'on peut désirer, a bien de quoi exciter l'intérêt public. Montréal doit s'estimer heureux de pouvoir seconder les intentions et les sacrifices du très digne évêque de Kingston, en fournissant les pierres fondamentales du précieux établissement qu'il fonde maintenant dans sa ville épiscopale. Il est temps que les filles de l'admirable Marguerite Bourgeoys aillent porter ailleurs l'esprit et les vertus de leur Fondatrice; et il n'est pas juste d'enfouir dans le seul champ de ce diocèse le talent de bien former la jeunesse que leur a laissé en héritage leur mère en Jésus-Christ. Les Sœurs que M. Prince a été chargé de conduire à Kingston, sont les Sœurs Saint-Alexandre et Saint-Edouard. Elles occupent maintenant des appartements que leur a loués Mgr Gaulin, en attendant qu'il puisse leur donner en propriété une maison qui soit plus spacieuse, et qui les mette en état d'avoir un pensionnat qui accommodera, là comme ici, les parents qui sentent le besoin de faire respirer à leurs enfants l'air pur et saint des communaunautés. M. Prince a été chargé de diriger cette fondation par Mgr l'évêque de Kingston, qui

veut aussi se reposer sur lui du soin de catéchiser nos pauvres Canadiens qui habitent la ville et les environs. Mais son séjour à Kingston n'a d'autre but que de se perfectionner dans la connaissance et la pratique de la langue anglaise. Nous croyons devoir donner l'extrait suivant d'une lettre de Mgr Prince :

« La petite colonie que j'avais la consolation de conduire à Kingston est heureusement arrivée à son poste dimanche au matin, assez à temps pour y célébrer dans l'église St-Joseph, la fête de la Présentation. Ça été une consolation pour ces pieuses filles de NOTRE DAME de se présenter dans leur nouvelle mission le jour même où Marie, leur première patronne, se présenta au service du Seigneur. Aussi, depuis ce moment, il semble que leur confiance soit plus grande que jamais. Mgr Gaulin plein de joie et de reconnaissance pour le présent que Montréal fait à son diocèse, a reçu ces bonnes Sœurs avec la plus charitable hospitalité. De leur côté, les Sœurs se sont mises à l'ouvrage dès ce matin, lundi ; elles veulent tout disposer pour commencer leur enseignement jeudi. De mon côté, j'ai commencé ma petite besogne du ministère par l'exercice du chemin de la croix pour les Canadiens, dimanche soir. Je serai chargé d'une messe et d'une instruction à 9 heures, tous les dimanches, pour mes pauvres compatriotes. J'aurai aussi probablement la tâche de faire le catéchisme à quelques enfants canadiens. Du reste, je vais me livrer à la pratique et à l'étude de l'anglais. Mgr Gaulin

jouit d'une santé parfaite. Sa Grandeur est pleine de bonté pour moi. »

Nos Sœurs rapportant leurs impressions disent qu'à la vue de leur local, qui ressemblait à une caserne abandonnée, dans l'endroit le plus public de la ville, elles se prirent à envier l'étable de Mère Bourgeoys. Mgr Gaulin leur donna l'hospitalité pendant les quelques jours qu'elles employèrent à mettre leur petit réduit en ordre. Le 24, elles reçurent comme pensionnaire une pauvre orpheline de 7 ans. Le 25, après que Mgr leur eut donné la messe, assisté de MM. Prince et Dollard, il leur adressa une exhortation sur les précieux avantages de l'éducation religieuse qu'elles venaient donner aux jeunes filles qui allaient leur être confiées. Ce même jour, elles ouvrirent les classes avec douze élèves. Plus d'une fois, nos pauvres Sœurs furent effrayées ... Les membres de la corporation se réunissaient dans une salle qui n'était séparée de leur appartement que par une arcade; les assemblées ne se terminaient souvent qu'à 10 et 11 heures de la nuit ... et il y avait tant d'écho dans cette maison qu'elles s'imaginaient parfois entendre le bruit près d'elles. Une fois surtout, 22 décembre, pour célébrer la naissance du prince de Galles, il y eut de tels excès qu'elles coururent vraiment de grands dangers. Quelques membres de la populace, fâchés contre le maire, l'avaient poursuivi jusqu'à la salle du conseil, et celui-ci avait trouvé moyen de leur échapper ... Furieux, ces misérables se jetèrent sur l'arcade donnant chez nos Sœurs, et employèrent

toutes leurs forces pour l'enfoncer. Elles se protégeaient de leur mieux en invoquant la très sainte Vierge, quand le maître de la maison vint commander à ces gens de se retirer, ou qu'il allait les faire conduire en prison.

Au mois de janvier 1842, Mgr Gaulin et M. Prince écrivirent à la Communauté des lettres qui méritent d'être reproduites :

Kingston, 4 janvier 1842.

Ma révérende Sœur,

Vous êtes sans doute surprise que je ne vous aie pas encore témoigné toute la reconnaissance que je vous dois pour le don précieux que vous avez fait à mon diocèse en m'envoyant deux de vos bonnes Sœurs. Sans doute, c'est un devoir que j'aurais dû remplir avant cette heure ; comptant sur votre indulgence, j'espère que vous agréerez aujourd'hui mes plus sincères remerciements, quoique un peu tardifs.

Vos bonnes Sœurs d'ici n'ont pas manqué, j'en suis sûr, à vous dire qu'elles anticipent beaucoup de bien de leur établissement. Et moi, j'éprouve une bien vive satisfaction en vous informant qu'elles sont très bien vues ici, même des protestants, et qu'aussitôt qu'elles pourront ouvrir un pensionnat les sujets abonderont. Je suis presque sûr qu'avant qu'il soit un an, elles seront obligées de vous demander deux ou trois Sœurs de plus. Mais aussi j'ai l'espérance, et je crois qu'elle ne sera pas frustrée, qu'elles vous

enverront des sujets. Je me recommande aux ferventes prières de votre Communauté, et vous prie de me croire bien sincèrement, très révérende Sœur, Votre très humble et très obligé serviteur,

† Remigius, évêque de Kingston.

Kingston, 9 janvier 1842.

Ma très chère Supérieure,

Quoique j'aie retardé à vous offrir les souhaits de l'année, je ne les ai pas oubliés pour cela; au contraire, ils ont été d'autant plus ardents que je me trouve maintenant plus que jamais en union avec le bien que font ici les membres de votre chère Communauté. Acceptez donc les vœux ardents que je forme pour la prospérité de votre maison et pour la multiplication de filles héritières des vertus et de l'esprit de la vénérable Sœur Bourgeoys. Présentez aussi mes affectueux souvenirs à votre pieuse Communauté, que je dois croire bien bonne si j'en juge par celles qui m'édifient ici.

L'œuvre de la fondation de votre Institut à Kingston me paraît assez importante pour intéresser plus tard l'histoire ecclésiastique et religieuse du Canada. Je désirerais donc que l'on écrivît quelques mémoires sur l'époque actuelle. J'ai engagé Sœur Saint-Alexandre et Saint-Edouard à le faire; elles prétextent le manque de temps et de capacité; je n'accepte que la moitié de cette excuse. Pour ne pas laisser

perdre l'occasion, j'ai jeté quelques notes sur le papier; mais il faudrait, ma bonne Supérieure, pour rendre ces mémoires plus complets, que vous eussiez la bonté de faire écrire à Montréal, sous votre dictée, tout ce qui pourrait concerner cette nouvelle fondation. Des extraits de lettres diverses de vos deux filles fourniraient probablement des détails fort intéressants. De temps à autre, elles ont leur mauvais quart-d'heure à passer, vos deux chères missionnaires: à leur tendre mère, je ne dois rien cacher. Le 22 de décembre, donc, elles ont eu un terrible assaut d'inquiétude et de fatigue. Ce jour-là, on célébrait à Kingston des réjouissances publiques pour l'heureuse naissance de l'héritier présomtif de la couronne d'Angleterre. A cette occasion, il leur fallut entendre tout le jour, et même tard le soir, tous les cris et les clameurs de la populace rassemblée sur la place publique, et dans la salle du conseil de ville qui se trouve à côté de leurs appartements. Elles ont vraiment eu de la misère, ce jour-là; et cette épreuve dut bien leur rappeler cette nuit pleine de frayeur que leur fondatrice passa en prières dans une auberge d'Orléans, lors de son premier voyage en Canada. Mais enfin, cette misère est passée; et je crois qu'elle leur a mérité des grâces, car elles eurent beaucoup à supporter et à souffrir. Il leur fallait apparemment ce nouveau trait de ressemblance avec leur vénérable Mère! Pour moi, je demeure bien persuadé que plus elles auront de tribulations et de fatigues, plus leur œuvre sera sainte et durable. C'est de même

que je me réjouis presque des petits contretemps qui viennent les éprouver de temps à autre. En attendant, prions pour que Marie bénisse son œuvre.

Je suis bien respectueusement,

Votre bien dévoué frère et serviteur,

J.-C. Prince.

Au mois de juin 1842, Mgr Gaulin loua pour nos Sœurs une maison appartenant à Madame McDonald, et qui venait d'être occupée par un ministre de l'Eglise presbytérienne .La première messe dite dans ce logement fut célébrée par Mgr Power, évêque de Toronto, assisté de M. Prince.

C'est alors que Mgr de Kingston proposa à nos Sœurs d'ouvrir des classes pour les externes ; et que M. Prince fit faire à ses dépens une grande classe dans le grenier de la maison. Une Sœur fut envoyée à Montréal le 29 août pour obtenir des compagnes ; sur le rapport qu'elle fit à la Communauté, on lui donna Sœur Sainte-Agathe, laquelle s'estima heureuse de sa mission, et fut reçue à Kingston avec de grandes démonstrations de reconnaissance. Elle commença aussitôt à instruire les externes, aidée de Mademoiselle Hygins, au grand avantage de ces pauvres enfants, et à l'édification de toute la ville qui constatait avec joie leur bonne tenue dans les rues, surtout à l'église.

Au mois de septembre, Mgr de Montréal fit une visite à Kingston; il fut satisfait du bien qui s'y opérait, et très édifié de la vertu de nos Sœurs. Leur nouvelle maison, quoique supérieure à la première, offrait cependant beaucoup d'inconvénients; l'eau y entrait en abondance plusieurs fois l'année, à la hauteur de trois et quatre pieds, ce qui les empêchait d'occuper le bas, et les mettait dans la nécessité d'aller faire leur petit ordinaire chez les voisins, qui étaient à une assez bonne distance. La visite de Mgr de Montréal, qui avait pour les Sœurs de Kingston une grande admiration, se termina par une grande affliction... car il leur enleva M. Prince, qui leur était tout dévoué, et à qui seul elles pouvaient confier leurs peines. M. Lafrance le remplaça comme chapelain de nos Sœurs. Rendu à Montréal, M. Prince écrivit à nos Sœurs de Kingston:

Montréal, 29 novembre 1842.

Mes chères et bien-aimées Sœurs,

Vous êtes si bien unies, et entre vous et dans mon cœur, que je ne crois pas devoir vous séparer par des lettres différentes; vous me permettrez donc de vous adresser aujourd'hui une lettre commune, pour vous témoigner mon affectueux souvenir. Il y a déjà sept jours que j'ai laissé Kingston; et depuis ce temps, je m'y suis reporté bien des fois. Il semble que l'on s'attache à mesure que l'on voit les efforts et les privations

des âmes qui travaillent pour la religion. Si l'intérêt que l'on prend pour votre entreprise peut vous faire aimer encore plus l'œuvre que vous avez commencée, vous devez la chérir beaucoup; car de toutes parts on s'empresse de vous souhaiter bonheur et succès. Il n'y a pas jusqu'au très révérend Père Quiblier, qui n'ait témoigné de la sympathie pour les Sœurs de Kingston. Comme vous pouvez bien croire, je n'ai pas ralenti sa première ardeur. (M. Quiblier ne s'était pas montré d'abord favorable à l'établissement de Kingston). En descendant, je courus chez vos Sœurs des Cèdres, qui ne firent pas difficulté de me reconnaître; Sœur Sainte-Clotilde était convalescente. A la communauté, l'assistante était à l'infirmerie; mais ni elle ni les autres malades, ne consentaient encore à mourir. Nous avons, ce matin-là, bien jasé de Kingston. Hâtez-vous de faire des Sœurs de votre côté, car bientôt la manufacture de Montréal ne pourra pas suffire. Mais de grâce, faites-les toutes parfaites, afin que les Pères spirituels n'aient pas tant de misère à les perfectionner. Quant à moi, pour toutes les peines que vous m'avez causées, je vous impose pour pénitence de prier neuf jours durant pour le repos de mon âme; et pour ce fait, et pour tous les autres, je ferai de vous fidèle commémoration à l'autel. Agréez, s'il vous plaît, l'assurance du parfait attachement de votre dévoué frère et serviteur,

J.-C. Prince, Ptre.

P.-S. Mes bons souvenirs à vos enfants, et saluts respectueux aux charitables dames qui vous visitent.

Mgr de Montréal fit une seconde visite à Kingston au mois de juin 1843. Il trouva Mgr Gaulin très malade, et hors d'état de faire aucune fonction pastorale. Il le ramena avec lui pour lui faire donner des soins par les Sœurs de la Providence et lui procurer du repos. C'était à bon droit que Mgr Gaulin acceptait du repos ; car il avait toujours, depuis son ordination, en 1811, travaillé avec un zèle infatigable dans les postes les plus difficiles : Acadie, Antigonish, Arichat, Saint-Raphaël, etc., faisant partout un bien immense. Les extraits suivants pourront donner une légère idée de son zèle. On écrivait de Bytown, en 1841 : « Vous serez flatté d'apprendre que notre retraite (la première qui se soit faite dans le Haut-Canada) ne l'a cédé en rien à celles même qui furent les plus splendides. Pendant toute sa durée, qui fut de onze jours, le concours a été immense, l'expression de la foi la plus vive était peinte sur toutes les figures. Je voudrais pouvoir faire ressortir tout ce que la religion a gagné en cette occasion. Il y aurait là de quoi consoler au milieu de ses peines et de ses difficultés le cœur si paternel de notre digne évêque Mgr de Kingston. Sa joie serait d'autant plus grande que, voyant une foi si vive dans son diocèse, il nourrirait bientôt le doux espoir de voir se réaliser les vœux ardents qu'il forme pour son bonheur. »

De Kingston, le 28 janvier 1842 : « L'association des dames de la charité, appelées servantes des pauvres, y est très bien organisée. Une collecte qu'elles viennent de faire leur a produit au-delà de vingt-cinq louis ; et c'est beaucoup pour une petite ville comme Kingston, où les catholiques sont généralement peu riches. »

Le 11 février : « Mgr l'évêque de Kingston vient de faire une visite pastorale dans l'intérieur de son diocèse. Le prélat a visité les districts de New-Castle et de Colborne, comprenant une quinzaine de townships. Dans toutes les localités, l'empressement des catholiques à se présenter à leur évêque a été très édifiant ; la joie et le transport de ces braves gens ont surtout été extraordinaires dans trois ou quatre missions que Mgr Gaulin visitait pour la première fois... c'était par des feux de joie, par des chants, par des réjouissances pleines de cordialité qu'ils célébraient l'arrivée de leur premier pasteur... et à son départ, de longues files de voitures formaient son cortège. L'émigration a considérablement augmenté le nombre des catholiques dans la plupart des townships du Haut-Canada, (ou Canada ouest) ; aussi, l'on voit sur tous les points s'élever de nouvelles églises. Dans la partie que Mgr a visitée, on ne compte pas moins de quatre nouvelles chapelles qui ont été tout dernièrement consacrées au culte catholique ; et l'on vient de bâtir deux grandes et superbes églises en pierre, l'une à Peterborough, village déjà très considérable sur la rivière Otanabée, l'autre à Belleville, char-

mant petit bourg situé à la jonction de la rivière Moira et de la baie de Quinté. »

Du 8 janvier 1843 : « Erection solennelle d'une croix sur le terrain où doit être bâtie la nouvelle cathédrale de Mgr Gaulin, croix haute de 45 pieds. Après la bénédiction, à un signal donné, elle s'est élevée comme par enchantement ; au verset « Adoramus te », toute la foule s'est prosternée devant elle, sans distinction de catholiques ni de protestants. Ce spectacle avait de quoi attendrir jusqu'aux larmes. Le site choisi pour la nouvelle église est des plus avantageux ; c'est sur l'éminence où s'élève aujourd'hui le collège catholique, superbe bâtiment de 150 pieds, à trois étages. La cathédrale, dont on creuse actuellement les fondations, aura 190 pieds sur 80. Ces deux édifices domineront majestueusement sur toute la ville (Sermon par M. Patrick Dollard, curé).

De Ste-Anne, île du grand Calumet, le 17 février 1843 : « Mgr de Kingston vient de terminer sa visite pastorale. Elle fut couronnée des plus beaux fruits, et surpassa les espérances que son zèle lui avait fait concevoir. Un bon nombre de pécheurs éloignés depuis plusieurs années des pratiques religieuses s'approchèrent des sacrements. Sa Grandeur administra le sacrement de Confirmation à plusieurs adultes de 25, 30, 50 ans, qui montrèrent la plus touchante piété. Le nombre des endurcis est très petit ; on a l'espoir de les amener sous peu de temps, par les prières de l'archiconfrérie. »

De Kingston, 3 mars 1843 : « Mgr de Kingston arriva le 21 du mois dernier dans sa ville épiscopale. On nous écrit que cette visite de son diocèse fut une véritable marche triomphale ; partout on prépara de brillants cortèges et de magnifiques réceptions à Sa Grandeur. Ces démonstrations extérieures indiquant assez le succès que dut trouver dans sa mission le vénérable apôtre ; ils furent en effet des plus consolants, et dépassèrent de beaucoup ses plus belles espérances. »

« 31 mars 1843. La neuvaine de saint François-Xavier s'est faite à Kingston avec la plus grande édification. Chaque jour de la neuvaine, Mgr Gaulin disait la messe à 7 h. ; elle était suivie des prières de la neuvaine... à 7 h. du soir, il se faisait une instruction sur le sacrement de Pénitence, après laquelle on donnait le salut solennel du saint Sacrement. Ce fut Monseigneur lui-même qui prêcha les sermons d'ouverture et de clôture de la neuvaine. Le jour de l'Annonciation, Mgr de Kingston érigea dans sa cathédrale l'archiconfrérie du saint et immaculé Cœur de Marie pour la conversion des pécheurs. La cérémonie eut lieu à 4 h. après-midi, avec toute la solennité possible dans cette église pauvre encore et dénuée de bien des ressources. Le zèle du clergé et des fidèles suppléa à ce qui manquait de pompe et de richesse pour cette belle et touchante solennité. Depuis quelque temps, un orchestre composé de jeunes chanteurs canadiens est formé à Kingston ; ils se trouvaient tous réunis pour prêter le secours de leurs voix et de

leurs talents à la gloire de Marie. Une foule nombreuse se pressait à cette fête; car on l'avait fait annoncer depuis longtemps, et on avait fait connaître les précieux avantages de cette admirable dévotion. La cérémonie commença par le chant d'un cantique à la sainte Vierge; à la fin du cantique, Mgr fit une instruction en anglais sur l'objet de la cérémonie. Sa Grandeur fut remplacée dans la chaire par M. Lafrance, qui prêcha en français. Puis on chanta le « Veni Creator » en musique, et Mgr bénit le tableau de l'archiconfrérie; après quoi, près de 200 personnes, qui étaient préparées à devenir membres de l'association, se mirent à genoux un flambeau à la main pour réciter l'acte de consécration à la très sainte Vierge. Enfin, on chanta le salut solennel, suivi de la bénédiction du très saint Sacrement. La quête se monta à seize louis.

La Saint-Patrice fut célébrée aussi à Kingston avec une grande dévotion et un grand enthousiasme par la population irlandaise; on y remarqua de riches étendards portant l'effigie du père Mathieu et de la reine Victoria. Ce fut M. le curé de Kingston qui donna le sermon. On ne fit pas de procession, ni de démonstration au dehors, par mesure de discrétion et de prudence sans doute, quoique tout fût préparé pour la rendre brillante. Une particularité dans la fête de saint Patrice à Kingston fut celle-ci: dès que minuit sonna, et vint annoncer le commencement de cette bienheureuse journée aux enfants de la verte Erin, des sérénades se firent entendre dans les rues, et l'air national vint réveiller les

dormeurs. Ils jouèrent aussi « La Canadienne » ; et nous les remercions d'avoir donné ainsi un souvenir à leurs frères canadiens, en les associant en quelque sorte à leur fête. La Saint-Patrice est pour les Irlandais un jour si précieux qu'ils n'en veulent perdre aucune minute ; ce n'est pas seulement le jour qu'il faut à ces braves fils du saint apôtre pour solenniser sa gloire et leur dévouement... c'est encore la nuit... ce sont les vingt-quatre heures bien comptées qui y sont employées... »

Du 28 avril 1843 : « Nous apprenons des nouvelles de plus en plus favorables du diocèse de Kingston : la foi catholique y fait d'admirables progrès... le nombre d'abjurations dans le cours de la dernière année se monte à 192. Le jour de Pâques, sept nouveaux convertis recevaient dans la cathédrale la sainte communion. On met au tableau d'honneur cette petite ville où la population protestante paraît universellement disposée à embrasser le catholicisme... partout, les préjugés contre les catholiques tombent et s'évanouissent. » Juin 1843. A Kingston, la souscription pour les incendiés de Boucherville fut de plus de 150 louis. C'est dans ces circonstances qu'on donna pour coadjuteur à Mgr Gaulin M. Patrick Phelan, né en irlande en 1795 ; premier prêtre ordonné par Mgr Lartigue, en 1825 ; membre du séminaire Saint-Sulpice, en 1826 ; nommé vicaire général de Mgr Gaulin en 1842 ; son coadjuteur sous le titre de Carrha en 1843. M. Phelan fut universellement regretté dans

Montréal, comme nous pouvons le voir par ce que nous allons citer d'un écrivain du temps : « Il est impossible de peindre la douleur de la population irlandaise de cette ville en apprenant le départ de ce Monsieur, qui avait su se concilier à un très haut degré, par sa douceur et son zèle infatigable, l'amour de ses compatriotes. Cette nouvelle inattendue est venue comme un coup de foudre, les frapper d'une tristesse profonde ; plusieurs jours avant son départ, le parloir du séminaire était assiégé par une multitude de ces bons Irlandais dont l'attachement pour leurs prêtres est vraiment admirable, et qui venaient, en pleurant, faire leurs adieux à leur pasteur. On aurait dit une nombreuse famille qui va perdre un père chéri. Mardi matin, Monsieur Phelan célébra à 8 h. la messe dans la cathédrale, d'où il devait partir immédiatement par la voiture publique pour se rendre à Lachine, et de là en bateau à son nouveau poste. Quoiqu'il plût beaucoup, un grand nombre d'Irlandais, hommes et femmes, s'étaient rendus à la cathédrale pour entendre la dernière messe de ce digne prêtre ; et aussitôt après, la sacristie s'emplit d'une multitude de ces braves catholiques qui voulaient voir encore une fois celui qu'ils allaient perdre, lui demander sa bénédiction et lui baiser la main. C'était un spectacle touchant de voir ce prêtre environné de ce bon peuple à genoux et sanglotant de douleur. Il leur adressa quelques mots, les bénit, puis s'arracha à leurs empressements. On eut dit saint Paul se séparant de ses chers Crétois. »

M. Phelan eût préféré de beaucoup n'être l'objet d'aucune démonstration; mais malgré lui la nouvelle de son départ s'était répandue, et la veille, il avait reçu au séminaire, une adresse d'adieu dont nous donnerons quelques extraits:

« Les Irlandais catholiques de Montréal à Messire Patrick Phelan. »

« Cher et vénérable Monsieur,

Ce n'est que ce matin que nous apprenons que vous êtes sur le point de vous éloigner de nous, avec qui vous avez eu depuis douze ans les relations les plus attentives et les plus affectionnées.

....

Nous ne prétendons pas, cher et vénéré Monsieur, acquitter pleinement l'immense tribut de gratitude que nous vous devons; nous sentons et avouons que les services que vous nous avez rendus sont au-dessus de toute compensation terrestre et de toute reconnaissance humaine. Il serait aussi impossible d'énumérer les heureux et précieux résultats de vos travaux apostoliques... Il y a seize ans, vous trouvâtes en nous un peuple divisé; maintenant, vous nous laissez un peuple uni... nos besoins, autrefois multiples et très souvent urgents, ont fait place à une indépendance réelle qui, en plusieurs cas, peut s'appeler richesse et opulence... Vous avez été pour nous un ami dans nos adversités, un consolateur dans nos calamités, un conseiller dans nos nécessités; en tout temps, un père

tendre et indulgent... et vous pouvez dire avec vérité, comme saint Paul aux Corinthiens : « Qui est celui d'entre vous qui a souffert, et dont je n'ai pas partagé la souffrance? Qui de vous a été scandalisé sans que je l'aie vivement senti?... »

« Promu en conséquence de votre mérite dans les rangs élevés de l'Eglise apostolique; transporté sur une scène plus étendue pour l'exercice de votre zèle, de votre bienveillance et de votre habileté éminente... peut-être devrions-nous nous réjouir... mais le coup est tombé sur nous trop soudainement, et nous en ressentons trop fortement l'effet, pour que nous puissions montrer ce désintéressement et cette magnanimité... Nous adressons au Très-Haut nos ferventes prières... et nous conserverons toujours le souvenir de votre piété, de votre ferveur, de votre mérite...

— « Si je vous ai rendu quelque service, répondit M. Phelan à la respectable députation, si j'ai réussi à élever votre caractère, à améliorer votre condition sociale, la gloire ne m'en est pas due et ne doit pas m'en être attribuée ; elle doit être attribuée à ceux dont les sages conseils ont constamment dirigé mes efforts, tant pour votre bien-être temporel que pour votre salut éternel... Je veux parler de Messieurs les ecclésiastiques de cette maison Saint-Sulpice, particulièrement de leur zélé et bienveillant supérieur, dont l'intérêt constant et affectionné dans tout ce qui pouvait regarder votre avancement spirituel et temporel, a toujours été pour moi

un sujet de consolation et de joie, et pour vous un puissant moyen de prospérité. Croyez-moi, la peine que me cause mon prochain départ est beaucoup adoucie par la connaissance que j'ai de la rare bienveillance, de la sollicitude vraiment paternelle qu'ont pour vous les respectables membres de cette maison généralement, et en particulier leur vénérable chef. J'espère ou plutôt je suis persuadé qu'en mon absence, l'intérêt qu'ils prennent à votre bien-être sera récompensé par un accroissement de ce respect et de cet attachement dont toutes les relations que vous avez eues avec eux ont été jusqu'ici accompagnées. »

La nomination de M. Phelan comme vicaire général à Kingston coïncida avec celles des surintendants pour l'Instruction publique: Dr Meilleur, Bas-Canada; M. Robert Murray, Toronto, pour le Haut-Canada. La promotion de M. le vicaire général à l'épiscopat eut lieu à peu près dans le même temps que celle de Lord Charles Metcalfe au poste de gouverneur général. Sir Charles Bagot, arrivé l'année précédente, ayant été obligé de donner sa démission par défaut de santé, mourut à Kingston comme il se disposait à partir pour l'Angleterre. Lord Metcalfe, arrivé le 29 mars, avait établi sa résidence dans un endroit temporaire, le meilleur logement qu'on avait pu se procurer, afin de ne pas déranger à Alwington House l'illustre malade, qui expira le 19 mai, après avoir manifesté le désir d'être enterré à côté de sa mère. Son vœu filial fut exaucé. Avant le départ de Lady Bagot,

de sa famille et de sa suite, avec le précieux dépôt qu'elle ramenait tristement sur la terre natale, le conseil municipal de Kingston, ayant à sa tête M. le maire J. Counter, lui fit présenter une adresse de condoléances par l'intermédiaire du capitaine Bagot, secrétaire intime de feu son Excellence (21 mai). Le 1er juin, 7 h. du matin, Lady Bagot et sa famille s'embarquèrent sur le « Traveller » qui devait les transporter à Oswego remorquant une barque américaine à bord de laquelle étaient placés les restes mortels du gouverneur; d'Oswego, par le canal Erié jusqu'à Albany; et de là, par l'Hudson jusqu'à New-York, où ils s'embarquèrent sur la frégate Warspite, commandant Lord John Hat, pour l'Angleterre. La mémoire de Sir Charles Bagot fut longtemps chérie et respectée des Canadiens.

Avant de laisser l'administration de son diocèse à Mgr Phelan, Mgr Gaulin avait fait bâtir pour les externes une maison en bois à deux étages, sur le terrain de l'évêché. Sœur Sainte-Agathe et sa sous-maîtresse allaient là, deux fois par jour, donner l'instruction aux enfants pauvres, dont le nombre était considérable.

SAINT-ANDRÉ

Lettre de M. Hay à Sœur de la Nativité

St. Andrews, 25th May 1846.

My Reverend Sister,

I avail myself of an opportunity that offers itself to write a few words to the Nunnery, and I take the liberty of addressing myself to you as an English nun. Since the opening of the navigation, I have been looking out for the visit of the nuns from your establishment, according to the promise made me last winter by your worthy Superior. And I can assure you that the people in this quarter are, if possible, more anxious than I am to see nuns, not only on a visit, but established at St. Andrews. If it is the wish of the Superior that I go to Montréal to accompany her and any other who may come with her, I will do so immediately; as I am waiting for their instructions to get necessary furniture for the house and the school.

As your health is not always as good as it could be wished for, may I suggest to you that a visit to St. Andrews would improve it. This is acknowledged to be a healthy part of the country; and I would not be afraid to predict that, if you were to pass two or three years here, your health would become completely reestablished.

Be so kind as to present my respects to your superior, and my best wishes to all members of your community. If my apology is necessary for the liberty I have taken of addressing myself to you, I tender it with my best wishes for your health and happiness.

May I beg to be remembered in your prayers.

Your most obedient and humble servant,

George A Hay.

La paroisse St-André du Haut-Canada, près Cornwall, comté Stormont, avait pour curé en 1842 Monsieur J.-J. Hay ancien élève de la Propagande, ordonné à l'église paroissiale de Ville-Marie le 21 mai de cette année. La Communauté lui avait promis des Sœurs dès sa nomination à cette cure, c'est-à-dire, aussitôt après son ordination; mais elle ajourna tellement l'exécution de sa promesse que ce monsieur perdit patience, comme on le voit par une lettre de Mgr de Carrha à la supérieure de notre Communauté: « Je crains que notre ami, M. Hay, curé de St-André, soit trop en mauvaise humeur pour attendre des Sœurs. Il parle déjà de vendre la maison des Sœurs, et même de résigner sa paroisse. Il me dit qu'il est tellement fatigué de ce refus que lui a fait Monseigneur de Montréal et vous, qu'il en perd le sommeil. » La Communauté fit don à Mgr de Carrha, pour sa mission, d'ornements, tableaux, bouquets.

RIVIÈRE-ROUGE

En 1842, Monseigneur de Montréal proposa de nouveau à notre Communauté de faire un établissement à la Rivière-Rouge. Sa proposition avait été agréée, quand Mgr de Québec prit des arrangements avec les Sœurs Grises au même effet, « et nous fûmes remerciées jusqu'à nouvel ordre », dit le journal. « Monseigneur Provencher, premier évêque de la Rivière-Rouge, étant à Montréal cette année, nous a pressées et priées instamment de prendre cette mission importante. »

Copie d'une lettre de sa Grandeur Mgr Joseph-Norbert Provencher, évêque de Juliopolis en Galatie, suffragant de Mgr de Québec, vicaire apostolique pour le district du Nord-Ouest, le 29 décembre 1836 :

Ma Révérende Sœur, (Sainte-Madeleine, supérieure)

J'ai parlé plusieurs fois devant votre Communauté du besoin d'établir à la Rivière-Rouge une maison de Sœurs pour l'instruction des jeunes filles. J'ai toujours évité d'avoir l'air d'en parler sérieusement, parce que le temps ne paraissait pas encore venu de s'en occuper. Comme j'ai quelque espérance de pouvoir réussir d'ici quelques années, je voudrais savoir avant mon départ si je pourrais compter sur votre Communauté pour cet établissement. L'association de

la Foi à Paris m'a engagé fortement à avoir des religieuses ; elle paraissait disposée à voter une somme pour la construction de la maison. Je n'ai point encouragé alors cette bonne disposition, parce que j'avais à peu près ce qu'il me fallait pour l'instruction ; mais les filles qui en sont chargées vont manquer bientôt. En réfléchissant j'ai cru voir que deux filles pourraient plus facilement vivre que je n'avais d'abord pensé. Les produits sont abondants, et point d'exploitation ; tout est bas prix. Il faudrait des filles d'une bonne santé, d'un bon esprit. Si l'une d'elles savait un peu d'anglais, ce serait un attrait pour plusieurs bourgeois qui aiment généralement à confier leurs filles à des religieuses. Ce serait de plus un moyen d'en attirer quelques-unes à la foi catholique ; et les pensions que leurs parents pourraient payer aideraient à vivre. Les autres habitants ne pourraient guère donner en paiement que le produit de leur ferme. Je vous demande votre opinion ; j'aimerais mieux des canadiennes que des françaises, que je trouverais facilement autant qu'on me l'a donné à entendre. La compagnie d'ailleurs ne veut que des prêtres canadiens ; peut-être aurait-elle plus de confiance dans des religieuses canadiennes. Ne vous effrayez pas des difficultés ; on les voit plus de loin que de proche.

Je suis bien parfaitement, ma révérende Sœur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

† Joseph-Norbert Provencher.

La Communauté fit don à Mgr Provencher d'un camail. Mgr de Juliopolis avait avec lui M. Georges-Antoine Belcourt, auteur de la grammaire et du dictionnaire Sauteux-Français, premier missionnaire qui ait étudié la langue sauteuse.

Nécrologies des Sœurs décédées pendant la supériorité de Sœur Marie-Françoise Huot, dite Sainte-Gertrude,

1840 à 1843.

253e décès: Sœur MADELEINE VERREAU, dite Saint-Régis.

Madeleine Verreau, née à Château-Richer le 27 décembre 1762 de Barthélemy Verreau et Madeleine Gaudin, perdit sa mère à l'âge de deux ans, et fut élevée par une de ses tantes maternelles qui lui prodigua tous les soins possibles, et la plaça plus tard au couvent de la Sainte-Famille. A 18 ans, elle demanda son entrée au noviciat, grâce qui lui fut accordée le 15 août 1780. Le 13 février 1783, elle prononça ses vœux entre les mains de M. Montgolfier, Sœur Saint-Ignace (Raizenne) étant supérieure. En 1786, elle fut envoyée missionnaire à la Pointe-aux-Trembles de Québec, où il y avait très peu d'élèves et pauvre subsistance. Mgr Bailly de Messein, évêque de Capse, chargé de la

cure de cette paroisse, s'aperçut un jour que les robes des Sœurs, aussi bien que leur linge, étaient très rapiécés, et il leur en fit l'observation; alors, elles durent faire l'aveu de leur besoin, et Sa Grandeur sa hâta de leur envoyer de l'argent pour subvenir aux plus pressantes nécessités. Peu à peu, le nombre des élèves augmenta: ce qui donna un petit revenu... et les deux Sœurs étaient sur le point de vivre à leur aise quand Sœur Saint-Régis fut appelée au pensionnat de Montréal. Elle y demeura trois ans (1790-93), elle fut chargée de la couture à l'office des Messieurs; 1795, missionnaire à Saint-Denis; 1796, Basse-Ville de Québec; 1800, Sainte-Famille; 1805, office des Messieurs; 1806, Saint-Laurent. En 1807, Sœur Sainte-Pélagie étant décédée dans la charge de dépositaire, Sœur Saint-Régis fut élue pour la remplacer; elle occupa ce poste pendant huit ans. En 1815, on la déchargea du dépôt, et on la nomma dépositaire des missions. En 1816, elle fut choisie pour commencer la mission de Saint-Hyacinthe d'Yamaska; mais en arrivant dans cet endroit, elle se trouva en face de tant de difficultés que le découragement s'empara d'elle; elle revint à la communauté, et fut placée à l'office des Messieurs pour la troisième fois (1817). De 1818 à 1830, elle fut missionnaire à Laprairie; après quoi elle remplit l'office de portière un an. De 1832 à 1835, elle fut assistante; puis première conseillère jusqu'à sa mort, 23 janvier 1841. Elle était âgée de 78 ans, et comptait 60 années de religion.

Celles qui ont connu cette chère Sœur disent qu'elle était pleine de l'esprit de notre Fondatrice; qu'elle apportait un soin tout particulier aux offices qui lui étaient confiés, tout en se maintenant dans un calme et une sérénité d'esprit qui lui gagnaient le cœur et la confiance; toutes l'aimaient et l'estimaient. La misère des pauvres la touchait sensiblement; et elle prenait toutes sortes de moyens pour les soulager. Elle se montrait extrêmement obligeante à l'égard des Sœurs, se privant des promenades pour garder à la dépense ou à la procure, afin d'envoyer les officières se délasser.

En emportant au-delà de la tombe les regrets sincères et mérités de la Communauté, elle laissa un parfum rare des vertus tant recommandées par notre vénérable Fondatrice: humilité, abnégation, dévouement, simplicité, pauvreté.

Son service fut chanté le 25 par Monsieur Breguier dit Saint-Pierre, p.s.s.

254e décès: Sœur MARIE-MADELEINE GARNAUD, dite Saint-Stanislas.

Marie-Madeleine Garnaud naquit à Pointe-aux-Trembles de Québec, d'une respectable famille de la paroisse. Son père se nommait L'Ange Garnaud, et sa mère, Madeleine Mercure. Après avoir été pensionnaire au couvent de la paroisse, elle fut admise au noviciat dans sa vingt-unième année. Mais, pendant qu'elle

travaillait ardemment à se former aux pratiques de la vie religieuse, pendant qu'elle savourait l'excellence du saint état auquel elle était destinée, il plut à Dieu la faire passer par une grande épreuve. Une grave maladie d'yeux, suite de la petite vérole, l'obligea de retourner chez son père. Sa mère était décédée ; elle veilla autant qu'elle put à l'éducation de ses jeunes frères et sœurs. Monseigneur Bailly de Messein, curé de la paroisse, qui appréciait son mérite, et s'entendait en médecine, lui prodigua des soins généreux ; et dès qu'il put constater un peu d'amélioration dans sa vue, il se fit son avocat auprès de la Communauté, assurant qu'elle ne deviendrait jamais entièrement aveugle. Sur cela, elle fut reçue au noviciat pour la seconde fois ; et, après ses deux années d'épreuve, âgée de vingt-neuf ans, le 16 octobre 1793, elle prononça ses vœux entre les mains de Monsieur Jean-Baptiste Marchand, p.s.s. et principal du collège de Montréal, avec permission de M. Brassier, supérieur et vicaire général. Après sa profession, elle fut envoyée au Lac des Deux-Montagnes, d'où elle revint au bout d'un an la vue très fatiguée. Ayant été soignée à propos, elle prit du mieux ; et, en 1796, on l'envoya à la Pointe-aux-Trembles de Montréal. Revenue malade en 1798, elle travailla alternativement au pensionnat de la maison mère, à la grande et à la petite école, jusqu'à 1805 ; puis, elle retourna à la Pointe-aux-Trembles de Montréal, et y travailla sans interruption jusqu'à l'année 1824. Alors elle fut nommée conseillère, et remplit cette fonction jus-

qu'à 1831. Un érésipèle considérable s'étant déclaré à une de ses jambes, elle fut déchargée de tout emploi et mise à l'infirmerie. Pendant ces longues années de douleur et d'infirmité, cette vénérée Sœur fut un modèle parfait de patience, douceur, charité, obéissance et résignation. Dans ses dernières années, quoiqu'elle vît à peine, elle trouvait moyen de se rendre elle-même tous les services que réclamaient ses infirmités. Jamais on ne l'entendit se plaindre de ses souffrances, ni de l'impuissance où elle était de ne pouvoir aller et venir soit au chœur, soit dans la maison. Quand elle ne fut plus capable de travailler, elle se livra à une prière presque continuelle; son chapelet ne la quittait point.

Elle vit approcher ses derniers moments avec le calme et la grandeur d'âme qui l'avaient toujours caractérisée. Ce fut le 7 juin 1841 qu'elle rendit son âme à son Créateur, étant âgée de 77 ans, dont près de cinquante années passées en communauté. Son service fut chanté le 9 par M. Armand-François-Marie de Charbonnel, p.s.s. plus tard évêque de Toronto.

255e décès: Sœur ANGÈLE LAFLAMME, dite Saint-Grégoire.

Angèle Laflamme, née à St-François, rivière du sud, avait pour père François Remner-Laflamme et pour mère Josephte Thibault. Ses parents, très vertueux, après lui avoir inculqué

des principes tout à fait chrétiens au sein de la famille, consentirent à la mettre au couvent, afin de seconder le pieux désir qu'elle avait de se consacrer à Dieu. Entrée au noviciat le 26 septembre 1835, elle fit profession le 18 octobre 1837, âgée de 22 ans, entre les mains de M. Quiblier.

Après sa profession, elle fut employée à la Basse-Ville de Québec, puis à la Ste-Famille, d'où elle revint malade. Elle passa quelque temps à l'île St-Paul; puis travailla à l'école St-Laurent. Ses forces diminuaient graduellement; et enfin, sa maladie se changea en une espèce d'épilepsie, dont les violents accès la conduisirent en peu de temps au tombeau. Le 18 mars, après avoir été administrée avec sa parfaite connaissance, elle rendit son âme à Dieu, âgée de 27 ans, dont 7 ans, 6 mois de religion.

CHAPITRE II

SECONDE SUPÉRIORITÉ DE MÈRE SAINTE-MADELEINE

Annales de l'Institut 1843-1849

> Le fruit de l'esprit, c'est la charité, la bonté, la mansuétude, la foi, la modération, la chasteté.
>
> S. Paul aux Galates, 5, vers. 22.

Après avoir complété ses quatre triennats de supériorité, en 1840, Mère Sainte-Madeleine remplit la charge d'assistante, et celle de maîtresse des novices, deux ans. C'est alors et par elle, que fut commencé le journal de la Communauté qui s'est continué depuis. En 1843, Mère Sainte-Madeleine fut réélue supérieure; l'élection qui eut lieu le 28 juin, époque ordinaire, fut présidée par Mgr Bourget, évêque de Montréal, assisté de M. Quiblier, supérieur, et de M. Arraud, prêtre de Saint-Sulpice. Le premier événement inséré dans le journal est du 29 juin, lendemain des élections. Nous le copions textuellement:

« Bénédiction de dix cloches pour la paroisse de Montréal. Mgr de Montréal, en présence d'un

nombreux clergé et d'un grand nombre de fidèles, a béni solennellement dix cloches pour la paroisse de la ville de Montréal. On avait artistement préparé une espèce de charpente en dehors de la balustrade pour suspendre les cloches, le tout orné de guirlandes et festons de toute espèce. Les parrains et marraines n'ont pas été en défaut pour la générosité à habiller leurs protégées. A midi, un bon nombre de Sœurs de la Communauté, avec la permission de M. le Supérieur, sont allées voir les nouvelles cloches et les sonner, c'est-à-dire tirer le ruban. »

A la cérémonie de la bénédiction, 2 heures p.m., fête de saint Pierre, le sermon fut fait par M. Roupe, doyen du Séminaire. Il y avait plus de dix mille personnes présentes. Cet assortiment de cloches, le plus complet du Nouveau-Monde, occasionna une dépense de 2,750 louis, y compris les frais de transport, de cérémonie, etc. Suit le poids respectif des cloches, et les noms des donateurs :

1° — Marie-Ignace-Victoire, 6041 livres, Le Séminaire de Montréal.

2° — Edouard-Albert-Louise, 3633 livres, MM. Furness et Dowling.

3° — Jean-Rosalie, 2756 livres, M. J. Donegani.

4° — Olivier-Emélie, 2114 livres, M. Olivier Berthelet.

5° — Jules-Josephte, 1631 livres, M. J. Quesnel.

6° — Hubert-Justine, 1463 livres, M. H. Paré.

7° — Louise, 1290 livres, M. L. Parent, curé de Repentigny.

8° — Jean-Marie, 1095 livres, M. J. Bruneau.

9° — Tancrède-Geneviève, 924 livres, M. T. Bouthillier.

10° — Augustin, 899 livres, M. A. Perrault.

Ces cloches furent sonnées pour la première fois le jour de saint Vincent de Paul, fête de M. Quiblier, parrain de la plus grosse. Le gros bourdon bénit le 29 octobre suivant, fut nommé Marie-Jean-Baptiste.

Cause de béatification du vénérable Jean-Baptiste de la Salle.

La cause du diocèse de Rouen, pour la béatification et la canonisation du vénérable Jean-Baptiste de la Salle, fondateur des Frères des Ecoles Chrétiennes, ne devait pas trouver Montréal indifférent. La sacrée Congrégation des Rites avait prononcé *affirmativement en tout,* touchant sa renommée de sainteté de vie, de vertus et de miracles, le 16 avril 1842; et le 10 août 1843, dans un mandement à son diocèse, Mgr Bourget s'exprimait ainsi:

« Le juste sera toujours en bénédiction; sa mémoire sera éternelle, et son nom ne saurait être flétri par les langues des méchants... cet oracle s'accomplit d'une manière bien frappante dans la personne du vénérable Jean-Baptiste de la Salle. Pendant sa vie, cet homme rechercha sans cesse les ténèbres de l'oubli... et, aujourd'hui, ce ne sont plus seulement les premiers

prélats qui proclament ses œuvres admirables; c'est le chef suprême de l'Eglise qui vient nous assurer que c'est une chose certaine que ce vénéré serviteur de Dieu a justement acquis *une glorieuse renommée de sainteté de vie, de vertus et de miracles...* Il est question maintenant de béatifier ce père de l'enfance chrétienne; et nous vous transmettons le rescrit de la sacrée Congrégation des Rites, dans le but d'exciter envers lui votre piété et votre confiance. Nous le faisons, 1° parce que ce diocèse, ayant l'avantage d'avoir une maison des Ecoles Chrétiennes, nous sommes pour cela spécialement obligés de contribuer à la gloire de celui qui les a fondées; 2° parce que nous avons la ferme confiance que ce vénérable serviteur de Dieu emploiera le crédit qu'il a dans le ciel en faveur de tous ceux qui recourront à lui avec une véritable piété; 3° parce que nous espérons qu'il priera pour le succès de l'éducation parfaitement religieuse; 4° parce que nous espérons que cet homme de Dieu deviendra un jour le patron spécial des enfants de ce diocèse. »

Dans ce même mandement, Mgr de Montréal, désirant favoriser la dévotion au saint scapulaire, commuait les obligations de cette confrérie : « Nous désirons, dit-il, qu'à la place du petit office de la sainte Vierge, l'on impose à chaque membre de la confrérie la pratique de réciter tous les jours sept *Pater* et sept *Ave*, et quatorze *Pater* avec autant d'*Ave* les mercredis et autres jours où l'on ne pourrait observer l'abstinence

et les jeûnes prescrits pour gagner l'indulgence sabbatine. »

Evêché de Montréal, 17 octobre, 1843.

Mes chères filles,

Lettre de Mgr de Montréal à l'occasion d'un miracle opéré par Notre-Dame de la Garde.

« Je crois devoir vous communiquer la lettre ci-incluse, parce que je la crois de nature à vous intéresser vivement. Comme il y est question d'une grâce vraiment singulière accordée à une religieuse Visitandine de Marseille, par l'intercession de la mère commune de toutes les bonnes religieuses, vous en serez toutes particulièrement édifiées, et de plus en plus excitées à aimer une mère si bonne et si compatissante. Il est bon de remarquer que la statue qui a été l'instrument de la bienfaisance de Marie est celle de *Notre-Dame de la Garde,* religieusement révérée sur une montagne qui domine la Méditerranée, près de la ville de Marseille. C'est la coutume d'aller chercher, en grande procession, cette statue pour la Fête-Dieu, et de la déposer pendant l'octave dans l'Hôtel-de-Ville, dans l'intention sans doute d'engager Celle qui nous a donné le pain de vie, à prier pour les habitants de cette grande ville, pour qu'ils puissent honorer dignement son divin Fils caché dans la sainte Eucharistie. Ce fut pendant cette procession que s'opéra le prodige dont il est ici question. J'ai eu le bonheur de voir cette sainte image, avec une multitude d'ex-voto dans la chapelle où elle est honorée, qui témoigne des miracles qui se sont faits par l'intercession de celle qui est la gar-

dienne de tous les chrétiens et l'étoile de la mer. J'ai aussi visité le monastère devant lequel l'auguste image a daigné s'arrêter pour regarder son humble servante. En lisant cette lettre, nous devons nous humilier profondément d'avoir si peu de foi et de confiance en la Mère de miséricorde. Les Sœurs de l'Hôtel-Dieu voudront bien envoyer la présente avec la ci-incluse à leurs très honorées Sœurs de la Congrégation; et celles-ci, aux Sœurs Grises, qui sont priées de me la renvoyer, afin que je la fasse lire à nos pauvres Sœurs de la Charité, les plus petites et les dernières de toutes. Recommandez-moi avec toute la ferveur dont vous êtes capables à Notre-Dame de la Garde; et croyez-moi bien sincèrement,

Mes chères filles,

Votre affectionné Père,

† Ignace, évêque de Montréal. »

St-Jacques, 20 août 1843.

Ma révérende et bien bonne Mère,

Lettres du « Sacré-Cœur ». Décès de Mère Galitzine.

« D'après les nouvelles que j'ai reçues hier de New-York, je ne serais pas étonnée que notre révérende Mère provinciale arrivât à Montréal du 25 au 27 de ce mois; c'est pour cela que je prends la liberté de lui adresser chez vous la lettre ci-jointe, que je vous prie de lui remettre dès son arrivée. Si vous n'étiez pas si bonne pour nous, je vous demanderais pardon de l'embar-

ras que cette bonne Mère va encore vous donner. Je ne sais si elle aura plus d'une personne avec elle, mais vous m'avez déjà toutes donné tant de preuves de votre tendre charité, que je me borne à vous prier d'agréer d'avance toute l'expression de ma reconnaissance. Dès que Mère Galitzine sera près de vous, je serais bien aise d'en être informée, afin de l'envoyer chercher tout de suite, à moins qu'elle préfère prendre une voiture à Montréal.

Soyez, je vous prie, l'interprète de mes sentiments respectueux près de votre chère Communauté; et veuillez agréer en particulier l'expression du profond respect avec lequel je suis,

Ma révérende et bien bonne Mère,

Votre très humble servante,

Bathilde Sallion, R.S.C. »

St-Jacques, 27 août 1843.

Ma révérende et bien chère Mère,

« Je n'ai pu, à mon grand regret, me présenter chez vous hier, comme c'était mon intention; n'étant arrivée que vers midi à Montréal, et devant me rendre à St-Jacques le soir même, à cause de la fête du saint Cœur de Marie que nous faisons aujourd'hui, et que je n'aurais pas voulu manquer, parce que c'est la seconde fête propre à notre société; j'ai dû, pour cette raison, quitter la ville plus tôt que je n'eusse désiré, et me

priver de la vraie consolation de me retrouver au milieu de vous, mes bonnes Mères, qui m'avez accueillie avec tant de bonté il y a deux ans. Si vous voulez bien me le permettre, je me dédommagerai de la privation que j'ai été obligée de m'imposer cette fois-ci, en passant une agréable journée avec vous à mon retour à Montréal, qui aura lieu, s'il plaît à Dieu, dans le courant de la semaine prochaine, du 5 au 6. Veuillez, en attendant, me rappeler au souvenir de votre respectable Communauté; et en particulier à celui de la révérende Mère assistante. Et agréez, ma digne et chère Mère, l'assurance de ma respectueuse reconnaissance et de mon entier dévouement in Corde Jesu.

Votre très humble et très obéissante servante,

E. Galitzine, religieuse du Sacré-Cœur. »

St-Jacques, 13 septembre 1843.

Ma révérende Mère,

Je suis honteuse de ne vous avoir pas écrit plus tôt; j'aurais voulu le faire dès le lendemain de mon arrivée, mais j'ai toujours plus d'ouvrage que je n'en puis faire, et trois jours d'absence n'avaient pas avancé la besogne. Comment va votre santé, ma bonne Mère? Etes-vous entièrement rétablie? J'en apprendrai la nouvelle avec bien de la consolation.

Appolline Garneau paraît bien contente; elle me prie de vous assurer de son respect, et de

vous demander si vous pourriez avoir la bonté de faire écrire à ses parents qu'elle est ici, qu'elle se porte bien, qu'elle ne s'ennuie pas, et qu'elle pense bien à eux. J'espère que cette bonne fille s'accoutumera avec nous; elle est bien vertueuse et a un grand désir de bien faire.

Soyez, je vous prie, ma révérende Mère, mon interprète près de la Mère Sainte-Gertrude; assurez-la de mon tendre et respectueux attachement, et dites-lui que la pauvre demoiselle Paré a quitté le Sacré-Cœur samedi dernier. Cette pauvre enfant m'a déchiré le cœur par ses regrets, mais les raisons de famille dont la Mère Sainte-Gertrude m'avait donné connaissance, et que la pauvre petite m'a confirmées, m'ont mise dans l'impossibilité de la garder; je la regrette car elle m'a paru bien bonne.

Permettez-moi, ma révérende Mère, de vous prier d'agréer, et de faire agréer à votre respectable Communauté, l'expression de ma reconnaissance pour la tendre charité avec laquelle vous nous avez accueillies, la Mère provinciale et moi. Je n'ai qu'un regret, c'est que vous ne me mettez pas à même de vous rendre la pareille; je serais heureuse de vous posséder dans notre petit ermitage. Je me recommande à vos saintes et bonnes prières, en vous offrant l'assurance du profond respect, avec lequel je suis, in Corde Jesu.

Ma révérende Mère,

Votre très humble et très obéissante servante,

Bathilde Sallion, R.S.C. »

St-Jacques, 30 décembre, 1843.

Ma révérende Mère,

« J'ai reçu hier votre bonne lettre du 28 de ce mois ; et je suis honteuse d'avoir été prévenue par vous quand, sous tous les rapports, c'est bien à moi à vous offrir la première les vœux sincères et affectueux que je forme, ainsi que toutes mes Sœurs, pour que le Cœur de Jésus répande sur vous, sur votre respectable Communauté, et sur toutes les bonnes œuvres que vous dirigez avec tant de zèle et de succès, l'abondance de ses plus douces et de ses plus abondantes bénédictions ; j'ai confiance qu'il les exaucera, non à cause de mes prières, mais parce que ces prières sont faites au nom de notre commun Médiateur.

La fin de cette année vient d'être marquée pour nous au sceau de la croix, et le tendre intérêt dont vous m'avez donné tant de preuves m'est un sûr garant que vous partagerez notre trop juste douleur : notre révérende Mère provinciale, la Mère Galitzine, que vous avez vue avec moi au mois de septembre dernier, a terminé une vie de bonnes œuvres et de mérites le 8 décembre, à 3 heures 30 de l'après-midi. Elle était arrivée depuis le 15 novembre à notre maison de Saint-Michel, située près de la Nouvelle-Orléans. Sa mort a été presque subite ; elle était souffrante depuis le 30 novembre, mais ce ne fut que le 7 décembre, vers le matin, que la fièvre prit un caractère si alarmant qu'on lui administra

à la hâte les derniers sacrements. Vers dix heures du soir, elle entra en agonie, et perdit tout de suite la parole et la connaissance ; cette agonie a duré quinze à seize heures. Notre vénérée Mère paraissait souffrir horriblement. Les médecins disent que cette fièvre avait le double caractère de *pernicieuse* et de *nerveuse.* Quoique la sainteté de cette bonne Mère, et tout ce qu'elle a fait pour procurer la gloire de Dieu, nous donnent la plus grande confiance qu'elle jouit de Dieu, cependant, les jugements de Dieu sont si redoutables que je sollicite avec instance pour elle vos suffrages et ceux de votre Communauté.

Le temps ne me permettant pas aujourd'hui d'écrire au bon et respectable M. Quiblier, veuillez lui annoncer de ma part cette triste nouvelle, lui demander le secours de ses saints sacrifices pour notre chère défunte, et l'assurer de mon profond respect.

Je suis, avec les sentiments les plus respectueux,

Ma révérende Mère,

Votre, etc.

Bathilde Sallion, R.S.C. »

Fondation de la communauté des Saints Noms de Jésus et de Marie. 1843.

Ce fut le 1er novembre que les trois demoiselles choisies par la Providence pour donner commencement à cette précieuse institution se réunirent à Longueuil, avec l'approbation de

Mgr de Montréal, la protection de M. Louis-Moïse Brassard, curé, et des principaux citoyens de l'endroit. Les Pères oblats, établis à St-Hilaire de Rouville en 1841, transportés à Longueuil en 1842, furent chargés de la conduite de cette communauté naissante; elles eurent pour supérieur le Père Honorat, et pour directeur le Père Allard, nommé plus tard évêque de Cafrérie. Le 8 décembre de l'année suivante, 1844, elles firent profession, Mlle Eulalie Durocher, sous le nom de Marie-Rose; Henriette-Ursule Céré, sous celui de Marie-Madeleine; et Mélodie Dufresne, sous celui de Marie-Agnès.

Communauté des Sœurs de la Providence. 1843.

Depuis de longues années, Madame Gamelin (née Emilie Tavernier) se livrait avec quelques femmes de mérite et de distinction, aux œuvres de charité, secondée puissamment par les Messieurs de Saint-Sulpice, notamment MM. Fay et Saint-Pierre. Mais ce ne fut qu'en 1843 qu'eut lieu l'établissement de sa Communauté. Le noviciat fut ouvert en février; il se composait des demoiselles Agathe Senez, Sœur Zotique; Justine Michon, Sœur Marie-des-Sept-Douleurs; Madeleine Durand, Sœur Vincent; Marguerite Thibodeau, Sœur de la Conception; Emélie Caron, Sœur Caron; et Victoire Larocque, Sœur Larocque. La cérémonie de la vêture, par Mgr de Montréal, eut lieu le 25 mars, fête de l'Annonciation, dans la maison donnée par M. Olivier Berthelet, en 1835. Le 24 mai 1842, veille de l'Ascension, Madame Gamelin et ses novices prirent possession de la nouvelle bâtisse, dont

la première pierre fut posée par Mgr Power en 1842; Mgr Phelan en fit la bénédiction le 21 août 1843. Le 23 août, Mgr de Montréal permit que le saint Sacrement demeurât habituellement dans la nouvelle chapelle. Le 11 septembre, Madame Gamelin fit un voyage aux Etats-Unis, dans l'intention de visiter diverses communautés; et, à son retour, le 8 octobre, elle prit l'habit religieux. Le directeur de cette maison était M. Prince, revenu de Kingston à cette fin, et qui ne perdait pas de vue nos Sœurs de cette localité, comme nous pouvons le voir par la lettre suivante qu'il leur écrivit:

Montréal, 10 novembre 1843. (Evêché)

Ma très chère Sœur (Saint-Alexandre),

« Il est peu de lieux où mon souvenir se reporte plus souvent et plus affectueusement qu'à Kingston. Je ne m'y suis jamais ennuyé; je n'y ai jamais éprouvé de contradictions ni de peines; et cependant, mes meilleurs amis s'y déplaisent, s'y désolent. Comment expliquer cela? Surtout comment me justifier d'avoir mis tant de braves gens dans l'embarras? Et, au fond de l'affaire, c'est que je n'éprouve aucun remords de mes faits et méfaits. Vraiment, ma Sœur Saint-Alexandre, il faudra quelque bon jour que vous m'expliquiez tout ce mystère-là; et si ce n'est assez de toute votre mysticité pour sonder dans tous ces plis-là, vous vous associerez le double esprit de notre Sœur Saint-Edouard, fortifié de

la devineresse Agathe. Mais je suis bien méchant d'insulter au malheur, alors surtout que j'en reçois force gratifications ! Cruel que je suis ! Ingrat même que j'allais être ! Pardon, mes Sœurs, pardon ; je ne le ferai plus... mais... je ne m'en repens pas.

Donc j'ai reçu les jolis ouvrages que j'avais étrennés à Kingston ; et de plus les ravissantes gravures que nos filles de Saint-Vincent saisissent à basse-main. Fort à propos nous arrivent l'étole et la bourse ; demain, deux évêques ouvrent solennellement dans l'église de la Providence une neuvaine et retraite pour nos Sœurs et nos dames de Charité, devant la châsse de sainte Janvière. Toujours nous prions ; et vous prierez pour nous, puisque nous prions pour vous. Je demanderai tout bas à la sainte qu'elle vous conserve ce cher M. Lafrance, ou du moins qu'elle vous en fasse un meilleur si c'est un bienfait possible.

Votre maison mère est toujours la maison mère, elle est pleine de charité maternelle. Dernièrement encore, à l'occasion de ce pauvre CHARLES, elle a envoyé force provisions aux indigents de la Providence. Dieu les lui rende au centuple ! Puis, à vous aussi une grosse part dans les largesses de la bonne Providence.

Soyez fidèles à me croire,

Votre bien attaché frère,

J.-Chs Prince. »

Le 25 mars, M. Prince écrivit à la Communauté pour recommander aux prières ses chères filles de la Providence :

Très honorée Supérieure,

« Je m'adresse à vous, et à votre pieuse Communauté, pour solliciter le secours de vos ferventes prières en faveur de mes chères filles de la Providence, qui se préparent à faire leurs vœux vendredi prochain. Elles aussi veulent se consacrer au Seigneur et au service des pauvres dans l'Institut de saint Vincent. Or, vous n'ignorez pas combien de grâces et de vertus leur sont nécessaires pour remplir les importantes fonctions de Sœurs de Charité ; priez donc beaucoup pour elles et pour celui qui les dirige.

J'ai l'honneur d'être, dans l'amour de Notre-Seigneur,

Votre bien dévoué frère et serviteur,

J.-Chs Prince, ptre. »

La cérémonie de profession eut lieu le 29 mars, jour de Notre-Dame des Sept-Douleurs ; et le même jour, Mgr Bourget érigea canoniquement l'asile de la Providence en communauté. Le 29 mai suivant, Sa Grandeur bénit une cloche pour la chapelle, donnée par Mme L. de la Grave.

Arrivée des religieuses du Bon-Pasteur 1844.

Sous Mgr Lartigue, Montréal avait eu son établissement pour les filles repenties, dirigé

par Madame McDonell, à qui notre Communauté avait fourni plus d'un secours pécuniaire. Cet établissement n'avait pu se maintenir, au regret de tous les gens de bien ; et Mgr Bourget résolut d'en faire un plus solide, qu'il confierait à des religieuses. Dans ce but, Sa Grandeur visita le monastère d'Angers, de l'ordre de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, fondé à Caen en Normandie l'année 1641, par le Père Eudes de Mézeray (Jean) autorisé par lettres patentes de Louis XIII en 1642, approuvé par Sa Sainteté Alexandre VII en 1666, confirmé par Sa Sainteté Benoît XIV en 1741.

De retour dans son diocèse, Mgr de Montréal reçut une lettre de Sœur Marie de Sainte-Euphrasie, supérieure du monastère d'Angers, lui annonçant que sa demande de quatre filles de sa communauté avait été favorablement accueillie et qu'elle recevrait bientôt son effet. « La visite personnelle que vous avez daigné nous faire, écrivait-elle, est toujours à mon cœur une pensée délicieuse, et ce souvenir ineffaçable fait sans cesse tressaillir mes religieuses, qui n'ont pas de désir plus ardent que celui de la mission du Canada. Chacune envie le bonheur de celles qui y seront destinées, les regardant comme les plus privilégiées de la Congrégation et tous les jours je vois s'augmenter ce zèle qui transporte déjà leurs âmes au-delà des mers, et dont on n'a pu vous faire entièrement le témoin, car la prudence et l'incertitude nous obligeaient à le dissimuler. Au milieu de nos craintes, nous rendons

grâces à Dieu de la confiance que vous nous avez montrée, malgré les persécutions et les obstacles... Je suis toujours persuadée que la divine Providence nous appelle en Amérique; et quoique je sois dans la résolution d'attendre le moment qu'elle a marqué, sans vouloir ni le reculer, ni l'avancer, je ne cesserai pas de faire des vœux à cet égard, me confiant ensuite entièrement dans vos lumières et vos conseils. Mais voici une nouvelle grâce que nous recevons, et qui me confirme encore davantage dans mes espérances. Mgr l'évêque de Bardstown, que j'ai eu le bonheur de connaître à l'époque de son passage en France, qui alors nous témoigna le plus parfait attachement, et au zèle duquel nous sommes redevables de nos sujets les plus distingués, m'écrit une lettre pour m'exprimer son désir d'avoir une maison du Bon-Pasteur dans son diocèse, et je ne doute pas que cette mission aussi ne nous soit réservée. » L'évêque de Bardstown était Mgr Bénédict Flaget, prêtre de Saint-Sulpice, passé aux Etats-Unis lors de la Révolution française; missionnaire dans les diocèses de Vincennes, Détroit, Cincinnati, Erié, Buffalo, Pittsburg; professeur aux collèges de Georgetown et Sainte-Marie de Baltimore; nommé évêque de Bardstown en 1810, dont le siège fut transféré à Louiseville en 1841; décédé en 1850 à 87 ans, dont 57 passés en Amérique.

Les religieuses du Bon-Pasteur arrivées à Montréal en juin 1844 étaient: Madame Marie Fisson, Sœur Sainte-Céleste; Madame Eliza

Chaffaux, Sœur Saint-Gabriel; Madame Alice Ward; et Madame Andrews. Elles se retirèrent au Faubourg Québec, dans une assez grande maison en bois dont leur fit présent M. Arraud, p.s.s., où elles demeurèrent jusqu'en 1847, qu'elles se transportèrent sur la rue Sherbrooke.

Extrait du journal de Mère Sainte-Madeleine. 1843-1844

1er septembre 1843. Retraite annuelle de la Communauté. M. Quiblier fit lui-même tous les exercices de la retraite, comme le printemps précédent; trente-six Sœurs suivirent les exercices.

Mercredi, 6, salut du saint Sacrement le soir après l'oraison.

Vendredi, 8, Nativité de la très sainte Vierge, salut, etc.

Samedi, 9, clôture de la retraite par un salut solennel donné par Mgr Provencher, évêque de Juliopolis en Galatie, vicaire apostolique au Nord-Ouest. Ce salut accordé par Mgr de Montréal, fut suivi du TE DEUM.

9 janvier 1844. Entrée au noviciat de ma Sœur Aurélie Chénier, de la paroisse de Longueuil, à l'âge de 15 ans, 5 mois.

14 janvier, fête du saint Nom de Jésus. Nous eûmes la faveur d'un salut solennel du très saint Sacrement, accordé par M. Quiblier, vicaire général.

22 janvier. — Nos pensionnaires eurent une retraite de trois jours dirigée par M. Gottofrey, leur confesseur, qui leur faisait chaque jour

deux instructions, toute de feu; elles eurent deux fois le salut du très saint Sacrement, pendant ces pieux exercices... le second leur fut accordé le dernier jour, 25. La communion générale eut lieu le matin, et le Te Deum fut chanté avant la bénédiction du très saint Sacrement, donnée par M. Quiblier.

23 janvier. — Par une faveur toute particulière, Mgr voulut bien nous accorder la sainte communion tous les vendredis depuis la Septuagésime jusqu'à la fête de Notre-Dame de Pitié, sans ôter la communion du jeudi. Les Sœurs professes du noviciat jouissent de cette faveur comme celles de la Communauté. Cette année, pour la première fois, nous avons communié le jour des Epousailles, 23 janvier.

25 février. — 1er dimanche de carême, Mgr de Montréal conféra le diaconat à Messieurs Fisette et Bourassa, novices des révérends Pères Oblats; le Père Honorat, supérieur de cette société, assistait Mgr avec M. Plamondon, prêtre de l'évêché. Comme notre sanctuaire était trop petit pour y placer les ordinands, nous avions mis des bancs en travers au-dehors de la balustrade pour former un second sanctuaire; nous y avions mis des tapis, des fauteuils, etc. La cérémonie commença à 5 h. 30; toutes les Sœurs communièrent à cette messe, après les ordinands. Le déjeuner se prit ensuite à la communauté.

20 avril. — Retraite de la Communauté. La retraite annuelle fut avancée de trois semaines

cette année, à cause de la bâtisse de notre communauté qui devait commencer aussitôt après.

Samedi soir, 4 h., M. Quiblier ouvrit les exercices par une exhortation, la règle entre les mains, et prit pour texte de son instruction l'article 21: « Des retraites. » Tous les jours, il nous faisait l'oraison du matin et celle de 4 heures. A 2 heures, entretien familier sur nos devoirs principaux: la règle, les vœux, la charité, les défauts qui se commettent le plus souvent dans les récréations, la manière de sanctifier ses conversations, etc. Le mardi et le jeudi, salut du très saint Sacrement. Le dernier jour, dimanche, fête de la Sainte-Famille, salut et Te Deum. Les retraitantes furent dispensées des vêpres de la paroisse; trente-quatre suivirent tous les exercices.

Lettres diverses adressées à Mère Sainte-Madeleine.

Montréal, 31 décembre 1844.

Madame et bien digne Mère,

Lettres de bonne année et autres. 1844-1845.

« J'ai été vraiment peinée de ne vous avoir pas vue ce matin, lorsque vous êtes venue à la Providence; j'avais tant espéré avoir cette consolation, puisque nos saints engagements me privent du bonheur de vous faire une visite. Permettez-moi donc de vous offrir par écrit les vœux sincères que je forme, ainsi que toute ma

Communauté, pour que le Seigneur daigne répandre sur vous et votre sainte maison ses plus abondantes bénédictions, afin que vous puissiez continuer à travailler avec succès à l'œuvre sainte à laquelle nous nous sommes consacrées.

Je suis avec le plus profond respect, Madame et bien digne Mère,

Votre très humble et très obéissante servante et sœur en J.-C.

Bathilde Sallion R.S.C. »

Hôtel-Dieu de Saint-Joseph d'Avignon,

30 mars 1844.

Mes très révérendes et chères Mères,

« Que notre sainte religion est donc belle et sublime, puisqu'elle trouve le moyen d'unir étroitement par les liens d'une tendre charité, des personnes qu'un immense espace sépare; c'est ce que nous ne pouvons nous lasser d'admirer toutes les fois que nous recevons des lettres de nos bien-aimées Sœurs du Canada. Mais aujourd'hui qu'elle nous procure l'inestimable avantage de faire connaissance avec vous, nos très honorées Mères, combien nous sentons redoubler nos sentiments de gratitude et de reconnaissance envers la divine bonté qui

charme et adoucit ainsi par des consolations toutes saintes, les misères de ce triste exil. S'il nous est si doux de nous entretenir avec des sœurs chéries et aimées, quoique de si loin, que sera-ce de nous voir toutes réunies dans notre céleste patrie, et d'y jouir avec délices de la vue de notre divin Epoux, de sa sainte Mère, et de notre glorieux père saint Joseph, notre puissant protecteur. C'est dans l'union de vos saintes prières que nous espérons puiser les secours qui nous sont nécessaires pour parvenir à ce terme désirable; veuillez ne pas nous les refuser. Soyez persuadées que, de notre part, nous ne saurions vous oublier; la tendre affection qui vous lie à nos bien-aimées Sœurs s'est déjà communiquée à nos cœurs, et nous ne vous séparerons pas dans notre souvenir et nos prières. Nous entrerons donc en communication avec vous de prières et de bonnes œuvres; et quoique le dogme consolant de la communion des Saints nous donne déjà part à vos mérites, comme enfants de la même mère, la sainte Eglise, nous vous serons désormais unies d'une manière toute spéciale, et puiserons librement dans vos trésors pour les offrir au Seigneur; c'est donc convenu, nos révérendes Mères, nous pourrons nous attribuer les travaux que votre zèle vous fait entreprendre pour l'éducation des jeunes plantes qui vous sont confiées; et réciproquement, vous partagerez avec nous les fruits des soins que nous donnons à notre divin Sauveur en la personne de ses membres souffrants. De cette manière, nous prierons les unes pour les autres; et par

ce concours mutuel, nous obtiendrons plus facilement les secours du ciel, et attirerons sur nous les regards de la divine miséricorde. Ce commerce de charité nous rendra plus agréables au cœur de notre divin Epoux; et, en nous embrasant de plus en plus de son amour, nous aurons le bonheur d'y être un jour toutes réunies pour ne nous en séparer jamais.

Nous sommes charmées que nos bien-aimées Sœurs vous aient fait part des petits gages d'affection que nous leur avons envoyés; nous désirerions que moins d'éloignement nous permît de leur en donner plus souvent des preuves. Mais nous saisirons avec empressement toutes les occasions qui se présenteront. Recevez donc, mes révérendes Mères, les hommages respectueux et bien sincères de notre Communauté; quoique bien moins nombreuse que la vôtre, elle n'y cède en rien pour l'affection et l'amour qu'elle vous porte, dans la charité de notre bon Sauveur; elle est composée de 29 Sœurs vocales, trois jeunes professes, cinq Sœurs converses professes, une en voile blanc, deux prétendantes pour le chœur, et une Sœur tourière. Nos chères malades, dont le nombre varie suivant les saisons, est de 3 à 400, distribuées en huit salles de différentes grandeurs.

C'est dans les divins et sacrés Cœurs de Jésus, Marie, Joseph que nous nous réunissons toutes, pour vous faire agréer l'assurance de l'affection la plus intime, et de l'attachement le plus inviolable avec lesquels nous avons l'hon-

neur d'être, nos très chères et très révérendes Mères,

Vos très humbles et très obéissantes servantes,

Les religieuses hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu d'Avignon.

Des Ursulines des Trois-Rivières.

26 décembre 1845.

Ma très honorée Sœur,

Je m'empresse de prévenir le renouvellement de l'année pour vous réitérer nos affectueux souhaits. Ils sont formés par des cœurs remplis d'une profonde estime pour vous et toute votre chère Communauté. Toutes celles qui m'entourent réclament le plaisir de vous répéter avec moi, que si mes vœux sont exaucés dans toute leur étendue, vos succès et votre bonheur surpasseront vos désirs.

Veuillez nous favoriser d'un souvenir dans vos ferventes prières, particulièrement pour celle qui se dit avec un profond respect, très honorée Mère,

Votre très humble et très obéissante servante,

Sœur Sainte-Hélène, supérieure.

S. C. J. M.

St-Jacques, 29 décembre 1845.

Ma révérende Mère,

Permettez-moi, au renouvellement de l'année, de vous offrir les vœux bien sincères que je forme ainsi que toute ma petite Communauté, pour que le Cœur de Jésus répande ses plus abondantes bénédictions sur toute votre sainte Congrégation; qu'Il bénisse tous vos travaux, et vous en fasse recevoir un jour une pleine et glorieuse récompense. Tels sont nos vœux, ma révérende Mère; veuillez les agréer, et recevoir l'assurance du profond respect avec lequel je suis en Jésus-Christ,

Votre très humble et très obéissante servante et sœur en N.-S.

Bathilde Sallion R.S.C.

Les religieuses du Bon-Pasteur de Montréal.

30 décembre 1845.

Vivent Jésus et Marie!

Nos très honorées Sœurs,

Nous venons en ce jour nous unir à vos charités pour offrir à votre digne Mère supérieure les vœux ardents et les souhaits bien sincères que nous formons pour sa dilection. Daignez agréer pour vous-mêmes, nos très dignes Sœurs,

l'expression de nos sentiments les plus cordiaux. Puisse le Seigneur accomplir tous vos désirs, et faire prospérer de plus en plus votre intéressante et utile Communauté. Ce sont là les vœux de celles qui se disent avec bonheur, dans l'union des sacrés Cœurs de Jésus et de Marie, nos très honorées Sœurs,

Vos très indignes sœurs et servantes en N.-S.

Les religieuses de la communauté Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur de Montréal.

Dieu soit béni !

De Monsieur Jean-Charles Prince,
chanoine de Montréal.
St-Colomban, 6 janvier 1845.

Ma très honorée Sœur,

Vos affectueux souhaits, ainsi que ceux de votre bonne Communauté, sont venus m'apporter un agréable souvenir dans ma petite solitude de St-Colomban. Veuillez en recevoir mes sincères remerciements, avec l'assurance de l'affection que je vous porte. Votre maison est la première dont j'ai pu apprécier les services à mon entrée dans le diocèse de Montréal, il y a vingt ans ; une impression aussi ancienne est loin de s'effacer, elle s'imprime plus fortement de jour en jour, et je bénis le ciel de ce qu'il m'est permis

d'en voir les nouveaux progrès. Je forme donc les vœux les plus ardents pour le bonheur et la prospérité de votre maison; et pour vous en particulier qui, en qualité de supérieure, avez le plus de part au bien, parce que vous portez le fardeau si lourd de la responsabilité.

J'ai l'honneur d'être, avec une respectueuse affection,

Votre tout dévoué serviteur en Notre-Seigneur,

J.-C. Prince.

Evêché de Montréal, 12 juillet 1845.

Très honorée Supérieure,

« Aux approches du quantième où il faut me consacrer au Seigneur plus parfaitement, et me rendre moins indigne de travailler au bien du diocèse, j'ai grandement besoin des prières de tout le monde, et surtout de celles des ferventes communautés de Montréal. Veuillez donc, ma très révérende Mère, me recommander tout particulièrement à celles de vos bonnes Sœurs, et me faire encore une large part des vôtres. Le profit en sera pour nous tous. Agréez en même temps l'assurance du sincère attachement que je conserve pour votre Communauté, et de la respectueuse considération que j'ai pour vous en particulier.

J'ai l'honneur d'être, dans la charité de Notre-Seigneur, ma très révérende Mère,

Votre tout dévoué serviteur,

J.-C. Prince. »

Nommé par Sa Sainteté Grégoire XVI, évêque de Martyropolis, *in partibus* et coadjuteur de Montréal, le 5 juillet 1844, Mgr J.-C. Prince fut consacré sous ce titre dans la cathédrale de Montréal, le 25 juillet 1845, par Mgr Ignace Bourget, assisté des évêques Gaulin et Turgeon.

Du Gouverneur-général, Lord Metcalfe

Government House, January, 3d 1844.

Madam,

« I am directed by the Governor General to acknowledge the receipt of your letter of the 28th ultimo, and to request that the Superior and Ladies « de la Congrégation » will accept His Excellency's sincere thanks for their kind congratulations of the New Year, and that they will allow him to offer them his best wishes for their continued healh and happiness together with the assurance of his deep respect and admiration for Ladies whose lives are so wholly

and generously devoted to the welfare of their fellow-men.

I have the honor to be,

Madam,

Your obedient servant,

Higginson P. Secretary. »

Private Secretary's office.

Montréal, 4th January 1845.

Madam,

« I am requested by the Governor General to acknowledge the receipt of your obliging communication of the 31th ultimo, and to request that both the Ladies of « La Congrégation » and yourself will accept His Excellency's sincere thanks for their friendly congratulations on the commencement of another year, and that they will permit him to offer them his earnest wishes for continued health and every other blessing, with the assurance of his unfeigned respect and admiration for Ladies whose lives are most charitably and desinterestedly devoted to the welfare of their fellow-men.

I have the honor to be, Madam,

Your most obedient humble servant,

Higginson. »

Monklands, August 28th 1845.

The private secretary of the Governor General desires to acknowledge the receipt of a note dated yesterday from the Superior de la Congrégation, accompanied by a present of some very pretty artificial flowers, and to extend His Lordship's best thanks to that Lady and the other Ladies of the Institution for their kind consideration towards him, and to offer his sincere wishes for their health and happiness.

Pendant l'administration de Lord Metcalfe, le siège du gouvernement fut transporté de Kingston à Montréal. (1844). Son Excellence laissa le pays en 1845, atteint d'une maladie grave, qui le conduisit au tombeau en 1846. Lord Cathcart, commandant des forces militaires en Canada, gouverna la province jusqu'à l'arrivée du comte d'Elgin et Kincardine, 1847.

Le 25 octobre 1843, M. Thavenet écrivait à notre Communauté et aux autres :

Rome . . .

Dernière lettre de M. Thavenet. Son testament. Sa mort. Communautés de Montréal.

« Je dois quelques petites sommes à chacune de vos trois communautés pour quelques dépenses que je leur ai occasionnées. Je vous ai priées plusieurs fois de me dire combien je vous dois, et vous ne me l'avez pas encore dit ; je vous prie instamment, mes chères Sœurs, de me le dire ; je veux absolument le savoir, parce que je ne veux laisser après ma mort que des affaires bien claires. Dites-moi donc au plus tôt combien je

vous dois. Si vous ne me répondez pas cette année, je vous écrirai toutes les semaines jusqu'à ce que vous m'ayez dit combien je vous dois. Ne me refusez pas cette satisfaction que je vous demande, et agréez le dévoûment respectueux et sans bornes avec lequel je suis . . . etc.

Mère Sainte-Madeleine répondit à M. Thavenet le 19 décembre 1843:

Monsieur et très honoré bienfaiteur,

« Vous nous mettez dans la confusion en nous pressant de vous dire combien vous devez à la Communauté pour les dépenses que vous lui avez occasionnées. Vous ne devez rien, Monsieur, à la Congrégation . . . au contraire, puisque pendant plus de vingt-cinq ans, vous n'avez cessé jour et nuit de travailler à nos intérêts sans avoir jamais voulu accepter un denier de notre part.

Je prends la liberté de vous demander des reliques; il n'est pas nécessaire qu'elles soient toutes enchâssées, nous voudrions en réunir plusieurs dans un même reliquaire, pour les exposer dans le nouveau chœur que nous nous proposons de bâtir l'été prochain; car le nôtre se trouve trop petit pour nos exercices religieux, vu le grand nombre de sujets, et qui augmente tous les jours. En nous rendant ce nouveau service, vous voudrez bien nous charger des déboursés qu'il vous faudra faire pour ces objets de piété, qui seront pour nous un nouveau motif de reconnaissance éternelle . . .

16 octobre 1844.

J'ai mille actions de grâces à vous rendre pour les précieuses et saintes reliques que vous avez eu la bonté de nous envoyer; elles nous sont parvenues en bon état. Nous prions toujours pour la conservation de votre santé, et l'heureux accomplissement de vos pieuses entreprises.

Le 31 décembre 1843, M. Thavenet écrivit à ses commettants de Québec et des Trois-Rivières :

« Puisque, après m'avoir diffamé en Canada, à Londres et à Rome, vous persistez depuis plus de dix-huit mois à ne vouloir pas vous soumettre au jugement qui vous enjoint de réparer mon honneur, par un témoignage solennel et public; puisque vous persistez à ne vouloir pas le faire, quoique je vous aie écrit plusieurs fois que je n'attends que cela pour me vider les mains de ce qui me reste de fonds; puisque vous persistez à ne vouloir pas le faire, quoique je vous aie fait observer que vos fonds se consument en pure perte pour vos établissements; puisque malgré cela, vous persistez à ne vouloir pas vous soumettre au jugement de l'auguste tribunal de la Sacrée Congrégation de la Propagande, et que, plutôt que de vous y soumettre, vous aimez mieux faire le sacrifice du reste de vos fonds . . .

Vous me forcez d'en conclure que, ne voulant m'avoir aucune obligation des importants services que je vous ai gratuitement rendus pendant tant d'années, et offensés peut-être de ce que

j'ai constamment refusé les honoraires que vous m'avez offerts par acte notarié, vous m'abandonnez le reste de vos fonds pour honoraires et pour indemnité. Je me détermine à vous dire que je l'accepte à ce double titre, pour en finir avec vous ; mais je ne l'accepte qu'avec la plus grande répugnance, et dans la ferme résolution de l'employer au profit des missions du Canada, en continuant mon travail sur la langue algonquine, et en le faisant imprimer, sauf à déposer dans le trésor de la Sacrée Congrégation de la Propagande ce qui n'y aura pas été employé. Car je ne veux pas qu'il en aille à ma famille la plus petite partie, comme je déclare dans le codicille de mon testament.

Thavenet, ptre. »

Déclaration que j'ai cru devoir faire pour prévenir les réclamations qui pourraient être faites après ma mort.

Je déclare que j'ai donné à ma famille tout ce que j'ai eu de ma famille, tant par succession directe que par succession collatérale, et qu'il ne me reste plus rien.

Je déclare que je n'ai point accumulé la rétribution de mes messes, que je l'ai employée tous les ans en bonnes œuvres, et qu'il ne m'en reste plus rien.

Je déclare que les sommes énormes que j'ai touchées ne m'ont jamais appartenu, mais

qu'elles appartenaient aux établissements catholiques du Canada.

Je déclare que la gestion de leurs affaires en Europe ne m'a valu ni honoraires, ni appointements, ni émoluments quelconques; que j'ai constamment refusé les présents que m'ont offerts les établissements de Montréal; que j'ai tout fait gratis, et que je ne réclame rien.

Je déclare que ce que j'ai reçu pour les rentes des susdits établissements s'est monté à 1,766,512 louis 63 ch.; et qu'ayant fait valoir une partie de leurs fonds, je leur ai envoyé plus de 1,800,000 francs; qu'il me reste encore quelques fonds qui, à l'occasion d'une faillite et des chicanes qui m'ont été faites sous le nom des établissements de Québec et des Trois-Rivières, se trouvent dispersés en différents lieux, et doivent être recueillis et envoyés à l'hôpital de Montréal pour être partagés entre tous les établissements, selon les instructions et les notes que je laisse à cet effet.

Je déclare que si après ma mort, il est fait à ma succession quelque paiement, remboursement, ou restitution, le montant n'en peut appartenir qu'aux établissements et doit leur être remis.

Je déclare qu'étant venu à Rome pour les affaires du Séminaire de Montréal, j'y suis venu à ses frais; et, que, tant que ses affaires y ont fait ma principale occupation, j'ai mis sur son compte toutes les dépenses que j'y ai faites pour

moi. Mais que depuis 1834, je fais contribuer au paiement de mes dépenses les établissements de Québec et de Trois-Rivières qui, par les chicanes qu'ils m'ont faites sur le précis de ma reddition de comptes, m'ont suscité des affaires extrêmement compliquées, lesquelles ont fait pendant plusieurs années ma principale et presque unique occupation, et ont fini par un procès soutenu contre moi par Mgr l'Archevêque de Québec au tribunal de la Sacrée Congrégation *de Propaganda fide,* juge naturel des différends qui s'élèvent entre les ecclésiastiques dans les pays de mission.

Je déclare que je n'ai pas fait contribuer à mes dépenses personnelles les établissements de Montréal, parce qu'ils ont admis ma reddition de comptes dès 1832, et qu'ils ne m'ont fait aucune difficulté sur le précis que je leur ai envoyé comme aux autres en 1834; que les autres n'ont contribué en rien non plus à mes dépenses personnelles avant 1834, et que je n'aurais jamais demandé qu'ils y contribuassent, si leurs chicanes ne m'avaient pas engagé dans de nouveaux travaux, en m'obligeant de reviser tous mes comptes avec eux, de les comparer avec les leurs et avec ceux des établissements, et avec tous les comptes généraux, et avec les comptes des commissaires anglais, avec les comptes de liquidation et de réclamation, avec les comptes d'une gestion de plus de quinze ans, avec les comptes d'une faillite de près de 200,000 francs; et vérifier des calculs sans fin, de faire sans fin des additions, des multiplications, des divisions, des

proportions arithmétiques, géométriques, harmoniques et continues, de vérifier toutes les opérations de mes calculateurs, toutes les écritures de mon teneur de livres, de repasser toutes mes lettres et reçues et écrites, et d'écrire sans cesse à mes commettants pour m'expliquer avec eux, pour me disculper de leurs imputations, etc., etc. ; et que les dépenses que j'ai faites en faisant ce travail extraordinaire pour les établissements de Québec et de Trois-Rivières, je les ai mises sur leur compte, ne pouvant ni ne devant les mettre sur le compte du Séminaire de Montréal, qui avait déjà trop fait pour eux en se privant des services que je pouvais et devais lui rendre.

Je déclare, qu'obligé de répondre à leurs lettres, de résoudre leurs difficultés, de prévenir celles qu'ils pouvaient me faire encore, de répandre de nouvelles lumières sur mes comptes pour les mettre à la portée des religieuses qui y sont intéressées et les faire imprimer, etc., je ne cesserai de faire contribuer à mes dépenses les susdits établissements que lorsqu'ils se seront soumis au jugement rendu en ma faveur.

Je déclare enfin que s'ils refusent de contribuer à mes dépenses, aux dépenses qu'ils occasionnent encore, je les en dispense ; mais j'accepte les honoraires qu'ils m'ont offerts par acte notarié.

Fait à Rome, au couvent des Saints-Apôtres, ce jourd'hui, le 1er septembre de l'année 1843, jour où je termine ma 80e année, pleine de vie

et de santé, et jouissant pleinement de toutes mes facultés corporelles et intellectuelles.

Jean Thavenet, ptre. »

M. Thavenet décéda le 16 décembre de l'année suivante, 1844, à Rome; et « l'Ami de la religion » annonça son décès comme suit:

« Un prêtre français, M. Jean-Baptiste Thavenet, vient de terminer, dans cette ville, sa longue et laborieuse carrière. Né à Châteaurony, diocèse de Bourges, le 2 septembre 1763, il entra au séminaire diocésain tenu par les prêtres de Saint-Sulpice, le 1er novembre 1782. Il s'attacha à ses maîtres; et, après sa solitude, il fut employé dans les séminaires. La révolution l'ayant chassé en Italie, il se retira d'abord à Turin, où il exerça quelques fonctions au collège des nobles; mais il n'y resta pas longtemps. Etant allé en 1794 se joindre à ses confrères du Canada, il fut attaché pendant douze ans à la mission du Lac des Deux-Montagnes, établie pour la nation des Algonquins, dont il étudia la langue à fond. Il a composé une grammaire et un dictionnaire de cette langue, qu'il revoyait avec beaucoup de soin ces dernières années, et qui seront probablement publiées par la Propagande. Revenu en France en 1815, il fut pendant quelque temps supérieur du petit séminaire de Saint-Nicolas, à Paris, puis directeur du

séminaire de Bourges. Mais d'autres soins le rappelèrent à Paris ; il fut chargé de suivre auprès du gouvernement les réclamations des hôpitaux, communautés religieuses, et autres établissements religieux du Canada, pour lesquels il obtint par des démarches persévérantes et des travaux inimaginables près de deux millions qui leur étaient dus, déployant la plus active intelligence et montrant un désintéressement parfait. En 1830, il se rendit à Rome pour y traiter diverses affaires qui intéressaient le Séminaire de Montréal. Bientôt connu des cardinaux et des prélats avec lesquels il avait à traiter, il obtint leur estime par la candeur et la simplicité de ses manières. Les ecclésiastiques français et les canadiens qui l'ont vu à Rome, rendent témoignage de la bienveillance et de la charité dont il leur prodiguait les marques. Il habitait au couvent des Saints-Apôtres, vivant pauvrement, et voulant même aller mourir à l'hôpital des pauvres. Atteint d'une oppression de poitrine dans les premiers jours de décembre, il descendit encore à l'église pour entendre la messe le jour de l'Immaculée Conception ; mais cet acte de piété irrita son mal. Il mourut le 16 de ce mois, après avoir reçu avec une grande édification les secours de la religion. Les obsèques ont eu lieu dans l'église des Saints-Apôtres ; et il a été inhumé dans le cimetière des religieux de saint François, chez lesquels il demeurait et qui lui ont toujours témoigné jusqu'à ses derniers moments la plus affectueuse charité. »

Le 16 décembre 1845, anniversaire du décès de M. Thavenet, Mgr l'archevêque de Thessalonique, secrétaire de la Propagande, écrivit au révérend Père Hyacinthe Gualerni : « Ainsi que votre révérendissime Seigneur l'a déjà appris, le compte présenté au mois de septembre 1844 par feu l'abbé Thavenet, d'heureuse mémoire, touchant les fonds appartenant aux établissements religieux du Canada, ayant été accepté par Mgr l'archevêque de Québec, d'accord avec les autres établissements intéressés dans cette affaire, le soussigné, archevêque de Thessalonique, secrétaire de la sacrée Congrégation de la Propagande, pense que Votre Révérence doit faire son possible pour amener la chose à une conclusion définitive. C'est pourquoi il est nécessaire que Votre Révérence, comme exécuteur testamentaire du dit abbé Thavenet, écrive à M. Carrière, directeur du Séminaire de Saint-Sulpice à Paris que, conformément à ce qu'il a écrit le 9 février 1845, il fasse payer le plus tôt possible entre les mains de l'archevêque de Québec la somme de 8,216 francs, 8 centimes, pour solde de la dette reconnue en faveur des susdits établissements religieux dans la reddition de comptes de l'abbé Thavenet sus-mentionnée, en retirant quittance des supérieurs et supérieures respectifs des établissements qui recevront ce qui leur revient, lesquelles quittances seront remises en temps opportun à la Sacrée Congrégation de la Propagande.

Comme il est à la connaissance de la même Congrégation que M. l'abbé Thavenet, de peur

des réclamations qu'auraient pu faire ses parents après sa mort, a laissé un écrit dans lequel il déclare que les sommes qui se trouvent après sa mort comme lui appartenant, appartiennent exclusivement aux établissements religieux du Canada, et doivent par conséquent leur être remis en totalité, le soussigné croit qu'il faut avoir aussi égard à cela en écrivant à M. Carrière, qu'après avoir payé la dette de 8,216 francs, 8 c., le surplus des fonds, laissé par l'abbé Thavenet à Rome, Paris, Montréal et ailleurs, soit également remis à Mgr l'archevêque de Québec pour être distribué proportionnellement aux établissements qui ont intérêt au compte sus-mentionné. Voilà ce que le soussigné a cru devoir communiquer à la sagesse connue de Votre Révérence, pour terminer définitivement une affaire prolongée si longtemps ; et il profite de l'occasion pour se dire avec une très parfaite estime,

Votre très obéissant serviteur,

† Pie, archevêque de Thessalonique, secrétaire. »

Traduit littéralement sur l'original italien qui est entre mes mains.

Carrière. »

Paris, 31 janvier 1846.

Histoire de la bâtisse, d'après les notes laissées par Mère Sainte-Madeleine.

Le 1er mai, fête des apôtres saint Philippe et saint Jacques, fut le jour fixé pour commencer à démolir notre ancienne et vénérable bâtisse, où tant de courageuses et vraies filles de notre

Fondatrice s'étaient sanctifiées elles-mêmes dans la pratique de nos saintes règles, et avaient contribué au salut d'un si grand nombre d'âmes, tant par leurs vertus et leurs prières que par leurs instructions. Avant tout, il fallait ôter le très saint Sacrement de notre humble et pieuse chapelle. A l'issue de l'action de grâces, M. Quiblier fit, au nom de la Communauté, une amende honorable au très saint Sacrement, en réparation des irrévérences commises pendant cent cinquante ans que nous avions occupé ce sanctuaire, ayant notre Seigneur au milieu de nous. Ensuite, il donna la bénédiction du très saint Sacrement; et toutes les Sœurs, un cierge à la main, la tristesse sur le visage, la plus profonde douleur dans l'âme, s'acheminèrent deux à deux vers la chapelle de Notre-Dame-de-la-Victoire, qui devait nous servir de chapelle de Communauté jusqu'au rétablissement de l'ancienne. M. Quiblier déposa le très saint Sacrement dans le tabernacle et ce lieu devint celui de nos exercices ordinaires: messe, confession, etc., à l'exception de la prière du soir.

Cependant les opinions étaient partagées au sujet de la bâtisse; ce qui occasionna beaucoup de tracasseries et de difficultés. On présenta plusieurs plans aux membres du chapitre. Le premier était de bâtir sur la rue Saint-Jean-Baptiste. Mais, objectait-on, que faire d'un bâtiment construit depuis peu sur cette rue, lequel servait de boulangerie, de logement aux hommes, d'étable pour les animaux? Ce bâti-

ment avait coûté 500 louis... le démolir? Les consciences se trouvaient extrêmement gênées... le vœu de pauvreté pouvait en souffrir. D'ailleurs, on n'aimait pas la rue Saint-Jean-Baptiste, à cause du bruit des voitures.

Un autre plan était de bâtir sur les anciennes fondations, en travers du terrain, joignant notre église bâtie par Mlle Jeanne Le Ber. On aurait élargi les murs de quelques pieds et élevé plusieurs étages. Ce plan donnait peu de logement pour la Communauté, coupait le terrain, masquait absolument notre pensionnat, lui ôtait l'air et la vue.

On proposa un autre plan, pour entrer dans les vues de celles qui désiraient que la bâtisse fût en travers du terrain et qu'on agrandît le chœur de l'église, c'était de prolonger l'église, en descendant dans le bas du jardin du côté des religieuses. Ce plan offrait de graves inconvénients, et nécessitait un long chemin couvert pour communiquer de l'église au pensionnat; les enfants auraient eu à souffrir du froid en hiver.

Avec tous ces plans rien n'avançait, et toutes souffraient plus ou moins des débats. Mgr de Montréal était en visite pastorale... M. Quiblier, notre supérieur, voyant que nous ne pouvions nous entendre, ne voulut plus se mêler de l'affaire, et nous dit de nous adresser à Monseigneur. Plusieurs lettres furent écrites à Sa Grandeur avec les plans proposés, les raisons

pour et contre, auxquelles Mgr répondit le 9 juin 1844:

Ma chère fille,

« Je vous envoie vos plans et devis avec l'approbation que vous m'avez demandée, laquelle vous auriez dû exiger de M. le Supérieur, en outre de la permission que je vous en avais donnée de vive voix avant mon départ de Montréal. J'espère que votre Communauté se fera un devoir d'entrer dans les vues des Messieurs du Séminaire, et que chacune de vos Sœurs se fera un mérite de leur plaire en consentant avec plaisir à ce que votre chœur soit séparé de votre église. Vous leur avez tant d'obligations que la seule reconnaissance, quand il n'y aurait pas d'autres graves raisons, vous en ferait un devoir. Ci-inclus le permis aux Sœurs de l'Hôtel-Dieu de vous céder autant de terrain qu'il vous en faut pour vous mettre un peu à votre aise. Soyez-en bien persuadée, elles feront de grand cœur pour vous ce que vous feriez pour elles en pareille occasion, et vous ne devez pas oublier qu'elles sont de bonnes voisines. »

Dans une autre lettre datée de Ste-Mélanie, 21 juin, Mgr disait: « Je vous renvoie votre nouveau plan de bâtisse avec mon approbation. Je ne veux point que le devis que vous faites me soit envoyé; mais soumettez-le à l'approbation de M. le Supérieur, car il est par trop onéreux pour vous de faire courir après moi

jusqu'au bout du diocèse, pour des approbations que je ne puis vous donner qu'en conformité aux décisions de la Communauté, n'étant point sur les lieux pour juger sainement de toutes choses. »

En même temps, Mgr recommandait très spécialement aux Sœurs de construire la maison *non pour elles, mais pour l'avenir.* De son côté M. Quiblier, qui fut plusieurs semaines sans paraître à la Communauté, répondait par écrit aux explications qui lui étaient demandées, et recommandait aux Sœurs de ne pas s'exposer à mériter les reproches de celles qui leur survivraient, ou qui viendraient après elles. Ayant reçu ordre de Mgr d'approuver le plan, il alla faire la visite du terrain avec les Pères Honorat et Telmont; tous trois décidèrent qu'on ne devait pas craindre de démolir la bâtisse de 500 louis pour placer la Communauté; que cette partie du terrain était précisément la meilleure place pour la vue, l'air et la communication avec le pensionnat. Ceci fut communiqué au chapitre, dont la majeure partie persista à tenir aux anciennes fondations. M. Quiblier refusa d'approuver ce plan... et le 9 juin, il écrivit du Séminaire à Mère Sainte-Madeleine:

Chère Mère,

Quoique votre décision soit prise, il faut que je vous fasse connaître ma pensée, non pour vous créer des regrets, mais pour l'acquit de

ma conscience et l'avenir de votre maison, qui m'est si justement chère.

Quand la vénérable Sœur Bourgeoys bâtit la maison que vous allez remplacer, elle était au milieu d'un désert; elle choisit le lieu prééminent de son terrain; elle procura à son établissement l'air et la vue, avantages inestimables et essentiels à toute Communauté pour le moral et la santé des sujets. La maison alors dominait le fleuve et le rivage opposé, et elle jouissait de la perspective de toute la montagne. Circonscrites comme vous l'êtes aujourd'hui, aurait-elle choisi l'emplacement que vous préférez? Tout ce qu'on connaît de ses entreprises et de la supériorité de son jugement permet de répondre NON. Vous serez plus renfermées que vous ne l'étiez. Votre salle de communauté sera privée du point de vue par le prolongement de l'église et du chœur, et par l'exhaussement des nouvelles constructions. Au malheur déjà grand d'avoir mal placé le pensionnat actuel, n'ajouterez-vous pas le malheur plus irrémédiable encore de mal placer votre établissement? Les une ou deux Sœurs qui ont imposé ce choix à toute la Communauté seront-elles toujours là pour porter la responsabilité de cette affaire, et les reproches de vos Sœurs absentes, et de celles qui vous succéderont? Il vous était possible de procurer à votre maison l'air et la vue, de ménager votre terrain, et d'être en même temps et sans frais utiles à l'Hôtel-Dieu, qui vous l'aurait été à son tour, par un courant d'air non interrompu et une vue

agréable. Votre salle de communauté, de votre aveu universel, réunit la commodité à l'agrément; aurait-elle moins d'avantages si elle était prolongée jusqu'au fond du jardin et toujours séparée de la rue par un large corridor? Vous n'auriez eu à emprunter de cette rue peu fréquentée que l'air et la lumière. Bien des communautés très régulières dans les grandes villes sont bâties sur des rues, et même sur des places très fréquentées. Par l'exécution de ce plan, votre communauté et le pensionnat séparés par les deux églises, conserveraient ensemble et avec le chœur une communication très facile. La question de vos externes ne pourrait former un obstacle; une église qui s'ouvre sur une rue ne vaut-elle pas une église jetée au fond d'une cour? Toutes les raisons apportées par les opposantes se réduisent à ces deux mots: *Nous ne voulons pas de la rue Saint-Jean-Baptiste . . . Nos bâtiments du jardin seraient perdus.* Mais votre pieuse et habile Fondatrice ne craignait pas la rue Saint-Jean-Baptiste, quand elle y bâtit son pensionnat; il n'est pas rapporté qu'elle eut à s'en repentir. Celles qui l'ont suivie ne craignaient pas cette rue non plus que votre incomparable institutrice, quand elles y élevèrent la salle de communauté et l'infirmerie, dont vous ne faites vous-mêmes aucune plainte, quoiqu'elles soient encore sur cette rue.

En second lieu, tous les bâtiments de votre jardin étaient utilisés; rien ou presque rien n'était détruit; votre maison avait tranquillité, air, lumière et point de vue. Je n'ai pas entendu

opposer d'autres raisons qui méritent d'être répétées, à moins qu'il ne faille parler de vaches, de chevaux, et autres de cette importance.

Monseigneur approuvera sans doute votre délibération; mais l'eût-il approuvée sur les lieux en face des raisons contre? Accomplissez-vous ses intentions de vous voir construire, *non pour vous, mais pour l'avenir?* Pour moi, je ne connais aucune personne, parmi celles que je crois entendues, qui ne préfère de beaucoup ce plan à celui que vous avez adopté; aucune qui puisse soupçonner quelqu'une des raisons qui ont motivé cette préférence. Dieu me garde de vouloir mettre mes idées à la place des vôtres! Ni ce plan, ni aucun autre n'est de mon invention; il a ses inconvénients, mais sont-ils comparables aux inconvénients de celui que vous allez exécuter? J'ai voulu garder le silence en face de ces inconvénients inévitables, que le mécontentement de quelques-unes n'aurait pas manqué de grossir et de me reprocher plus tard. A présent, je n'aurai plus à redouter le soupçon d'avoir voulu influencer les opinions... Je dois cette expression de ma pensée à la confiance que m'a toujours témoignée un grand nombre des membres de votre Communauté; je veux que vous la regardiez, cette expression franche et désintéressée, comme un monument et une nouvelle preuve de mon affection pour votre établissement.

C'est au pied du très saint Sacrement que j'ai arrêté le projet de vous parler ainsi. Le motif,

j'espère, excusera ma démarche auprès de vous, surtout quand je l'accompagnerai du respect invariable avec lequel j'ai l'honneur d'être à jamais, très chère et bonne Mère,

Votre très humble et tout dévoué serviteur,

Quiblier. »

Cette lettre fut reçue par Mère Sainte-Madeleine avec la plus profonde reconnaissance ; mais elle ne jugea pas prudent d'en donner connaissance à la Communauté, vu la forte opposition de certains esprits. Après avoir prié et réfléchi sérieusement, elle se sentit pressée de convoquer une assemblée des plus anciennes missionnaires, lesquelles étaient intéressées comme les autres à ce que la bâtisse fût faite convenablement, *non pour le présent, mais pour l'avenir.* Ayant communiqué sa pensée au chapitre, toutes l'approuvèrent ; et, en réponse à la lettre de M. Quiblier, elle l'informa de cette décision, qui lui fit plaisir. Aussitôt une lettre circulaire fut envoyée dans toutes les missions... les Sœurs répondirent promptement à l'appel qui leur était fait ; et après plusieurs assemblées pendant lesquelles on examina et expliqua les plans, on en pesa les inconvénients et les avantages, la pluralité des voix fut pour bâtir sur la rue Saint-Jean-Baptiste. La détermination de la Communauté fut approuvée officiellement par M. Quiblier, supérieur ; et on se mit à l'œuvre. Ce fut le 2 juillet, fête de la Visitation, qu'on commença à poser les fondations du nouvel édifice.

Depuis le commencement de mai, la petite église Notre-Dame-de-la-Victoire servait de chapelle de Communauté. A la fin d'octobre, il devint impossible pour un nombre de Sœurs faibles et infirmes de s'y transporter pour la messe... et le très saint Sacrement fut transporté dans la chambre de dessin du pensionnat. C'est là que Mère Saint-Victor prit le saint habit le 9 janvier 1845, et que Sœur Saint-Georges (Lemoyne) fit profession, le 3 février.

Cependant les travaux de la bâtisse commencés le 2 juillet, avançaient rapidement; la maçonnerie fut achevée dans l'automne et put recevoir la couverture... l'intérieur fut fait dans le cours de l'été suivant, en grande partie... Et le 15 septembre 1845, eut lieu la première réunion dans la nouvelle communauté.

« Aujourd'hui, octave de la Nativité, écrivait une Sœur de ce temps, notre excellent Père, M. Quiblier, et notre chère Mère supérieure ont présidé à une réunion, la plus belle que mes yeux aient contemplée: Quatre-vingt-seize Sœurs, rangées autour de la salle de communauté, qui vient d'être achevée. Jamais, depuis la fondation de cette institution, avait-on vu tant de filles de la Sœur Bourgeoys réunies ensemble, et présidées par un Père et une Mère plus respectés... »

« Quelle heureuse coïncidence! Trois postulantes revêtues de l'habit de l'Institut; une retraite la plus édifiante terminée; la prise de possession d'une maison qui a coûté tant d'inquiétude... et tout cela le jour de l'octave de

la Nativité de Celle qui a si bien protégé, et qui protège encore avec tant de bienveillance sa petite Congrégation! Puisse cette Mère être à jamais glorifiée par ses enfants!

Le 23 septembre, le très saint Sacrement fut transporté de la chambre de dessin du pensionnat, processionnellement, dans la nouvelle salle de communauté, destinée à servir de chapelle provisoire. Le 21 novembre, fête de la Présentation de la très sainte Vierge, eut lieu la bénédiction solennelle de toute la bâtisse par M. Quiblier, qui commença la cérémonie par une exhortation puissante. Il parla de l'efficacité des prières de l'Eglise pour attirer les bénédictions du ciel sur cette maison spécialement consacrée à Dieu pour l'instruction de la jeunesse et l'édification générale. Ensuite, il fit voir par des paroles pleines de feu l'obligation stricte où étaient les Sœurs de se conserver dans le vrai esprit de leur vocation. Il ajouta que si, par malheur, la Communauté devait dans la suite se relâcher et déchoir de son premier esprit, il priait Dieu de la réduire en cendres avec les malheureuses qui auraient, par leur mauvaise conduite, attiré ce fléau... et que cette maison, étant spécialement la maison de la très sainte Vierge, de la Reine des Anges, il faut que celles qui l'habitent soient des anges par la sainteté de leur vie, etc. Après l'exhortation, les Sœurs, deux à deux se rendirent dans le grand noviciat, chantant les Litanies de la très sainte Vierge. Là, on chanta les psaumes: « Nisi Dominus »,

« Beati omnes qui timent... » puis, on alla de chambre en chambre en psalmodiant le « Miserere ». L'officiant bénit tous les appartements, d'étage en étage. De retour à la chapelle, on chanta: « Monstra Te » trois fois, et « Sub tuum ». Le 25 novembre, les novices prirent possession de leur noviciat. Après la messe et la sainte communion, que toutes avaient eu le bonheur de faire pour attirer sur ce nouveau local les bénédictions du ciel, le petit oratoire étant très bien orné, M. Quiblier y récita le « Veni Creator », fit une exhortation très touchante, et prononça un acte de consécration à la sainte Vierge, la conjurant de toute l'effusion de son cœur de prendre sous sa protection cette jeune famille, dont tous les membres voulaient être à jamais ses fidèles enfants.

Seuls les appartements du noviciat étaient terminés. Les novices passèrent l'hiver à préparer l'infirmerie et les cellules. La salle de réunion était la petite communauté; le réfectoire des Sœurs était où est maintenant la procure des missions; leur cuisine se faisait avec celle des pensionnaires.

...« *2 mai 1845.* — Retraite annuelle dirigée par M. Quiblier. Il faisait l'oraison le matin, et le soir à 4 h.; à 2 h., il nous donnait un entretien sur nos principaux devoirs. Nous fûmes dispensées d'assister à la messe de paroisse le dimanche. On nous donna quatre fois le salut du très saint Sacrement; dimanche, mardi, jeudi, samedi... le dernier salut fut suivi du

Continuation du journal de Mère Sainte-Madeleine.

« Te Deum ». Trente et une Sœurs suivirent les exercices.

« *13 avril.* — La maison neuve est assurée pour 2,000 louis.

« *2 juillet.* — La fête de la Visitation fut célébrée dans la petite chapelle (chambre de dessin), avec toute la solennité possible. Rénovation des vœux à la première messe; exposition du très saint Sacrement toute la journée depuis la seconde messe. Petites Heures, à 7 h. 30; Vêpres à 2 h. 30, grand ton; sermon par M. Chablos. Exposition solennelle du très saint Sacrement toute la journée depuis la seconde messe. Petites Heures, à 7 h. 30; Vêpres à 2 h. 30, grand ton; sermon de M. Chablos. Salut solennel du très saint Sacrement ».

« *5 septembre.* — Seconde retraite annuelle: 45 Sœurs. Nous eûmes, cette année, deux directeurs pour les exercices qui se firent dans la grande salle du pensionnat, les élèves étant en vacances. M. Chablos faisait les oraisons du matin et du soir; M. Quiblier donnait les entretiens familiers, à 2 heures, et confessait entre les exercices. Le salut du très saint Sacrement fut accordé cinq fois pendant cette retraite. »

« *18 novembre.* — Retraite des pensionnaires, en préparation à la fête de la Présentation. Mgr permit de dresser un autel dans leur grande salle; la messe s'y disait tous les jours; les instructions s'y donnaient en français et en anglais. »

« *12 janvier 1846.* — Cette année, l'anniversaire de la mort de notre vénérée Mère, a été pour toute la Communauté un des plus heureux et des plus consolants que nous ayons eus. Après l'action de grâces, Mgr Prince, évêque de Martyropolis, coadjuteur de Montréal, fit la cérémonie de profession de ma Sœur Saint-Victor, qu'il accompagna d'une exhortation sur le prix et les avantages de la virginité; il fit connaître les heureuses influences qu'elle exerce sur tout ce qui l'entoure. Ensuite, s'adressant à la jeune professe, Sa grandeur lui fit observer que, faisant profession le jour où le ciel nous avait ravi notre vénérée Mère Bourgeoys, elle prenait la place laissée vacante par la mort de cette bonne Mère; et qu'il fallait qu'elle l'imitât si bien qu'on pût croire en l'entendant parler, en la voyant agir, entendre parler, voir agir notre Mère Bourgeoys. Sa Grandeur parla une seconde fois, après les demandes et réponses du cérémonial... et une troisième fois, à propos de la bénédiction de la croix et du voile. Le tout fut dit d'une manière si onctueuse et si pénétrante que les Sœurs et autres personnes présentes en furent extrêmement touchées. L'après-midi, il y eut salut du très saint Sacrement; et, le soir, pour la première fois, distribution d'effets, par les pensionnaires, aux enfants les plus pauvres des écoles gratuites. »

Copie du sermon par Mgr Prince. 12 janvier 1846.

« *Je suis épris du zèle pour la gloire de Dieu; je vous ai fiancée à un Epoux unique; et je veux aujourd'hui vous produire pour être son épouse chaste.* »

Ce sont les paroles de saint Paul s'adressant aux fidèles de Corinthe. Je me sers aujourd'hui des mêmes paroles; et quoique je n'aie pas eu le bonheur de coopérer à la grande œuvre que vous opérez par l'éducation chrétienne que vous donnez aux enfants, je sens mon cœur s'émouvoir à la vue de toutes ces vierges chastes qui sont déjà les épouses du Roi des rois, et particulièrement à la vue de celle qui se prépare à faire sa dernière démarche, et à embrasser la sainte virginité, cette vertu qui rend toutes les autres faciles. Car, avec la virginité, la sainte obéissance et le saint renoncement de la pauvreté n'ont rien que de doux . . .

C'est pour conserver cette belle virginité que, quoique vous n'eussiez rien à craindre dans votre famille, qui est sincèrement chrétienne, vous avez dès votre jeune âge abandonné ces parents pour venir vous mettre à l'abri, sous les soins de charitables institutrices vierges qui, aujourd'hui, vont vous embrasser comme leur chère Sœur. Je disais, il y a un instant, qu'il ne peut y avoir d'œuvre parfaite si elle n'est faite par des vierges. En effet, pourquoi la religion fait-elle tant de progrès? C'est parce qu'elle est confiée à des prêtres vierges. Pourquoi produit-elle de si admirables résultats? C'est parce que ce sont des professeurs vierges et des institutrices vierges qui sont chargés de l'instruction des enfants. Car qui pourrait toucher cette jeunesse vierge si ce n'étaient des mains vierges comme elle?

Réjouissez-vous donc, vous qui êtes ici assemblées; réjouissez-vous, mes Sœurs, de voir le nombre des vierges augmenter aujourd'hui. Si ce jour est l'anniversaire de la mort de votre admirable Fondatrice; si en un jour comme celui-ci, vous avez perdu une mère, cette Mère vous accorde aujourd'hui une Sœur. Ainsi, vous, ma chère fille, vous devez faire revivre l'esprit de votre pieuse Mère Bourgeoys, puisque vous êtes pour la remplacer . . .

Réjouissez-vous aussi, jeunes élèves de ce pensionnat, de ce que vous avez été confiées à des maîtresses, à des mères vierges. Daigne le Seigneur mettre dans vos cœurs la même vocation, d'instruire la jeunesse ou de Le servir dans quelque autre communauté.

Réjouissez-vous, parents qui venez aujourd'hui assister à cette immolation; réjouissez-vous de ce que le nombre des vierges va être augmenté. Vous la perdez cette enfant chérie, mais ce n'est que pour cette vie . . . Elle ne se sépare de vous que pour un temps, et qu'afin de vous être réunie dans le ciel pendant l'éternité. Car alors, les vierges environneront le trône de l'Agneau, et elle participera à la couronne de la Reine des vierges.

Mais à Dieu seul la gloire, car nous ne pouvons nous glorifier de cette belle virginité, puisque c'est de Dieu seul que nous la tenons; jamais cette belle vertu n'aurait trouvé place dans nos cœurs, si nous n'eussions été aidés du secours de Dieu.

Mais c'est assez retarder votre bonheur ! Venez vous-même exprimer les sentiments qui vous animent, et prononcer les vœux qui, un jour, vous feront participer à la gloire éternelle des vierges.

Départ de M. Quiblier. Douleur immense !

Les vues de Mgr Bourget et celles de M. Quiblier ne s'accordaient pas sur le bien à faire dans la ville, et Mgr désirait que le Séminaire se choisît un autre supérieur; ce qu'apprenant, M. Quiblier donna sa démission le 21 avril, protestant à ses confrères que rien au monde ne lui ferait accepter la continuation de sa charge. M. Billaudèle, directeur du grand Séminaire, fut élu en sa place. M. Quiblier déchargé de la supériorité du Séminaire, continua de donner ses soins à notre Communauté jusqu'au 28, alors qu'il s'embarqua pour Laprairie, puis Baltimore, croyant revenir au mois de juin. M. Saint-Pierre fut chargé de notre maison en son absence. Comme la retraite approchait, Mère Sainte-Madeleine demanda que les exercices en fussent différés, ce que Mgr refusa. Et en même temps, Sa Grandeur écrivit à M. Quiblier, lui interdisant toute fonction spirituelle auprès de la Congrégation, ce qui donna lieu à la lettre suivante, datée de Baltimore, 20 mai 1846.

« Très chère Mère,

Lettre de M. Quiblier à Mère Sainte-Madeleine.

« L'autorité épiscopale a bien voulu reprendre le mandat qu'elle m'avait confié auprès de votre précieux établissement. Tous nos anciens et mutuels rapports ont cessé; il convient même

que je m'abstienne de visiter votre maison. J'ai donc à vous remercier de cette confiance si étendue, si franche, si filiale, dont vous et vos vertueuses compagnes m'avez constamment donné les témoignages les moins équivoques pendant treize ans. J'ai toujours admiré la simplicité et la docilité tout évangéliques avec lesquelles vous avez reçu mes conseils et mes avis ; vos vertus et votre zèle apostolique portaient la joie et l'édification dans mon âme. L'accroissement de votre Communauté, la confiance qui l'entoure, ses progrès, ses succès, ont fait mon bonheur ; il ne manquait à ce bonheur que la certitude de vous avoir fait autant de bien que je vous en veux, autant que vous en méritez.

Je vous remercie de l'édification si soutenue que vous avez donnée à la grande paroisse dont j'étais le curé ; de l'instruction si éminemment chrétienne, qu'à ma demande, vous avez gratuitement prodiguée à des milliers de jeunes filles, qui étaient mes enfants ; de la part que vous avez prise incessamment à ma sollicitude pastorale, en vous associant par vos prières ou votre coopération à toutes les œuvres que j'avais à entreprendre ou à soutenir pour le salut du nombreux troupeau confié à mes soins. A tous ces biens que vous m'avez faits, veuillez ajouter celui de les continuer, pour la gloire de Notre-Seigneur et la sanctification des âmes. Si je suis dispensé désormais de vous y encourager par mes paroles, je ne cesserai de le faire par mes prières ; tous les jours, je porterai au saint

autel les membres de mon ancienne famille; j'ai voulu avoir les noms de toutes, pour n'en oublier aucune. Chaque jour je demanderai à Notre-Seigneur qu'Il répande sur votre pieux Institut ses bénédictions les plus abondantes; qu'Il vous fasse avancer à grands pas dans la pratique des œuvres de la foi, du zèle, de l'abandon à Dieu; qu'Il vous remplisse de son esprit, afin que, mortes à vous-mêmes, vous ne viviez plus qu'en Lui. Ce sont les vertus que votre vénérable Mère vous a engagées à puiser dans les séminaires; vous les trouverez aussi dans la fidélité ponctuelle, amoureuse, universelle, de toutes vos saintes règles. Si votre charité vous fait conserver quelque souvenir du père le plus dévoué que vous eûtes jamais, veuillez bien m'accorder quelque participation à vos prières et bonnes œuvres; demandez pour moi au juste Juge qu'il oublie et pardonne les fautes de ma vie, déjà bien prolongée pour être si pauvre en mérites; mes cheveux blancs et mes forces affaiblies m'avertissent que les jours de mon pèlerinage ne doivent plus être bien nombreux. Obtenez-moi une place dans l'héritage des saints prêtres, afin que je puisse assister au triomphe de toutes mes anciennes filles, lorsqu'elles viendront recevoir la couronne des vierges et des apôtres.

Vos élèves, pensionnaires et externes, m'ont écrit des choses bien flatteuses que je ne mérite pas; veuillez leur exprimer à toutes la satisfaction que j'en ai ressentie. Que mes chères novices continuent à s'exercer courageusement

dans les vertus du saint apostolat auquel elles sont appelées! Agréez toutes, et vous en particulier, très chère Mère, le respect profond et invariable avec lequel je suis et serai à jamais,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Quiblier. »

La réception de cette touchante lettre coïncida avec la fin de la retraite du printemps, dont les exercices, du 23 au 30 mai, avaient été présidés par M. Billaudèle, assisté de M. Saint-Pierre. Mgr de Montréal était venu régulièrement, comme supérieur de la Communauté; et chaque jour de cette retraite, il y avait eu salut du très saint Sacrement. Le jour de la Pentecôte, 31 mai, M. Granjon fit son entrée comme confesseur. Bien que les Sœurs fussent persuadées du mérite de ce monsieur, la plupart ne pouvaient se défendre de crainte, répugnance, manque de confiance intime à son égard; elles ne le dissimulèrent point, et quand il fit sa visite à la Communauté après la messe, il n'entendit que des regrets, il ne vit que des pleurs. Après avoir touché légèrement ce que la Communauté devait à l'AMI, au BIENFAITEUR, au PÈRE qu'elle avait perdu, il bénit les Sœurs en disant que tous les jours il prierait pour le bon père perdu et ses filles si justement affligées. « Nous ne le connaissions pas assez pour être à l'aise avec lui, a écrit Mère Sainte-Madeleine, et chacune plai-

gnait tout bas son sort. Certainement, si le choix eût dépendu de nous, il ne nous serait pas venu dans la pensée de le demander. Dieu a récompensé notre humble soumission envers ceux qu'il avait daigné éclairer en notre faveur: M. Granjon était, par sa vertu et sa rare prudence, le sage directeur qu'il nous fallait dans la position où nous nous trouvions. Pendant quelque temps, plusieurs des Sœurs ne purent se résoudre à s'adresser à lui; elles continuèrent à s'adresser à M. Saint-Pierre... peu à peu, toutes se rangèrent sous la même houlette.» La suite a prouvé ce qu'il y avait de dévoûment, de générosité et d'abnégation dans le cœur de M. Granjon. D'ailleurs, M. Quiblier lui-même, ce prêtre si éclairé et si expérimenté s'était prononcé à son sujet; il avait dit à M. Billaudèle que M. Granjon était celui qui convenait le mieux à la Congrégation.

Le départ de M. Quiblier et les circonstances qui l'accompagnaient, portèrent la Communauté à reprendre la correspondance avec le Séminaire de Paris, interrompue depuis quelques années. M. Garnier, onzième supérieur de la Compagnie de Saint-Sulpice, après avoir été longtemps malade, venait d'être remplacé (1845) par M. de Courson, à qui Mère Sainte-Madeleine adressa la lettre suivante, datée du 12 juillet 1846:

Très honoré Père,

« Veuillez ne pas oublier que vous avez en Canada une petite Communauté qui vous doit

tout ce qu'elle est; dont tous les membres se glorifient, Monsieur et très révérend Père, d'être vos enfants, et qui comptent sur le bonheur de vous voir et de vous exprimer plus amplement leurs sentiments de vénération et de gratitude. Les liens de reconnaissance qui unissent notre Institut depuis sa fondation à votre célèbre maison, nous font espérer que vous accueillerez favorablement notre correspondance. Notre Fondatrice et nos Mères qui lui ont succédé ont toujours trouvé auprès de vos illustres prédécesseurs un bon accueil dans leurs difficultés et des consolations dans leurs peines. Les archives de notre maison nous ont transmis leurs rapports avec M. Tronson, aux avis duquel nous devons la conservation de notre Institut. Les sentiments qu'ont fait naître de si grands bienfaits sont passés jusqu'à nous, et c'est avec la même confiance que nous venons en ce moment déposer auprès de vous, confidentiellement, le juste sujet de notre profonde affliction, et de notre sincère reconnaissance.

M. Roux, après nous avoir conduites pendant trente-deux ans en qualité de supérieur et directeur fut remplacé, il y a treize ans par M. Quiblier, au grand désir de toute notre maison. Depuis cette époque, cet estimable Père n'a cessé de nous donner des preuves de sa sollicitude et de son dévoûment; c'est à sa direction que nous devons l'accroissement extraordinaire de notre maison, la confiance qui l'entoure, ses progrès, ses succès; c'est sous sa conduite que nous avons

ouvert des écoles gratuites dans tous les quartiers de la ville, où des milliers d'enfants lui doivent le bonheur d'une éducation chrétienne. Il méritait et possédait la confiance entière de tous les membres de nos établissements au nombre de dix-neuf, qui tous lui doivent la paix et le bonheur. Sa démission de la supériorité du Séminaire, en le déchargeant d'une partie de ses travaux, nous assurait le précieux avantage de conserver longtemps un guide si nécessaire à notre soutien; mais toutes nos espérances viennent d'être anéanties. . .
. . . .

Mère Sainte-Madeleine terminait sa lettre en priant M. de Courson de vouloir bien continuer à la Communauté le secours de ses soins paternels, de ses avis, de ses prières.

Après avoir quitté Montréal, M. Quiblier avait visité Kingston; puis Boston et Baltimore, où il avait assisté au concile; enfin Toronto et Kingston de nouveau. De là, il écrivait à Mère Sainte-Madeleine le 17 juillet. . . . . . .

... « J'ai à vous dénoncer la maîtresse des novices qui m'a envoyé, contre la défense de votre règle, un surplis beau, magnifique, extraordinaire, je pense. Je ne l'ai pas déplié; et probablement je ne le déplierai jamais. Quoi qu'il arrive, ce n'est pas moins un présent très précieux, précieux sous deux rapports; je vous en remercie à condition que vous n'y reviendrez plus. » Pendant que cette lettre était en route, 18 juillet, Mère Sainte-Madeleine expédia un

second envoi à Kingston, portant ces mots. « PETITES RECONNAISSANCES À NOTRE BON PÈRE » et contenant bouquets, étoles, bourses, grimace, fleurs, reliques, etc. A quoi, M. Quiblier répondit le 22 juillet :

Très chère Mère,

« Je vous écrivis ces jours derniers pour vous dénoncer votre maîtresse des novices ; et voilà que vous faites pire qu'elle . . . les petites caisses ne suffisent plus ; il faut presque des « *steamboats.* »

Du commencement d'août au milieu d'octobre, M. Quiblier demeura au Séminaire de Montréal, où il fit sa retraite et régla diverses affaires. Sur ce qu'on le pressait de visiter le noviciat, il répondit le 7 août : « Je n'irai pas encore vous faire ma visite ; la prudence demande que je ne sorte que peu, le délai ne diminue rien des sentiments réciproques. » Et le 30 août : « Je ne suis pas encore assez fort pour aller vous voir ; je ne gagne pas . . . j'aurais été plus fort les premiers jours. » Il se décida enfin à faire une courte visite à la Communauté et au noviciat, où les émotions furent bien vives de part et d'autre. Le 12 octobre, veille de son départ pour l'Europe, il écrivit à Mère Sainte-Madeleine : « J'ai été pris, repris, tenu et retenu sans relâche toute la journée. Point de bréviaire de dit ; par conséquent, point d'adieux à ma chère famille. Je n'en suis pas trop fâché ; car je ne suis pas fort, et j'aurais besoin de l'être beau-

coup pour une pareille démarche. Soyez tranquilles! Je vous ferai mes adieux dans le Sacré-Cœur de Jésus demain, au saint autel. »

Le 1er novembre, M. Quiblier écrivait de Londres à Mère Sainte-Madeleine: « Grâces à vos prières, nous sommes à Londres depuis jeudi soir. La brillante Etoile de la mer a enchaîné les mauvais vents; Elle a commandé aux flots de l'océan, qui est devenu pour nous un lac paisible. Mardi, je dînerai en famille à Paris. » M. Quiblier écrivit de Paris le 16 novembre: Je suis arrivé le même jour que M. Bayle, deux jours plus tôt que Monseigneur. En visitant la célèbre église de Notre-Dame, berceau de Montréal, du Séminaire et de la Congrégation, je n'ai pu m'empêcher de penser à ma famille de Montréal. Mgr, après avoir visité tous les établissements de Rouen, est parti pour visiter ceux de Bretagne » . . . 1er décembre: « Toujours à Paris, au milieu des témoignages de bienveillance et des attentions les plus exquises de seize confrères, tous vénérables par leurs vertus, leurs talents et leur caractère: aussi, les jours ne sont pas longs . . . l'intérêt redouble quand nous parlons de Montréal, de la Sœur Bourgeoys, de sa famille et la mienne. Mgr est parti ce matin pour Lyon, et de là, pour Rome où il se propose d'arriver pour Noël, et de demeurer jusqu'à cet été. Je ferai en sorte de m'y rendre moi-même pour la semaine sainte; je vais partir dans quelques jours pour l'Angleterre et l'Irlande. Ecrivez-moi toujours à Paris; et envoyez-

moi copie de tous vos vieux papiers. M. Faillon voudrait faire une histoire de votre Congrégation avec celle de la Sœur Bourgeoys. Notre excellent supérieur a reçu vos lettres; il ne vous répondra que lorsque les choses seront réglées pour tout de bon... Mais il vous répondra parce qu'il aime et estime votre maison. Cet homme est une providence pour notre Compagnie; c'est tout un océan de prudence, de piété, de force, d'humilité et de tendresse. »

Mgr de Montréal en Europe. La Congrégation de Notre-Dame en France.

Nous avons vu que Mgr de Montréal était parti pour l'Europe presque en même temps que M. Quiblier: l'élection de Pie IX en remplacement de Sa Sainteté Grégoire XVI portait à Rome affluence de pèlerins distingués. Le Père Léonard, compagnon de voyage de Sa Grandeur, avait bien voulu se charger de plusieurs messages de la part de la Communauté; et entre autres, d'une lettre pour les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame de Troyes, avec la liste des membres de notre Communauté, et une poupée revêtue de notre costume. La lettre était ainsi conçue:

Congrégation de Notre-Dame,

Montréal, 26 septembre 1846.

Mesdames et très honorées Sœurs,

« Un des amis de notre maison, le révérend Père Léonard, pendant plusieurs années membre du Séminaire de Saint-Sulpice, vient, en partant pour l'Europe, nous prévenir de son

dessein de se rendre jusqu'à Troyes, afin d'y voir tout ce qui pourra lui rappeler quelque chose de notre vénérable Fondatrice. Comme ce bon Père doit visiter votre institution, nous nous empressons de profiter d'une circonstance si favorable pour vous offrir, avec l'expression de tous les sentiments qui nous attachent à votre célèbre maison, la vie de notre vénérable Mère. En parcourant ce livre, vous y trouverez surtout à la page 40, les liens de reconnaissance qui doivent nous unir à votre Institut; puisque c'est chez vous que notre première Mère puisa les vertus qu'elle pratiqua avec tant d'héroïsme dans le Nouveau-Monde. Les règlements qu'elle nous a laissés sont tirés des règles et constitutions du bienheureux Père Fourier, votre fondateur, à l'exception de la clôture, à laquelle notre titre de missionnaires ne nous permet pas de nous engager. Nous subsistons depuis 1653, sous le titre de Sœurs missionnaires de la Congrégation de Notre-Dame; ayant un pensionnat composé de cent vingt élèves attaché à la maison; dix-huit classes dans les différents faubourgs de la ville, où nous donnons l'instruction gratuite en français et en anglais à plus de quinze cents enfants. Dans les campagnes du diocèse et des deux diocèses voisins, nous avons dix-huit missions, où trois Sœurs tiennent un pensionnat et une classe d'externes; la plus éloignée est à quatre-vingt-dix lieues. Nous vous envoyons les noms de nos Sœurs, avec une poupée chargée de nos meilleurs respects pour tous les membres de votre maison, que nous

regardons comme le berceau de la nôtre, et dont nous avons l'honneur d'être, les très humbles et obéissantes petites filles. »

Une autre lettre, avec poupée et vie de Mère Bourgeoys, avait été adressée aux religieuses de la même Communauté établies à Paris. Mgr de Montréal et le Père Léonard ayant visité cette dernière maison, on leur apprit que parmi le grand nombre de monastères de l'Ordre détruits par la Révolution et qui ne s'étaient pas rouverts depuis, se trouvait celui de Troyes. La maison de Paris possédait plusieurs établissements: l'ABBAYE-AUX-BOIS, achetée en 1807 de l'ordre de Citeaux par d'anciennes religieuses de la rue Saint-Etienne, rendues à la liberté après avoir passé quelques mois en prison; les OISEAUX, branche de l'Abbaye-aux-bois, établie en 1818 à l'hôtel de Mory, dit des Oiseaux, à cause des volières de l'ancien propriétaire; et le ROULE, autre branche de l'Abbaye-aux-bois, établie au faubourg de ce nom en 1828. Mgr de Montréal parle de ces religieuses dans sa lettre du 12 janvier 1847:

Rome...

Ma très honorée Sœur,
(Mère Sainte-Madeleine)

« Je ne reçus qu'avant-hier votre lettre du 24 novembre dernier, dans laquelle vous m'annoncez la mort si précieuse devant Dieu de vos Sœurs de la Croix et Saint-Clément. J'ai fait

acquitter les messes que je leur devais; et tout en priant pour elles, je ne manque pas de me recommander à elles, car je les crois bien heureuses. J'ai toujours admiré dans la bonne Sœur de la Croix un zèle ardent pour le maintien de la discipline et l'exacte observance de vos saintes règles; elle avait abondamment participé aux riches trésors cachés dans l'inestimable vertu de *simplicité évangélique* que vous a légués votre pieuse Fondatrice. Combien de fois ne m'a-t-elle pas dit ces paroles: « Notre Mère Bourgeoys pensait ceci ... faisait cela ... Dieu, en récompense, lui avait donné de grandes lumières sur tout ce qui intéresse votre Communauté; et un des dons que j'ai le plus admiré en elle a été cette *sainte liberté* avec laquelle elle reprenait ou avertissait de tout ce qu'elle croyait être contraire à la régularité de la maison, sans jamais écouter ce fatal respect humain qui ferme si souvent la bouche à ceux qui devraient continuellement s'élever contre toute espèce de transgressions. Je vous avoue, ma chère fille, que j'ai souvent rougi intérieurement de ma faiblesse en ce point, en remarquant chez cette bonne Sœur la vigueur qui la rendait semblable à la femme forte dont Dieu fait un si bel éloge dans l'Ecriture sainte. Avec cela, j'ai cru m'apercevoir qu'elle savait se faire toute à tous, afin de pouvoir faire aimer la règle: ainsi pour se faire enfant avec les jeunes Sœurs et gagner davantage leur confiance, elle était la première à solliciter dispense du silence quand j'allais à la Communauté; ce qui, dans les pre-

miers temps où je ne la connaissais pas, me surprenait un peu, en la voyant si avide de ces petites récréations dont on se passe volontiers à son âge. La dernière fois que je vis cette excellente Sœur, quelque temps avant mon départ, elle me fit observer que l'on ne donnait pas d'instructions assez suivies à vos serviteurs et servantes, tant à la Communauté que dans les fermes. J'ai prié Mgr le coadjuteur de s'entendre avec vous là-dessus, et d'y faire une attention particulière; car, si nous n'avons pas un grand soin des nôtres, dit saint Paul, nous renonçons à la foi, et nous sommes pires que des infidèles. Nous avons donc tous bien raison d'être très sensibles à la perte de cette bonne Mère, puisque, nonobstant ses continuelles infirmités, elle laisse un grand vide, parce qu'en effet, sa régularité et son zèle la rendaient très recommandable. J'espère donc qu'elle est allée se joindre à toutes les vénérables et bienheureuses Sœurs que vous avez dans le ciel; et qu'étant admise au festin de l'Agneau sans tache, elle emploiera tout son crédit auprès de l'Epoux des vierges pour que vous soyez toutes et toujours de fidèles imitatrices de vos anciennes.

J'ai découvert à Paris deux communautés du bienheureux Fourier; l'une, à l'Abbaye-aux-bois; l'autre, que vous connaissez déjà, et à laquelle vous aviez adressé une partie des présents dont nous étions porteurs. J'ai appris que la Communauté de Troyes à laquelle était réservée l'autre partie ne subsiste plus... j'ai

donc fait le partage entre les deux maisons de Paris. Je n'ai pu visiter que la communauté de l'Abbaye-aux-bois, et j'y suis allé dire la messe une fois. Les religieuses de cette maison ont été on ne peut plus heureuses de faire votre connaissance et de recevoir vos petits dons. La vie de votre Sœur Bourgeoys les aura vivement intéressées ; car il a suffi d'en raconter de vive voix pendant le déjeuner quelques petits traits pour faire couler bien des larmes. Elle est bien plus intéressante pour vous encore, l'admirable vie qu'a menée sur la terre cette héroïne qui, à pareil jour, est allée recevoir au ciel sa récompense. J'ai cette confiance que vous la relisez sans cesse, que vous la méditez, cette vie, qui est pour vous une mine inépuisable de toutes les vertus et dispositions religieuses. Il m'a souvent semblé entendre la voix de cette bonne Mère, lorsque je priais dans votre chapelle ; elle me disait bien intelligiblement qu'ayant tant travaillé, tant souffert, pour donner au diocèse une communauté qui lui a déjà rendu tant de services, et qui est destinée à lui en rendre encore davantage, je devais au moins lui donner des soins tout particuliers, ayant égard aux dangers que courent dans le monde ses chères filles pour remplir les devoirs de leur vocation. Ce que je ne puis faire maintenant par moi-même, je le fais par le digne évêque qui me remplace, et qui réparera, je l'espère, les négligences que j'ai à me reprocher. Aussi, ai-je la confiance que vous toutes, vous l'écouterez avec un respect et une fidélité qui répondent à ses soins vigilants.

Je vous remercie de vos bons souhaits au commencement de ce nouvel an; j'espère qu'il sera plein de bénédictions pour vous comme pour moi; car, avant de le commencer, j'étais prosterné aux pieds du Père commun de la grande famille de l'Eglise, et de toutes les communautés qui en sont le principal ornement. Cette lettre vous porte la part de bénédictions que je reçus alors pour toutes et chacune d'elles. J'y joins mes vœux particuliers, et qui sont des plus ardents, pour le bonheur et la perfection de tout votre Institut. Que Dieu bénisse votre maison professe, pour que toutes vos filles soient animées de l'esprit de votre Mère Bourgeoys! Qu'il bénisse votre noviciat, en vous envoyant de bons et nombreux sujets qui soient remplis de cet esprit de générosité qui fait arriver bien vite au comble de la perfection religieuse! Qu'il bénisse vos pieuses et bonnes élèves, afin qu'elles profitent de la bonne éducation qu'elles reçoivent dans votre maison, et qu'elles en conservent toute leur vie les précieux fruits.

Priez et faites prier pour moi, qui suis . . . etc.

Ignace, évêque de Montréal. »

Mgr Prince fait imprimer nos règles.

Avant son départ pour l'Europe, Mgr de Montréal, désirant que nos règles fussent imprimées, avait vu et revu la minute; il y avait, d'après l'avis de la Communauté, fait certains changements devenus nécessaires; puis Sa

Grandeur s'était reposé sur Mgr Prince, nommé supérieur de notre Communauté en son absence, du soin de la faire imprimer. « Notre règle fut imprimée à l'évêché, écrit Mère Sainte-Madeleine; Mgr Prince veillait à la correction des épreuves . . . la supérieure et une autre Sœur s'y rendaient tous les jours, et veillaient à ce que personne ne prît connaissance des feuilles imprimées, qu'on avait la complaisance de serrer dans un cabinet secret. Lorsque l'ouvrage fut terminé, nous fîmes relier les exemplaires sous nos yeux dans la procure qui sert aujourd'hui de dépôt aux missionnaires. Le 4 mars 1847, Mgr Prince en fit la bénédiction et distribution comme suit: Sur une crédence placée dans le sanctuaire près de la balustrade étaient déposées nos saintes règles. Après la sainte messe que célébra Sa Grandeur, Mgr nous adressa un discours très touchant sur l'obligation de bien observer notre sainte règle, et sur les avantages que nous aurions de la bien méditer, de l'approfondir, pour en faire la ligne de notre conduite, ajoutant que ce livre serait pour nous un second évangile. La bénédiction étant faite, toutes les Sœurs vinrent deux à deux se prosterner aux pieds du prélat, et baiser le livre des règles avant de le recevoir de sa main. Cette imposante cérémonie fit une forte impression sur nos cœurs; toutes les Sœurs comprirent l'avantage qui leur était accordé d'avoir chacune à son usage la règle qu'elles avaient promis d'observer. »

Retour de Mgr de Montréal. M. Quiblier à Rome.

Le 18 avril, M. Quiblier écrivait de Rome :

« Je m'attendais à voir à Rome, Mgr de Montréal qui devait y passer jusqu'au mois de juin. Je l'ai rencontré à Lyon, de retour pour Paris, l'Angleterre, l'Irlande, et enfin le Canada. Il a visité beaucoup de communautés sur son passage ; il a apporté les papiers pour l'érection de Bytown, et la promotion du Père Guigues. »

M. Quiblier, après quelques mois passés en Italie, retourna en France, visita l'Irlande et séjourna en Angleterre. La suite de ses lettres, que nous donnerons plus tard, fournira les détails de ce qu'il fit en ces différents endroits, d'où il ne perdait pas de vue notre Congrégation. Quant à Mgr de Montréal, il revint à sa ville épiscopale au mois de mai.

« Mgr était absent depuis six mois, dit le journal, pour aller une seconde fois visiter Rome, et porter les vœux de ses diocésains auprès du saint Père. Il revint accompagné de trois prêtres ; onze frères de Saint-Joseph pour la paroisse de Saint-Laurent, à la demande de M. de Saint-Germain, curé du lieu ; trois frères de Saint-Viateur pour le collège de l'Industrie, seigneurie de M. de Joliette ; quatre sœurs de Sainte-Croix pour commencer un établissement de leur ordre à Saint-Laurent. En attendant que ces bonnes Sœurs se rendissent à leur résidence, elles logèrent dans notre Communauté pendant six jours ; cela à la satisfaction et grande édification de nous toutes. Cinq dames du Sacré-Cœur arrivèrent aussi le même jour ;

elles venaient grossir leur maison de Saint-Vincent. » (27 mai)

La communauté du Sacré-Cœur fut fondée à Amiens en 1800, par le révérend Père Joseph Varin, jésuite, et Madame Madeleine-Sophie Barat. Le fondateur et la fondatrice vivaient encore quand ces religieuses vinrent en Canada; le Père Varin décéda en 1845; la Mère Barat, en 1865.

L'Institut des sœurs de Notre-Dame de Sainte-Croix fut fondé en la ville du Mans par M. l'abbé Moreau en 1839. La supérieure des quatre sœurs qui prirent possession de notre ancien couvent de Saint-Laurent se nommait Madame Aglaé Chaptois.

Les frères de Saint-Joseph, collège Saint-Laurent, furent fondés au diocèse du Mans le 15 juillet 1820, par M. Dujarié, curé de Ruillé-sur-Loir. M. l'abbé Basile Moreau, qui remplaça M. Dujarié en 1835, fut établi supérieur des frères de Saint-Joseph, dont il transporta la communauté au Mans, ville épiscopale et chef-lieu du département de la Sarthe. M. Moreau s'adjoignit des prêtres dans le but de former une société distincte de celle des frères; de sorte, cependant, que ces deux sociétés réunies ne formeraient qu'une seule Congrégation de Sainte-Croix.

Les clercs de Saint-Viateur furent fondés en 1832 à Vourles, près Lyon, en France, par l'abbé Querbes, curé du lieu. Comme l'ordre de

Saint-Joseph, il est composé de frères et de prêtres.

A cette même époque furent établis : le collège Masson à Terrebonne; le collège Sainte-Marie, à Montréal; l'école des Sourds-Muets, à Montréal; les sœurs de la Miséricorde, Montréal; et celles de Sainte-Anne, à Vaudreuil.

C'est aussi vers le même temps que furent érigés les diocèses de Saint-Boniface, Ottawa, Orégon, Vancouver.

Lettres d'Europe en 1847

Ma très chère Sœur,

De Monsieur de Courson, supérieur général de Saint-Sulpice.

« J'ai été touché des témoignages d'attachement et de confiance que vous nous avez donnés. Le Séminaire de Saint-Sulpice se regarde comme très étroitement uni, par les liens de la charité, à votre pieuse Congrégation. Le nom et le souvenir de la Sœur Bourgeoys ne se séparent pas dans notre esprit de la fondation de Ville-Marie, du zèle de Monsieur Olier, et des travaux de ses généreux ouvriers pour l'établissement de cette nouvelle Eglise. Nous avons une grande consolation à considérer les bénédictions que Dieu a répandues sur cette fondation; le grain de sénevé est devenu un arbre dont les racines sont profondes et dont les branches s'étendent au loin sur cette terre du Canada. Montréal est devenu une capitale; et, ce qui est plus à nos

yeux, Dieu en a fait le centre de la véritable Eglise, dans ces vastes contrées du Bas-Canada. Il y a placé un siège épiscopal; il l'a confié à un saint prélat, dont nous vénérons les vertus. Les communautés que nos anciens ont fondées y ont merveilleusement prospéré, et elles se maintiennent dans la ferveur de leur première institution. Nous ne nous lassons pas, ma chère Sœur, de demander à Notre-Seigneur qu'il vous confirme dans l'amour et le respect de vos règles, des traditions que vous avez reçues des excellentes filles qui vous ont précédées. C'est là où se trouvent le repos, la sécurité, le salut. Craignons beaucoup les innovations; résistons à l'entraînement du siècle, à son luxe, à ses préventions orgueilleuses. Demeurons dans notre simplicité, qui est notre défense et notre plus bel ornement. Pratiquons cette humble simplicité dans notre conduite personnelle, dans nos rapports avec Dieu, dans nos rapports de Communauté, dans nos rapports avec le monde. Pratiquons-la dans l'œuvre dont nous sommes chargés évitant de faire des concessions malheureuses à l'esprit du monde, quels que soient les prétextes dont on se serve pour nous y engager. Les modestes filles de la Sœur Bourgeoys, doivent être pauvres et humbles dans leur vêtement, dans leurs manières, dans leur langage; et elles le seront, si cette humilité existe dans leur esprit et dans leur cœur. L'éducation qu'elles donnent à la jeunesse doit être toute chrétienne, toute fondée sur la doctrine et les exemples de Notre-Seigneur Jésus-

Christ et de sa sainte Mère. Hélas! combien de fois nous avons gémi en France, en voyant de bonnes communautés s'égarer et se perdre, quand elles se sont trop abandonnées au mouvement du siècle, à une science humaine et toute remplie de vanité.

Nous nous recommandons, ma chère Sœur, à vos charitables prières, à celles de vos bien-aimées compagnes, à celles de vos chères enfants, et particulièrement de vos petites filles du peuple, qui sont la partie la plus précieuse de votre héritage. Vous aurez toujours part à nos faibles prières, à nos sacrifices. Vivons et mourons aux pieds de Notre-Seigneur au très saint Sacrement, et aux pieds de la très sainte Vierge, notre commune Mère et Patronne.

Votre très humble et tout dévoué serviteur,

Louis de Courson. »

Paris, Séminaire Saint-Sulpice, 7 avril 1847.

Très chères Sœurs,

Des Sœurs de Notre-Dame, Luxembourg.

« Ayant appris l'existence de votre maison par le révérend Père Léonard, que nous avons eu l'honneur de voir chez nous, nous ne saurions refuser l'offre obligeante qu'il a bien voulu nous faire de se charger d'une lettre pour vous; puisqu'elle nous procure l'occasion de nous entretenir avec des Sœurs que, sans les connaître, nous affectionnons beaucoup en Notre-Seigneur. Nous

ne vous dirons pas, bonnes Sœurs, combien nous fûmes heureuses d'apprendre que notre Congrégation, dont l'établissement a coûté tant de peines à notre bienheureux Fondateur, s'étend jusqu'au delà des mers; et que là, sur le sol étranger il y a des filles qui s'occupent à faire fructifier ses travaux, et à remplir le but qu'il s'est proposé, en ce qu'elles se livrent à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse pour laquelle il avait tant de sollicitude.

Votre communauté est nombreuse et vous êtes très bien établies, d'après ce que nous a dit le révérend Père; nous vous en félicitons de tout notre cœur, et en rendons grâce à Dieu. Pour nous, quoique dans un pays entièrement catholique, nous sommes loin d'avoir les mêmes avantages; c'est pourquoi, très chères Sœurs, nous venons en toute confiance solliciter une part dans vos prières, afin que Notre-Seigneur daigne aussi, sur nous, répandre ses bénédictions. Oserions-nous encore vous présenter quelques images et médailles, comme un faible témoignage de notre amitié sincère, et nous dire dans les sacrés Cœurs de Jésus et de Marie,

Vos toutes dévouées Sœurs,

Pour les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame

M.-S. Rosalie Berchem. »

Couvent de la Congrégation Notre-Dame,

Luxembourg, 27 avril 1847.

J. M. J.

Nos révérendes Mères et très chères Sœurs,

Des Sœurs de la Congrégation Notre-Dame de l'Abbaye-aux-Bois.

« Il serait difficile de vous exprimer la consolante surprise que nous avons éprouvée en apprenant qu'une congrégation religieuse, portant le même nom et ayant le même but que la nôtre a été établie en Canada et s'y est maintenue jusqu'à présent dans un plein état de prospérité. Gloire en soit rendue au Dieu dont l'aimable providence a conduit et consolidé toutes choses d'une manière si admirable, malgré des obstacles bien capables de décourager une âme moins généreuse que celle de votre vénérable Fondatrice. C'est donc vers ce bon Maître que nous faisons monter le premier élan de notre reconnaissance. Puis, nous revenons à votre digne Mère, dont notre Mère supérieure a voulu nous lire elle-même l'intéressante vie. Son courage invincible et le haut degré de perfection où elle est parvenue, nous font partager en véritables sœurs les sentiments de respect et d'admiration que vous conservez à la mémoire d'une Mère si digne de votre amour; enfin, nous nous transportons vers chacun des membres de son saint Institut, pour leur faire agréer l'assurance d'une sincère estime, et d'une affection vive, cordiale, vraiment fraternelle.

Il nous semble que la vie de notre bienheureux Fondateur doit vous être peu connue; permettez-nous de vous en envoyer un très petit abrégé, nouvellement composé. Vous y verrez combien,

du vivant même du bon Père de Mattaincourt, notre Congrégation avait pris de rapides accroissements. Pour nous, nous sommes heureuses de trouver dans nos annales les preuves authentiques que la fondation de notre monastère de Paris remonte jusqu'à la Mère de la Fère, qui en fut élue première supérieure après avoir été formée aux vertus religieuses par notre bienheureux Père lui-même. Vers 1793, Dieu nous donna dans la Mère Saint-Ambroise une âme forte et généreuse, capable de soutenir l'intégrité de nos saintes règles malgré la tourmente révolutionnaire. Après la destruction de son monastère, cette digne supérieure fut conduite en prison avec plusieurs de ses filles. Celles qui n'avaient point eu le bonheur de partager sa captivité venaient y prendre ses ordres, de sorte que la chaîne qui les unissait ne fut pas rompue. Lorsque des jours plus calmes vinrent luire sur notre France désolée, la Mère Saint-Ambroise fut rendue à sa petite communauté; il est aisé de s'imaginer ce que ces bonnes Mères, riches seulement de leur confiance en Dieu, eurent à souffrir de travail et de privations. Pour reconnaître en quelque manière la providence spéciale du Seigneur envers notre maison, ces ferventes religieuses y établirent l'adoration perpétuelle du Sacré-Cœur de Jésus, quoiqu'elles ne fussent alors que sept pour se succéder jour et nuit au pied du saint autel. Depuis, la ferveur ne s'est pas ralentie; et cette consolante pratique nous est d'autant plus précieuse que, n'étant pas un point de règle, notre seul monastère en est gra-

tifié. Nous avons cru comprendre que le même exercice est en vigueur dans votre maison de Montréal, et il nous est doux de vous être unies plus particulièrement par un lien si cher à nos cœurs.

En moins de quelques années, Dieu fournit à la Mère Saint-Ambroise et à ses vertueuses filles les moyens d'acheter l'ancien couvent de l'Abbaye-aux-Bois que nous habitons encore aujourd'hui. Notre maison est bien connue, quoique la simplicité en soit le caractère distinctif. Nous sommes cinquante-six religieuses, y compris les sœurs de voile blanc. Le nombre de nos pensionnaires dépasse rarement soixante; ce qui nous facilite les moyens d'en faire un bon choix. Mais dans nos classes gratuites, nous avons à peu près deux cents enfants pauvres, qui viennent, chaque jour, depuis 8 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Dans la liste des noms que vous avez bien voulu nous envoyer se trouvent tous les nôtres: ainsi notre Mère supérieure porte le nom de Saint-François-Xavier; la mère maîtresse des novices, celui de Saint-Raphaël, etc. Mais, en qualité de filles de la Congrégation de Notre-Dame, nous aimons à placer le nom de notre divine Mère avant celui du patron qui nous est donné en religion, de sorte que la belle fête de l'Assomption est notre fête à toutes; c'est aussi celle qui nous est assignée par notre bienheureux Père pour la rénovation solennelle de nos vœux. Peut-être ne savez-vous pas que nous sommes dans la ferme espérance de voir notre

bienheureux Fondateur canonisé en 1850. En attendant ce jour tant désiré, toutes les maisons de l'ordre ont la consolation d'en célébrer le 7 juillet la fête de première classe, avec octave, et vénération de ses précieuses reliques; notre principal trésor consiste dans l'os d'un de ses doigts de pied; nous possédons aussi une lettre écrite de sa main vénérable.

A tous ces détails qui ne seront pas, je l'espère, sans quelque intérêt pour vous, je dois ajouter que plusieurs de nos monastères ont été forcés de sacrifier quelques points de règle à l'œuvre si importante de l'instruction de la jeunesse, qui en est le but spécial, comme vous l'avez si bien compris. On a voulu aussi nous faire abandonner le grand bréviaire et notre sainte adoration; mais, Dieu merci! on ne nous y a point contraintes, et sous la direction des saintes supérieures que la Providence nous a données jusqu'ici, la régularité n'a fait que s'accroître de jour en jour.

Nous voudrions vous faire connaître de plus en plus notre bienheureux Père, et le haut degré de perfection auquel il appelle les filles de la bienheureuse Vierge Marie. Peut-être la Sœur Bourgeoys a-t-elle eu quelque connaissance du livre de nos constitutions; cependant il n'en est fait aucune mention dans sa vie. Du reste, nous y avons vu avec bonheur un grand rapprochement entre l'esprit qui anime ses écrits, et les quelques données que nous avons de ceux de votre vénérable Fondatrice.

Faut-il vous dire que votre petite sœur silencieuse a été accueillie avec le plus bienveillant intérêt, et qu'elle paraît se plaire parmi nous? Nous aussi, nous conservons à la roberie deux poupées, par ordonnance de notre prudent instituteur, qui l'a voulu ainsi, afin de maintenir à jamais l'intégrité du costume; c'est donc l'une d'elles que nous chargeons auprès de vous de nos tendres et respectueux messages. Mais si, pour quelque circonstance qu'on ne peut prévoir, et qu'on ose encore moins vous souhaiter, il était nécessaire qu'une religieuse de Montréal, autre Sœur Bourgeoys, traversât les mers pour les intérêts de sa communauté, nous nous trouverions heureuses de pouvoir lui exprimer les sentiments d'affection vive et sincère avec lesquels nous serons toujours, nos révérendes et très chères Sœurs,

Vos très humbles et toutes dévouées servantes et consœurs,

Les religieuses de la Congrégation

Notre-Dame. »

Abbaye-aux-Bois, mars 1847.

P.-S. — Notre petite sœur Marie de Sainte-Fébronie tient à emporter avec elle le manteau que nous devons toujours mettre lorsque nous allons au chœur pour réciter le saint office, entendre la messe et surtout pour faire la sainte communion. Vous voudrez bien lui aider à le

mettre, afin qu'elle ne chiffonne pas trop sa guimpe en le passant par-dessous, ce à quoi elle n'est pas encore habituée.

Extrait du journal. 1846-48.

« La retraite du printemps 1847, commencée le 4 mai, avait été dirigée par M. Billaudèle; celle de l'automne, 3 septembre, le fut par le Père Martin. Mgr Prince venait régulièrement tous les jours, matin et soir, entendre les Sœurs retraitantes en direction. »

« Le 29 avril 1846, les appartements au-dessus de la salle de communauté étant suffisamment préparés, nous y avions transporté nos lits et autres effets. Le 1er mai, nous avions fait notre cuisine où elle est aujourd'hui.

Mais notre bâtisse neuve n'allait qu'au mur qui sépare la communauté des parloirs, procure, etc. Il restait beaucoup à faire. Les ouvriers furent mis à l'œuvre; et ils jetèrent à terre en peu de temps, la couverture et les murs qui restaient encore de notre ancienne maison bâtie par notre Mère Bourgeoys, et qui avait subi l'incendie de 1768 (fondations). Ce ne fut pas sans émotions que nous vîmes disparaître ces murs, témoins de grands sacrifices et de grandes vertus. La pensée que la chapelle occuperait cette place pouvait seule nous dédommager de la disparition de ces murs vénérés. Les travaux furent achevés dans l'espace de deux ans; et le 26 mai 1848, le très saint Sacrement fut trans-

porté de la chapelle provisoire à la salle de communauté, où il reposait depuis le 24 septembre 1845, à la chapelle qui venait d'être terminée. Toutes les Sœurs en procession, un cierge à la main, l'accompagnaient en silence. M. Billaudèle érigea le chemin de la croix... et le lendemain, M. Granjon dit la première messe dans cette chapelle. »

« Après le « Veni Sancte » toute la Communauté étant réunie, on porta le cœur de notre chère Mère Bourgeoys dans une petite niche préparée à cette fin dans le long pan de la chapelle. La supérieure récita à haute voix la prière que ma Sœur Bourgeoys composa elle-même et récita le jour que fut dite la première messe dans l'église bâtie par Mlle Le Ber, 1695. Mgr Prince avait béni la chapelle le 16 septembre de l'année précédente. »

Épreuves de 1847 : typhus, décès, maladies, etc. Mai.

« Les pauvres Irlandais qui émigrèrent cette année, écrit Mère Sainte-Madeleine, étaient pour la plupart atteints du typhus ; ils furent en conséquence, logés dans des bâtiments éloignés de la ville, qu'on nommait *sheds,* près du canal. Les Messieurs du Séminaire ne connaissaient point de danger qui pût les empêcher de prodiguer les soins religieux à ceux qui en ont besoin ; aussi signalèrent-ils, en cette circonstance, l'héroïsme de leur charité. Jour et nuit, ils étaient auprès de ces pauvres pestiférés, leur accordant les secours de la sainte Eglise et les consolations dont ils avaient un si grand besoin. Cinq de ces saints prêtres furent victimes de leur zèle et moururent

en peu de temps, les uns après les autres; cinq autres de ces Messieurs contractèrent aussi la maladie qui, en quelques jours, les mit aux portes du tombeau... Le Seigneur cependant les épargna, et ils furent rendus aux vœux du Séminaire et des fidèles. Après le décès des cinq héros de la charité, dont les noms étaient : MM. Morgan, Richard, Gottofrey, Richard, Caroff, les autres cinq Messieurs donnant peu d'espoir, Mgr de Montréal se chargea des *sheds* avec les prêtres de l'évêché. Sa Grandeur ne se ménagea pas, et ayant contracté la terrible maladie, le diocèse craignit pour les jours précieux d'un si vénéré prélat. Tous les fidèles s'émurent; on fit des prières, des neuvaines, des sacrifices, afin d'attirer les bénédictions du ciel et de conserver des jours si chers à tous. Le Seigneur se laissa fléchir; les symptômes du mal disparurent, les forces revinrent, et notre saint évêque fut rendu à son troupeau. Mgr fit appel à Messieurs les curés des paroisses; ceux-ci se firent un bonheur d'exposer leur vie pour ces infortunés. M. Roy, prêtre de l'évêché, succomba ainsi que M. Hudon, vicaire général, chanoine et doyen du chapitre de l'évêché. Plusieurs Pères jésuites de New-York vinrent passer leur mois de vacances à Montréal afin de secourir les pestiférés; les Messieurs du collège sacrifièrent aussi leurs vacances pour le même sujet. M. Granjon, notre confesseur, fut chargé de visiter les malades dispersés dans les faubourgs, surtout le Griffintown; M. Bayle, directeur des ecclésiastiques, confessa la Communauté jusqu'au 15 septembre.

Les religieuses de l'Hôtel-Dieu sortirent du cloître pour soulager les malades des *sheds;* trois de ces bonnes religieuses furent atteintes de la contagion et finirent par s'éteindre, laissant leur communauté affligée de la perte qu'elle faisait de sujets pleins d'espérance. Plusieurs autres furent aussi attaquées du fléau; grâces au ciel, elles furent rendues aux prières des bonnes âmes qui s'intéressaient à leur conservation. »

« Les Sœurs de la Providence se montrèrent courageuses au-dessus de tout éloge; c'était à qui montrerait plus de dévoûment; presque toutes souffrirent de la maladie, deux succombèrent et devinrent martyres de la charité. »

« Les Sœurs de la Charité (Sœurs Grises) se dévouèrent les premières au soulagement des pestiférés; le jour et la nuit, elles étaient auprès d'eux... Bientôt, la contagion fit des progrès alarmants dans leurs rangs; vingt ou vingt-deux furent administrées le même jour; huit moururent, et les autres furent longtemps languissantes. »

« La frayeur était générale à Montréal. A Québec, le fléau fit aussi de nombreuses victimes; quatre prêtres contractèrent la maladie, soit en visitant les bâtiments où ces pauvres malheureux étaient entassés au fond de cale, soit en prodiguant leurs soins à ceux qui étaient à la *Grosse île,* ou à l'hôpital de la marine. Plusieurs autres membres du clergé furent aussi en danger de perdre la vie; tous se montrèrent

dignes du sublime ministère qui leur était confié. Des conversions nombreuses consolaient les zélés ministres du Seigneur; parmi les malades se trouvaient des protestants qui, admirant le dévoûment des prêtres catholiques, et ne voyant paraître aucun ministre protestant, furent touchés de la grâce et reçurent le saint baptême avant de quitter cette terre d'exil. »

« Pendant tout le temps de l'épidémie, des prières, des neuvaines, furent ordonnées dans toutes les églises. Notre Communauté faisait, matin et soir, des prières en forme de neuvaines; après le souper, nous nous dirigions vers la chapelle de Notre-Dame-des-Victoires, là nous disions les litanies à Notre-Dame, des prières à Saint-Roch, etc. Enfin, Dieu toujours miséricordieux se laissa toucher; le fléau diminua et la santé des prêtres et des religieuses s'améliora sensiblement. Vers la fin de juillet, on nous proposa de recevoir les Sœurs Grises convalescentes dans notre île Saint-Paul, afin de leur procurer un plus prompt rétablissement. Nous acceptâmes avec bonheur la proposition; mais nos engagés, hommes et filles, nous menacèrent de se retirer, tant ils étaient dans l'appréhension de contracter la maladie. Il fallut faire connaître cet inconvénient aux personnes respectables qui s'intéressaient à cette affaire; nous fûmes comprises... Mais afin de faire ce qui dépendait de nous, il fut résolu que nous travaillerions à leur procurer une maison à la Pointe-Claire. Enfin, à force de recherches, nous fûmes

heureuses de trouver la maison de M. Gregory, située dans un joli bocage à quelque distance de notre métairie. Plusieurs de nos Sœurs s'y rendirent pour faire nettoyer la maison, et l'orner d'une manière convenable. On y porta vingt-quatre lits garnis avec rideaux de coton blanc, chaises, etc., un autel, des chandeliers, des bouquets, etc., etc., ce qui sert à la Pointe-Saint-Charles pour le saint sacrifice. Les Sœurs Grises y demeurèrent jusqu'au mois de septembre, et se rétablirent assez bien pour pouvoir reprendre leurs emplois dans leur maison et ailleurs. »

M. de Courson, apprenant les ravages que faisait le typhus en Canada, ressentit une vive douleur; il s'empressa d'écrire des lettres d'encouragement à ceux de ses enfants qui étaient employés au service des malades, et adressa une lettre générale par M. Faillon, dont voici quelques extraits: « Nous n'avons jamais plus vivement ressenti combien votre maison nous est chère et à la Compagnie que dans cette dure épreuve que la bonté divine nous donne à porter ensemble... Toutes les sociétés de prêtres dont le dévoûment nous édifie aujourd'hui ont eu leurs martyrs qui expirèrent en confessant la foi devant les tyrans. La nôtre ne peut glorifier Dieu par ce genre de combat, dans un pays qui estime et honore le sacerdoce; le seul genre de martyre dont vous puissiez être honorés, c'est celui de la charité apostolique, et la divine bonté n'a pas voulu vous laisser privés d'un si grand honneur... Il n'y a pas de moyen plus efficace pour

ramener les âmes que le dévoûment apostolique, et c'est la grâce la plus signalée que Dieu puisse faire à un peuple que de lui donner des pasteurs qui meurent pour le sauver. »

Quand il fut question de remplir les vides, M. de Courson fit choix de trois messieurs qui s'étaient offerts à lui pour cette mission lointaine ; et entre autres, de M. Antoine Pellissier, directeur du séminaire d'Angers, qu'il envoya auparavant faire un pèlerinage à Rome : « Que la Compagnie vous soit toujours présente, lui dit-il, particulièrement aux tombeaux des saints Apôtres et près du Pape. Demandez au Saint Père qu'il bénisse particulièrement Montréal. Mettez-nous tous à ses pieds ; dites-lui que notre respect religieux, notre amour pour sa personne sacrée sont sans bornes. » M. de Courson eût voulu franchir l'océan en personne pour consoler sa famille éprouvée... mais sa présence était absolument nécessaire à Paris, où la révolution qui s'apprêtait devait mettre en péril les séminaires de France. « Le cœur d'un prêtre souffre horriblement au milieu des déchirements de sa patrie, écrivait-il, que ne puis-je détourner les coups de la justice divine ! » Ces coups ne furent détournés que quand le clergé eut fourni sa victime dans l'illustre personne de Mgr Affre, grand ami de Saint-Sulpice.

Continuation du journal.

« Le 18 novembre 1847, M. Pellissier, prêtre du Séminaire de Saint-Sulpice, arrivant de France pour aider le Séminaire de Montréal, fut reçu avec bonheur par ses confrères, et par

tous ceux qui s'intéressaient au progrès de la religion en Canada. Quatre religieuses hospitalières vinrent en même temps pour aider nos bonnes voisines; et une heureuse méprise conduisit ces dernières à notre Communauté, au lieu de les mener directement à l'Hôtel-Dieu. Grand fut l'embarras des bonnes religieuses lorsqu'elles se virent ainsi déçues. Nous les rassurâmes bientôt; et nous étant hâtées de les faire descendre de voiture, nous les conduisîmes à la salle de communauté. Les Sœurs y furent assemblées en peu de temps. Après les saluts les plus affectueux de part et d'autre, elles se rendirent avec nous au réfectoire; l'heure du dîner était arrivée, nous eûmes liberté de parler pendant le repas. Lorsqu'il fut terminé, ces chères Sœurs visitèrent notre maison de la cave au grenier... Il était temps de rendre ces bonnes religieuses à leurs Sœurs; deux d'entre nous les menèrent en voiture couverte à l'Hôtel-Dieu. Mgr Prince, en convalescence à l'hôpital, entendant le récit de ce qui s'était passé, en fut si satisfait qu'il permit aux Sœurs qui les accompagnaient d'entrer dans le cloître pour le chant du « Te Deum », que lui-même voulut bien chanter. »

Le 28 novembre, 1er dimanche de l'Avent, eut lieu l'érection du chemin de la croix à la paroisse.

1848

« *12 janvier. — M*esse et instruction par M. Billaudèle. Texte: « Où trouvera-t-on une femme

forte? Vertus caractéristiques de la femme forte appliquées à notre vénérée Mère Bourgeoys : courage héroïque, grandeur d'âme, etc. Le soir, salut solennel. Nous nous étions préparées à cette fête par une neuvaine : 3 Gloria Patri, un Ave Maria, l'oraison au cœur de notre Mère Bourgeoys. »

« *24 mars.* — Neuvaine préparatoire à la purification de la très sainte Vierge, avec toutes nos enfants, qui furent réunies à la paroisse le jour de la fête. Là, elles furent consacrées à la très sainte Vierge après la cérémonie de confirmation ; cela au grand avantage de la religion et de l'intéressante jeunesse qui en était l'objet. Pour la première fois on fit les exercices du mois de saint Joseph en commun : après la messe, litanies en son honneur, lampe allumée devant sa statue. »

« Quinze jours avant la fête de Notre-Dame des Sept Douleurs, nous avons récité ses litanies en commun après la messe. »

« La Communauté s'est chargée de six orphelines irlandaises ; deux pour le pensionnat ; quatre pour les missions. Plus tard nous en prîmes quelques autres. »

« *21 mai.* — Couronnement et translation de la statue de Notre-Dame de Bon-Secours. Le 13 août 1847, Mgr de Montréal avait fait vœu de rétablir le pèlerinage de Notre-Dame de Bon-Secours, dans le but d'obtenir la cessation de la pénible épidémie qui ravageait Montréal. Au

mois de mai 1848, ce vœu fut réalisé, et l'on transporta solennellement une statue de la très sainte Vierge, de la paroisse à Bon-Secours, pour remplacer celle de Mère Bourgeoys qu'une main sacrilège avait enlevée en 1831. La ville de Montréal n'avait jamais été témoin d'un pareil spectacle, et d'une si imposante cérémonie. L'église Notre-Dame de Bon-Secours était tendue de draperies, festons, fleurs confectionnées par nos Sœurs qui, pendant plus d'une semaine, travaillèrent sans relâche jusqu'à neuf et dix heures du soir. La statue était portée par les messieurs congréganistes sur un magnifique brancard, couvert de satin bleu et blanc, orné de guirlandes, franges et dentelles d'argent. Les porteurs de la statue étaient suivis de trois évêques en habits pontificaux, des chanoines de la cathédrale, de tout le clergé. Les corps religieux venaient ensuite avec leurs élèves revêtus d'insignes, portant drapeaux et bannières. Le peuple suivait, avec beaucoup d'ordre et de recueillement. La musique, bien organisée, contribuait beaucoup à rendre la fête pompeuse et brillante. Après une station à l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph, la procession continua sa marche triomphale jusqu'à Bon-Secours.

Il était beau le spectacle qu'offrit alors la ville de Marie, rendant un nouvel hommage à son auguste Souveraine. Après avoir chanté plusieurs antiennes et rendu toutes sortes d'hommages à Marie dans sa chapelle privilégiée, la foule se remit en marche pour l'église parois-

siale par la rue Notre-Dame, au son des hymnes et des cantiques. L'élan de piété, le vif enthousiasme avec lequel chacun s'efforçait de glorifier Marie, faisait verser des larmes de bonheur aux fidèles serviteurs de cette bonne Mère... Une ère nouvelle semblait s'annoncer pour toute la ville. Le lendemain, 22, les Sœurs Grises, avec leurs infirmes et leurs orphelins, firent le pèlerinage à 5 h. 30 du matin. Mgr de Montréal offrit pour elles le saint sacrifice. »

« *Le 23 mai,* les trois évêques, les chanoines, les prêtres de l'évêché, et grand nombre d'autres prêtres, se rendirent, chapelet en main, qu'ils récitaient à deux chœurs, de l'évêché à Bon-Secours. Après la messe solennellement chantée, ils firent l'acte de consécration à la très sainte Vierge, et admirent des associés à l'archiconfrérie de Notre-Dame Auxiliatrice. »

« *Le 24 mai,* toute notre Communauté avec les novices et les pensionnaires, formant près de deux cents personnes, se rendit en pèlerinage à Bon-Secours. Mgr de Montréal nous dit la sainte messe, et nous donna la sainte communion; après quoi, Sa Grandeur bénit un cœur d'argent présenté par notre Congrégation, qu'elle suspendit au cou de la statue « Notre-Dame de Bon-Secours. » Nous fûmes agrégées à l'archiconfrérie de Notre-Dame Auxiliatrice. Mgr prononça l'acte de consécration propre à une communauté, et conclut la cérémonie par une touchante exhortation sur la dévotion toute spéciale que nous devons avoir pour la très sainte Vierge. Sa Gran-

deur insista beaucoup sur le zèle de notre vénérée Mère Bourgeoys à bâtir cette chapelle, si chère à son cœur ; sur les rapports qu'avait l'offrande que nous venions de faire de nos enfants avec le don précieux qu'offrirent autrefois saint Joachim et sainte Anne dans le temple. Après nous avoir rappelé que c'était dans cette église que notre Institut avait pris naissance sous le beau titre de « Congrégation de Notre-Dame, » le saint évêque termina son pieux entretien, nous laissant pénétrées d'un profond sentiment de respect pour ce sanctuaire vénéré. »

« *2 juin.* — Retraite annuelle dirigée par M. Billaudèle ; 42 retraitantes. Mgr de Montréal vit les missionnaires en particulier, et adressa un mot à toute la communauté, à la chapelle. Après la retraite, pèlerinage à Notre-Dame de Bon-Secours ; toutes y communièrent. Dans le cours de l'été, la Communauté alla souvent en corps faire ce pèlerinage. »

« *2 juillet.* — Rénovation des vœux, présidée par Mgr Bourget. Pour la première fois, les novices et postulantes y furent présentes, et communièrent à la suite des professes. Avant cette époque, personne n'était admis dans la chapelle, dont toutes les portes étaient fermées avec soin et les rideaux tirés pendant cette cérémonie. »

« *1er septembre.* — Seconde retraite annuelle ; 61 retraitantes, dont 28 missionnaires de Montréal et de Québec. La veille de la retraite, on avait exposé le cœur de notre Mère Bourgeoys

sur une crédence près de la balustrade, toutes les Sœurs allèrent le vénérer et mettre la retraite sous sa protection. Le lundi qui suivit les exercices, Mgr nous dit la sainte messe à Bon-Secours, et nous permit d'y faire la sainte communion. Sa Grandeur nous adressa un mot d'édification et récita l'acte de consécration à la sainte Vierge. »

« Mardi, jour fixé pour le départ des Sœurs missionnaires, un grand congé fut accordé pour célébrer le retour à la Communauté de Sœur Saint-Henri, doyenne de l'Institut ; en l'honneur de ses cinquante et un ans de profession, les jeunes Sœurs lui adressèrent un petit compliment et chantèrent des couplets composés pour la circonstance. La journée fut gaie ; mais le soir fut accompagné de quelques larmes, toujours bien permises lorsqu'il s'agit de s'éloigner de la chère maison mère. A 4 h. 30, toutes les Sœurs se réunirent pour réciter les litanies de la très sainte Vierge et la prière au cœur de notre Mère Bourgeoys. Ensuite, les adieux se firent, avec mille souhaits de bonheur de part et d'autre ; trente-cinq partirent pour les diverses missions. Pendant la retraite, Mgr avait vu les Sœurs ; le jour du saint Nom de Marie, Sa Grandeur demeura ici depuis le matin jusqu'au soir. Dans le cours de septembre, trois tableaux furent placés à la chapelle : « Ecce Homo », « Mater Dolorosa », « Sainte Catherine ». En octobre, on y mit le tableau représentant le sommeil de l'Enfant-Jésus entre les bras de sa sainte Mère, et la « Sainte- Famille. »

« *17 novembre.* — Retraite des pensionnaires et de quelques anciennes élèves du pensionnat, sous la direction de M. Billaudèle. M. Arraud et M. Comte furent les confesseurs. La retraite fut terminée le jour de la Présentation de la très sainte Vierge. »

1849

« *12 janvier.* — Messe et instruction par Mgr de Martyropolis. Salut du très saint Sacrement par Mgr de Montréal. »

« *4 mars.* — Grande retraite à la paroisse de Montréal, en même temps que la neuvaine de Saint-François-Xavier. Deux exercices chaque jour, l'un à 7 heures 30 du matin, l'autre à 6 heures 30 du soir; la Communauté assistait à celui du matin tous les jours, et à celui du soir quand il y avait solennité, comme amende honorable, rénovation des vœux du baptême. Le 8, communion générale des petits garçons des écoles, conduits par les Frères. Le 15, communièrent aussi à la paroisse les enfants de nos écoles, de notre pensionnat, ainsi que plusieurs Sœurs. Mgr de Montréal avait présidé à la communion des garçons; Mgr Prince présida à celle des filles, au nombre de 900, et fit un sermon de circonstance. »

Le mercredi saint, d'après le désir de Mgr de Montréal, les Frères et leurs enfants, nos Sœurs avec leurs élèves, au nombre de 2,000, se rendirent à la paroisse et s'enrôlèrent dans la société de tempérance. »

« *Le 12 avril,* dimanche de la Quasimodo, clôture de la retraite (nommée de Saint-Joseph). Messe pontificale. Te Deum. Des pécheurs revinrent à leur devoir pendant ce saint temps, qui a été fructueux pour la paroisse. Dieu en soit loué ! »

« *18 mai.* — Retraite annuelle dirigée par le révérend père Schneider, jésuite. 45 retraitantes, dont treize missionnaires de Montréal. Instruction à 8 heures, et à 2 heures ; oraison le matin, à 10 h. et à 4 h. Salut tous les soirs. Le révérend Père passait ses journées dans la salle au-dessus de la sacristie ; les Sœurs qui désiraient s'adresser à lui se rendaient dans la petite chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours. MM. Billaudèle et Granjon étaient confesseurs. Mgr de Montréal donnait audience à toutes celles qui désiraient s'adresser à lui. Le lendemain de la Pentecôte, neus eûmes le pèlerinage à Notre-Dame de Bon-Secours. M. Granjon fit une petite exhortation avant la messe, et une seconde, après la messe, suivie de l'acte de consécration. »

« *13 juin.* — Deux religieuses de Notre-Dame de Lorette, venues d'Irlande pour aider leurs Sœurs de Toronto, se sont retirées pendant quelques jours à notre Communauté ; elles logèrent dans la petite infirmerie. Leurs noms étaient : Saint-Joachim et Sainte-Itha. Le lendemain de leur arrivée, qui était un jour de profession, elles furent présentées à Mgr Prince. Après avoir visité notre pensionnat, elles allèrent avec quelques-unes de nos Sœurs dans les

communautés de la ville, et l'entrée des cloîtres leur fut accordée. »

Evêché de Montréal,
25 février 1847.

Madame la Supérieure,

Quelques lettres écrites en 1847-49.

« Je viens de recevoir une lettre de Mgr de Montréal, qui me charge de vous demander les renseignements suivants, que vous voudrez bien me donner le plus tôt possible, afin que je puisse faire mon rapport à Sa Grandeur par la malle du mois prochain.

1° Quel est le nombre des élèves de votre maison, pensionnaires et externes? 2° Quel est le montant des revenus de votre établissement, fixes et casuels, comptant comme revenus casuels les pensions des élèves? 3° Quelles sont les confréries et associations érigées canoniquement dans votre maison?

Si vous pouviez me donner les mêmes renseignements pour toutes les maisons de votre Institut, qui sont établies dans les différentes paroisses du diocèse, vous m'obligeriez beaucoup.

J'ai l'honneur d'être, Madame la Supérieure,

Votre très humble serviteur,

J.-O. Paré, secrétaire. »

Evêché, 15 juillet 1847.

Ma chère fille,

« Je crois qu'il serait prudent de donner vacances à vos externes, et peut-être même à vos pensionnaires, afin que chacune puisse gagner la campagne, si bon lui semble, et que les parents n'aient pas à vous reprocher d'avoir gardé trop longtemps leurs enfants, au risque de contracter la maladie courante, quoique en mon particulier je n'y voie pas grand danger. Au reste, je vous verrai ces jours-ci, et peut-être même cet après-midi. Grand merci de vos bonnes et ferventes prières pour mes prêtres et pour moi. Mais de grâce, ne croyez pas légèrement tous les bruits courants : car il en est beaucoup de faux. Ainsi, je suis très bien, pendant que la rumeur vous apprend que je suis *très indisposé...*

Votre tout dévoué serviteur et père en J.-C.

† Ignace, évêque de Montréal. »

Collège 28 août 1848.

Ma très honorée Sœur,

« Vous pouvez vous en tenir à l'opinion du conseil, et laisser Sœur Saint-Claude passer à la Pointe-aux-Trembles. Toutefois je ne doute pas que les supérieurs ecclésiastiques à Québec ne se refroidissent à votre égard, et qu'ils ne trouvent que votre Communauté est trop exclusivement sous l'autorité de l'évêque de Montréal. Je pense que cela pourrait nuire tôt ou tard ;

parce qu'on regardera les Sœurs de la Congrégation comme étrangères au diocèse de Québec. Je ne serais pas surpris que M. Parent, sous quelque prétexte honnête, renonçât à la direction de Saint-Roch; sa lettre me prouve qu'il est froissé. Je vous dis tout cela afin que vous sachiez d'avance tout ce qui pourrait vous arriver, parce que vous n'êtes pas au courant des choses. Je le répète encore: je ne veux cependant rien changer à votre délibération. Mais, dans une affaire aussi sérieuse, je crois qu'il vaudrait la peine que vous allassiez à Québec régler le tout à l'amiable avec Mgr l'Archevêque, Mgr de Sidyme, et M. Parent. Car, ne doutez pas que M. Parent ne soit ici l'interprète des sentiments des évêques. Voilà ce que je crois expédient pour le bien de la Congrégation.

Votre dévoué serviteur,

† Ignace, évêque de Montréal. »

Evêché de Montréal, 14 mai 1849.

Ma très honorée Sœur,

« Achetez les pompes en question, puisqu'il est de règle de prendre toutes les précautions nécessaires pour sa conservation... Mais ne comptez que sur la Providence, qui vous envoie des milliers d'anges pour vous protéger en tout temps, mais surtout pendant nos troubles politiques du moment. Soyez vous-mêmes par votre

ferveur, les anges tutélaires de cette ville; et faites-vous aider dans ces soins pacifiques par vos bonnes enfants, qui doivent chaque jour lever vers le ciel leurs petites mains pures et suppliantes pour la conservation de leurs chers parents et le salut de toute la ville. Je ne manquerai pas de vous donner quelques jours d'audience pendant votre retraite; et je ferai de mon mieux pour vous recommander à Dieu, pour que vous soyez de dignes filles de Marie, et de vraies copies de son humble servante, la vénérable Marguerite Bourgeoys.

Je suis sincèrement, ma très honorée Sœur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

† Ignace, évêque de Montréal. »

Mgr fait allusion aux troubles qui occasionnèrent l'incendie des bâtisses du parlement à Montréal, et le transport du siège du gouvernement à Toronto.

Montréal, 22 septembre 1847.

Ma révérende Sœur,

De Monseigneur Prince.

« J'approuve le plan économique que vous proposez, et j'ai confiance que les Messieurs du Séminaire pourront se prêter à donner une messe à vos élèves du pensionnat. Il sera nécessaire néanmoins, de faire quelquefois du feu

dans la chapelle neuve, pour que le froid ne la détériore pas.

Je suis avec un affectueux respect, ma révérende Sœur,

Votre très dévoué frère en N.-S.,

† J.-C., évêque de Martyropolis. »

Monklands, ce 2 janvier 1848.

De Mme la Comtesse d'Elgin.

« La Comtesse d'Elgin s'empresse d'exprimer sa reconnaissance à la supérieure de la Communauté de la Congrégation, des vœux si obligeants à l'occasion de la nouvelle année. »

Monklands, ce 2 janvier 1849.

De Lord Elgin, gouverneur (de 1847 à 1854).

« Lord Elgin reçoit avec une très vive reconnaissance les témoignages d'égard et d'intérêt que Madame la supérieure de la Congrégation a eu la bonté de lui adresser au retour de la nouvelle année. Il fait des vœux sincères pour la prospérité d'une communauté à laquelle la jeunesse de Montréal est redevable de tant de bienfaits.

Elgin Kincardine. »

Longueuil, 27 décembre 1848.

Ma très honorée Mère,

Des religieuses des Saints Noms de Jésus-Marie.

« L'année qui va bientôt finir laisse notre cœur plein de reconnaissance; aussi, est-ce avec bonheur que nous saisissons une occasion aussi

favorable pour vous renouveler les sentiments affectueux que nous vous portons, mes Sœurs et moi. Le souvenir de vos bontés, et spécialement la part si désintéressée que vous avez prise cette année pour ce qui concerne notre Communauté, n'ont pu que resserrer les liens de la charité qui nous a toujours unies à vos Sœurs. C'est de tout notre cœur que nous formons des vœux ardents pour votre chère Communauté, et nous prions le Seigneur qu'il veuille bien répandre ses plus abondantes bénédictions sur les membres qui la composent.

Agréez, je vous prie, l'expression des sentiments de reconnaissance avec lesquels je m'estime heureuse d'être, ma très honorée Mère,

Sœur Marie-Rose, supérieure. »

Chemin de la Croix au pensionnat

7 février 1845.

Documents divers. 1845-48

« Ignace Bourget, etc., etc. Nous, soussigné, évêque de Montréal, en vertu d'un indult du Souverain Pontife, du 31 mai 1840, autorisant M. J.-V. Quiblier, supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice de cette ville, à bénir et placer dans la chapelle intérieure de nos chères filles, les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, des croix et images de stations, donnant aux dites Sœurs par la présente la faculté de gagner toutes les indulgences que les Souverains Pon-

tifes ont accordées à la VOIE DE LA CROIX. Cette faculté s'étendra au confesseur de cette Communauté, ainsi qu'aux novices, postulantes, élèves et commensaux de cette maison. Donné à Montréal le 7 février 1845, sous notre seing et sceau, avec le contreseing de notre assistant-secrétaire.

† Ignace, évêque de Montréal. »

Par Mgr J.-O. Paré, chanoine,
assistant-secrétaire.

« Jean-Charles Prince, évêque de Martyropolis, coadjuteur de l'illustrissime et révérendissime Ignace Bourget, évêque de Montréal, etc., etc. A tous ceux qui la présente verront, faisons savoir: que le seizième jour du mois de septembre 1847, nous étant transporté sur les sept heures du matin au couvent de nos Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, en cette ville de Montréal, Nous y avons béni solennellement la chapelle neuve de la susdite Communauté, sous l'invocation du très saint Cœur de Jésus, et y avons immédiatement célébré pontificalement le saint sacrifice de la messe, assisté de Messire B.-M. Granjon, prêtre du Séminaire et de Messire P. Lafrance, curé de Saint-André, et de plusieurs autres prêtres et ecclésiastiques du diocèse. La dite cérémonie suivie de la vêture et de la profession de douze Sœurs novices de la Congrégation, eut lieu en présence de la Commu-

Bénédiction de la chapelle.

nauté, des élèves pensionnaires de l'établissement, et d'un concours considérable de pieux fidèles. »

Érection du chemin de la Croix dans la chapelle.

« Ignace Bourget, par la miséricorde de Dieu et la grâce du saint siège apostolique, évêque de Montréal, etc.

Sur la demande à Nous faite aujourd'hui par la révérende Mère supérieure de la Congrégation de Notre-Dame de cette ville au nom de sa Communauté, Nous avons érigé, en vertu d'un indult du Souverain Pontife en date du 31 mai 1840, et érigeons à perpétuité par le présent décret, à moins qu'il ne fût révoqué par Nous ou nos successeurs évêques, dans la chapelle de la dite Congrégation, la dévotion à la VOIE DE LA CROIX, avec tous les privilèges et indulgences y attachés par les Souverains Pontifes, après que M. Billaudèle, vicaire général et supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice de cette ville, aura approuvé et bénit les croix et images des stations qui seront placées à cet effet dans la dite chapelle.

Sera le présent décret publié immédiatement avant la cérémonie de l'érection de la dite VOIE DE LA CROIX, et ensuite conservé dans les archives de la dite Communauté.

Donné à Montréal, en notre palais épiscopal, le 26 mai 1848, sous notre seing et sceau, et le contreseing de notre sous-secrétaire. »

† Ignace, évêque de Montréal.

Par Mgr Albert Lacombe, sous-secrétaire.

« Aujourd'hui, 26 mai 1848, nous soussigné avons approuvé, bénit et placé les croix et images des stations de la VOIE DE LA CROIX, dans la chapelle des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, le tout conformément au décret ci-dessus, en présence de M. Granjon, p.s.s., et de toute la Communauté. »

Fait à Montréal...

P. Billaudèle, vicaire général.

B.-M. Granjon, p.s.s.

Evêché de Montréal, 26 juillet 1846.

Extraits de quelques mandements.

« Je m'empresse de vous annoncer que le 16 juin dernier le Sacré Collège a élu pape le cardinal Jean-Marie-Mastaï Ferretti, qui a pris le nom de Pie IX. Cette heureuse nouvelle doit nous engager à remercier le Dieu des miséricordes qui a daigné, après seize jours de deuil, consoler l'Eglise de la perte immense qu'elle venait de faire. Cette élection est l'aurore d'un beau jour et le commencement d'un glorieux pontificat... »

† Ignace, évêque de Montréal.

« *19 février 1847.* L'état de famine où se trouvent plusieurs parties de l'Europe, notamment l'Irlande et l'Ecosse, excite une inquiétude trop vive sur le sort de tant de millions d'hommes pour que nous demeurions insensibles spec-

tateurs de leurs souffrances et de leur sort... Quand même il n'y aurait pas ici le devoir de co-sujets du même empire, il y aurait toujours les obligations de l'humanité. Mais il y a plus encore, puisque la presque totalité de ces populations souffrantes se compose de chrétiens catholiques dont la foi a souvent édifié ce pays et dont la générosité est connue de tout le monde.

« Il faut donc aviser aux moyens de réaliser une souscription convenable... »

† J.-C., évêque de Martyropolis.

« *5 mars 1847.* Notre saint père le pape Pie IX, qui règne par la sagesse et la clémence, et qui, dès les premiers jours de son pontificat, s'est mis à la hauteur des besoins et des circonstances, vient d'accorder à l'univers catholique une de ces indulgences extraordinaires qui font tressaillir les âmes vraiment religieuses, en même temps qu'elles ramènent et convertissent les plus grands pécheurs ; c'est celle du jubilé... »

† J.-C., évêque de Martyropolis.

« *14 août 1847.* En actions de grâces des innombrables faveurs dont ce diocèse a été comblé par la puissante intercession de la glorieuse Vierge Marie, l'on célébrera, le dimanche après l'octave de l'Assomption, la fête de son très saint et immaculé Cœur, sous le rite double de première classe ; et, après la messe, on chantera le « Te Deum » ; l'on fera ensuite l'acte de consécration à ce très saint Cœur : O Cœur sacré

de Marie toujours vierge et immaculée, cœur le plus pur, le plus parfait, le plus noble, le plus auguste que la main toute-puissante du Créateur ait formé, etc. »

« L'on récitera tous les jours à la messe, en se conformant aux rubriques du missel, l'oraison : « pro quacumque necessitate, » qui se dit à Rome chaque jour de l'année. »

« Notre saint Père le Pape accorde, pour toujours, une indulgence plénière que pourront gagner, chaque jour, tous les fidèles qui, étant vraiment contrits, s'étant confessés et ayant communié, visiteront notre cathédrale, et y prieront spécialement pour la conversion des pécheurs et des hérétiques, et pour le soulagement des fidèles défunts. L'on gravera sur le portail de notre dite église cathédrale cette inscription : « INDULGENTIA PLENARIA ET PERPETUA PRO VIVIS ET DEFUNCTIS. » Notre saint Père le Pape a daigné établir à Montréal les indulgences des sept églises de Rome. Il ne sera plus nécessaire d'enregistrer les noms des fidèles qui voudront s'agréger à la confrérie du scapulaire. Pour affermir les fidèles dans les saintes dispositions où ils se trouvent après les retraites, notre saint Père le Pape leur accorde deux indulgences par année, s'ils visitent les croix et les monuments de missions érigés en actions de grâces des faveurs qu'ils y ont reçues ; et une indulgence de trois cents jours chaque fois qu'ils réciteront trois PATER et AVE devant ces croix ou ces monuments. »

« Pour favoriser la salutaire dévotion du chapelet, Sa Sainteté a bien voulu transférer au dimanche où l'on en fera la solennité toutes les indulgences attachées aux fêtes des apôtres et autres saints, quand elles ne sont pas d'obligation, pour ceux qui récitent le tiers du rosaire au moins une fois par semaine. Pour la même raison, Nous autorisons tous les prêtres approuvés de ce diocèse à bénir toutes espèces de couronnes, rosaires, médailles, statues. Ces facultés sont pour dix ans. Mais nous espérons que, par votre fidélité à correspondre à tant de faveurs, vous mériterez qu'elles vous soient continuées. »

« *1er mai 1848.* — Depuis longtemps Nous gémissions dans le secret de notre âme de voir la vénérable chapelle de « Bon-Secours » presque déserte. En effet, l'on ne voyait plus comme du temps de nos aïeux de nombreuses troupes de pieux pèlerins cheminer le soir vers ce sanctuaire chéri... même pendant le jour, hors le temps de la messe basse, on n'y voyait jamais personne en prières... Cet état d'abandon avait quelque chose de sinistre à nos yeux. Depuis, que de malheurs sont venus fondre sur nous! Troubles politiques, sang de nos concitoyens versé, campagnes dévastées par les insectes, choléra en 1831 et 1834... Enfin, l'année dernière nous étions en face d'un nouveau fléau... et Nous prîmes l'engagement sacré de faire tous nos efforts pour rendre au pèlerinage de « Bon-Secours » toute sa solennité. C'est au commence-

ment d'un mois tout entier consacré à Marie, que Nous entreprenons de Nous acquitter d'un devoir si doux pour notre cœur, et dicté d'ailleurs par la plus vive reconnaissance. Car Nous serions le plus ingrat des hommes si jamais Nous venions à oublier que c'est à vos prières dans la sainte chapelle de « Bon-Secours », que Nous sommes redevables de la santé dont Nous jouissons aujourd'hui. C'est pour la plus grande gloire de Marie, le plus grand bien de nos âmes, et l'acquit de notre conscience, que Nous vous invitons à lever vos regards vers ce lieu... car Nous sommes convaincu que cette chapelle est un de ces lieux privilégiés où Dieu se plaît à exercer ses grandes miséricordes, par l'intercession de Marie... Il est évident que Dieu l'a choisie, et qu'il l'aime plus que tous les autres tabernacles de Jacob.

Le pèlerinage de « Bon-Secours » a commencé avec le pays ; et, malgré les malheurs des temps, trois églises se sont successivement élevées sur les fondements jetés en terre en 1657. Sur son frontispice brille l'auguste nom de Marie : *Maria, auxilium christianorum.* O Montréal ! regarde avec complaisance, lis avec joie et bonheur cette précieuse légende : « Marie, secours des chrétiens », car tes destinées sont grandes. Rends-toi digne de reprendre et de porter toujours le glorieux nom de Ville-Marie. Ne te serait-il pas permis de reprendre ce premier nom, qui est sacré, tandis que l'ancienne capitale du Haut-Canada s'est fait gloire de son nom de Toronto, quoiqu'il ne soit qu'un nom sauvage?

Pour qu'il ne manque rien à la sainte chapelle de « Bon-Secours », Nous y allons établir la confrérie de Notre-Dame Auxiliatrice, qui lui convient si bien, et à laquelle devront s'agréger toutes les paroisses du diocèse qui voudront lui appartenir. Par cette institution, Nous voulons élever un monument durable à la piété de nos pères. Car, quand ils prirent la généreuse résolution de venir fonder dans le Nouveau-Monde, à l'honneur de Marie, la ville que nous habitons, ils formèrent une association qui prit ce titre mémorable : SOCIÉTÉ DE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL pour la conversion des pécheurs. En érigeant à Bon-Secours la confrérie de Notre-Dame Auxiliatrice, Nous voulons donc ressusciter, autant qu'il est en notre pouvoir, cette belle société de NOTRE-DAME DE MONTRÉAL, qui fait tant d'honneur à la foi vive de nos pères. A la place des cent associés enrôlés dans le principe *pour la conversion* et la civilisation des sauvages, Nous espérons réunir des cent mille associés, sous le glorieux étendard de Notre-Dame de Bon-Secours pour détruire tous les vices et toutes les erreurs... Le pays chartrain que Nous avons eu le bonheur de visiter, était couvert autrefois de cent neuf églises ou chapelles dédiées à Marie, et relevant toutes de la fameuse église de Notre-Dame de Chartres. Tant de monuments prouvaient seuls que Chartres était vraiment, comme on la nommait, la ville de la sainte Vierge. Aussi est-elle représentée sous un emblème sacré, et avec cette légende : *Quœ est carnutensium tutela? Maria, Mater gratiœ, Mater misericor-*

diæ. Quelle est la défense des Chartrains? C'est Marie, mère de grâces, mère de miséricorde. Nous avons le bonheur d'être en société de prières avec cette ville dévote à Marie; tous les ans, le 12 juin, un des chanoines de Chartres, qui est en même temps chanoine honoraire de Montréal, célèbre la messe pour ce diocèse, pendant qu'un des chanoines de Saint-Jacques, qui a l'honneur d'être chanoine de cette église, la dit dans notre cathédrale pour le diocèse de Chartres.

Nous marcherons sur les traces de Chartres, et nous participerons à ses privilèges par le moyen de la pieuse confrérie de Notre-Dame Auxiliatrice. Car, chaque association paroissiale sera comme une église vivante, et relèvera de l'église mère, Notre-Dame de Bon-Secours. Nous nous proposons d'y transporter le 21 de ce mois une statue qui remplacera celle qu'une main sacrilège déroba à votre piété en 1831... elle a reçu une bénédiction solennelle à Notre-Dame-des-Victoires à Paris; elle est donc toute imprégnée des célestes bénédictions qui lui ont été données à l'autel du très saint et immaculé Cœur de Marie pour secourir les pauvres pécheurs. Pour rendre cette statue encore plus chère à vos cœurs, Nous la couronnerons avec les pompeuses cérémonies qui s'observent à Rome quand il est question de lui désigner au peuple fidèle celle des images de la bienheureuse Vierge dont Dieu a voulu se servir pour lui accorder quelques faveurs signalées.

Nous ferons tracer sur le portail, en lettres d'or, ces vers que nous lisons sur le port des « TROIS AVE », à Chartres :

Si l'amour de Marie
En ton cœur est gravé
O passant ne t'oublie
De lui dire un AVE.

Nous ferons exposer sur la façade qui donne sur le Saint-Laurent une statue, pour remplacer un ancien tableau qui autrefois avertissait les voyageurs que Marie était là pour les protéger. Sa tête sera couronnée d'une inscription semblable à celle qui ornait autrefois les statues placées comme des sentinelles aux huit portes de Chartres : « *Marianopolis tutela* ». Aux pieds on lira cette autre qui se voit encore sur une des madones de Gênes : « Posuerunt me custodem ». Sa tête sera couronnée d'étoiles, comme la glorieuse Dame que vit saint Jean dans l'Apocalypse ; c'est qu'en effet, elle est l'étoile de la mer, et l'espoir du voyageur. « Respice stellam, voca Mariam. »

« *18 janvier 1849.* La capitale du monde chrétien est en proie à de sanglantes divisions. La populace mutinée a envahi la paisible demeure de notre saint Père le Pape, le sang innocent d'un pieux et savant prélat attaché à sa personne sacrée, a arrosé le Quirinal (Mgr Palma, secrétaire des lettres latines) ; des balles meurtrières ont pénétré jusque dans l'appartement occupé par le saint Père. De lâches assas-

sins ont massacré impunément le premier ministre des Etats pontificaux... Les rues de la ville ont entendu le cri séditieux et sanguinaire: Mort au Pape! Mort aux Cardinaux! Enfin, le bien-aimé et immortel Pie IX, traité comme un prisonnier dans son propre palais, a été forcé de quitter Rome pour chercher un asile dans un royaume étranger. (Gaëte, Naples).

« Avril 1849. — (Extrait d'une lettre diocésaine à Pie IX). Comme dans votre suprême sagesse, Vous souhaitez, très saint Père, connaître de quelle dévotion le clergé et le peuple fidèle de toutes les églises du monde sont animés envers la *Conception de la Vierge Immaculée,* Nous serons ici l'heureux organe de celle de Montréal pour Vous dire que nos pères nous ont transmis la pieuse croyance que la très sainte Mère de Dieu a été conçue sans la tache originelle... Il nous est souverainement agréable de pouvoir vous témoigner, très saint Père, que nous appelons de nos vœux un décret dogmatique du saint-siège apostolique, qui définisse, comme doctrine de l'Eglise catholique, que la Conception de la bienheureuse Vierge Marie a été entièrement immaculée... Nous gémissions de vous voir, très saint Père, sur une terre étrangère; parce que, quoique toute la terre Vous appartienne, il n'en est pas moins vrai que Rome doit être le siège de votre empire... Si quelque chose peut Vous consoler, très saint Père, de la monstrueuse ingratitude de quelques-uns de vos enfants de Rome, c'est sans doute la pensée que

Vous avez, dans le reste de l'univers, des millions d'enfants affectionnés... il n'y a qu'une voix, du levant au couchant, pour déplorer les tristes événements dont Vous êtes la victime... Quant à vos enfants du diocèse de Montréal, ils ont redoublé de respect et d'amour pour Vous, depuis qu'ils Vous savent persécuté comme JÉSUS-CHRIST. Au sein de notre ville est une antique et vénérable chapelle dédiée à Notre-Dame de Bon-Secours. Là se réunissent tous les jours de nombreux et pieux pèlerins qui vont prier pour leur Père, aussi lui pèlerin sur une terre étrangère. Ils y récitent avec des cœurs pleins de respect et d'amour la sublime prière qu'a adressée au ciel Votre Sainteté dans le sanctuaire de la Trinité. Cette touchante prière se répète aussi au pied de tous les autels du très saint et immaculé Cœur de Marie; Notre-Dame de Bon-Secours dont le cœur est si bon, entendra sans doute vos vœux et ceux de vos enfants, comme elle entendit ceux de Pie VII et de tous les fidèles qui prièrent pour ce glorieux Pontife, de sainte et heureuse mémoire. Bientôt, nous l'espérons, la Vierge immaculée, qui est terrible comme une armée rangée en bataille, Vous prendra par la main, et Vous conduira sur le trône de vos augustes prédécesseurs...

† Ignace, évêque de Montréal.

Dernière instruction de M. Quiblier avant son départ pour Baltimore

avril 1846

Etant sur le point de partir pour les Etats-Unis, j'ai désiré venir me recommander à vos prières, afin que je fasse un heureux voyage, qui ne sera pas long; car je serai probablement de retour au mois de janvier. Cependant, comme dans l'intervalle quelque accident imprévu me peut arriver, j'ai voulu m'assurer vos suffrages, au cas qu'il me faille paraître devant Dieu. Avant de vous faire mes adieux, je me sens pressé de vous parler de la vertu d'obéissance. L'ange de la Mère Agnès-de-Jésus, comme je vous le disais dans mon dernier entretien, concluait ses avis par des conseils d'obéissance: Sois humble, lui disait-il; observe ta règle et obéis. Ainsi en vous faisant mes adieux, je vous parlerai de cette vertu, si nécessaire à des personnes religieuses. Rien de plus connu dans les communautés que l'obéissance mais aussi rien de plus facile que de se faire illusion en cette matière... il importe donc que vous en ayez des notions précises. L'obéissance est une vertu chrétienne, car il y a une sorte d'obéissance qui n'est pas vertu. Beaucoup de personnes obéissent dans le monde sans pratiquer la vertu d'obéissance; par exemple, un serviteur peut faire la volonté de son maître du matin au soir par un motif tout naturel; cette obéissance a été pratiquée chez les païens. L'obéissance, pour être chrétienne,

doit être faite en vue de Dieu ; il faut voir dans ceux qui nous commandent Dieu lui-même ; il faut reconnaître en eux son autorité, et une partie de son esprit. Gravez bien dans vos cœurs cette maxime d'un grand saint : « Quand nous approchons de nos supérieurs, quand ils nous commandent quelque chose, c'est Dieu Lui-même qui nous le demande par leur organe... » Car, comme il nous faut des objets sensibles, Dieu veut bien se cacher dans leurs personnes pour parler à nos sens. Il ne faut pas obéir parce que les personnes qui nous commandent sont vertueuses, éclairées, agréables. Ce ne serait pas là de l'obéissance. Il faut, pour bien pratiquer cette vertu, obéir parce que Dieu le veut, pour se conformer à sa sainte volonté ; soit en exécutant ce que la règle prescrit, soit en faisant ce que les supérieurs ordonnent, car Notre-Seigneur a dit : « Celui qui vous écoute, m'écoute. » C'est ce dont vous devez bien vous persuader, savoir : que Notre-Seigneur Lui-même vous parle, vous commande, dans les personnes qui ont autorité sur vous, quelles qu'elles soient, quelque défectueuses qu'elles puissent être... De même que, lorsque vous priez devant un crucifix, vous ne vous arrêtez pas à considérer si ce crucifix est d'argent, de bois, ou de cuivre ; s'il est bien ou mal travaillé ; mais vous songez uniquement à Celui que ce crucifix représente, et vous priez avec autant de ferveur, de foi, de confiance, devant un crucifix défectueux que devant un autre qui serait chef-d'œuvre d'art... de même encore, lorsque vous adorez le très saint

Sacrement, ce n'est pas le pain que vous adorez, mais Jésus-Christ qui est caché sous cette espèce... Eh bien! le même Dieu qui ordonne de croire en sa présence réelle dans le très saint Sacrement a dit ces paroles: « Celui qui vous écoute m'écoute. »

Nous distinguons trois degrés dans l'obéissance: 1° obéir lorsque le commandement plaît; 2° obéir lorsqu'il faut renoncer à sa volonté et à son jugement propres; 3° obéir lorsque le commandement est contraire aux lumières que Dieu nous donne. Obéir quand la chose commandée plaît, qu'elle est selon nos inclinations, voilà le premier degré, le moins parfait, comme la leçon préliminaire; celui qui en demeurerait là n'acquerrait jamais l'obéissance, pas plus que celui qui veut acquérir une science ne doit se borner à en étudier les éléments.

Le second degré, c'est d'obéir lorsqu'il faut renoncer à sa volonté et à son jugement propres; nous pouvons dire avec raison que ce n'est qu'alors que nous obéissons, car l'obéissance est un acte de soumission à la volonté de Dieu. Or, comment témoigner notre soumission et notre dépendance, si ce n'est en faisant obéir nos vues et nos inclinations personnelles aux desseins et à la volonté de Dieu?

Le troisième degré consiste à obéir, non seulement lorsque la chose commandée est contraire à notre volonté, mais même lorsqu'elle est contraire aux lumières que Dieu nous donne; c'est là la perfection de l'obéissance. Mais, me

direz-vous, pourquoi Dieu communiquerait-il ses lumières à une âme, si elle ne la doit pas accomplir? Dieu peut donner quelques lumières extraordinaires seulement pour un temps, et pour que vous soumettiez la chose à vos supérieurs. Si c'est sa volonté que vous exécutiez ce qu'Il inspire, ou vous fait connaître, Il aura bien éclairé là-dessus vos supérieurs; car l'esprit de Dieu ne se contredit pas, c'est Lui qui conduit vos supérieurs. Et lors même que vos supérieurs vous commanderaient quelque chose de contraire à la volonté de Dieu, vous seriez toujours dans le bon chemin en leur obéissant; au contraire, ce serait illusion que de ne pas obéir sous prétexte de faire la volonté de Dieu.

Mes chères filles,

Exhortation de Mgr de Montréal. 30 déc. 1847.

« Depuis longtemps, vous désiriez avoir une exhortation; mes occupations continuelles ne m'ont point donné le loisir de venir m'entretenir avec vous. Je profite du moment qui est à ma disposition pour satisfaire les désirs empressés de vos cœurs, si bien disposés à recevoir la semence de la parole de Dieu. Une pensée m'a frappé en entrant ici; c'est qu'à la fin de chaque année, on doit faire un retour sérieux sur soi-même, examiner chacune de ses actions pour voir comment elle est faite. L'Evangile nous enseigne une vérité bien terrible: c'est qu'à la fin de notre vie, Dieu nous fera rendre un compte sévère de toutes nos actions. Moi, je viens au

nom de Dieu que vous voyez en moi par la foi, et je vous dis : Mes filles, rendez-moi compte des œuvres de cette année. Notre-Seigneur nous dit que le jugement ne se bornera pas aux actions, mais qu'il faudra rendre aussi compte d'une parole inutile. Remarquez bien qu'on ne pèche pas seulement en faisant le mal, mais aussi en omettant le bien que l'on devait faire, ou en ne le faisant pas avec des vues de foi. Examinez si lorsque vous agissez devant votre supérieure, vous ne le faites pas mieux qu'en votre particulier; car, il n'est pas suffisant pour vous, mes chères filles, de bien remplir les devoirs que votre règle vous prescrit, il faut encore faire toutes vos actions purement pour Dieu. Notre-Seigneur demande de vous une plus grande perfection que celle qui est dans les personnes du monde, parce qu'Il vous a accordé des grâces bien plus abondantes qu'à elles ; il est juste qu'Il demande beaucoup à ceux à qui Il a beaucoup donné. Combien de confessions, de communions, d'exhortations, de conférences et de bons exemples ! Car, dans une communauté, tout porte à Dieu ; c'est une vie de mérites, on rencontre parfois des passages tortueux, remplis de ronces et d'épines... mais dans la ferveur de l'oraison, à la lumière de la foi, on triomphe de tout. Qu'est-ce qui a soutenu une sainte Agnès, une sainte Cécile, une sainte Agathe, et tant de millions de martyrs au milieu des plus horribles tourments, si ce n'est leur foi? Vous devez donc, vous qui êtes appelées par vocation à répandre et à conserver la foi dans le pays, travailler à

acquérir cette foi vive qui fait embrasser toutes sortes de sacrifices, et qui enflamme les cœurs d'un courage tout apostolique pour porter, s'il était possible, les lumières de cette foi dans tout l'univers. »

Écoles

Le 16 août 1844, on décida d'ouvrir une école aux Récollets (ancien couvent des Pères franciscains, où les classes furent organisées par les Messieurs du Séminaire pour les petites filles irlandaises), à condition que ceux qui demandaient des Sœurs pour cette école les fissent mener et ramener tous les jours en voiture. La même année, on décida que les Sœurs qui allaient dans les faubourgs ne viendraient pas dîner à la Communauté, vu l'infirmité de plusieurs d'entre elles.

En septembre 1845, les deux classes anglaises de Notre-Dame de Bon-Secours furent transportées à la maison du Faubourg Québec; les deux classes anglaises furent mises dans l'ancienne maison, et les quatre classes françaises, dans la bâtisse neuve qui venait d'être construite par les Messieurs du Séminaire. Il resta à l'école Visitation, quatre classes françaises.

Suit la copie de quelques observations faites par M. de Charbonnel, p.s.s., au sujet des écoles :

7 mai 1844.

Ma bonne Sœur Supérieure,

« Notre procureur me demande ce qu'il reste de bois dans chacune de vos écoles, afin de savoir ce qu'il doit en acheter pour l'hiver prochain; veuillez bien le demander aux maîtresses, et le transmettre à M. Comte ou à moi.

Depuis que je fréquente ces écoles, j'y ai fait quelques observations; elles peuvent faire un bien immense, elles en font déjà, mais il me semble qu'elles pourraient en faire davantage. Le premier moyen que je vous soumets, et dont j'ai déjà dit un mot à M. Quiblier, serait, ce me semble, d'avoir une Sœur directrice de toutes les écoles qui, en votre nom, en ferait son affaire principale et exclusive, et avec laquelle s'entendrait le prêtre délégué pour les écoles par le supérieur du Séminaire. Toutes vos maîtresses se plaignent surtout du défaut de piété et d'exactitude; un prêtre directeur et une Sœur directrice dévoués à cette plus excellente de toutes les œuvres, et agissant d'accord sous l'inspiration de leurs supérieurs respectifs, devraient avoir quelque bon résultat. S'il ne faut pour cette directrice que le revenu d'une dot, ou une dot elle-même, pour la fonder, je suis prêt à fournir l'un ou l'autre, tant je désire le succès de vos écoles, notre seule espérance dans tous les désordres qui nous envahissent. Le second moyen, dont j'ai dit aussi un mot à nos Messieurs, serait d'avoir une distribution de prix

générale pour toutes vos écoles, à l'instar de celle des frères; j'espère que notre maison en ferait les frais. Je n'en ferai la demande bien officielle qu'après avoir eu l'honneur de vous voir sur ces deux points, que j'ai bien avant dans mon cœur.

Je suis, avec respect, ma très honorée Sœur, en union avec N.-S.,

Votre très humble et dévoué serviteur,

Armand de Charbonnel. »

Décisions de M. Quiblier au sujet des écoles, le dimanche: 1846.

Les chères Sœurs de la Congrégation pourront disposer, pour la messe de 8 heures, du premier jubé tout entier. Leurs élèves, celles d'âge et de moyen d'assister à la messe, monteront par l'escalier de la tour la plus proche de la rue Saint-Joseph, pour ne pas rencontrer les petits garçons qui monteront par l'escalier de l'autre tour au second jubé. Les élèves de Bon-Secours et des Récollets auront aussi leurs places. Le jubé sera ouvert à 7 h. 30, ou même à 7 h. Peut-être serait-il utile que les Sœurs gardiennes se rendissent vers 7 h. 30 pour veiller à l'ordre et au placement dans les bancs. Tenir la main à ce que les enfants assistent toutes (celles capables) à cette messe, et non à la grand'messe, à cause de la dissipation.

A l'époque des nominations, 1847, nous lisons : « Les Sœurs des écoles des faubourgs assisteront à la messe, aux vêpres, et au catéchisme, chacune à leur tour ; et celles qui ne pourront pas y assister, demanderont des suppléantes. »

Pensionnat. — De 1843 à 1849, les élèves du pensionnat eurent des retraites annuelles, prêchées par MM. Gottofrey, Chablos, Billaudèle, Mgr Prince. Le 24 mars 1845, dans la chambre de dessin qui avait été transformée en chapelle pendant la bâtisse, eut lieu une touchante cérémonie, dont nous trouvons les détails dans le journal de la Communauté, et que nous copions ici : « Mlle Brooksbank, qui était pensionnaire depuis quelque temps, fit abjuration de ses erreurs... La petite chapelle avait été ornée avec tout le soin possible ; et les élèves s'y rendirent sans savoir quelle cérémonie devait avoir lieu. Mlle Brooksbank se préparait depuis longtemps à cette grande action, par les soins de M. Gottofrey ; elle connaissait parfaitement tout ce qui lui était nécessaire. M. Quiblier lui administra le saint Baptême, et fut lui-même son parrain ; Sœur Sainte-Madeleine, supérieure, sa marraine, et son nom fut ajouté à celui de Marthe que portait la baptisée. M. Quiblier prononça des paroles pleines d'onction.

« C'est une fête de famille, dit-il, nous allons recevoir un nouveau membre dans la grande famille des chrétiens. Ce nouveau membre a compris la stabilité de l'Eglise catholique. Qu'on aille d'un pôle à l'autre, on trouvera partout et toujours cette Eglise invariablement la même,

dans ses sacrements, dans sa doctrine, dans tout. Cette bienfaisante Mère ne guérit pas seulement l'intérieur; elle tempère aussi les maux extérieurs. Bâtie sur un rocher, elle demeure calme, quelles que soient la violence des vents et l'agitation des flots; elle subsistera jusqu'à la fin des siècles. Notre-Seigneur Jésus-Christ Lui-même a assuré que « les portes de l'enfer ne prévaudraient jamais contre elle. » La Providence se sert des événements les plus contraires en apparence pour procurer notre bonheur. Que de projets l'homme forme! Que de projets Dieu renverse! La sainte volonté de Dieu doit être le principe et la fin de nos faibles désirs. »

Après cette exhortation, elle prononça son abjuration et reçut le sacrement régénérateur. La bénédiction du très saint Sacrement couronna cette touchante cérémonie.

Le lendemain, 25, jour de l'Annonciation de la bienheureuse Vierge Marie, elle eut le bonheur de recevoir pour la première fois le pain des forts, la divine Eucharistie. La joie se peignait dans ses traits et faisait connaître à celles qui l'entouraient de quelles douces émotions son âme était pénétrée. M. Gottofrey lui fit en anglais une touchante instruction.

Nous trouvons les lignes suivantes concernant Mlle Brooksbank dans un journal du pensionnat: « Une de nos compagnes, Mlle Brooksbank, de Leeds en Angleterre, avait été élevée hors de l'Eglise véritable. Touchée par la grâce, et édifiée, comme le remarquera notre zélé Père M.

Gottofrey, par les vertueux exemples des enfants de Marie, après avoir suffisamment étudié, elle demanda avec instance le baptême, qu'elle reçut avec la ferveur d'une âme capable d'apprécier les dons célestes. Mlle Brooksbank fut baptisée par M. Quiblier. Cet homme si aimable, si vertueux et si saint, fit une exhortation touchante à la généreuse demoiselle; après quoi, étant entrée dans le sanctuaire, elle se prosterna aux pieds du ministre de Dieu, et d'une voix ferme fit son abjuration, jura de croire tous les mystères de notre foi et d'y rester fidèle. Le lendemain, 25 mars, elle eut le bonheur d'être admise à la table sainte. Que son sort était digne d'envie! La sérénité, la joie, le bonheur ineffable qui se peignaient sur tous ses traits, faisaient connaître de quelles consolations son âme était inondée. »

Obligée quelque temps après de dire adieu à Montréal, où la divine Providence l'avait conduite pour des affaires de famille, Mlle Brooksbank retourna en Angleterre. Son oncle, protestant fanatique, ne négligea rien pour ébranler sa résolution de vivre en vraie catholique; mais malgré les railleries, et même les menaces auxquelles elle fut exposée, elle demeura constamment fidèle à la religion qu'elle avait embrassée.

Le 12 janvier 1846, eut lieu pour la première fois la distribution solennelle d'effets aux enfants pauvres. Ce fut une des dernières fêtes de famille célébrées sous l'œil paternel du très vé-

nérable Père Quiblier. Quelques notes de pensionnaires vont nous en donner une idée. Le 12 janvier, les élèves de la Congrégation de Notre-Dame consolent leurs maîtresses en offrant au cœur de leur vénérable Fondatrice, respectueusement gardé dans leur maison, un bouquet digne du cœur qui a battu de tout l'élan de la charité. La grande salle de communauté était préparée pour la circonstance : charmant petit autel, miniature de bon goût et de simplicité, garni de fleurs, pavillons, sentences. On y lit : « Petit monument de reconnaissance à la mémoire de la vénérable Sœur Bourgeoys ». — « Triomphe de la piété filiale ». — « La France l'a reçue, le Canada l'a possédée, le ciel l'a couronnée. » La statue de la très sainte Vierge domine cet autel ; à quelques degrés au-dessous est le reliquaire contenant le cœur de la vénérée Fondatrice. Sur une longue table sont placées les aumônes : pains, petits trousseaux d'hiver, confectionnés par leurs sœurs du pensionnat, pour les élèves pauvres des classes gratuites se préparant à leur première communion. Combien, incapables de tirer l'aiguille pour elles-mêmes, l'ont saisie hardiment et se sont endurcies à travailler l'étoffe qui devait couvrir et réchauffer les membres glacés de leurs petites sœurs adoptives ! Des membres du clergé, d'autres invités, les Mères de la Congrégation, sont rangés autour de la salle, quand y entrent nos compagnes, chacune portant la médaille de sa société, les Enfants de Marie sur ruban blanc, les Anges Gardiens sur ruban bleu, et les En-

fants Jésus sur ruban rouge; elles conduisent leurs protégées au haut de la salle, pour y recevoir le paquet qui lui a été destiné. Pendant le défilé et la distribution des effets, les meilleures artistes d'entre nous exécutent sur le piano une brillante ouverture. Il fait bon voir l'impression de plaisir et de gratitude qui anime les traits de ces pauvres petites filles... et quand le *merci* sort de leurs lèvres timides, presque muettes d'étonnement, on croit entendre le divin Enfant répéter après elles un mot si court, mais si consolant et ensuite nous dire: « Celui qui récompense un verre d'eau donné au moindre des siens vous tiendra compte de ceci. » A mesure que chacune a reçu ce qui lui était destiné, elle sort de la chambre. Le tout se termine par quelques morceaux littéraires, une adresse à la respectable réunion, et un salut d'actions de grâces au très saint Sacrement.

Le 30 avril 1847, il y eut solennité au pensionnat pour le couronnement de la Reine de mai: Mlle Louise Harwood, de Vaudreuil. Cette fête avait été précédée d'une autre plus imposante à la chapelle; c'est-à-dire, l'abjuration de Madame Holland, entre les mains de Mgr Prince, assisté de MM. Granjon, Connolly, Richard, p.s.s.; de M. Edouard-Charles Fabre, ecclésiastique, tonsuré à Paris le 17 mai 1845 par Mgr Affre, ayant fait sa philosophie chez les Messieurs de Saint-Sulpice à Issy; du révérend Père Laverlochère, de la société des Oblats, missionnaire au Saguenay. Mgr Prince reçut l'abjuration de Madame Holland, et la baptisa sous les

noms de Marie-Caroline-Joséphine. Sa Grandeur offrit ensuite le saint sacrifice et communia pour la première fois cette heureuse néophyte. Le sacrement de confirmation lui fut ensuite administré; et M. Connolly, qui l'avait préparée, lui adressa une touchante exhortation. Après le déjeuner, Mgr et les Messieurs se dirigent vers le pensionnat, où eurent lieu des réceptions d'Enfants de Marie, d'Anges Gardiens, etc. Nous trouvons dans un manuscrit du pensionnat les renseignements qui suivent sur Madame Holland: « Elevée dans le sein du protestantisme aux Etats-Unis, diocèse de Boston, et restée veuve à l'âge de 21 ans, elle sollicita l'entrée du pensionnat de la Congrégation de Notre-Dame, afin de s'y livrer à l'étude de la langue française. C'était le Seigneur qui lui inspirait cette résolution. Il lui aida à franchir les obstacles qui semblaient insurmontables, et elle fut admise au nombre des élèves sous le nom de Mlle Holland, en octobre 1846. Son âme droite fut frappée de l'harmonie parfaite qui régnait dans ce pieux asile; elle comprit que la religion catholique seule est la source du véritable bonheur, qui commence ici-bas pour recevoir sa perfection dans le ciel; aidée d'instructions et de lectures, elle fut bientôt convaincue des vérités de la foi, et le 30 avril fut le jour de son admission dans l'Eglise catholique. Sa Grandeur Mgr Prince présida la cérémonie et daigna lui servir de parrain. Toutes les élèves, vivement émues, se rendirent dans le plus bel ordre à une chapelle temporaire, celle de la

Communauté étant en construction. La néophyte qui les suivait couverte d'un long voile noir, s'arrêta à l'entrée du lieu saint; là, humblement prosternée, elle répondit d'une voix ferme et douce aux questions ordinaires en telles circonstances, puis, elle fit son abjuration et sa profession de foi. Ensuite elle eut le bonheur d'être successivement admise à la grâce du baptême, à la participation de la divine Eucharistie, et au sacrement de confirmation. C'était trop de grâces et de consolation pour un seul jour. La joie débordait sensiblement de son âme; et la Communauté présente à la cérémonie, en fut attendrie jusqu'aux larmes. Depuis ce moment surtout, Madame Holland fut pour toutes les élèves un sujet continuel d'édification; mais elles n'en jouirent pas longtemps. Rappelée dans le monde pour les affaires de sa famille, elle y porta avec la foi, les exemples de vertu qu'elle n'avait cessé de donner au couvent depuis sa conversion. Elle s'était attendue à bien des contradictions de la part du monde; et elles ne lui manquèrent pas... mais sa foi et sa piété furent toujours supérieures aux épreuves. Aussi fut-elle bientôt mûre pour le ciel; une maladie de poitrine la consuma en peu de temps. Jusqu'à son dernier soupir, cette excellente dame conserva pour la Congrégation une reconnaissance qui allait toujours croissant, et la Congrégation conserve de ses vertus un souvenir qui ne s'effacera jamais. »

Le 17 novembre de la même année, M. Billaudèle fit l'érection du chemin de la Croix dans la

chapelle des pensionnaires. Puis il fit l'ouverture de leur retraite, qui se termina le jour de la Présentation par le Te Deum, l'acte de consécration, le salut solennel.

Le 25 janvier 1848, les pensionnaires eurent une promenade à l'île Saint-Paul, après celle de la Communauté, en récompense de leur fidélité à se rendre au jour marqué pour la rentrée après les vacances.

Le 29 avril 1849, les pensionnaires offrirent à la Mère supérieure un beau lustre qu'elles avaient fait venir de Boston; il fut présenté le soir à la communauté avec un mot de reconnaissance, et suspendu à la chapelle comme témoignage perpétuel d'amour envers Celui de qui nous viennent tous les dons.

* * *

Petites additions ou modifications de 1843 à 1849.

Le 31 août 1843, le Conseil permit de mettre des toiles peintes sur les tables du réfectoire.

Le 17 juin 1844, le Conseil permet d'avoir un maître d'écriture aux frais des élèves, quatre chelins chacune pour dix leçons.

Juin 1846. — Permission d'avoir un maître de dessin. Le 18 septembre de la même année, le réfectoire étant changé en parloirs, chambres, un appartement de l'ancienne bâtisse, rue Saint-Jean-Baptiste fut désigné pour le réfectoire du pensionnat. Dans le même temps, une partie de l'ancien dortoir des enfants fut changée en lin-

gerie, chambre de toilette; jusque là, il n'y avait eu dans chaque dortoir qu'une grande fontaine à plusieurs chantepleures.

Derniers et précieux avis donnés par M. Quiblier pour la direction du pensionnat: 16 sept. 1846.

« Les changements tuent votre pensionnat; j'espère qu'il n'y en aura plus. Si j'étais consulté, je dirais que les choses sont bien, et qu'elles doivent être conservées telles qu'elles sont. Voici ce que je crois propre à les faire bien marcher:

Avec vos compagnes: N'allez et ne vous concertez avec aucune plus qu'avec les autres. Ne parlez d'aucune d'elles ni aux autres ni surtout aux élèves. Si vous avez quelque modification, quelque amélioration à faire, quelque moyen à employer, prenez conseil de toutes et jamais d'une seule. Quand vous adoptez un changement que ce ne soit qu'après réflexion, et participation de vos compagnes, avec permission de votre supérieure. Les observations que vous avez à soumettre, les avis que vous aurez à donner à quelqu'une de vos compagnes, faites-le toujours en particulier, et jamais devant aucune personne, encore moins devant aucune élève.

Avec les élèves: Exercez toutes ensemble une surveillance active et soutenue ,afin de prévenir les fautes et de ne pas avoir à punir. Faites peu de changements. Unissez la bonté et la douceur avec la fermeté et le zèle; mais que le tout soit entièrement maternel. Veillez bien sur le parloir, et sur les rapports des quart ou des demi-pensionnaires avec les internes. Ne souffrez jamais qu'une élève vous rapporte quelque chose sur une de ses maîtresses.

Avec les parents: Ne faites pas de plaintes contre les enfants; rien d'amer, rien de choquant. Mais en leur parlant des défauts des enfants, prenez toujours la tournure la plus douce, de manière à trouver du secours pour corriger ces défauts, sans mortifier les parents.

Voilà quelques-unes de mes idées sur une matière que je n'ai pas examinée dans tous les détails. Je ne suis pas un Fénelon, pour traiter de l'éducation des filles; mais je suis père, et je voudrais pour mon enfant le succès qu'elle mérite, et qu'elle peut très facilement obtenir. Je n'ai pas besoin d'excuses pour mon indiscrétion; vous savez trop avec quels sentiments je suis vôtre.

Quiblier. »

(A ma Sœur de la Nativité, première maîtresse du pensionnat). Sur le revers du papier contenant cet avis, on lit de la main de Sœur de la Nativité: « PRÉCIEUX AVIS D'UN PÈRE QUI A TOUJOURS CHERCHÉ À ME RENDRE DIGNE DE MON ÉTAT. » *Reçu ces lignes l'année que j'étais nommée pour le parloir, ou plutôt, pour répondre aux parents.*

État des missions pendant la supériorité de Sœur Catherine Huot, dite Sainte-Madeleine

1843-1849

MISSIONS EN GÉNÉRAL

Recommandations faites à la retraite de 1843

L'intention de Monseigneur est que les jeudis de chaque semaine soient des jours de délassement et de récréation pour les maîtresses de classe et les élèves. On donnera deux heures d'étude ces jours-là ; une le matin, l'autre l'après-midi. Dans la belle saison, on conduira les pensionnaires en promenade; quand le temps ne permettra pas de sortir, on y suppléera par quelque autre délassement.

On érigera les congrégations de la très sainte Vierge pour les grandes; des saints Anges, pour celles qui se préparent à la première communion; et de l'Enfant-Jésus pour les petites. Les communiantes se confesseront suivant leur règle, tous les quinze jours; et les petites tous les mois, avec l'agrément de Messieurs les curés. On procurera une retraite annuelle aux enfants, pour la Présentation de la très sainte Vierge, si cela est possible.

Monseigneur nous permet de continuer notre ancienne méthode d'enseignement, en y faisant les additions nécessaires. Conservons notre manière d'épeler, syllabes d'abord, puis mots, etc.

Le catéchisme doit se faire deux fois la semaine; les jeunes le demandent tous les jours. On donnera plus de temps à l'arithmétique.

On se servira de cloche, ou autre objet pour avertir, afin de ménager les poitrines. On doit donner des récompenses pour encourager l'étude; et distribuer des points, ou tenir une liste de marques, pour chaque mois. Les vacances seront d'un mois pour les enfants du pensionnat, et de quinze jours pour celles des missions.

On a désiré que les congés de Mgr l'évêque et de M. le supérieur fussent pour toutes les missions; que les visites chez Messieurs les curés et le bouquet à l'occasion de leur fête fussent retranchés; que la cassette pour les ouvrages des pensionnaires fût mise entre les mains de la maîtresse de classe. Le bouquet de la supérieure a été demandé à la pluralité. On ne recevra point de demi et quart de pension qui fréquentent les veillées; la règle est précise làdessus. On traitera civilement les enfants, de paroles et de manières. On observera qu'elles aient des robes assez longues et la gorge couverte. Les classes anglaises seront séparées des classes françaises. On tiendra les réfectoires dans une grande propreté, voyant à fournir les plats convenables et à mettre des nappes sur les tables des enfants, sans rien exiger de plus pour cette nouvelle dépense.

On donnera de la viande fraîche deux fois la semaine. Point de lait écrémé. La mission four-

nira les linges pour essuyer les tasses et assiettes des enfants. Les maîtresses feront en sorte que les Grâces du midi se disent à l'Angelus au moins, afin que les enfants aient une heure de récréation. On allumera la chandelle matin et soir dès qu'il fait un peu sombre, afin que les maîtresses puissent mieux surveiller. La récréation du soir sera aussi éclairée. Les dortoirs seront chauffés, matin et soir, afin que les enfants ne souffrent pas du froid.

Les Sœurs missionnaires entreront par la rue Saint-Jean-Baptiste. En arrivant ici, elles ne doivent pas s'arrêter dans les passages et les offices. Elles ne doivent pas entretenir les étrangers qui entrent dans la maison; si elles se trouvent dans le cas de le faire, elles en rendront compte. Elles ne doivent pas demander de services aux filles sans permission. Quand elles ont besoin de prendre quelque chose à l'infirmerie, elles doivent s'adresser à l'infirmière.

Pendant cette retraite, on examinera si on a bien soigné son office, ainsi que les choses à son usage; si on a fait la difficile pour la nourriture, le linge, les habits. On doit recevoir avec reconnaissance ce qui nous est donné comme les pauvres. Quelquefois, on donne pour prétexte que l'étoffe étant de mauvaise qualité, ne durera pas; si c'est vraiment la principale objection, pas d'inquiétude, lorsque ce voile, cette robe, ce tablier seront usés, la Providence nous en procurera au besoin. Les Sœurs missionnaires diront l'office à leur rang. On gardera un silence absolu pendant les exercices de la retraite.

1844 — 9 septembre. Il a été décidé à une assemblée capitulaire que, vu le grand nombre d'enfants, et l'augmentation des branches de l'instruction dans nos classes de la campagne, les Sœurs missionnaires qui ont la charge de la sacristie se borneront à laver le linge, et à visiter de temps en temps les ornements pour les tenir propres. Elles ne feront point de parures; mais le samedi, et la veille des grandes fêtes, elles feront une visite à l'église, après la classe, pour examiner si l'autel est convenable, et changer les nappes au besoin. S'il manque quelque chose à la parure, elles en avertiront le bedeau ou autre chargé de cette besogne. Elles ne mettront point les ornements pour la messe, et elles ne prépareront point les Saluts, excepté dans des cas extraordinaires, et si M. le curé paraît le désirer; de même pour la bourse et le gobelet à purifier, les jours de communion. Les jours de grande solennité, elles plieront les aubes et les surplis des prêtres, à la mission plutôt qu'à la sacristie, à cause des grandes réunions de personnes qui pourraient s'y trouver pour confession ou autre chose. Elles se prêteront volontiers à aider aux reposoirs le jeudi saint, si M. le curé le désire.

1845 — Le 25 novembre, M. Jos.-Octave Paré écrivit à Mère Sainte-Madeleine: « On désire savoir à combien de filles vous donnez l'éducation tant à la ville qu'à la campagne; et combien, outre votre pensionnat et l'école qui se fait à la Communauté, vous avez d'écoles dans la ville tenues par vos Sœurs. On pense que ces rensei-

gnements, ainsi que d'autres que vous jugerez à propos de donner, seront intéressants pour le public; ceci est pour être publié dans l'almanach de Québec. »

En réponse à cette lettre, Mère Sainte-Madeleine fournit les renseignements suivants, le 28 novembre :

103 professes; 14 novices; 14 postulantes.
1 pensionnat près de la maison mère.
6 maisons d'écoles dans les faubourgs.
18 missions.
60 classes françaises; 21 classes anglaises.
9 maîtresses séculières.

Elèves de la ville :	1,442
Elèves de la campagne :	1,784
Total :	3,226

Mission de la Basse-Ville transférée à Saint-Roch

Depuis plusieurs années, il était question de transférer les classes de la Basse-Ville à Saint-Roch, sur un terrain acquis successivement par nos Seigneurs les évêques Plessis, Panet, Signay. La bénédiction de la première pierre du couvent de Saint-Roch eut lieu le 4 septembre 1842, et Mgr de Sidyme fut chargé de diriger l'entreprise, ce qui lui faisait écrire au commencement de 1843 : « Le souvenir des bonnes

et dignes Sœurs de la Congrégation m'a toujours été bien cher ; mais il me semble qu'il l'est encore plus dans un moment où la divine Providence me fournit l'occasion de m'occuper activement d'un établissement qui les concerne. Aussi est-ce avec une bien vive reconnaissance que je reçois les souhaits que vous voulez bien me faire... Nonobstant la misère à laquelle notre faubourg Saint-Roch se trouve en proie dans ce moment, je conserve toujours l'espoir de vous voir prendre possession de votre nouvelle maison au printemps de 1844. Il n'est pas nécessaire que je vous recommande de ne pas cesser de prier pour l'accomplissement d'une œuvre qui n'a d'autre but que de donner un nouvel aliment à votre zèle et à votre charité. »

A la fin de cette même année, Mgr de Sidyme écrivait de nouveau à la Communauté : « Grâce à la somme que vous nous avez prêtée (400 louis) et aux quelques nouvelles contributions que le zèle et l'activité de notre bon curé de Saint-Roch ont procurées, nos ouvrages du couvent vont assez vite pour nous faire espérer que, dans le cours de l'été prochain, l'édifice pourra recevoir celles qui le doivent habiter. » En effet, les Sœurs de la Basse-Ville, pendant leurs vacances transportèrent leur petit ménage de la vieille maison dans la neuve (24 juillet) et le conseil fit les nominations suivantes pour le nouveau couvent : supérieure, Sœur Sainte-Elisabeth (Dorval) ; pensionnat, Sœur Saint-Alphonse-de-Liguori (Lemire), Sœur Saint-Stanislas (Plamondon) et deux demoiselles (Blaiklock

et Côté) ; externat, Sœur Saint-Louis-de-Gonzague, Sœur Sainte-Marie, Sœur Saint-Pierre, Sœur Sainte-Blandine et une demoiselle.

« Tout étant préparé d'une manière très convenable, dit le journal, il fut question de faire bénir l'établissement; le 8 du mois d'août fut choisi pour cette solennité. Les membres de l'Eglise de Québec, voulant donner un éclat tout à fait brillant à cette fête, y avaient invité les Messieurs du Séminaire, et M. Billaudèle avait reçu ordre de prêcher le sermon de circonstance. La supérieure et cinq autres Sœurs de la Communauté, trente et une pensionnaires, en costume bleu, partirent la veille au soir et arrivèrent le matin à Saint-Roch, toutes ensemble, en voitures découvertes; les portes et les fenêtres ne pouvaient contenir la foule des curieux accourus de toutes parts. L'heure de la cérémonie étant arrivée, Mgr Turgeon, évêque de Sidyme, célébra la sainte messe pontificalement; plus de trente prêtres y étaient présents. A l'issue de la grand'messe, tout le clergé se rendit processionnellement au couvent pour en faire la bénédiction, suivant le rituel. Après le dîner, Mgr Signay, Mgr Turgeon, tous les prêtres et quelques personnes séculières, vinrent faire visite aux Sœurs dans leur nouveau couvent, et une élève du pensionnat lui adressa ce qui suit :

Monseigneur,

En franchissant pour la première fois le seuil de ce vaste et magnifique édifice, élevé sous les

auspices de Votre Grandeur, à la religion et à la société, nous avons été justement frappées d'un sentiment profond d'admiration et de reconnaissance envers elle... C'est au nom de nos chères institutrices de la Communauté et de leurs élèves que je viens en offrir à Votre Grandeur la douce mais bien faible expression. Et vous, digne coadjuteur d'un Pontife si vénérable, jaloux de marcher sur les traces de tant d'illustres prélats qui ont doté leur ville épiscopale de monuments religieux, vous n'avez pas attendu d'être assis sur leur trône pour les imiter dans leurs bienfaits ; à peine en eûtes-vous atteint le premier degré qu'on vous vit déployer un zèle ardent pour toutes sortes de bonnes œuvres, et un dévouement généreux pour l'éducation de la jeunesse. C'est à vos efforts persévérants, Monseigneur, et à la constante coopération du respectable curé de Saint-Roch avec ses généreux paroissiens, que nous devons l'asile ouvert aujourd'hui aux filles de l'immortelle Sœur Bourgeoys. Ce nouveau don, la ville de Québec le devra encore à la religion. Oh ! que ne lui doit-elle pas déjà ! Elle avait entouré son berceau de ses soins vigilants ; elle avait veillé sur ses développements croissants, souri à ses progrès rapides ; elle l'avait enrichie de siècle en siècle de nouvelles faveurs. Et quand une main vandale vient tout à coup lui arracher son titre antique de capitale des Canadas, titre qui paraissait aussi solidement fondé qu'elle l'est elle-même ; sur le roc, elle vient encore cette religion consolatrice, s'éplorer avec elle sur ce fu-

neste revers, et l'indemniser de ses pertes temporelles par de nouvelles largesses... témoin l'embellissement de son antique cathédrale, l'érection d'un palais épiscopal, et la fondation d'un nouveau couvent consacré aujourd'hui à la religion et à la société. Un si grand bienfait ne fera pas de cœurs ingrats: Votre grandeur pourra compter sur l'éternelle reconnaissance des paroissiens de Saint-Roch, qui aimeront à placer votre nom à côté de celui de Mgr Plessis, de si glorieuse mémoire. Pour nous, Monseigneur, notre reconnaissance sera sans bornes; il nous sera doux de vous en répéter l'hommage chaque fois que vous daignerez venir vous reposer du fardeau de votre épiscopat au milieu de vos plus jeunes brebis, qui croiront toujours entendre sortir de votre bouche vénérable cette bénigne parole du modèle des pasteurs: « *Laissez venir à moi les petits enfants, que je les bénisse.* »

Nos Seigneurs évêques et les prêtres furent extrêmement émus, et le manifestèrent par leurs larmes. Mgr Signay répondit en peu de mots, mais très à propos.

Après leur départ, les Sœurs avec les pensionnaires firent la visite des communautés qui, toutes, avaient eu permission de les recevoir dans le cloître. Les Mères Ursulines donnèrent l'hospitalité aux élèves de Montréal jusqu'au lendemain matin, leur témoignant toutes sortes de bontés et d'attentions. Les autres communautés ne furent pas moins généreuses. Nos

élèves se retirèrent comblées de présents, émerveillées de la politesse de ces excellentes religieuses. Le lendemain soir, 9, toutes se mirent en route pour revenir à Montréal; le voyage fut heureux au delà de ce qu'on peut dire.

A partir de cette époque, la mission de Québec prit un développement considérable, tant pour le nombre des classes et des élèves que pour le mode d'instruction. L'utile fut perfectionné et l'on y joignit l'agréable: dessin, broderie, ouvrages de goût; musique par un professeur. L'anglais s'était enseigné à la Basse-Ville dès 1839 par Sœur Saint-Patrice; rappelée à Montréal, en 1842, elle fut remplacée par une séculière. De 1842 à 1845, plusieurs maîtresses laïques se succédèrent, parmi lesquelles on remarque Mademoiselle Mary-Elizabeth Blaiklock, jeune fille protestante venue de Londres, Angleterre; convertie au catholicisme le 26 mai 1837, après avoir été instruite par Monsieur Antoine Parent. Elle faisait partie de la maison de Saint-Roch quand eut lieu le grand incendie du 28 mai 1845: Vers midi, le tocsin annonça que le feu s'était déclaré au faubourg Saint-Roch; dans l'espace de quelques minutes, les flammes, poussées par un vent violent, avaient atteint l'église et menaçaient le couvent. Sœur Sainte-Elisabeth, supérieure, était à Montréal; les autres Sœurs s'empressèrent de pourvoir à la sûreté de leurs élèves, envoyant les demi-pensionnaires chez elles, et conduisant les pensionnaires à l'Hôpital-Général. Elles s'occupèrent ensuite de sauver leurs meubles, effets, provi-

sions; puis allèrent solliciter pour elles-mêmes l'hospitalité chez les bonnes religieuses. Malgré les efforts des pompiers et le zèle de tous, il y eut cinquante-cinq pertes de vie, et plus de seize cents bâtisses consumées, y compris l'église et le presbytère. « Il serait impossible de dire, lisons-nous au journal, tout ce que les prêtres, Mgr de Sidyme à la tête, firent, tant pour garantir le couvent des flammes que pour sauver les effets des Sœurs. Eux-mêmes, emballaient le linge, les livres, les meubles, et les faisaient transporter par des charretiers à l'Hôpital-Général. Mgr Turgeon se tenait aux aguets, tantôt en haut, tantôt en bas de la maison, travaillant lui-même à éteindre le feu, qui prit plusieurs fois par les dalles et les croisées, et priant avec une telle ferveur que l'on attribua la préservation du couvent à ses instantes supplications au Seigneur. »

Le soir de l'incendie, plusieurs citoyens s'offrirent à faire la garde du couvent, ce qui n'était pas sans nécessité; car plusieurs fois pendant la nuit les cendres encore fumantes menacèrent de s'embraser. Un télégramme ayant annoncé la triste nouvelle à Montréal, Mère Sainte-Madeleine partit immédiatement pour Québec, accompagnée de Sœur Sainte-Elisabeth, directrice à Saint-Roch, et de Sœur Saint-Philippe, dépositaire. Elles craignaient de trouver quelqu'une de leurs Sœurs mutilée, et se sentirent toutes consolées en les trouvant saines et sauves chez les bonnes Mères hospitalières. Les pensionnaires furent remises à leurs parents; mais nos

Sœurs passèrent dix jours au cloître, logées dans l'infirmerie des religieuses, et recevant constamment les marques de la plus affectueuse charité. Dès que leur maison fut un peu réparée, elles en prirent possession et recommencèrent les classes. Jusqu'au jour de Noël, leur chapelle servit d'église paroissiale.

Le 28 juin, un mois jour pour jour, depuis le premier incendie, le feu se déclara au faubourg Saint-Jean et consuma plus de mille maisons. Quoique nos Sœurs de Saint-Roch fussent à une assez bonne distance du théâtre du feu, elles craignirent encore pour la maison, car les flammes se portaient avec violence à des distances assez éloignées... elles empaquetèrent une partie de leurs effets; mais grâce au ciel, il n'y eut aucun accident.

Pendant leur séjour à l'Hôpital-Général, nos Sœurs de Saint-Roch avaient avec elles Mlle Blaiklock, leur maîtresse d'anglais. Cette demoiselle fut si touchée et si édifiée de ce qu'elle vit dans cette communauté qu'elle résolut d'y fixer sa demeure. M. Narcisse Beaubien, vicaire de Saint-Roch et son directeur, s'étant entendu avec M. Antoine Parent, qui l'avait convertie au catholicisme, tous deux crurent reconnaître dans la résolution de leur protégée une vocation divine. Admise au noviciat des religieuses le 25 novembre de cette même année 1845, elle prit le nom de Saint-Narcisse, en l'honneur de son protecteur, M. Beaubien; le 18 août 1847, elle prononça ses vœux avec une ferveur angélique...

et quatre mois après sa profession, 18 décembre, elle expira d'une maladie de cœur dont elle ne sentait les atteintes que depuis quatre jours.

Le 6 novembre 1847, le médecin ayant décidé que Sœur Saint-Alphonse-de-Liguori (Lemire) ne pouvait plus enseigner, elle fut rappelée à la Communauté, et remplacée par Sœur Saint-Georges (Lemoine). Les élections de 1848 rappelèrent Sœur Sainte-Elisabeth à la Communauté pour y remplir la fonction d'assistante; et elle fut remplacée par Sœur Sainte-Barbe (Graton). Au sujet de ces deux changements, voici ce qu'écrivait Mgr Turgeon à Mère Sainte-Madeleine:

1er janvier 1848.

« Pourrais-je espérer que le Seigneur ramènera à notre maison de Saint-Roch, en bonne santé, la digne Sœur Saint-Alphonse qui y figurait si bien? j'en forme le vœu... »

1er juillet 1848. « J'apprends l'élection de la digne Sœur Sainte-Elisabeth comme assistante, ce que je regrette bien sincèrement. Mais la Communauté l'a jugée digne de vous être adjointe dans le gouvernement de votre maison; elle ne se trompe pas... et quoi qu'il en doive arriver pour notre maison de Saint-Roch, je dois rendre justice au choix judicieux que votre maison vient de faire de cette excellente Sœur pour assistante. »

Le 24 janvier, Sœur Sainte-Barbe écrivit à Mère Sainte-Madeleine:

Ma très honorée Mère,

« Il est toujours pénible d'avoir quelques permissions extraordinaires à demander, surtout quand il est question de quelques innovations, état de ma position actuelle. Il faut vous dire, ma bonne Mère, que Madame Langlais de la Basse-Ville, est venue nous faire visite au jour de l'an, et nous a parlé des tapis, que nous devons avoir, qu'elle pourrait nous donner, etc., ce que nous avons pris pour du badinage. Mais il n'en est pas ainsi: Monsieur Charest est venu dimanche dernier nous dire de la part de Mgr l'Archevêque, que nous devrions avoir des tapis dans les deux chambres où nous recevons les personnes qui nous visitent, d'autant plus que Monsieur et Madame Langlais, qui avaient proposé la chose, voulaient bien en faire la dépense; et que Sa Grandeur se proposait de venir prochainement voir si ses intentions avaient été remplies. Mardi, c'est-à-dire hier, Madame Langlais est venue nous apporter dix louis, disant que Mgr l'avait très bien comprise et qu'il nous fallait des tapis. Vous pouvez juger de mon embarras... J'ai accepté les dix louis, et je suis ensuite allée rendre compte de mon affaire à notre bon Père Parent, qui m'a répondu: « Dites à votre supérieure que c'est moi qui vous dis de lui demander cette permission; que je ne crois pas que ce soit contre la règle, puisque vous ne

déboursez rien, et que ces appartements ne sont pas destinés à votre usage. Si vous nous permettez d'avoir un tapis, nous n'y emploierons pas les dix louis; voulez-vous qu'avec le reste nous achetions des rideaux blancs pour ces mêmes appartements?

Veuillez bien être certaine, ma chère Mère, que cela n'est pas du tout de mon goût; je me trouve dans une triste nécessité...

Votre respectueuse et obéissante fille,

Sœur Sainte-Barbe. »

Parmi les premières élèves du couvent de Saint-Roch, on remarque les demoiselles: Pelchat (Mère Saint-Jean-Baptiste, supérieure générale), Jobin (Sœur Saint-Zéphirin), Blais (Saint-Alphonse-de-Liguori), Lapointe (Saint-Flavien), Walker (Sainte-Honorine), Drolet (Saint-Athanase), Huot (Sainte-Gertrude), Lainez-Laliberté (Sainte-Croix), Jarnac, Racine, Lortie, Fournier, Bigaouette, Laprise, Brunet, Lamotte, Légaré.

SAINTE-FAMILLE

Le curé de cette paroisse était alors M. Joseph Asselin, successeur de M. Joseph Gagnon, décédé en 1840. La directrice de la mission depuis 1839 était Sœur Saint-Pierre-d'Alcantara. Il ne paraît pas qu'il y eût beaucoup de sympathie

entre les deux, ce qui occasionna de grandes difficultés; et la Communauté voyant que les choses ne s'amélioraient pas, quoique les Sœurs fissent de leur mieux, résolut d'interrompre cette mission. Toute l'île d'Orléans fut affligée de cette décision, et Mgr Turgeon fut prié de se faire médiateur en cette affaire. Sa Grandeur, écrivant à Mère Sainte-Madeleine, convenait que les Sœurs avaient à supporter des tracasseries injustes; mais en même temps, Elle exprimait le désir que la mission ne fût point supprimée, et donnait à entendre que M. Asselin demanderait peut-être son déplacement, que Mgr Signay lui accorderait volontiers.

Sœur Saint-Pierre-d'Alcantara fut remplacée par Sœur Sainte-Brigitte, en 1844; celle-ci, en 1845, par Sœur Saint-Pierre-Apôtre. Et en 1847, M. Asselin, nommé curé à L'Ange-Gardien, fut remplacé à Sainte-Famille par M. Georges-Hilaire Besserer.

POINTE-AUX-TREMBLES, QUÉBEC

Le 7 avril 1847, le conseil permit aux Sœurs de cette mission de faire faire une allonge à leur maison: dépense de 150 louis.

SAINT-FRANÇOIS

En 1848, les paroissiens de Saint-Thomas (Montmagny) firent des démarches actives auprès de Mgr l'archevêque de Québec, et même

de la Législature, pour obtenir la translation du couvent de Saint-François dans leur paroisse. M. Bélisle, curé de Saint-François, ainsi que tous ses paroissiens, fut vivement affligé de cette proposition. Il réfuta énergiquement toutes les raisons alléguées par les gens de Saint-Thomas, et protesta que ses paroissiens ne consentiraient jamais à se voir privés de leur maison d'éducation religieuse. Ceux-ci adressèrent une requête à la Législature, laquelle eut sa pleine efficacité, et mit fin à toute crainte.

RIVIÈRE-OUELLE

En 1842, une élève de ce couvent fut conduite en peu de jours au tombeau. Son nom était Caroline Fournier, native de Saint-Jean-Port-Joli. Après avoir été élevée par une tante dont l'indulgence et la mollesse auraient pu produire les plus tristes résultats, cette enfant, âgée de neuf ans, fut placée chez nos Sœurs à l'époque de sa première communion. Dès son entrée au couvent, Caroline se montra un modèle de piété et d'obéissance... Plus d'une fois ses maîtresses la surprirent fondant en larmes en faisant l'exercice du chemin de la croix, auquel elle ne manquait jamais le jour où elle devait se confesser. Elle s'approchait de la sainte Eucharistie avec une foi vive et une ferveur angélique. Son recueillement pendant les prières était si parfait qu'un soir elle alla demander à sa maîtresse la permission de recommencer la prière du soir, parce qu'elle y avait été distraite pendant l'*Ave*

Maria. S'il lui arrivait d'enfreindre tant soit peu quelque point du règlement, elle ne se couchait pas sans en avoir fait l'aveu avec une humilité touchante. Depuis trois ans, Caroline faisait la consolation de ses maîtresses, lorsqu'elle fut atteinte d'une fièvre cérébrale dont elle mourut au bout de quatre jours, après avoir donné des marques de prédestination; les personnes qui furent témoins de ses derniers moments n'eurent aucun doute sur son bonheur éternel, et ses compagnes furent unanimes à lui donner le nom de *petite sainte.*

SAINTE-MARIE DE BEAUCE

Ma Sœur Saint-Pierre-d'Alcantara, nommée missionnaire à la Beauce en 1844, s'y rendit avec grande répugnance; car cette maison qui n'avait guère prospéré depuis son établissement, était plus languissante que jamais. « Je trouvai là, dit-elle dans ses mémoires, vingt à vingt-cinq élèves cette année-là. Il fallut les préparer à un examen public, ce qui n'était pas chose facile; car à peine savaient-elles lire... cependant notre bon curé, M. Derome, ne voyait pas d'autre moyen pour gagner les habitants à nous confier leurs enfants; grâce à la bonté de la très sainte Vierge, nous réussîmes assez bien.

En 1845, M. Derome fut remplacé par M. Forgues, qui nous aida beaucoup dans toutes nos difficultés, suites nécessaires du peu d'encouragement que nous recevions des parois-

siens. M. Provencher lui succéda en 1847; nous trouvâmes en sa personne non seulement un zélé pasteur, mais encore un père très dévoué; il eut toutes sortes d'égards et d'attentions pour nous... c'est à sa charité que nous dûmes la faveur d'entendre la sainte messe tous les jours; jusque là, nous ne l'avions que le dimanche car, sur semaine, elle se disait à l'église et presque toujours à l'heure des classes. » En 1845, Sœur Saint-Pierre-d'Alcantara fit faire quelques réparations à la galerie, aux bâtiments, mettre une pompe à la cuisine, etc.

KINGSTON

Le 20 août 1843, M. Patrick Phelan, du Séminaire Saint-Sulpice fut sacré évêque à l'église paroissiale de Montréal par Mgr Bourget, assisté des évêque de Toronto, Sidyme, Baltimore, Kingston. Le lendemain, Mgr de Carrha fit la consécration de la nouvelle église de la Providence dont la première pierre avait été bénite par Mgr Power. Le nouvel évêque était à peine rendu à son poste que Mère Sainte-Madeleine résolut d'y aller visiter nos Sœurs; elle partit le 30 août, accompagnée de Sœur Saint-Colomban, destinée à remplacer Sœur Sainte-Agathe. Le 8 septembre eut lieu la bénédiction de la première pierre de la cathédrale, dont le compte-rendu fut donné comme suit dans un journal: « Tel fut l'ordre de la procession... l'école des pauvres, conduite par ses dignes maîtresses, les Sœurs de la Congrégation, ouvrait la marche;

elles étaient immédiatement suivies du pensionnat de la même Communauté, en costume blanc, s'avançant avec cette modestie qui distingue si éminemment les enfants de la SŒUR BOURGEOYS. L'étendard de la croix, soutenu par un sous-diacre en dalmatique, escorté de deux acolytes portant des flambeaux, précédait le clergé; l'évêque, revêtu de ses habits pontificaux, accompagné des diacres d'honneur, de l'archidiacre et du diacre d'office, donnait à la cérémonie cet air de majesté qui élève l'âme vers son Créateur. Un peuple nombreux et respectueux priait en silence; il méditait dans cette marche triomphale la gloire de MARIE qui, comme une SOUVERAINE victorieuse, venait prendre possession de la ville qu'elle allait couvrir de son égide puissante. L'orchestre devait inspirer cette pensée par le ton animé qu'il sut donner aux litanies de la très sainte Vierge, depuis la vieille église jusqu'à la nouvelle cathédrale. La bénédiction se fit dans toutes les formes voulues par le pontifical. La cérémonie avait attiré beaucoup de protestants qui, tous, furent édifiés de l'ordre, et enchantés de la pompe qui y avait régné. Dans la pierre fut renfermé un parchemin commémoratif:

D. O. M.

« La première pierre de l'église cathédrale de Kingston, construite en l'honneur de la très sainte Vierge, sous le titre de sa Conception bienheureuse, a été bénite le 8 septembre 1843.

Souverain Pontife: Sa Sainteté Grégoire XVI.
Reine d'Angleterre: Sa Majesté Victoria.
Gouverneur du Canada : Sir Charles Metcalfe.
Evêque de Kingston: Mgr Remi Gaulin.
Evêque coadjuteur: Mgr Patrick Phelan.
Curé de la paroisse: Rév. Patrick Dollard.
Architecte: M. G. Murray. »

Cette église fut complétée en peu de temps, malgré les obstacles. Le parti orangiste, qui comptait de nombreux partisans à Kingston, en voulait au succès du catholicisme; et pendant la construction de la cathédrale, il y avait eu plusieurs actes de violence commis. Mgr Phelan et M. Lafrance eux-mêmes n'avaient pas été épargnés. Les catholiques qui avaient voulu prendre la défense de leurs pasteurs, avaient été arrêtés et l'un d'eux tué (Morisson).

En 1846, la nouvelle maison de l'évêché étant à peine finie, nos Sœurs furent mises en possession de l'ancienne, où elles eurent le bonheur de posséder le très saint Sacrement d'une manière permanente. Cette maison communiquait avec les classes des externes par un chemin couvert. C'est là que mourut Sœur Sainte-Julie (Bouthillier) le 9 novembre 1848; le personnel de la mission étant alors: Sœur Saint-Colomban, Sœur Sainte-Thècle, Sœur Saint-Stanislas, Sœur Sainte-Eulalie.

Après que le siège du gouvernement eût été transféré à Montréal, le pensionnat de Kingston perdit un peu d'importance, et les pensions

furent diminuées; le prix qui avait été de $8. fut mis à $6.

Lettre de Mgr Phelan, évêque de Carrha, coadjuteur de Kingston.

Kingston, 12 avril 1844.

Chère Sœur Supérieure,

« Il y a longtemps que j'aurais dû vous remercier de la bonté que vous m'avez montrée en tout temps, mais particulièrement dans ces derniers temps, que vous m'avez invité à assister à la cérémonie de profession de la petite Sainte-Thècle. Mais les occupations nombreuses dans lesquelles j'ai été engagé m'en ont empêché jusqu'à présent. Lorsque j'ai eu l'honneur de recevoir votre très estimée lettre d'invitation, je suis allé faire une mission qui était déjà déterminée; et quoique mon désir m'eût emporté à Montréal à cette occasion le devoir de mon état m'a commandé de me rendre à mon poste, pour nourrir de pauvres brebis déjà longtemps affamées de la parole de Dieu, et des sacrements dont elles avaient grand besoin. Je n'ai pas manqué de prier à l'autel, ce jour-là, pour elle et votre chère Communauté. J'espère que la petite Sainte-Thècle n'abusera pas de la grâce que le Seigneur a daigné lui accorder, et qu'elle travaillera généreusement pour la gloire de l'Epoux divin qui l'a choisie pour son épouse, ainsi que pour le salut de son âme, afin que nous soyons tous unis dans le banquet éternel qu'Il a préparé

pour ceux et celles qui lui seront fidèles dans ce monde. Je lui ai écrit, il y a quelques jours, et je n'ai pas manqué de lui conseiller d'être une bonne et obéissante religieuse.

Chère Sœur supérieure, vous me paraissez oublier l'espèce de promesse que je vous ai cru m'avoir faite lorsque j'ai eu l'honneur de vous visiter à Montréal, après ma consécration, à l'égard d'une autre Sœur que je vous ai priée de nous accorder pour aider celles qui sont déjà ici; car je ne vois aucune apparence que vous en ayez l'intention. Est-ce ainsi que vous oubliez vos enfants? Pensez-y, s'il vous plaît! Ah! chère Sœur, si vous connaissiez combien le démon travaille pour frustrer nos efforts et empêcher l'œuvre de Dieu dans ce pays-ci, je suis persuadé que vous feriez tous vos efforts pour nous aider à vaincre cet ennemi du genre humain, et prendre part à la couronne que nous espérons gagner dans nos combats. Vos Sœurs sont en bonne santé; je fais mon possible pour les protéger et les conduire dans le chemin du ciel, en union avec vous. Je me propose de les bientôt établir sur un meilleur pied qu'elles n'étaient depuis leur arrivée ici. Je me recommande aux prières de votre sainte Communauté; et de ma part, quoique indigne, je ne manquerai pas de me souvenir de vous au saint sacrifice. En vous souhaitant les bénédictions du ciel, j'ai l'honneur d'être,

Votre, etc...

† Patrick, évêque de Carrha. »

20 novembre 1846.

Chère Sœur,

« J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 7 courant, qui m'a annoncé la mort de deux Sœurs, dont une, la chère Sœur de la Croix, était ma très grande amie. Aussi je n'ai pas manqué d'offrir le saint sacrifice de la messe pour le repos de leurs âmes.

Permettez-moi de vous offrir mes remerciements de la bonté que vous avez eue en nous donnant la quatrième Sœur dont nous avions tant besoin. Elles se portent toutes très bien dans leur nouvelle habitation; elles ont beaucoup d'espérance que les pensionnaires vont augmenter en nombre, et pour leur donner de la place pour les loger, je me propose de faire tourner la maison d'école qui est à côté pour en faire un dortoir en haut, y faisant ouvrir une porte de communication du dortoir actuel; alors, elles auront de la place pour loger au moins vingt-cinq ou trente pensionnaires. Avec cet arrangement, elles auront la grande maison pour les différentes classes, et dortoir pour elles-mêmes. Le bas étant entièrement séparé, fera une belle et grande école, ayant deux grandes classes pour les pauvres. Vous voyez, ma chère Sœur, quels sont les efforts que je veux faire pour mettre vos enfants chéries en état d'avancer le bien de la religion à Kingston, tandis que je suis moi-même dans une partie du collège. Nous avons déjà vingt-cinq étudiants, dont quatre sont ecclésias-

tiques. Remercions Dieu de ce qu'il bénit nos efforts pour la gloire de la religion. Priez, s'il vous plaît, et faites prier vos enfants pour nous, afin que nous puissions, au milieu de nos misères et de nos difficultés, bien réussir en l'accomplissement de nos devoirs envers les âmes confiées à nos soins.

J'ai l'honneur d'être,

Votre très obéissant et dévoué serviteur en J.-C.

† Patrick, évêque de Carrha. »

1846.

Chère Sœur,

« Permettez-moi de vous offrir mes plus sincères remerciements pour la bonté que vous m'avez toujours témoignée, pour moi et pour le troupeau confié à mes soins. Vos chères enfants sont, Dieu merci, en bonne sonté, et pleines de courage au milieu des difficultés qu'elles ont à surmonter.

Comme le révérend M. Brennan, de Belleville, sur la baie de Quinté, a fait bâtir une bonne maison pour loger des Sœurs et y faire les écoles, je vous prie en grâce de m'informer, sitôt que possible, si je dois compter sur vous pour cet établissement le printemps prochain. En attendant, nous allons redoubler nos prières pour avoir de vous une réponse favorable.

Votre, etc...

† Patrick, évêque de Carrha. »

5 décembre 1846.

Chère Sœur,

« N'ayant nulle apparence de l'arrivée des Sœurs pour Belleville, je prends encore la liberté de vous en dire un mot. Le révérend M. Brennan, ainsi que la Congrégation catholique de cette ville, est tout à fait découragé... si les Sœurs ne viennent pas avant la fin de ce mois-ci, le salaire alloué par le gouvernement pour les écoles séparées de Belleville sera perdu pour l'année prochaine. Permettez-moi donc, chère Sœur supérieure, de vous prier de nous prendre en votre charitable considération.

Vos chères Sœurs de Kingston sont en bonne santé, Dieu merci !

J'ai l'honneur d'être,

Votre très obéissant serviteur,

† Patrick, évêque de Carrha. »

---

16 janvier 1847.

Ma chère Sœur,

« J'ai l'honneur d'accuser réception de votre très estimée lettre, par laquelle vous me faites les meilleurs souhaits pour le commencement de la nouvelle année ; et ce n'est point par vaine civilité, mais bien par penchant du cœur que je vous rends la pareille en ce moment, et le témoignage de mon atachement à votre respectable

maison. Puissiez-vous, ma chère Sœur, mieux encore que jamais augmenter le nombre de vos enfants, pour aller former la jeunesse à la vertu et à la science chrétienne partout où on en a tant besoin !

Mes chères enfants sont toutes en bonne santé ; et il paraît que le pensionnat va prendre une place en Haut-Canada qui ne sera pas la dernière, au moins, nous en avons l'espérance, et nous faisons notre possible pour la favoriser.

En me recommandant aux ferventes prières de votre Communauté, et en vous assurant des miennes, j'ai l'honneur d'être,

Votre dévoué serviteur,

† Patrick, évêque de Carrha. »

---

9 novembre 1848.

Chère Sœur,

« C'est avec douleur que je vous ai annoncé, par télégramme, la mort subite de Marie-Elisa Bouthillier, dite Sainte-Julie, qui a été prise d'une inflammation que les soins du docteur et de ses Sœurs n'ont pu arrêter. On ne croyait pas cependant qu'il y avait aucun danger jusqu'à ce matin, lorsqu'elle se trouva mal en se levant pour aller à la chambre voisine de son dortoir. Aussitôt qu'on m'a dit qu'elle était en danger de mort, j'ai couru sans délai au couvent, où j'ai

eu seulement le temps de lui donner l'Extrême-Onction et les indulgences; pendant que je faisais les prières des agonisants, elle a rendu son âme à son Créateur, avec toutes les marques d'une bienheureuse. Il n'est pas nécessaire d'ajouter combien nous sommes affligés de sa mort; car elle se faisait estimer de tout le monde, ayant très bien réussi à sa classe, s'étant fait aimer et respecter des enfants. Il n'y a que quelques jours, elle nous faisait remarquer que sa santé était bien meilleure à Kingston qu'elle ne l'avait été à Montréal; le bon Dieu a voulu la récompenser en l'appelant à son royaume éternel.

J'ai fait dire la sainte messe ce matin pour le repos de son âme, et j'en dirai une autre demain matin moi-même pour la même fin. Nous nous proposons de faire son enterrement dans l'église Saint-Joseph, samedi prochain, à 8 heures, après qu'on aura chanté pour elle un service solennel. Je l'aurais fait enterrer dans la cathédrale, mais comme cette église de Saint-Joseph est attachée au couvent, j'ai cru devoir y faire déposer ses restes, d'autant plus qu'elle a souvent éprouvé là beaucoup de consolations spirituelles, en y faisant sa visite au très saint Sacrement, aussi bien qu'en assistant aux prières de l'archiconfrérie tous les dimanches.

Vous pouvez bien être assurée, chère Sœur, que je n'ai rien manqué pour lui donner toutes les consolations de la religion, ainsi qu'à celles qui me restent encore. Ayez donc la bonté de ne

pas manquer à me procurer une autre Sœur, qui nous aidera à continuer les grands biens que nous faisait la bien-aimée Sainte-Julie; et vous ajouterez encore au droit que vous avez à ma reconnaissance. En me recommandant aux prières de la Communauté, j'ai l'honneur d'être,

Votre très dévoué serviteur,

† Patrick, évêque de Carrha. »

Montréal, 18 janvier 1846.

Ma très chère Sœur (Sœur Saint-Alexandre),

« Je savais bien que vous n'étiez ni morte ni ingrate, mais bien silencieuse. Aussi, quand vous avez rompu votre trop long silence, je m'en suis grandement réjoui. Ecrivez donc, s'il vous plaît, souvent de même; si vous saviez comme cela sera pour moi un soulagement à l'inquiétude pareille à la vôtre que je n'ai pas cessé d'éprouver, depuis longtemps, vous n'auriez plus de respect humain. Allons, parlons-nous comme quand j'étais à ce *pauvre* mais pourtant *cher* Kingston. D'abord, il est bien entendu que je reçois de tout cœur les vœux, les souhaits que vous formez pour ma chétive existence. Ensuite, il est bien entendu aussi que je vous bénis avec toute l'effusion de mon âme; et que ce n'est pas seulement comme l'indigne prêtre d'autrefois, mais encore comme l'indigne évêque de Martyropolis, que je forme sur vous toutes trois grandes et larges bénédic-

Lettres de Mgr Prince, coadjuteur de Montréal, aux Sœurs de Kingston.

tions. Si donc le ciel ne vous bénissait pas, ce ne serait plus ma faute à moi; car je lui ai demandé, je lui demande et je lui demanderai même avec instance qu'il vous bénisse et *rebénisse,* sans mesure et sans fin. Voilà pour vos étrennes, mes bien bonnes et bien chères Sœurs en Jésus-Christ.

Parlons un peu d'affaires maintenant... Votre pensionnat n'est pas assez fréquenté, malheureusement; Mgr Phelan me l'écrivait aussi ces jours derniers. Cette indifférence des Kingstonniens cessera j'espère, au moment où l'éducation de l'autre sexe prendra racine dans le nouveau collège; car je pense que des parents qui amèneront leurs fils au collège amèneront aussi assez souvent leurs filles au couvent. Puis, à l'occasion de votre changement de domicile. — soit que vous veniez habiter l'évêché actuel, soit que vos voisines hospitalières y viennent pour avoir la vieille église en vous cédant les logements qu'elles occupent près de la nouvelle cathédrale —, à l'occasion, dis-je, de votre translation, je ne sais pourquoi je me persuade qu'il y aura un nouvel élan tout en votre faveur. Ensuite, la population qui vous environne doit nécessairement augmenter en nombre et en prospérité; le cours des événements commerciaux et politiques doit amener cela assez prochainement. Tâchez donc de vivoter, pas trop misérablement pourtant, en attendant; puis, quand vous aurez rempli la coupe des mérites de fondatrices, alors l'abondance et les joies vous viendront simultanément. Il faut servir le Seigneur

dans l'allégresse, même au milieu des tribulations et des angoisses. Confiance donc! vous triompherez à la fin. D'ailleurs, vous instruisez toujours un grand nombre de pauvres, et cela doit porter son fruit tôt ou tard. Ecrivez-moi pourtant, s'il vous plaît, où vous en êtes de vos comptes et quelles sont toutes les autres difficultés où vous vous trouvez; je serai discret sur le contenu, et même sur la réception de toutes vos lettres. J'entrevois quelles sont les craintes qui vous gênent; dites tout sans appréhension. Mgr de Montréal vous porte le même intérêt que moi, et compatit à vos misères, ainsi qu'à celles de plusieurs de vos Sœurs. Comme vous êtes pauvres, n'affranchissez pas vos lettres; et ne tardez point par manque de bonne occasion.

Je salue tout particulièrement vos chères voisines et leur souhaite, ainsi qu'à vous, vertu, santé, argent. Puis aussi, un salut paternel à vos chères élèves, à celles surtout que j'ai connues autrefois, et à la meilleure, Mary-Ann, en particulier. J'ai l'honneur d'être, avec un respectueux attachement, ma très chère Sœur,

Votre dévoué père en Notre-Seigneur.

† J.-C., évêque de Martyropolis. »

Evêché de Montréal, 1er janvier 1847.

« Il est donc vrai que j'ai encore des Sœurs toutes dévouées à ma pauvre personne, et qu'à Kingston on me conserve fidèlement un charitable souvenir. Soyez-en éternellement récom-

pensées, mes bonnes institutrices de Notre-Dame; et demeurez persuadées que moi aussi j'ai bonne souvenance, tant de la Sœur Sainte-Agathe que de la Sœur Alexandre, *la pécheresse*. Je vous bénis donc toutes trois, toutes quatre, toutes ce que vous êtes, et vous souhaite force d'âme et force de corps!

J'ai appris avec plaisir la translation de vos saintes reliques dans la maison que j'habitai autrefois. Puissiez-vous y avoir des châsses dignes de toutes vos saintes! Je porte également intérêt à vos chères voisines hospitalières; veuillez bien leur transmettre l'expression de mes vœux les plus ardents, ainsi qu'à nos dévotes dames de Kingston, si elles pensent encore à moi dans leurs prières.

Je suis avec une vive affection, ma très chère Sœur Saint-Alexandre,

Votre bien fidèle serviteur et père en Notre-Seigneur,

† J.-C., évêque de Martyropolis. »

---

23 mai 1847.

Ma très chère Sœur,

« Ou plutôt, mes toutes très chères Sœurs de Kingston, car vous m'êtes toutes très chères en Notre-Seigneur, et vous me témoignez tant d'attachement et de souvenir pour quelque bagatelle de service que j'aurais pu vous rendre, que vous

me forcez de croire que vous êtes réellement reconnaissantes à l'extrême. Dieu vous en récompense! Lui qui aime les bons cœurs. De mon côté, je tâcherai de vous aider, au moins par mes pauvres prières.

Vous me demandez quand donc j'irai à ce fameux Kingston. Hélas! mes bonnes Sœurs, je crois que je vous verrai ailleurs que là auparavant; mais qu'importe! laissons la Providence nous conduire! Nous savons toujours bien que nous nous reverrons à l'aise dans le ciel; les *charbonniers* à côté des évêques et des princes. Travaillons toujours fidèlement pour y monter: aujourd'hui que le Saint-Esprit se donne pour cela, je le lui demande pour vous et pour moi.

D'un autre côté, il est bien entendu que j'ai reçu la belle étole et la bourse avec plaisir et reconnaissance. Je bénis toutes celles qui y ont travaillé, surtout ma petite Sœur Donavan. Je n'ai sous la main que quatre pauvres gravures; je les hasarde cependant. Les prendra qui voudra.

Voilà notre saint évêque qui nous arrive, tout canonisé de son vivant par le Saint Père lui-même. Au fond, il le mérite bien, et il y en a probablement au ciel qui ne sont pas plus saints que lui. Pour nous, mes chères Sœurs, tâchons du moins d'être canonisés après notre mort. Ce serait encore assez tôt de même.

La Communauté était bien avant-hier; elle est toute bouillante de ferveur, aujourd'hui que le

Saint-Esprit est descendu sur chacune d'elles, en prières depuis dix jours. Allons, adieu! mes bonnes filles; présentez mes saluts à vos chères voisines, et à ceux et celles qui prieront pour moi.

Je demeure bien affectueusement dans les sacrés Cœurs de Jésus et de Marie,

Votre tout dévoué père,

† J.-C., évêque de Martyropolis. »

POINTE-AUX-TREMBLES DE MONTRÉAL

Le 17 juin 1845, il fut permis aux Sœurs de cette mission de faire faire des réparations pour vingt-cinq piastres. Le 26 août de la même année, Mgr de Montréal écrivait à Mère Sainte-Madeleine, relativement à cette mission: « Je vous envoie ci-inclus la lettre de la bonne Sœur Saint-Jérôme, en vous informant que je ne puis permettre à une institutrice protestante d'enseigner dans aucun de vos couvents; vous en connaissez les raisons. »

Il fut permis à Sœur Saint-Jérôme:

29 août 1846: De faire des réparations pour 150 louis.

2 octobre 1846: De donner à l'église pour aider à construire un jubé.

1er avril 1847: Réparations aux cheminées: 25 louis.

BOUCHERVILLE

Le 16 septembre 1844, la maison laissée par M. Tabeau à Mgr de Montréal fut bénite par M. Papin, curé de la paroisse assisté de six prêtres. Nos Sœurs en prirent possession, en remplacement de leur couvent, incendié l'année précédente. Le 7 avril 1847, le conseil donna permission de mettre une pompe dans cette maison. Ce qui occasionna une dépense de treize louis.

LAPRAIRIE

La mission de Laprairie fut interrompue pendant huit ans : de 1836 à 1844, par défaut d'encouragement, les parents aimant mieux envoyer leurs enfants dans les écoles séculières que de les mettre sous la conduite des Sœurs. Pendant cet intervalle, la maison servit à diverses fins : pour loger les soldats pendant les troubles politiques, comme maison d'école pour garçons et filles, et enfin, elle servit de chapelle pendant la construction de l'église. Lorsque les Pères jésuites furent mis en possession de la cure, ils témoignèrent le désir d'y voir les anciennes missionnaires ; et Mgr de Montréal ayant décidé qu'elles y retournassent, Sœur Saint-Hippolyte et Sœur Saint-Patrice y furent envoyées, après que la Communauté eût fait faire les réparations nécessaires. Les enfants se présentèrent alors en grand nombre. En 1846, le 5 juin, vers 6 h.

du soir, un furieux incendie éclata à l'extrémité du village de Laprairie. Les étincelles poussées par un vent très fort, communiquèrent bientôt les flammes dans toutes les parties du village. Les Sœurs, après avoir confié leurs élèves à des personnes de confiance, s'employèrent à sauver les effets de la mission. Cinq ou six soldats de la garnison qui stationnaient d'ordinaire à Laprairie, se mirent à leur service; et grâce à l'activité qu'ils déployèrent, le couvent échappa au désastre. Quatre fois les dalles qui étaient en bois prirent feu, et l'auraient communiqué à la maison, si la couverture n'eût été récemment blanchie à la chaux très épaisse. L'échelle qui n'était point couverte de chaux prit feu; un soldat la fit aussitôt disparaître. Cependant nos Sœurs attribuèrent la conservation de leur maison, moins aux secours extérieurs qu'à la protection de la très sainte Vierge; car elles avaient eu soin de mettre une image de cette bonne Mère dans une croisée de l'étage supérieur, en lui demandant avec foi et confiance de garder sa maison. Le lendemain, Mgr de Montréal se rendit auprès des pauvres victimes de l'incendie, accompagné de quelques prêtres et de plusieurs citoyens de la ville... Mère Sainte-Madeleine, accompagnée de Sœur Sainte-Scholastique, était sur le même bateau que Sa Grandeur. Rien de plus déchirant que le spectacle qui s'offrit à leurs yeux... le bord de la rivière était jonché d'hommes, de femmes et d'enfants, se lamentant et gémissant sur leur triste sort; tous étaient dépourvus non seulement d'asile, mais encore des se-

cours indispensables. Mgr les consola par des paroles pleines de charité et de compassion; puis, il se rendit au couvent, où tous allèrent recevoir de sa main, ou de celles des personnes qui l'accompagnaient, les provisions qui avaient été apportées. Les Sœurs de la Providence avaient considérablement souffert du fléau; pendant les quinze jours qui furent employés à réparer leur maison, elles logèrent chez nos Sœurs. Celles-ci, dès qu'elles furent un peu remises de leurs fatigues, songèrent à mettre leur propre maison en ordre, afin de pouvoir recommencer leurs classes au plus tôt; ce qui eut lieu en septembre. Sœurs Saint-Hippolyte et Saint-Patrice furent alors remplacées par nos Sœurs Saint-Georges et Saint-Claude. Mgr de Montréal ayant fait appel à la charité publique en faveur des incendiés, MM. de la Broquerie et de Boucherville se montrèrent particulièrement généreux. Notre maison mère donna pour sa contribution $50. outre les secours qu'elle avait fait distribuer par l'entremise des Sœurs de la mission.

SAINT-DENIS

Le 6 janvier 1846, le conseil autorisa les Sœurs de cette mission à faire une dépense de 70 louis pour jalousies, doubles-châssis, réparations diverses. Vers le même temps, il approuva l'engagement pris par les Sœurs de Saint-Denis à l'occasion d'un terrain donné par Madame Séraphin Cherrier : 81 pieds de large, 180 de long. Et notre

Mère Sainte-Madeleine écrivit à Madame Cherrier ce qui suit :

Madame,

« C'est avec toute sorte de reconnaissance que notre Communauté a appris que votre générosité faisait don à nos Sœurs de la mission de Saint-Denis d'un lopin de terre très avantageux, vu sa proximité de celui que nous avons déjà. Nous l'acceptons avec reconnaissance, et nous nous engageons à remplir les conditions mentionnées : d'une communion à perpétuité que les Sœurs de la dite mission feront le jour de Saint-Antoine, 13 juin, à l'intention de la charitable et respectable donatrice.

Il me reste à présent, Madame, à vous féliciter de ce nouveau trait de votre charité. Ce n'était pas assez pour votre zèle d'avoir fait du bien pendant votre vie, vous voulez encore le continuer, lorsque vous serez dans la jouissance promise à ceux qui, comme vous, auront pris soin des pauvres.

Nous formons, Madame, des vœux pour votre bonheur parfait ; daignez, s'il vous plaît, les agréer, ainsi que l'estime respectueuse avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Votre, etc...

Sœur Sainte-Madeleine, supérieure. »

SAINT-HYACINTHE

Compte rendu des examens de 1843, publié dans les « Mélanges religieux » :

« Lundi, 31 juillet, ont eu lieu les examens publics des élèves du couvent de Saint-Hyacinthe, en présence d'un nombreux et respectable auditoire. C'est avec un véritable plaisir que je rends compte de cette jolie fête littéraire, parce qu'il y a été fait preuve des plus beaux progrès, et qu'on a pu en concevoir les plus flatteuses espérances pour l'avenir de cette maison. Les dames de la Congrégation ont compris qu'il fallait, à Saint-Hyacinthe, une institution où les jeunes filles pussent recevoir une éducation complète et adaptée aux exigences de l'époque. Saint-Hyacinthe occupe une position centrale, et prend chaque jour de nouveaux degrés d'agrandissement et de prospérité. De plus, un si grand nombre de parents envoyant leurs fils prendre leur éducation au collège du lieu, il était sans doute très naturel qu'ils souhaitassent y voir, pour l'avantage de leurs jeunes filles, une institution qui ne leur laissât rien à désirer. C'est à ce vœu que les zélées institutrices du couvent de Saint-Hyacinthe paraissent tout à fait désireuses de correspondre. Depuis deux ans surtout, le programme de leurs études a reçu des développements considérables : il comprend la grammaire, la géographie, l'arithmétique, l'histoire sainte et celle du Canada, le dessin, et les différentes espèces de broderie, etc.,

etc. L'anglais est aussi enseigné avec succès. Ce fut une vive satisfaction pour les assistants de voir avec quelle facilité plusieurs élèves traduisent l'*English Reader,* et comme elles répondirent d'une manière brillante aux questions sur la grammaire de Murray, et la géographie apprise en langue anglaise. Pourtant ces améliorations ne sont encore qu'une partie de ce que les dames de la Congrégation se proposent de faire pour l'avantage des jeunes filles. On s'occupe en ce moment des moyens d'introduire l'enseignement du piano, pour la nouvelle année scolaire. L'histoire ancienne et la moderne, l'histoire naturelle, la littérature et la composition, les éléments de botanique, et autres parties des sciences naturelles, etc., doivent entrer à l'avenir dans le programme des études, selon que les circonstances le permettront, et que l'encouragement correspondra aux efforts des institutrices. La partie pratique et usuelle de l'éducation n'est pas négligée. Ce serait un faux préjugé de croire que les jeunes filles apprennent à broder, par exemple, et non à coudre. Il a été exhibé aux examens des souliers en laine très bien faits, et un beau couvre-pieds, qui était l'ouvrage d'une petite fille de onze ans. Si les parents le désirent et qu'ils fournissent les étoffes, on apprendra aux élèves à tailler et à faire les différentes espèces d'habits qu'il est possible et convenable qu'elles sachent faire. Les personnes qui se sont donné le plaisir d'assister aux examens ont dû voir avec satisfaction la facilité et la grâce avec lesquelles fut joué le

drame d'Esther. Honneur donc et félicitations aux demoiselles du couvent de Saint-Hyacinthe! L'intérêt qu'elles ont excité cette année fera attendre avec impatience leurs prochains exercices. »

Dans l'automne de la même année, 10 novembre, Mère Sainte-Madeleine informa le conseil que les Sœurs de Saint-Hyacinthe demandaient à avoir une petite chapelle dans leur maison, pour profiter de l'offre généreuse que leur faisaient les Messieurs du collège d'aller donner la messe chez elles tous les jours. La chose ayant été communiquée à Mgr de Montréal, Sa Grandeur y répondit par le document suivant, en date du 17 novembre:

« Ignace Bourget, évêque de Montréal, etc., sur la demande qui nous en a été faite par la très honorée Sœur Sainte-Madeleine, supérieure de la Congrégation de Notre-Dame de cette ville, et dans le désir de témoigner notre estime à la dite Communauté qui travaille avec tant de zèle à répandre dans les campagnes de ce diocèse, ainsi que dans cette ville, une éducation vraiment soignée sous tous les rapports, Nous avons érigé et érigeons, par le présent décret, un oratoire privé dans la mission de Saint-Hyacinthe d'Yamaska, lequel sera sous le titre et invocation de la Présentation de la sainte Vierge; et nous donnons à M. Edouard Crevier l'un de nos archiprêtres et curé de Saint-Hyacinthe, la permission de le bénir selon les formes du rituel. Nous permettons en vertu d'un indult

du Souverain Pontife, en date du 31 mai 1840, à tout prêtre employé dans le saint ministère d'y célébrer la messe basse, tous les jours de l'année, même aux plus grandes solennités, et aux Sœurs de la dite Communauté, ainsi qu'à leurs élèves et commensaux de satisfaire au précepte d'entendre la messe en assistant à celle qui se célébrera dans le dit oratoire. De plus, en vertu d'un indult du saint Siège apostolique, en date du 27 mars de la présente année, obtenu à la sollicitation de notre cher frère, M. J.-S. Raymond, préfet des études au séminaire de Saint-Hyacinthe alors résidant dans la ville sainte, Nous accordons à perpétuité à toutes les Sœurs de la dite Congrégation et à leurs élèves une indulgence plénière, applicable aux âmes des défunts par manière de suffrages; pourvu que, s'étant confessées avec une véritable contrition, et ayant communié, elles visitent la dite chapelle le jour de la dite fête de la Présentation de la bienheureuse Vierge Marie, depuis les premières vêpres jusqu'au coucher du soleil du dit jour, et qu'elles y prient quelque temps à l'intention de Sa Sainteté. Nous n'entendons pas toutefois exempter les dites Sœurs ni leurs élèves des offices de paroisse, auxquels elles seront tenues d'assister en qualité de paroissiennes, autant qu'elles en seront capables. Enfin, notre intention spéciale est que les dites Sœurs et leurs élèves récitent pour Nous un *Pater* et un *Ave* à la fin de leur messe de règle, quand elles l'entendront dans le susdit oratoire.

Donné à Montréal, le 17 novembre 1843, sous

notre seing et sceau, et le contreseing de notre assistant-secrétaire.

† Ignace, évêque de Montréal.

Par Mgr J.-O. Paré, chanoine,
assistant-secrétaire. »

En 1843, nos Sœurs firent une dépense de trente-trois louis pour des classes dans le bas de la maison... et en 1845, elles firent faire un dortoir qui leur coûta vingt-cinq louis.

En 1846, les messieurs du collège s'offrirent à prendre la direction entière du couvent; ce qui devait être très avantageux surtout pour le progrès des élèves. Cependant M. Larocque craignait que ceci ne fît peine à M. le curé (Crevier de Bellerive) ; mais dès que Sœur Sainte-Victoire lui en eut fait la proposition il y consentit volontiers, et donna son adhésion par écrit. De plus, Mgr de Montréal confirma la chose en donnant officiellement aux Messieurs du Séminaire le titre de directeurs du couvent.

La même année, nos Sœurs reçurent, comme allocation du gouvernement, 76 louis; 36 pour l'anglais, 40 louis pour les deux classes inférieures... la première classe n'étant pas sous le contrôle des commissaires.

Ma très honorée Sœur,

Lettre de M. J.-S. Raymond à Mère Sainte-Madeleine.

« J'ai bien tardé à répondre à la lettre si bienveillante que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser; mais j'attendais celle que vous m'aviez annoncée de la part de Mgr de Montréal, dans la pensée que celle-ci pourrait me fournir l'occasion de vous dire quelque chose de spécial. Sœur Sainte-Victoire m'a communiqué ces jours-ci la décision de Monseigneur. Je me serais prêté de grand cœur à tout ce que vous auriez voulu, mais je ne puis m'empêcher de me réjouir qu'il soit convenu que la supérieure de chaque mission ait à signer les attestations des prix; il me semble que les élèves seront plus flattées d'avoir sur leurs prix le nom d'une maîtresse qu'elles auront chérie et vénérée, et à laquelle elles devront tant de reconnaissance. Aussi en disant à Sœur Sainte-Victoire que je ne pouvais signer les attestations, parce que je n'avais aucun titre qui m'autorisât à le faire, je n'avais pas l'intention de demander un titre; je voulais seulement donner une raison péremptoire qui justifiât mon refus.

Je suis confus, ma très honorée Sœur, de tout ce que vous voulez bien me dire. Je n'ai rendu que de très légers services à votre institution; le peu que j'ai fait, je l'ai exécuté comme l'accomplissement d'un devoir. Il me semble en effet que nous, prêtres du collège, devons être animés de l'esprit de M. Girouard, et entrer dans ses vues. Or, il a été le fondateur du couvent de Saint-Hyacinthe; c'est pour nous une obligation

de nous intéresser à cette belle œuvre de son dévouement à l'éducation chrétienne. Et d'ailleurs, le bien que vous faites parmi nous doit nous porter à vous aider dans votre travail. Il y a tant de labeur pour les Sœurs si peu nombreuses de notre couvent, leurs occupations sont si multipliées, que c'est justice d'apporter quelque coopération à une œuvre à laquelle elles se livrent pour le bien de notre paroisse. Voilà les motifs qui m'ont engagé à consacrer à votre maison le peu de loisir que me laissaient mes travaux du collège.

J'ai été au reste amplement récompensé de ce que j'ai fait, par la bienveillance extrême des maîtresess à mon égard, et la docilité et le bon esprit des élèves. Vous me permettrez de dire que Dieu a béni cette maison, comme sans doute toutes celles qui sont l'objet du zèle de votre Congrégation. J'ai été édifié de la piété et de la régularité du pensionnat ; Dieu, je puis le dire, y est aimé et servi. Aussi, je ne puis que me féliciter de ce que j'ai été appelé à exercer auprès de vos chères élèves un ministère qui a été pour moi plein de consolation et d'édification.

J'ai éprouvé pour ma santé qui s'est améliorée cette année, et pour d'autres avantages plus précieux, j'ai éprouvé l'efficacité des prières qui se font au couvent de Saint-Hyacinthe. Plein de confiance dans les demandes que la Congrégation de Notre-Dame adresse au ciel, je me permets de demander à la supérieure et aux membres de cette pieuse Communauté une petite part à leurs prières.

Veuillez agréer l'expression de mon profond respect.

Votre très humble et dévoué serviteur,

J.-S. Raymond, ptre. »

En 1848, le jour même de la distribution des prix, le couvent de Saint-Hyacinthe fut le théâtre d'une scène de deuil. Mlle Célina Lafrance de Saint-Aimé, pensionnaire depuis quatre ans, prit part comme les autres à la séance littéraire ; elle reçut cinq couronnes, entre autres celle d'excellence et de sagesse ; puis prononça le discours d'adieu. Après la distribution, elle se sentit fatiguée ; et le soir, une hémorrhagie des poumons se déclara. Le médecin ayant constaté un danger prochain, on lui administra les derniers sacrements qu'elle reçut avec une piété angélique vers 11 heures... et sur les trois heures du matin, elle expira. « Les souhaits de cette enfant privilégiée sont accomplis, dit alors M. Raymond ; depuis longtemps elle demandait la fin de son exil. » Elle fut exposée dans la salle où avait eu lieu la distribution des prix ; et le soir, un grand nombre d'élèves vinrent prier auprès de sa dépouille mortelle. Voici ce que l'une d'elles écrivit ensuite :

« A l'heure même, et dans le lieu où la veille elle avait reçu ses prix et fait son adieu au couvent, nous nous rassemblâmes toutes auprès de notre chère Célina, dont le visage était décou-

vert. Son éloge fut prononcé par un grand nombre de personnes. Nous allâmes ensuite à la chapelle prendre sa couronne d'excellence aux pieds de la très sainte Vierge, et l'une d'entre nous la lui mit sur la tête. Il y eut un grand concours à ses funérailles, le lendemain. »

BERTHIER

Dans une lettre datée de Sainte-Mélanie, 21 juin 1844, Mgr de Montréal disait à Mère Sainte-Madeleine : « Je vous prie de suggérer à Sœur Sainte-Cécile de demander à M. Gagnon la permission de faire faire une petite retraite aux élèves du couvent, pour les mieux préparer à la confirmation. Ce Monsieur ne manquera pas de m'en parler ; et alors, toutes choses s'arrangeront pour le mieux. »

1er octobre 1845, bénédiction de la cloche, nommée Marie-François-Régis-Madeleine.

Le 4 juin 1846, le conseil permit aux Sœurs de Berthier de dépenser 40 louis pour faire un dortoir.

TERREBONNE

13 février 1844. Le conseil permet de faire faire onze châssis-doubles, six chelins de façon par châssis.

29 mars 1847. Châssis-doubles au second étage, planchers réparés.

FONDATION DE CHÂTEAUGUAY

La seigneurie de Châteauguay, au sud du Saint-Laurent (lac Saint-Louis) distante de sept lieues de Ville-Marie, comprenant deux lieues de front sur trois de profondeur, fut accordée en 1673 par M. de Frontenac à M. Charles Lemoyne de Longueuil, dont le fils *Louis,* mort en héros au fort Nelson en 1694, et *Antoine,* qui servit avec gloire sous d'Iberville, furent sieurs de Châteauguay. L'année que mourut M. d'Iberville, 1706, la famille de Robutel acquit la seigneurie Châteauguay, qu'elle conserva jusqu'à la cession du pays aux Anglais. Alors, M. Joachim de Robutel passa en France; et en 1764, de l'avis de M. Montgolfier, Madame d'Youville acquit la propriété par l'entremise de Mademoiselle Anne de Robutel, pensionnaire à l'Hôpital-Général. La paroisse de Châteauguay fut érigée en 1736, sous le titulaire de Saint-Joachim, patron de M. de Robutel, alors seigneur de l'endroit. La première église fut construite à l'embouchure de la rivière Châteauguay, dont la source est aux Etats-Unis, et qui est devenue mémorable par le triomphe de 300 Canadiens sur 7000 Américains. Quarante ou cinquante ans plus tard la seconde église fut construite à une trentaine d'arpents de la première, en amont de la rivière, comme étant un point plus central de la seigneurie; car, quoiqu'elle ne fût pas toute habitée, il y avait cependant des colons disséminés un peu partout. Plus tard, l'église

ayant besoin de réparations, et les établissements en arrière ayant de beaucoup augmenté, il se forma un parti qui travailla activement à faire de nouveau changer le site de l'église, afin de la placer encore plus au centre. Ceci occasionna un démembrement, et la formation d'une nouvelle paroisse sous le titulaire de Sainte-Philomène. Le curé de Châteauguay était alors M. Jean-Baptiste Labelle, (1838-1840). Il fut remplacé par M. Jean-Baptiste Bourassa, qui desservit Sainte-Philomène avec Châteauguay de 1840 à 1842.

C'est sous M. Bourassa que notre Communauté accepta la mission de Châteauguay (24 septembre 1842). La maison fut bâtie par le dévouement et le zèle de ce monsieur; puis le 25 août 1844, nos Sœurs Sainte-Clotilde et Sainte-Catherine furent désignées pour aller en prendre possession. Le 30, Mgr de Montréal fit la bénédiction du couvent, après avoir offert pontificalement le saint sacrifice, et prêché sur les avantages de l'éducation religieuse. Il y avait à cette cérémonie plusieurs prêtres, neuf Sœurs Grises, et huit Sœurs de notre Communauté, qui s'étaient rendues la veille.

Le 26 novembre eut lieu la bénédiction d'une cloche par M. Joseph Marcoux, missionnaire au Sault Saint-Louis; elle fut nommée Jean-Baptiste-Madeleine-Denise. Parrain: M. Léonard Lepailleur. Marraine: Denise Lepailleur. Mère Sainte-Madeleine, avec deux autres Sœurs, s'était rendue la veille pour cette fête de famille.

En 1845, M. Jean-Baptiste Bourassa fut remplacé à la cure de Châteauguay par M. Edouard Lecours. Rendu à son nouveau poste, il écrivit la lettre suivante à notre Mère supérieure:

Saint-Hermas, 25 avril 1846.

Ma très révérende supérieure,

« Mon départ de Châteauguay a été si triste et si précipité que je n'ai pas pu faire un acte notarié avant de partir. Mais il y a un acte passé dans une assemblée de marguilliers qui assure au couvent le terrain qui y est mentionné et Mgr a approuvé le tout; si bien que c'est lui qui pourra faire exécuter ces résolutions. Je vous dirai sincèrement que je pensais avoir donné au couvent même plus qu'il n'est mentionné dans l'acte; et j'ai été agréablement surpris en apprenant que ces dames n'avaient pas encore leur compte, car si elles avaient pu toucher la moitié de la terre j'aurais été content. Je n'ai pas pensé de demander à Sœur Sainte-Clotilde si elle avait fait mesurer depuis la rivière, ou depuis la clôture seulement. Je vous dirai tout bas, en cas qu'elle ne l'ait pas fait, qu'on doit compter de la rivière; car le morceau de terre que nous avons obtenu par don, et la terre que nous avons achetée, se bornent là, à la rivière, et ça été notre intention de prendre les mêmes bornes pour le terrain du couvent... ce qui m'a toujours fait croire que j'avais donné plus qu'il n'est marqué dans l'acte. Je vous prie d'en parler en secret à Sœur Sainte-Clotilde; et si, dans ces limites, elle

n'a pas son compte, j'en parlerai à Mgr, qui lui fera rendre justice, j'en suis persuadé... Je suis toujours peiné que nos chères Sœurs de Châteauguay soient tracassées comme elles sont par notre petit homme. J'espère que votre très chère et très respectable Communauté ne m'oublie pas dans mon exil; quant à moi, je vous réponds que j'y pense souvent.

J'ai l'honneur d'être, ma très révérende supérieure,

Votre, etc...

J.-Bte Bourassa, prêtre, *exilé.* »

Châteauguay, 18 novembre 1845.

Révérende Sœur,

Lettre de Monsieur Ed. Lecours.

« Je vous prie de diminuer le prix pour l'anglais pour notre pauvre couvent de Châteauguay. Les gens qui sont obligés de payer déjà une certaine somme pour l'éducation en général trouvent dur, disent-ils, de donner un écu par chaque enfant tous les mois, principalement ceux qui mettent leurs petites filles pensionnaires ou demi-pensionnaires. Les commissaires de Châteauguay promettent même au-delà de quarante louis pour les Sœurs; et si vous tolérez sur le prix de l'anglais, nous ferons notre possible pour augmenter ces honoraires. Pour moi, révérende Sœur, j'ai un intérêt tout particulier de favoriser l'école anglaise au couvent; une école pro-

testante, tenue par un homme, attire malgré moi les petites filles catholiques, et j'aurai la douleur de voir à la fin cette école protestante mieux fournie que le couvent, surtout si l'anglais y manque...

J'ai l'honneur d'être,

Votre, etc...

Ed. Lecours, prêtre. »

La maîtresse anglaise envoyée à Châteauguay fut Mlle Mary Donnelly, au sujet de laquelle Mgr Prince écrivait le 22 octobre 1845 : « Ma très honorée Sœur, je prends la liberté de vous adresser une jeune demoiselle irlandaise, qui a une bonne éducation, et qui désire entrer dans votre Communauté. Elle me paraît une fille recommandable sous tous les rapports, mais malheureusement elle n'est point fortunée ; voilà pourquoi avant de vous engager à aucune dépense pour son noviciat, dans le cas où vous vous décideriez plus tard pour son admission, je me permettrai de vous suggérer de l'employer comme maîtresse d'anglais dans quelqu'une de vos maisons, si toutefois vous en avez besoin. » Cette demoiselle, entrée au noviciat l'année suivante, fit profession sous le nom de Sainte-Providence.

Le 26 janvier 1847, entre Messire Lecours et les marguilliers d'une part, et les Sœurs Sainte-Clotilde, Saint-Vincent de Paul, autorisées de

la Communauté, d'autre part, un acte notarié donnant aux Sœurs un terrain de sept à huit arpents en superficie, avec le couvent en pierre à deux étages et ses dépendances. De plus, jouissance et usufruit, jusqu'à ce que la fabrique de Châteauguay en ait besoin pour agrandir le cimetière, d'un terrain sur la terre de la fabrique et servant de parc jusqu'à ce jour. En outre, un autre petit terrain de la largeur du petit parc, et allant jusqu'au fossé... mouvant les dits terrains de la censive de la seigneurie de Châteauguay... à la charge des cens, rentes, droits seigneuriaux... pour l'éducation religieuse de la jeunesse. Dans le cas où le dit couvent manquerait, le tout retournerait à la fabrique.

L'ASSOMPTION

La rivière l'Assomption qui a sa source dans le lac de ce nom, environ quatre-vingt-dix milles au nord du Saint-Laurent, coule du nord au sud-ouest, et du sud-ouest au sud-est et au sud, formant un parcours de plus de cent milles, jusqu'à l'embouchure de la rivière Outaouais, dite des Prairies, dans le fleuve Saint-Laurent, au bout de l'île de Montréal. Cette rivière fut ainsi nommée lors de sa découverte; et ce ne fut pas sans une intervention providentielle, car Marie devait être la Mère et la Maîtresse de ses côtes, comme cela a paru d'une manière fort évidente lors de la cession faite à Messieurs les associés « Notre-Dame de Montréal », en tête desquels

se trouvait le vénérable M. Olier (17 décembre 1640). A la suite du contrat concernant la donation de l'île de Montréal, on fit cette addition: « Plus une étendue de terre de deux lieues de large, le long du fleuve Saint-Laurent, sur six lieues de profondeur dans les dites terres, à prendre du côté nord sur la même côte où se décharge la rivière de l'Assomption dans le dit fleuve Saint-Laurent, et à commencer à une borne qui sera mise sur cette même côte à la distance de deux lieues de l'embouchure de la dite rivière l'Assomption, le reste des dites deux lieues de face à prendre en descendant sur le fleuve Saint-Laurent... tout ce qui est de la rivière des Prairies jusqu'à la rivière l'Assomption, et depuis la dite rivière l'Assomption jusqu'à la borne ci-dessus, réservé à la Compagnie de la Nouvelle-France, se proposant d'y faire ci-après quelques forts et habitations. »

A propos de cette donation, M. Faillon observe: « Outre l'île qu'ils avaient désirée, ils reçurent la seigneurie Saint-Sulpice qu'ils n'avaient pas demandée, et qui même leur était alors entièrement inconnue. Aussi, dans un écrit qu'ils publièrent en 1643, ne purent-ils s'empêcher de signaler ce dénoûment inattendu comme l'une des marques visibles des bénédictions de Dieu sur leur œuvre; faisant remarquer que ceux qui avaient le droit de leur faire ces concessions (M. de Lauzon, etc.) leur donnèrent l'île de Montréal et d'autres terres aux environs, sans savoir bien alors ce qu'ils faisaient ni les uns ni les autres. » Quand on sait que M. Olier

connaît, par une vision intérieure, tous les endroits de Montréal, même les personnes qui devaient y travailler, et qu'on remarque qu'il avait laissé MM. Fancamp et de la Dauversière transiger l'acquisition de la terre désirée, on se figure facilement le fondateur de Saint-Sulpice perdu dans une de ses contemplations sublimes et Marie, à sa prière, se rendant maîtresse des personnes qui agissaient en cette affaire. La paroisse Saint-Sulpice de l'Assomption fut fondée en 1706... dans la délimitation des paroisses, en 1701 par le gouverneur de Vaudreuil; elle est définie en ces termes : L'étendue de la paroisse Saint-Sulpice de l'Assomption sera de deux lieues de front que contient le dit fief, à prendre du côté d'en bas depuis Lavaltrie en remontant le fleuve, jusqu'au fief de Repentigny; ensemble les profondeurs renfermées dans ces bornes... et le curé de la dite paroisse desservira, par voie de mission, le fief de Lavaltrie. »

La paroisse de l'Assomption proprement dite fut établie plusieurs années après celle de Saint-Sulpice, dont elle se disait *la fille;* c'était au moins sa sœur, si bien que dans plusieurs documents de l'époque, on voit ces deux paroisses mentionnées ainsi : Saint-Sulpice de l'Assomption, l'Assomption de Saint-Sulpice. Cette dernière comprenant une partie de la seigneurie de Saint-Sulpice, près des trois quarts de celle de la Chenaye au nord, et une partie assez considérable de l'ancienne seigneurie de Terrebonne, fut primitivement nommée Saint-Pierre du Portage; Saint-Pierre en honneur de son pre-

mier curé, M. Pierre Lesueur, p.s.s., et du Portage par analogie à sa position, que le docteur Meilleur a bien décrite: « La rivière l'Assomption, dit-il, en faisant nombre de circonvolutions fort agréables, à travers de fertiles campagnes, forme plusieurs presqu'îles romantiques et pittoresques dont la principale en forme de raquette, ayant près d'une lieue de circonférence, est en partie consacrée au site du beau village de ce nom. L'isthme de cette presqu'île est marqué par la rue d'environ trois arpents de long, qui passe au côté sud-ouest du presbytère. Cette rue s'appelle « rue du portage », parce que, autrefois, les Sauvages venant du nord, pour s'épargner la tâche de faire le tour de cette presqu'île faisaient, à travers l'isthme, le portage de leurs légers canots d'écorce de l'autre côté de la rive de la même rivière qui sert à former en même temps un autre isthme de soixante arpents, entre ce point-ci et la paroisse *Saint-Sulpice* vis-à-vis, sise sur le Saint-Laurent. Ici, il y a un débarcadère pour les vapeurs allant et venant sur le fleuve. La rivière de l'Assomption reçoit les eaux de la Rivière-Rouge, qui a sa source dans le lac Ouaro, près Rawdon, en arrière de la seigneurie Saint-Sulpice et de la rivière Achigan, qui commence au lac Achigan, environs d'Abercromby; de sorte que le village l'Assomption, situé sur une petite éminence sablonneuse, à vingt-quatre milles de Montréal, se trouve entre deux presqu'îles et quatre rivières, dont deux sont à trois arpents l'une de l'autre, passant immédiatement en arrière et en

front du village, et les autres sont l'Achigan, à deux milles du village, et le Saint-Laurent à trois milles vis-à-vis ce village. »

M. Joseph-Ed. Faribault nous fournit d'autres détails intéressants dans son « Guide de l'Assomption » : Cette localité a commencé à être desservie comme paroisse par M. le curé de Repentigny, révérend P. Lesueur, p.s.s. (arrivé à Montréal en 1710) le 29 juin 1724. On construisit une chapelle en bois sur l'emplacement occupé aujourd'hui par les MM. Faribault, du côté sud-est de la rue Saint-Etienne, entre les rues Sainte-Anne et Saint-Joachim. La croix de cette chapelle a été conservée et peut être vue au musée du collège. Le premier presbytère était aussi une maison en bois qui existe encore aujourd'hui sur la rue Saint-Etienne, au coin sud-ouest de la rue Saint-Hubert, et qui est la propriété d'Edouard Lapierre... A une couple d'arpents de l'extrémité nord-est de la rue Sainte-Anne, il y avait un camp occupé en permanence par des Sauvages. Ces derniers ont habité, paraît-il, cette localité longtemps avant son établissement par les Français ; parce qu'on y a trouvé plusieurs pièces attestant leur séjour à cet endroit, telles que haches en pierre, têtes de calumets, etc., dont on peut voir des *spécimens* au musée du collège.

Presque toute la presqu'île où est aujourd'hui le village demeura longtemps en bois debout, à travers lequel les colons passaient pour se rendre à l'église. La rivière était alors très étroite ;

et les piétons la traversaient près du ruisseau du Point du jour, sur une pruche renversée dont les deux extrémités étaient appuyées sur les côtés.

En 1742, M. Pierre Lesueur, natif d'Amiens, en France, après avoir solidement assis sa petite colonie, où il travaillait avec grand zèle depuis dix-huit ans, fut rappelé au Séminaire de Ville-Marie, où il mourut le 12 mars 1752, âgé de 68 ans. Son successeur fut M. Jacques Degeay, p.s.s., né en 1717 au diocèse de Lyon, arrivé à Montréal le 21 juillet 1742, et désigné cette même année pour la cure de l'Assomption. Un des premiers soins de M. Degeay fut de préparer les voies à la bâtisse d'une église en pierre; son plan fut approuvé par Mgr Henri-Marie de Pontbriand, dans la visite pastorale qu'il fit en 1749, et sur la première pierre de l'édifice, posée le 23 juin 1750, furent inscrits les noms suivants:

Sa Sainteté Benoît XIV, pape.

Sa Majesté Louis XV, roi.

Sa Grandeur Henri-Marie Dubreil de Pontbriand, évêque.

Son Excellence Jacques-Pierre de Taffenel, marquis de la Jonquière, gouverneur.

Baron de Longueuil, Charles Lemoyne, administrateur.

François Bigot, intendant.

Révérend Louis Normant, supérieur de S. S. et grand vicaire.

Révérend Jacques Degeay, p.s.s., curé.

Jean-Baptiste Lesage, ancien marguillier.
Joseph Lemire-Marsolet, nouveau marguillier.

L'édifice fut achevé dans l'espace de deux ans, et bénit par M. Louis Normant, supérieur du Séminaire, le 28 novembre 1752, M. Normant fut aussi parrain de la première cloche pour cette église, qui fut baptisée par M. Favard, p.s.s. et eut pour marraine dame Marie-Anne Godefroy de Tonnancour, épouse de M. Saint-Ange Charly.

En 1754, le village de l'Assomption fut autorisé par une ordonnance civile du gouverneur Duquesne de Menneville et de l'intendant Bigot (18 mars), sur pétition de M. Jacques Degeay et des principaux paroissiens. Cette ordonnance fixe le site du village d'une grandeur de deux arpents et demi sur sept; sur la terre du curé, d'un arpent et demi de front sur sept de profondeur; plus un arpent de front. C'est alors que la paroisse perdit son titre primitif, pour n'être plus connue que sous celui de l'Assomption; et on nomme Saint-Pierre la rue qui passe en avant de l'église, Saint-Jacques celle qui passe en arrière.

En 1755, Mgr de Pontbriand fit sa seconde visite pastorale à l'Assomption; après avoir examiné et approuvé les comptes des marguilliers, Sa Grandeur rendit l'ordonnance suivante (3 juin) : « Nous avons approuvé et approuvons la donation faite par M. Degeay du terrain de la dite église, suivant le contrat du 29 avril 1753, par-devant Daguille, notaire... De plus, une autre

donation du même M. Degeay, consistant en un terrain d'un arpent et demi de front, pour l'emplacement du presbytère, et le terrain qui doit appartenir au curé, à prendre à la palissade qui est vis-à-vis l'église jusqu'à la ligne de séparation, ce qui contient une prairie d'une figure irrégulière. La donation faite : 1°, à la condition que le dit curé ne pourra concéder aucun emplacement sur le dit terrain ; 2°, qu'il sera libre aux évêques de placer sur le dit terrain les Sœurs de la Congrégation, si le cas arrive, et de leur donner un emplacement de soixante pieds en carré ; 3°, que les mêmes évêques pourront sur le dit terrain agrandir le cimetière, et même le changer de place en cas de besoin ; 4°, à la charge au dit curé de payer la rente au seigneur.

En reconnaissance de la dite donation, Nous voulons et Nous ordonnons que les curés desservants de la dite paroisse disent à perpétuité une messe basse le 31 mars, qu'elle soit annoncée au prône le dimanche précédent comme devant être dite pour M. Degeay, *bienfaiteur de l'église,* non seulement à cause du terrain qu'il a donné pour l'église, mais encore à cause de la donation ci-marquée ; et encore plus pour les dépenses qu'il a faites pour la construction du presbytère et de l'église à quoi il faut ajouter tous les soins qu'il a pris et toutes les peines qu'il s'est données pour faire construire ces édifices. »

Dans la donation ci-dessus n'est pas compris le terrain qui est depuis la palissade jusqu'à la rivière.

Dans l'intervalle qui s'écoule entre la déclaration de guerre et la cession du pays à l'Angleterre, M. Louis Normant de Faradon, supérieur du Séminaire, et Mgr Henri-Marie de Pontbriand décédèrent tous deux à Saint-Sulpice: le premier, le 18 juin 1759, et Sa Grandeur, le 8 juin 1760. M. Montgolfier remplaça M. Normant; mais il s'écoula plusieurs années avant que Mgr Briand pût prendre paisible possession de son siège... Pendant ce temps-là, les paroissiens furent l'objet d'une sollicitude toute spéciale de la part de leurs pasteurs respectifs, et M. Degeay fut particulièrement admirable de zèle et de dévoûment. Non content de se multiplier à l'égard de ses paroissiens, il protégea les Acadiens chassés de leur sol et réfugiés sur le nôtre; il les accueillit avec une bonté plus que paternelle et leur concéda des terrains le long de la rivière Achigan jusqu'à quatre lieues, où ils formèrent un établissement qui fut nommé Saint-Jacques, du nom de leur fondateur. La mission Saint-Jacques dépendit de l'Assomption jusqu'à la mort de M. Degeay. Ce saint prêtre alla terminer sa fructueuse existence au Séminaire de Ville-Marie, où il décéda le 6 août 1774, âgé de 57 ans, dont 32 ans passés à combler l'Assomption de bienfaits.

M. Pierre de la Valinière, p.s.s., successeur de M. Degeay à la cure de l'Assomption, essaya de faire un établissement de la Congrégation sur le terrain donné à cet effet, et borné comme suit par l'arpenteur du Séminaire, le 7 octobre 1765: « Je soussigné, arpenteur juré à Montréal, cer-

tifie que je me suis exprès transporté au bourg de l'Assomption, dans la seigneurie de Saint-Sulpice, avec l'agrément de Messire Jean Brassier, prêtre et procureur de MM. les seigneurs de Saint-Sulpice, pour lui mesurer, arpenter et borner un emplacement de 180 pieds de terre de front sur pareil de profondeur, et au bout de sa profondeur se trouve avoir 188 pieds de front, lequel il dispose pour les Sœurs de la Congrégation, *qui doivent former un établissement dans cette partie;* tenant le dit emplacement sur le devant au niveau de la rue Notre-Dame, par derrière au terrain de la fabrique, d'un côté au sud-est, à la rue Saint-Pierre, d'autre côté au nord-ouest, à... (probablement la rue Saint-Jacques).

Le conseil d'alors (1775) ayant décidé qu'il n'y avait point de sujets pour l'Assomption, M. de la Valinière, ayant été employé ailleurs en 1777, et le Séminaire ayant laissé la cure aux Pères Récollets (les frères Pétrimoulx), on perdit de vue cet établissement du couvent. Après la mort de MM. Pétrimoulx, décédés tous deux la même année, 1799, M. Jacques-Antoine Gaiffe, p.s.s., arrivé en 1798, fut nommé curé de l'Assomption; mais il mourut en 1800, à Montréal, n'étant âgé que de 37 ans. Alors la cure passa successivement à M. Jean-Joseph Roy (1800-24), à M. Rémy Gaulin (plus tard évêque de Kingston) 1824-28; à M. Augustin-Magloire Blanchet (plus tard fondateur de notre couvent des Cèdres, puis évêque de Walla-Walla, ou Nesqualy, en Orégon, frère de l'archevêque

d'Orégon-City, François-Norbert), de 1828 à 1830; et enfin, à M. François Labelle, qui mit en marche la construction du couvent depuis si longtemps projetée, après avoir réalisé la fondation du collège, de concert avec les docteurs Cazeneuve, Meilleur, etc., 1833.

En 1827, Mgr Ignace Bourget, n'étant que prêtre, avait visité les paroisses de l'Assomption, Saint-Jacques, etc., comme secrétaire de Mgr de Telmesse. Lorsqu'il fut devenu évêque de Montréal, après la mort de Mgr Lartigue, il résolut de faire tout en son pouvoir pour procurer un couvent à ces paroisses devenues importantes, et dont les jeunes filles étaient obligées d'aller chercher l'instruction à Pointe-aux-Trembles ou au pensionnat de Montréal. M. Romuald Paré, curé de Saint-Jacques, ayant fait de vaines démarches pour avoir de nos Sœurs dans sa paroisse, Mgr y fit venir les dames du Sacré-Cœur, fondées à Amiens, au commencement de notre siècle, (1842). Quelques paroissiens de l'Assomption envoyèrent leurs jeunes filles au couvent du Sacré-Cœur, lequel se trouvait plus près que celui de Pointe-aux-Trembles; mais le plus grand nombre tenant à leur droit d'aînesse, goûtaient peu le plan de dépendre de Saint-Jacques, et ils résolurent de ne rien négliger pour se procurer un couvent à eux, d'autant plus qu'un terrain leur avait été donné à cet effet par le révérend M. Degeay, 77 ans auparavant. En conséquence, à la Saint Jean-Baptiste, qui fut célébrée pour la première fois dans cette paroisse, l'année 1843, pendant le dîner qui

se prit au petit bois près du village, on décida à l'unanimité la construction d'un couvent pour les Sœurs de la Congrégation, et on ouvrit une souscription dont le montant dépassa $2,300.

Le couvent était bien avancé quand M. François Labelle passa à la cure de Repentigny, laissant celle de l'Assomption à Mgr Gaulin, retiré de son diocèse de Kingston par suite de difficultés (1845). Le 6 août 1846, Sa Grandeur écrivit à Mère Sainte-Madeleine :

Ma révérende Sœur,

« J'ai le plaisir de vous informer que l'établissement que nous formons pour des Sœurs de votre vénérable institution est sur le point d'être achevé ; il le sera très certainement à la Saint-Michel, et nous nous flattons de l'espérance de le voir occupé par quelqu'une de vos bonnes Sœurs en octobre prochain. Nous nous en croyons si sûrs que nos marguilliers sont actuellement occupés à faire bâtir un jubé dans la chapelle de la sainte Vierge pour y loger pendant les saints offices et les Sœurs et leurs élèves.

Faites donc en sorte, très révérende Sœur, que ni notre populeux village, ni la paroisse ne soient frustrés dans leur espérance de voir leurs efforts couronnés de succès. D'ailleurs, quel dommage serait causé à cette maison, si elle devait rester inoccupée l'hiver prochain ! Mais je sais que vous avez trop de zèle pour le bien public pour ne pas faire tous vos efforts pour vous rendre à nos désirs.

Je suis bien parfaitement, très révérende Sœur,

Votre, etc...

† Rémy, évêque de Kingston. »

Le 20 novembre suivant, fut passé à la procure de notre Communauté un acte de donation dont voici le précis :

« Par devant les notaires Ls-R. Lacoste et J.-A. Labelle furent présents : Mgr Gaulin et M. Nicolas Riopel, marguillier en charge, autorisé à l'effet des présentes par une résolution passée à une assemblée tenue en la sacristie de l'Assomption, le 25 octobre dernier ; lesquels ont fait donation aux Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, d'un terrain de 115 pieds de front sur 204 de profondeur ; tenant par devant à la rue Saint-Pierre ; par derrière, à une autre rue qui passe en arrière de l'église ; d'un côté, au nord, au terrain de Jean-Baptiste Meilleur, écr., de l'autre côté, au sud, au terrain de l'église, avec le couvent et ses dépendances dessus construites ; ceci par Mgr Gaulin, comme curé de l'Assomption, avec une plus grande étendue de terrain au moyen d'un acte de donation consenti par Messire Jacques Degeay, p.s.s., passé devant maître Daguille, notaire royal, en date du 14 avril 1757.

Et le sieur Riopel, d'un terrain de 115 pieds de front sur 108 de profondeur, tenant par-de-

vant à une rue qui passe en arrière de l'église; par derrière et du côté du nord, à la propriété de Laurent Lecours, écr.; et d'autre côté, au sud, au surplus du terrain de la fabrique... avec une plus grande étendue de terrain au moyen d'une donation faite par Messire Degeay, p.s.s., le 29 avril 1753 à la fabrique, dont MM. les donateurs aideront les dites dames religieuses au besoin.

Mouvant les dits emplacements de la censive et seigneurie Saint-Sulpice; et envers le domaine d'icelle chargés des droits seigneuriaux ordinaires.

La présente donation ainsi faite sous la condition que les dites dames religieuses seront tenues de tenir des Sœurs de leur Communauté résidentes dans le dit couvent, pour y instruire les enfants, et y remplir tous les autres devoirs et fonctions accoutumés en leurs autres couvents. »

Approuvé par Mgr J.-C. Prince, évêque de Montréal. Administrateur.

Enregistré à l'Assomption, le 4 décembre 1846, par Ls-de-G. de Lorimier, député-régistrateur.

Les Sœurs nommées pour commencer cette mission furent: Thérèse Ritchot, dite Sainte-Claire, native de la paroisse, et Elmire Dussault, dite Sainte-Fébronie. Elles s'y rendirent le 27 janvier; la maison fut bénite solennellement en présence d'un grand nombre de paroissiens, le 10 février, par Mgr Gaulin, et le même jour, quarante élèves se présentèrent. Bientôt le nombre

augmenta, grossi qu'il était par les jeunes demoiselles des paroisses environnantes. Parmi les premières élèves du couvent de l'Assomption, on remarque:

De Saint-Roch, les demoiselles Roy, Lafortune, d'Orsonnens, Beaudry.

De Saint-Jacques, les demoiselles Viger.

De Saint-Sulpice, les demoiselles Piché, Lacombe.

De Repentigny, les demoiselles Thouin, Deschamps, Beaudin, Turenne, Croteau, Moreau.

De l'Assomption, les demoiselles Archambault, Jetté, Lemire-Marsolais, Dorval, Papin, Lesage, Gariépy, Galarneau, Chagnon, Normandeau, Malo, Robichaud, Peltier, Cormier, Leblanc, Barnabé, Mercier, Forest, Christin, Tessier, Gauthier, Nolin, Dufault, Gervais-Archambault, Demers, Granger, de Lorimier, Perrot, Martel, Davis, Dalpée-Pariseau, Roberge, Beaupré, Riopel, Chaput, Janson-Lapalme, Posé, Marsan.

Première maîtresse anglaise: Ellen Gleeson (1847-49) *aujourd'hui Sœur Sainte-Marie-Patrice, à Lorette au Kentucky, fondation du P. Nerincks.*

SAINTE-THÉRÈSE DE BLAINVILLE

M. Charles-Joseph Ducharme, né à Lachine en 1786, ordonné en 1814, nommé curé de Sainte-Thérèse en 1816, fonda en 1825 le collège de cette paroisse, au prix des plus grands sacrifices. Il était, ainsi que les fondateurs du collège de l'Assomption, élève du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal. Sa fondation commencée dans le presbytère, passa ensuite dans une maison achetée d'un particulier pour cette fin, puis fut continuée dans une vaste construction commencée en 1839 et achevée en 1845.

Ce fut alors que M. Ducharme s'occupa de réaliser un projet qu'il méditait depuis 1817; c'est-à-dire la bâtisse d'un couvent pour les Sœurs de la Congrégation. L'ouvrage fut poussé avec rapidité, grâce au concours de M. Joseph Duquet, prêtre du collège, à l'habile direction du Docteur Lachaîne, et au zèle de plusieurs autres paroissiens distingués. Le 7 octobre 1846, M. Ducharme écrivit à Mère Sainte-Madeleine: Ma Sœur et vénérable Supérieure,

« Je suis persuadé que vous vous rendriez à nos pressantes sollicitations si la chose était en votre pouvoir; et pour ma part, j'aimerais que personne n'eût mis les pieds dans la maison que nous venons de bâtir, avant vous; puisque c'est dans ce but que nous avons fait si précipitamment un ouvrage qui aurait demandé une couple d'années. S'il vous est impossible de venir à notre secours cet automne, veuillez bien nous

le faire savoir le plus tôt possible, afin que nous prenions des arrangements pour chauffer cette maison, qu'il serait vraiment dommage de laisser détériorer. Je ne crois pas que vous ayez à la campagne une maison plus élégante; et je suis persuadé que si Mgr ne nous eût pas pressés, en nous laissant espérer que nous aurions des Sœurs de la Congrégation, les travaux ne se seraient pas faits si rapidement, ni si généreusement. Je me souviens bien que la première fois que j'ai demandé du secours, vous m'avez dit qu'il ne fallait pas nous presser, parce que vous n'aviez pas de sujets; par conséquent, j'aurais tort de me plaindre. Mais nous espérions que les difficultés s'aplaniraient; et c'est pour cela que nous avons mis tout en œuvre pour n'être pas en défaut. Ainsi, si nous n'obtenons pas aussitôt que nous le voudrions la demande que nous avons faite, j'espère que vous ne regarderez pas nos importunités comme un manque de respect. Nous remettons tout à la Providence.

Je suis avec un profond respect, etc.,

Ducharme. »

Le 3 mars 1847, la Communauté accepte donation d'un terrain de deux arpents en superficie, sur lequel était bâti le couvent, de la part des commissaires d'école: MM. Masson, Morris, etc. Sœurs Sainte-Monique (Rosalie Couture) et Sainte-Rosalie (Marie-Angélique Gauthier), désignées pour la nouvelle mission, s'y rendirent le 9 mars. Une messe solennelle fut chantée le

jour de leur arrivée; et M. St-Germain, curé de St-Laurent, adressa un éloquent discours aux paroissiens pour les féliciter de l'avantage qui leur était accordé en ce jour, et les exhorter à en bien profiter.

Les classes furent ouvertes et bientôt fréquentées par un grand nombre d'élèves. La paroisse Sainte-Thérèse avait été érigée en 1789.

SAINT-JEAN (RICHELIEU)

La fondation de Saint-Jean sur le Richelieu, réalisée en 1847 avait été demandée en 1845, par M. Charles Larocque, curé, plus tard évêque de Saint-Hyacinthe.

Voici la lettre qu'il écrivit à Mère Sainte-Madeleine, le 16 février 1845:

Ma révérende Sœur,

« Je suis bien persuadé que vous n'avez pas oublié la demande indiscrète que je vous adressais à mon dernier voyage à Montréal, en janvier dernier, des Sœurs de votre Communauté pour établir une mission à Saint-Jean. Je n'ai pas oublié non plus que vous m'avez remis à un temps bien indéterminé, à cause de la disette de sujets pour une mission comme la nôtre, qui exigerait le moins trois Sœurs. L'urgence des besoins, que je serais prêt à démontrer quand on le voudra, ne pourrait-elle point multiplier les forces et le courage dans les membres de votre

Communauté, et me faire espérer des sujets pour la Saint-Michel prochain? S'il était permis de l'espérer, je commencerais à m'occuper du local, suivant un plan que j'ai formé il y a quelque temps; et je crois qu'on en pourrait présenter un passablement convenable pour ouvrir les écoles au commencement d'octobre prochain. S'il est impossible d'y penser, il faudra bien attendre le moment marqué par la Providence, et ajourner l'exécution de mon plan ou projet. Je compte sur la faveur d'une réponse. »

Cette réponse fut favorable. Les Sœurs désignées pour cette mission s'y rendirent le 15 octobre 1847; c'étaient Adélaïde Rainville, dite Sainte-Victoire, Angèle Lachaise, dite Saint-Martin, et Elisa Bouthillier, dite Sainte-Julie. La bénédiction du couvent eut lieu le lendemain de l'arrivée des Sœurs, 16 octobre, au grand contentement de M. le curé et de toute la paroisse.

L'établissement de la paroisse Saint-Jean ne date que de 1828.

BAIE SAINT-PAUL

La Baie Saint-Paul, 3 milles de profondeur, 2 milles de largeur, ayant le cap de Cabeau à l'est, et le cap de la baie à l'ouest, dans lequel se jette la rivière Gouffre, est un endroit des plus pittoresques; à part la rivière, il a été comparé par quelques touristes à certains cantons de la Suisse au milieu des Alpes. Les montagnes qui entourent la baie, comme un amphithéâtre, sont

sujettes aux tremblements de terre; et il paraît que dans les grandes commotions de 1663, l'une de ces montagnes jetée dans la mer devint une île. La tenue des registres de cette paroisse commence en 1681; avant cette date les prêtres visitaient cet endroit par voie de mission, et notre vénérable Fondatrice y envoyait de ses compagnes enseigner le catéchisme. Les missions ambulantes cessèrent peu à peu, à mesure que se formèrent des établissements fixes... et les Sœurs furent longtemps désirées à la Baie Saint-Paul avant de pouvoir s'y rendre. M. Louis Lelièvre, curé de cette paroisse de 1796 à 1829, fit donation à Mgr Signay, le 4 mai 1835, d'un terrain destiné à l'établissement des Sœurs; il décéda avant de voir son désir réalisé, le 21 juillet 1839, âgé de 76 ans, et fut inhumé à la Baie Saint-Paul. C'est sous M. Marc Chauvin, grand vicaire et curé de la Baie de 1840 à 1856, que notre Communauté reprit ses travaux trop longtemps interrompus sur ce sol baigné autrefois de l'esprit primitif, lequel consiste, ainsi que l'exprime si énergiquement notre illustre Mère, *à aller ramasser les gouttes de sang de Notre-Seigneur, qui se perdent par l'ignorance des peuples.* » Dans l'automne de 1847, le couvent construit par le zèle de M. Chauvin et de ses généreux paroissiens pouvait recevoir les Sœurs, bien qu'il ne fût pas complètement achevé; et il y eut force sollicitations pour qu'elles s'y rendissent avant l'hiver. « Cette mission (écrivait Mgr l'archevêque) doit répondre non seulement aux besoins de la Baie, mais encore

à ceux de six paroisses du comté de Saguenay. M. le curé veut absolument des Sœurs cet automne. » Mgr de Sidyme joignit ses instances à celles de Mgr Signay... De son côté, M. Antoine Parent, entrant dans les intérêts de M. Chauvin, écrivit à la Communauté pour l'avertir qu'il y aurait beaucoup de murmures contre elle, si la maison bâtie pour les Sœurs n'était point occupée et chauffée pendant l'hiver. Néanmoins, Mère Sainte-Madeleine, après avoir consulté Mgr de Montréal, répondit que la Communauté n'accepterait pas cette maison inachevée; que, d'ailleurs, elle n'était pas en moyen de fournir le trousseau d'usage, cent louis au moins; que la maison serait visitée l'été suivant et que l'on déciderait alors ce qu'il convenait de faire.

Dès que la navigation fut ouverte, la mission fut visitée, acceptée; et furent nommées à ce poste Sœur Saint-Jacques (Labrecque), Sœur Saint-Gilbert (Ducharme), Sœur Saint-Luc (Turcot). Elles s'y rendirent en juillet, le 17, et Sœur Saint-Jacques écrivit à Mère Sainte-Madeleine :

Ma très chère Mère,

« Je ne vous parlerai point de notre séjour à Québec; ma Sœur assistante a dû tout vous dire. Le capitaine nous avait fait espérer un vent favorable et une traversée prompte; il s'est trompé selon nous; mais selon lui, c'est la plus heureuse traversée qu'on pût avoir. En vingt-quatre

heures, nous étions à la Baie; point de vent du tout. Notre révérend grand vicaire ne nous attendait que jeudi ou vendredi, vu que nous ne devions être à Québec que le 10. Arrivées au port, il nous fallut attendre pour débarquer; ce ne fut pas long. Quatre voitures vinrent, et le marguillier en charge nous conduisit au presbytère. Le respectable père grand vicaire vint nous recevoir à la porte très gracieusement, témoignant son regret de n'avoir pas été assez prévenant; car cette goélette (capitaine Saint-Hilaire) n'était pas celle qu'il nous avait destinée, il nous avait recommandées très particulièrement au capitaine Simon, dont la goélette est plus belle et plus grande, pour quelques jours plus tard. Il faut vous dire que ce père Chauvin a fait les choses au parfait; il est d'une bonté, d'une attention pour nous, qui ne laissent rien à désirer. Après avoir pris le souper chez M. le curé, nous nous rendîmes au couvent mais non sans entrer à l'église pour remercier Notre-Seigneur. Notre maison a 60 pieds sur 56, deux étages et de fort belles mansardes qui donnent un beau dortoir; le tout parfaitement fini et dans le meilleur état possible. Les deux domestiques de M. le curé sont à notre service; l'un travaille au jardin, l'autre fait des meubles pour notre usage: huche, table, fontaine, devant de cheminée. Une dame Tremblay, que je ne connais pas, nous a envoyé un poêle de deux pieds et demi (2½) avec ustensiles. Les messieurs de la corporation: sept fauteuils en bois, chandeliers, tables, etc.

« *24 juillet.* Par une pluie battante, nous avons reçu aujourd'hui soixante-six élèves; notre bon curé est des plus heureux de ce commencement, qui promet beaucoup. Il fête solennellement la *Sainte-Anne,* ce qui attire en pèlerinage les paroissiens des Eboulements, de l'Ileaux-Coudres, de la Malbaie, de Saint-Urbain, etc.; tous ces étrangers viennent nous voir. »

« *25 juillet.* Aujourd'hui, onze pensionnaires, soixante-dix-sept élèves en tout, assez bien commencées; elles savent bien correctement les prières qu'on leur a enseignées. Les demoiselles Gagnon et Déchênes, qui ont enseigné ces enfants en partie, sont de nos bienfaitrices. Nous recevons beaucoup de présents; veuillez m'accorder les permissions nécessaires à cet effet, et me permettre aussi de donner quelque chose à des gens qui sont si polis et si obligeants. Ce n'est que payer des dettes, je crois. M. le curé nous a envoyé une mappemonde en attendant qu'il puisse nous acheter un globe; il a été enthousiasmé des récits des examens qui ont paru sur les papiers et il est déjà venu visiter les classes, malgré qu'il soit écrasé de confessions du matin au soir.

PRÊTRES DE LA BAIE SAINT-PAUL

1645: M. de Saint-Sauveur, missionnaire de la côte de Beaupré.

1679: M. François Filion, revenant de la Baie Saint-Paul, se noya au pied des caps, le 16 juil-

let 1679, et fut trouvé à la Petite-Rivière par la Sœur Saint-Paul de la Congrégation de Notre-Dame, qui l'attacha à son canot et le conduisit à Sainte-Anne de Beaupré.

1683-84: MM. de Maizerets, Gauthier, Père Crépieul, jésuite.

1685-1701: M. Pierre-Paul Gagnon. Il fit bâtir la première chapelle en 1698, avec l'aide de $900 que Mgr de Saint-Vallier lui donna sur les anciennes gratifications du Roi. Avant cela, la messe se disait dans une chapelle domestique.

1701-1706: M. Yves Le Riche.

1706-1715: M. Jacques Leblond, mort à la suite d'un voyage à Tadoussac où il avait administré plusieurs personnes à la mort, et baptisé vingt petits enfants sauvages.

1715-1722: M. Jorian.

1722-1736: Père Michel Brûlé, récollet; M. Jacques Leslaches; M. J.-Baptiste Chevalier; Père Ignace-Joseph Flament, récollet; Père Pierre-Jean-Baptiste Resche, récollet; M. Antoine Abrat.

1736-1771: M. Louis Chaumont fit bâtir l'église de la paroisse, sur un terrain donné par le séminaire de Québec, à l'endroit qu'elle occupe encore aujourd'hui; mais il n'en reste que les fondations. Commencée en 1753, elle fut terminée en 1756. En 1759, la flotte anglaise ayant mouillé à l'Ile-aux-Coudres la veille de l'Ascension les habitants effrayés passèrent à la Baie Saint-

Paul et allèrent se cacher dans les bois avec les habitants de cette dernière paroisse, dont le village fut brûlé, ainsi que celui de la Malbaie (Murray Bay) dix lieues à l'est. M. Chaumont resta dans les bois avec ses habitants jusqu'au commencement de septembre.

1771-73 : M. Berthiaume, curé de l'Ile-aux-Coudres, desservant de la Baie Saint-Paul. (1er avril 1782, M. Compain enterra le Père Labrosse dans la chapelle de Tadoussac).

1780-88 : M. Pierre-Prisque-Amable Gagnon, mort en 1849.

1788-1827 : M. Louis Lelièvre donna le terrain pour un couvent, décéda en 1839.

1827-1829 : M. Louis Poulin.

1829-1840 : M. Bernard-Benjamin Decoigne.

1840-1856 : M. Marc Chauvin, sous qui fut bâti le couvent. Cette nouvelle mission de la Baie Saint-Paul, écrivit M. Trudelle, dans cette côte du nord, regardée à Montréal alors, comme l'ULTIMA THULE du Canada, inspirait beaucoup d'intérêt aux Sœurs de la Congrégation. « Nous ne perdons pas de vue la belle mission de la Baie Saint-Paul, écrivait l'une d'elles ; déjà on parle de préparatifs. Cette mission inspire tant d'intérêt que je puis dire qu'il y a plus d'une prétendante. »

Le 7 juillet 1848, la supérieure écrivait : « J'ai la consolation de vous annoncer trois Sœurs pour votre couvent, pleines de santé, avec la

meilleure volonté possible de faire ce qui sera en leur pouvoir pour remplir le but que vous vous êtes proposé, en choisissant notre petite congrégation pour la charger de l'instruction chrétienne de la partie la plus intéressante de votre nombreux troupeau. Nos Sœurs laissent Montréal lundi prochain, et attendront à Saint-Roch de Québec l'occasion que vous aurez la bonté de leur envoyer. Puissent les fondatrices de cet établissement qui vous a coûté tant de sollicitude, par leur application à remplir tous les devoirs de notre Institut, vous dédommager un peu de vos peines, et remplir le but que vous vous êtes proposé en les plaçant à la tête d'une maison d'une si haute importance pour la gloire de Dieu et le bonheur de la jeunesse chrétienne.

NICOLET

La population du district des Trois-Rivières a toujours conservé un souvenir précieux et une reconnaissance très vive pour le bien opéré par nos Mères dans leurs quartiers ; surtout à Champlain, pendant près d'un siècle. En 1844, M. Joseph-Onésime Leprohon, employé à Nicolet depuis 1816, comme directeur du séminaire, d'abord ; puis comme curé depuis 1841, désirant procurer à ses paroissiens le bienfait d'un couvent, écrivit à Mère Sainte-Madeleine ce qui suit :

« J'ai le projet d'avoir une maison d'éducation pour les filles dans le village de Nicolet ; le

vieux Séminaire, qui a été réparé cette année par M. Harper, procureur, pourrait offrir ce qui conviendrait pour un pareil établissement. Une salle de soixante pieds dans le bas; un dortoir au-dessus de même grandeur; un réfectoire, une cuisine, avec deux autres chambres séparées, pourraient offrir un beau logement et assez commode. Il y a aussi assez de terrain pour faire un petit jardin. Si vous pouvez nous donner l'avantage d'avoir deux de vos religieuses, dont l'une pourrait enseigner l'anglais, ce serait un grand bien pour la paroisse de Nicolet. La maison qui vous est destinée est plus près de l'église, de son côté, que ne l'est le presbytère de l'autre côté; il y a même un petit chemin couvert qui communique de cette maison du vieux séminaire à l'église. J'aimerais savoir quelles sont vos conditions, si vous consentiez à envoyer quelques-unes de vos Sœurs, pour en traiter avec ma fabrique et ma paroisse aussi; une prompte réponse me satisferait sur cette proposition.

J'ai l'honneur d'être, etc...

Votre, etc...,

J.-O. Leprohon. »

Montréal, 8 avril 1844. »

Mère Sainte-Madeleine répondit ce qui suit, le 15 avril:

Monsieur,

« Votre projet d'établir une de nos maisons dans votre paroisse a été reçu avec la plus vive satisfaction. Nous regrettons seulement de ne pouvoir répondre immédiatement au désir et à la confiance que vous nous témoignez. Pour cette année, nous avons à envoyer de nouveaux sujets à Québec pour l'établissement de Saint-Roch, et à Laprairie; ainsi, nous ne pouvons satisfaire à votre demande avant quelque temps. La description de votre maison nous plaît beaucoup, et nous souhaitons que vous puissiez attendre le moment convenable, où nous pourrons disposer des sujets que vous demandez.

Veuillez agréer le profond respect de notre Communauté, et me croire, avec la plus haute considération,

Votre, etc...

Sœur Sainte-Madeleine, supérieure. »

Lavaltrie. En 1845, M. Adrien Théberge demanda de nos Sœurs pour cette paroisse. Ce projet n'eut pas de suite, ce monsieur ayant été nommé curé de Terrebonne l'année suivante.

Nécrologies des Sœurs décédées pendant la supériorité de Sœur Catherine Huot, dite Sainte-Madeleine

1843-1849

256e décès: Sœur ANGÈLE BOYER, dite Saint-Clément.

Angèle Boyer naquit à la paroisse Saint-Clément (Beauharnois), de M. Antoine Boyer et de dame Amable Bissonnet. Entrée au noviciat en 1844, elle prit le saint habit en 1845 sous le nom de Saint-Clément; et elle était reçue pour faire profession le 5 novembre 1846 avec Sœur Sainte-Julie (Bouthillier), Sœur Sainte-Agnès (Rossiter) et Sœur Saint-Laurent (Ferland) lorsqu'elle tomba gravement malade. Mgr Prince, administrateur du diocèse et supérieur de notre Communauté, lui permit de prononcer ses vœux à l'infirmerie, en présence de la Communauté; immédiatement après sa profession, elle reçut le SAINT VIATIQUE des mains de M. Granjon, qui dressa l'acte de sa profession dans les termes suivants:

« Nous, Benoît-Marie Granjon, certifions à qui il appartiendra que Marie-Angèle Boyer, dite Saint-Clément, fille de Antoine Boyer et Amable Bissonnet, ses père et mère, de la paroisse Saint-Clément, âgée de 19 ans, 2 mois, voulant rendre sa dernière heure et le sacrifice de sa vie agréables à son divin Maître, a fait

profession en recevant le saint Viatique, à l'infirmerie de cette Communauté, ayant achevé ses deux années de noviciat et obtenu la permission de Mgr J.-C. Prince, le 27 octobre 1846. »

Pendant les huit jours que Sœur Saint-Clément vécut encore, elle ne cessa de témoigner de sa reconnaissance à Notre-Seigneur, et d'édifier la Communauté. Ce fut le 4 novembre qu'elle expira, veille du jour où elle devait faire profession à la chapelle; le lendemain, Mgr Prince qui reçut les vœux de ses trois compagnes, alla solennellement à l'issue de la messe, suivi des prêtres assistants, des nouvelles professes et de la Communauté, cierges en main, réciter le DE PROFUNDIS près du corps de cette chère défunte. Elle fut inhumée le lendemain de cette cérémonie, 6 novembre.

257e décès: SŒUR MARIE-VICTOIRE BAUDRY, dite de la Croix.

Nous avons parlé de notre vénérée Sœur de la Croix au temps de sa supériorité: 1822-1828. Depuis sa démission de cette charge, elle fut toujours conseillère, ses infirmités ne lui permettant pas de soutenir de grands travaux, et la distinction de ses qualités morales aussi bien que de sa vertu la plaçant de droit au premier rang de notre Congrégation. Cette chère Sœur était née un peu boiteuse. Dans ses dernières années, elle devint si sourde qu'elle était obligée de se servir d'un instrument, espèce de corne

en fer-blanc, pour la confession et autres occasions importantes. Pendant longtemps elle souffrit tellement de l'asthme qu'elle se voyait réduite à ne plus respirer, et que l'on craignait avec raison qu'elle ne rendît l'âme dans ces accès. Un cancer, qu'elle pansa longtemps elle-même sans en parler, mit le comble à ses souffrances; elle succomba à la violence des douleurs, dans un grand calme d'esprit, après avoir reçu les derniers sacrements et les prières de l'Eglise. Son décès causa un deuil profond dans tout l'Institut. C'était le 10 novembre 1846; elle était âgée de 63 ans, 11 mois, et comptait 47 ans, 5 mois de religion. Son service fut chanté le 12, par M. Fay, curé de la paroisse.

Voici quelques lettres que la vénérée Mère, retirée à l'infirmerie, adressait à quelques-unes de nos Sœurs. Ces pages nous révèlent le constant souci de Mère de la Croix pour la gloire de Dieu en toutes choses et l'ardent désir de voir l'esprit de notre vénérable fondatrice gouverner tous les membres de la Communauté.

A Sœur Saint-Olivier,
missionnaire à Saint-Hyacinthe

Chère Sœur,

« J'ai eu le plaisir de recevoir votre gracieuse lettre; je vous suis obligée des bons souhaits que vous formez pour moi. Vous pouvez croire, ma chère Sœur, que ceux que je vous offre en retour partent d'un cœur plein d'affection pour vous, et qui désire sincèrement votre vrai bien. Si le Seigneur exauce les prières que je lui

adresse pour vous et pour toutes nos chères Sœurs missionnaires, vous avancerez à grands pas dans la carrière de la perfection religieuse, remplie de zèle pour votre devoir envers les enfants; vous le remplirez en vraie fille de ma Sœur Bourgeoys, et le Dieu bon, qui nous a choisies, par préférence à mille autres, versera sans doute sur vous et votre mission ses bénédictions spéciales. Je ne doute pas que vous n'ayez beaucoup de moments pénibles à la nature; mais, chère petite Sœur, prenez garde que ce sont les plus précieux, par les actes de vertu qu'ils nous fournissent l'occasion de pratiquer, surtout ce renoncement à nous-mêmes si essentiel aux personnes religieuses. Courage! oui, chère Sœur, courage; le travail ne sera pas long, mais bien la récompense qui nous est promise. Regardons-la souvent cette récompense éternelle, pour nous ranimer dans nos répugnances et tentations, et nous affermir dans la sainte persévérance qui couronnera l'œuvre de notre sanctification. L'infirmerie est toujours bien fournie de malades. Notre Père Roux est dans le même état; il ne vient plus à la Communauté. Mes gros respects au bon Père Girouard; recommandez-moi à ses saints sacrifices.

Adieu, chère Sœur, bien de la ferveur et une bonne santé, le tout pour la plus grande gloire de Dieu que nous devons chercher uniquement.

Votre bien affectionnée,

Sœur *de la Croix,*

de la Congrégation de Notre-Dame. »

8 janvier, 1836.

Ma bien chère Sœur,

« Je vous remercie des vœux que vous formez dans votre lettre du 1er janvier. Demandez pour moi une bonne mort, et que je fasse tout pour mériter cette importante grâce qui est décisive de l'éternité à laquelle je touche peut-être. Je suis dans la persuasion que vous travaillez en vraie missionnaire à répandre le royaume de Dieu dans les cœurs, en pratiquant toutes les vertus que requiert un si saint emploi, qui fournit à tout moment des occasions de sacrifices bien méritoires, dont sans doute vous faites votre profit. Oh! oui, chère Sœur, bien de l'attention à tous les moments, pour les sanctifier en faisant la sainte volonté de Dieu, avec cette unique intention de lui plaire, oui, de le chercher et lui plaire uniquement; je le répète, en travaillant pour une autre fin, nous perdons tout. DIEU SEUL donc, chère amie! Oui, pour pour DIEU SEUL travaillons, souffrons, faisons les sacrifices que la sainte obéissance demande de nous; pour DIEU SEUL, efforçons-nous de répondre à notre sublime vocation. Courage donc! dans la pénible carrière de cette misérable vie, où nous avons sans cesse à combattre contre nous-mêmes et contre mille obstacles de tous genres. Le temps du combat est près de finir et le repos sera éternel. Mes amitiés sincères à ma chère Sœur Sainte-Victoire. Qu'elle soit au moins aussi fervente que vous, et même plus, comme l'oblige sa qualité de Madame la *pre-*

À la même. Rivière-Ouelle.

mière. Adieu, chère Sœur; toute à Dieu et pour Dieu. Ainsi soit-il pour vous, pour votre compagne, et celle qui sera toujours,

Votre très affectionnée,

Sœur *de la Croix,*

de la Congrégation de Notre-Dame. »

---

13 novembre 1837.

À Sœur Sainte-Euphrasie, missionnaire, à Sainte-Famille.

Ma bien chère petite Sœur,

« J'ai reçu votre lettre du 26 dernier avec un sensible plaisir... Je prends toujours le plus grand intérêt à ce qui peut vous intéresser; et je prie le Seigneur de vous bénir et protéger d'une manière spéciale, afin que vous soyez une fidèle épouse de cet aimable Sauveur, qui nous a choisies par une amoureuse préférence à tant d'autres qu'il a laissées dans Babylone. Oh! oui, chère Sœur, soyons donc *fidèles; ce* mot dit beaucoup... mais qu'il y a de contentement à en remplir la signification! Il ne peut même y en avoir de vrai et de solide que dans cette fidélité à tout ce que nous prescrit le devoir. Tenons bon pour cette importante maxime. Je dois me renfermer dans mon devoir, en vue de Dieu, pour Dieu et toujours. Que de richesses à la fin de la course pour une épouse ainsi fidèle! Soyons de ce nombre, chère Sœur, et travaillons en conséquence, avec la honte de n'être bonne à rien. Aimons et adorons la sainte volonté de

Dieu en tout événement; que le beau « Fiat voluntas tuas » soit pour ainsi dire notre respiration! Vous n'avez pour le présent qu'un bien petit troupeau; mais votre faiblesse ne pouvait guère davantage,

Je n'avais pas terminé ma lettre quand ma Sœur supérieure a appelé le conseil. Nous avons décidé votre retour. Je laisse partir ma lettre par la chère petite Sœur Sainte-Blandine... Voyez, chère amie, comme notre bonne mère la sainte obéissance prend soin de nous. Elle vous fait partir de la chère Communauté pour une mission éloignée, afin que vous ayez le mérite de ce grand sacrifice; et voilà qu'elle vous rappelle au milieu de nous après trois mois sans que vous ayez contribué en rien à cette démarche. Je vous souhaite un heureux voyage... ne pleurez pas en laissant votre mission.

Votre affectionnée,

Sœur de la Croix,
de la Congrégation de Notre-Dame. »

---

21 janvier 1846.

Ma bien chère Sœur,

« Vous m'avez fait un grand plaisir en me donnant des nouvelles de notre respectable Père (M. Quiblier). Je le savais déjà de notre Mère supérieure; mais votre lettre a ajouté au contentement que j'éprouvais de savoir avec quelle force

À Sœur Saint-Alexandre, missionnaire à Kingston.

d'âme et de vertu il portait une si dure épreuve. J'espère avec grande confiance que Notre-Seigneur, qui a permis cette tempête, qui semble en ce moment sommeiller et ne point entendre nos prières, j'espère, oui, j'espère que sous peu il se lèvera et commandera aux flots de se calmer; qu'il sera obéi; et que notre bon et respectable Père sortira du creuset de la persécution avec un grand profit spirituel, et purifié comme l'or mis au feu. Voilà ma confiance, avec celle qui me fait espérer que ses ennemis reconnaîtront leurs torts et se convertiront; mais non qu'ils seront confondus, comme vous en faites le souhait; la charité, je crois, est en cela plus de mon côté que du vôtre. D'ailleurs, chère Sœur, vous savez que dans tous les événements même les plus fâcheux et les plus désolants, il faut regarder la main toute-puissante qui dirige le coup, et qui se sert des moyens qu'on regarde d'une manière ordinairement trop humaine, au lieu d'employer l'œil de la foi qui nous ferait adorer les desseins impénétrables de notre adorable Maître. Car, hélas! que pouvons-nous voir? Souvent du mal, où il y a un grand bien. Dans le triste événement qui nous accable toutes, je me suis laissée frapper d'une pensée qui m'est venue devant le saint Sacrement, et qui était comme une voix intérieure qui me disait: « Pourquoi t'affliger de la disgrâce où est ton Père, si cette affliction entre dans l'ordre et les moyens ordonnés de Dieu pour sa prédestination, comme le sont ordinairement les croix préparées aux élus sur la terre? » Je me suis laissée convaincre de cette vérité, et j'ai

été portée à reciter le *Te Deum* en actions de grâces; car nous devons remercier des croix comme d'un bien précieux dont le Seigneur nous favorise. Je vous assure que, depuis ce moment, je suis dans un calme dont je suis surprise en quelque sorte. Il est vrai que j'ignore absolument ce qui se dit; les bruits du dehors ne viennent pas jusqu'à moi, heureusement. Je prends assurément ma grande part à ce triste événement; et je prie de tout mon cœur le Dieu de paix de venir à notre secours, en ramenant le calme pour sa plus grande gloire. Je vous assure que jamais notre très cher et très respectable Père ne m'a paru plus digne de respect que depuis qu'il a été dépouillé de ses titres d'honneur, pour être revêtu des livrées de Notre-Seigneur. Si j'étais à Kingston, et qu'il voulût me le permettre, je lui baiserais les pieds avec dévotion. Si vous avez encore le bonheur de l'avoir, présentez-lui l'assurance de mon profond respect en sentiments filiaux de respectueuse gratitude, avec mes souhaits d'un prompt et heureux retour à Montréal. Dieu le veuille! Ainsi soit-il.

Je ne suis pas mieux, au contraire. Je ne vois plus de docteur depuis le vendredi de Notre-Dame-de-Pitié; je me sers d'un remède de M. Lamarre, curé de Sainte-Anne, qui a opéré plusieurs guérisons en pareille maladie. J'espère toujours, mais « Fiat! » Priez que je fasse mon profit spirituel de cette grande infirmité, et que je me prépare sérieusement à la mort par une vie plus fervente. Présentez, s'il vous plaît, mon profond respect à votre saint évêque, dont je

vénère d'une manière particulière le mérite et les vertus. Respects aussi et amitiés aux bonnes religieuses de l'Hôtel-Dieu; la Mère supérieure étant ma parente, vous la saluerez deux fois à mon intention, si elle veut vous le permettre... Et puis, mes chères Sœurs sont pour le dessert... je les embrasse au bout de ma plume, avec toute cordialité, amitié, etc., en commençant par mon petit charbonnier, tout méchant qu'il est, et que j'aime pourtant, espérant qu'il se corrigera et deviendra bon, bon, comme la révérende Sœur Davignon.

Adieu, chère Sœur; soyons vraiment tout à Dieu, sans partage.

Votre très dévouée et affectionnée,

Sœur de la Croix,
surnommée la griffonneuse. »

258e décès: Sœur MARGUERITE DELISLE, dite Saint-Charles.

Marguerite Delisle, née en 1770, à Deschambault, était fille de M. Joseph Delisle et de dame Marguerite Perrault. Une de ses sœurs, Marie-Anne, la suivit en religion et prit le nom de Saint-Barnabé; elle décéda en 1812. Sœur Saint-Charles, entrée au noviciat en 1787, fit profession le 5 mai 1789, après avoir été examinée par Mgr Hubert, qui se trouvait en visite à Montréal. En 1790, elle alla missionnaire à St-Laurent; en 1795, au Lac; en 1797, elle fut maîtresse

au pensionnat de la maison mère. En 1800, on l'envoya à Boucherville; en 1804, à Saint-François du Sud; en 1812, à Pointe-aux-Trembles de Québec. En 1819, elle fut élue assistante, charge qu'elle ne remplit qu'une année. Elle alla pour la seconde fois à Pointe-aux-Trembles de Québec, puis à Boucherville, d'où elle revint très infirme en 1830. Elle s'employa à la couture le reste de sa vie, autant que ses forces le lui permirent. Ce qui avait caractérisé cette chère Sœur pendant sa vie de missionnaire était une grande connaissance des affaires temporelles, beaucoup de charité pour ses compagnes et les élèves. Pendant ses dernières années elle devint comme une enfant, n'ayant pas même l'idée de prendre sa nourriture; une Sœur était chargée de la suivre en tout. Elle mourut le 4 mars 1847, âgée de 77 ans, comptant 60 années de religion.

259e décès: SŒUR MARCELLINE LEMIRE-MARSOLET, dite Saint-Alphonse-de-Liguori.

Marcelline Lemire-Marsolet naquit à la paroisse Saint-Ours du Saint-Esprit (formée en partie de l'Assomption) de M. Louis Lemire et de dame Judith Peltier. Du côté paternel, elle descendait de l'interprète Nicolas Marsolet, venu au Canada avec Champlain. Sa mère était sœur des demoiselles Peltier, qui marièrent les MM. Lesage et Papin, de l'Assomption; aussi bien que de MM. David Peltier, marchand de Montréal, Joseph Peltier, de l'Assomption,

Edouard Peltier, avocat, de St-Athanase. Proposée au noviciat le 6 mai 1838, âgée de 16 ans, 2 mois (elle était née le 6 mars 1822), elle eut son « Veni Creator », le 19 mai. Le vénérable M. Jean-Vincent Quiblier était alors supérieur du Séminaire et directeur de notre Communauté... Mère Sainte-Madeleine gouvernait l'Institut... et le noviciat avait l'avantage d'être conduit par ma Sœur Sainte-Scholastique (McComb), personne remarquable par sa droiture de caractère, sa noblesse de sentiments, et la supériorité de son intelligence. A sa prise d'habit, qui eut lieu le 15 août 1839, on lui donna le nom de Saint-Alphonse-de-Liguori, en honneur de l'évêque de Sainte-Agathe des Goths, canonisé en 1816, et dont la dévotion fut introduite à Montréal par un mandement de Mgr Lartigue le 12 mars de cette même année. Ce fut M. Quiblier qui présida la cérémonie de sa vêture et celle de sa profession, le 20 août 1840. Elle était la 82e professe; la première sous l'épiscopat de Mgr Bourget; première aussi pendant la supériorité de Sœur Sainte-Gertrude et première qui prononça ses vœux à l'autel depuis cent trente et un ans (1709), alors que la cour de France avait donné un arrêt défendant à notre Congrégation l'émission des vœux en public. Au sortir du noviciat, Sœur Saint-Alphonse fut nommée au pensionnat de la maison mère; en 1843, elle alla à la Rivière-Ouelle; et de 1844 jusqu'à la fin de 1847, elle fut employée à la Basse-Ville de Québec, puis à la fondation de Saint-Roch, etc. Le 6 novembre 1847, Mère

Sainte-Madeleine informa son conseil de la décision du médecin de Québec : « Sœur Saint-Alphonse ne pouvait plus enseigner »... et il fut résolu qu'elle reviendrait à la communauté. Elle mourut le 4 mai de l'année suivante, âgée de 26 ans, 2 mois, ayant passé dix années dans notre Institut.

Voici ce que nous trouvons dans les mémoires de Mère Sainte-Madeleine sur cette chère Sœur : « Ma Sœur Saint-Alphonse-de-Liguori avait d'excellents talents pour l'instruction, une grande facilité pour faire comprendre ses explications aux enfants ; elle avait parfaitement saisi la méthode des Frères, et elle s'en servit à l'avantage des élèves, au contentement de Mgr et des MM. du clergé de Québec. Son caractère doux et modeste lui gagnait l'estime des enfants, en même temps qu'il leur inspirait une sage et respectueuse retenue. Le décès de cette chère Sœur priva la Communauté d'un excellent sujet, en même temps qu'il enlevait une maîtresse au pensionnat de Saint-Roch, dont elle avait augmenté le nombre des élèves par l'estime générale qu'elle s'était acquise. Les pensionnaires, pour témoigner leur reconnaissance, se cotisèrent afin de faire célébrer un service solennel pour leur chère et bien-aimée défunte ; M. Charest, curé, reconnaissant lui-même, chanta le service gratis. Toutes les pensionnaires y assistèrent, et presque toutes firent la sainte communion. Cette chère Sœur était la première qui prononça ses vœux publiquement au pied de l'autel, tel que cela se pratique aujourd'hui. »

Avant cette époque, les vœux se prononçaient dans la sacristie, à l'issue de la messe, en présence du prêtre qui avait officié, et des trois premières officières: supérieure, assistante, maîtresse des novices. »

260e décès: Sœur MARGUERITE BENOÎT, dite Saint-Denis.

Marguerite Benoît, née à St-Denis (Richelieu) le 16 octobre 1771, était fille de Joseph Benoît-Livernois et de Marguerite Guertin. Après avoir été instruite au couvent du lieu, elle entra au noviciat le 24 juin 1791, et fit profession sous le nom de Saint-Denis, en 1793, âgée de vingt-deux ans. Après sa profession elle fut envoyée à Laprairie 1795, à la Pointe-aux-Trembles de Québec 1798; à Saint-François du Sud 1800; les nominations de 1803 la placèrent au pensionnat de la Basse-Ville; en 1815 et 1821, à Pointe-aux-Trembles de Québec; 1818, à Sainte-Famille; 1820, au pensionnat de Montréal; 1827, à la grande école, où elle demeura quinze ans, y déployant un zèle et une énergie infatigables.

« Cette chère Sœur, dit le journal, était remplie du bon esprit qui animait nos premières Mères; pendant qu'elle était chargée de l'école, elle se servait de tous les moyens les plus propres à bien instruire les écolières, s'appliquant d'abord à les former à la lecture, à l'écriture; apportant un soin très spécial à l'instruction reli-

gieuse, surtout à l'époque de la première communion.

Quelques semaines après la rentrée, lorsque les noix et autres fruits d'automne étaient mûrs, elle demandait permission de donner une semaine de vacances à ses *petites filles;* elle allait passer ce temps à l'île Saint-Paul, et cueillait des fruits qu'elle distribuait ensuite comme récompense à ses élèves. » En 1842, Sœur Saint-Denis fut nommée présidente à la musique; et en 1845, on la chargea avec deux autres anciennes de prier pour l'heureux succès de notre œuvre. « Le zèle qu'elle avait eu toute sa vie, continue le journal, pour encourager et exciter l'émulation des enfants, la portait à profiter de tous ses moments libres pour confectionner de petits objets de récompense, qu'elle leur faisait distribuer par la main de la supérieure; se trouvant dédommagée de la privation que lui imposait son grand âge, si elle pouvait contribuer à attirer quelques élèves, et à leur faire surmonter les difficultés qui se rencontrent dans l'étude de la religion. » Sœur Saint-Denis aimait beaucoup la pêche; son plus grand plaisir dans les vacances fut toujours d'aller à l'île Saint-Paul se livrer à cet exercice... et sa joie était grande lorsque la pêche avait été favorable pour qu'elle pût procurer un repas aux Sœurs des métairies. Agée de 76 ans, elle fut atteinte d'hydropisie; pendant tout le cours de sa maladie, elle conserva une parfaite résignation à la sainte volonté de Dieu, et se prépara au voyage de l'éternité par une confession extraordinaire... elle reçut

ensuite les derniers sacrements avec sa piété accoutumée... et jusqu'à ses derniers moments, elle édifia la Communauté par ses entretiens amoureux avec la très sainte Vierge, à qui elle se plaignait filialement de la longueur de son exil. « Eh! vite, ma bonne Mère, disait-elle, venez me chercher! » Avant d'expirer, elle recommanda aux jeunes Sœurs qui l'entouraient la pratique de la charité; et prévoyant que son corps pourrait rendre une odeur fatigante, vu que ses jambes étaient ouvertes en plusieurs endroits, elle conseilla de les envelopper dans des linges imbibés de vinaigre. Ce fut le 11 mai 1848, sept jours seulement après Sœur Saint-Alphonse, que Sœur Saint-Denis échangea l'exil pour la patrie. Elle était âgée de soixante-seize ans, six mois; et avait consacré au service de notre Institut cinqante-six ans, dix mois. Son service fut chanté le 13, par M. Granjon.

261e décès: Sœur ÉLISA BOUTHILLIER, dite Sainte-Julie.

Elisa Bouthillier naquit à Montréal de M. Jean Bouthillier et de dame Louise Perthuis. A l'époque de sa première communion, elle fut placée au pensionnat de Montréal; mais elle n'y demeura que peu de temps, son père jugeant à propos de lui faire continuer son éducation dans leur propre maison. Sa dévotion envers la très sainte Vierge la conserva au milieu du grand monde qu'elle était obligée de voir. Cependant

son âme était alors loin d'être en repos dans le siècle; le cloître faisait l'objet de ses vœux... mais son directeur lui conseilla de se consacrer au salut des âmes. Elle demanda l'entrée de notre noviciat, qui lui fut accordée en mai 1844, dans sa 38e année. Pendant son postulat, elle eut à soutenir de violents assauts de la part de sa famille, et en particulier d'une de ses sœurs; mais elle fut victorieuse de la nature et se montra irréprochable dans toute sa conduite. Elle prit le saint habit sous le nom de Sainte-Julie, le 15 mai 1845. Le jour de sa profession fut différé jusqu'au 5 novembre de l'année suivante; ce délai, qui n'avait d'autre cause que sa mauvaise santé, ne l'abattit point; elle supporta cette épreuve avec une entière soumission aux desseins de Dieu. En 1847, elle fut une des fondatrices de la mission de Saint-Jean. En 1848, elle fut désignée pour Kingston; et, faisant ses adieux à la maîtresse, Sœur Saint-Simon, elle lui dit: « Quelque chose semble me présager que je n'aurai pas le bonheur de vous revoir. » En effet, le bon Dieu voulait que cet adieu qu'elle faisait à la Communauté fût sans retour. Quelques mois après son arrivée à Kingston, elle fut atteinte d'une inflammation d'intestins qui la conduisit promptement au tombeau. Le docteur ayant été appelé n'avait trouvé son état ni alarmant, ni dangereux... cependant, ses compagnes étaient effrayées des progrès de la maladie; elle les rassura, disant que, quoi qu'il arrivât, elles ne devaient point avoir d'inquiétudes sur son compte, vu qu'elle avait bien fait sa re-

traite du mois le dimanche précédent, et mis ses affaires en bon ordre. Le lendemain du jour où elle avait été atteinte de l'inflammation, elle eut, le matin, une défaillance accompagnée des symptômes d'une mort prochaine. L'extrême-onction lui fut administrée, et elle expira pendant qu'on récitait pour elle les dernières prières de l'Eglise. Voici ce qu'écrivait à la Communauté le jour même de son décès, Sœur Saint-Stanislas (Plamondon), une de ses compagnes de Kingston :

Kingston, 9 novembre 1848.

Très chère Mère,

« Ma Sœur Saint-Colomban est tellement accablée du coup dont la Providence vient de nous frapper, qu'il lui est impossible de vous écrire les détails de la maladie de notre chère défunte. Elle me remet cette pénible tâche; quoique extrêmement énervée moi-même, je vais essayer de m'en acquitter néanmoins. Ma Sœur Sainte-Julie, hier encore, déjeunait avec nous, et ne laissait nullement entrevoir qu'elle dût nous quitter si tôt. A 8 heures, elle donna ses leçons de dessin comme à l'ordinaire, et passa ensuite à sa classe. A 9 heures 30, étant allée par hasard au dortoir, je l'y trouvai se plaignant de fortes douleurs d'entrailles. Presque malgré elle, j'en avertis ma Sœur Saint-Colomban, qui lui procura aussitôt tout ce qu'elle put pour la soulager; mais inutilement... le vomissement la prit Nous lui proposâmes d'avoir le médecin; elle

nous en dissuada, disant qu'elle avait souvent éprouvé cette maladie ailleurs, et qu'elle ne durerait pas. Ma Sœur Saint-Colomban lui donna deux doses d'huile; la première à une heure; la seconde à trois heures. Avant la seconde dose, ma Sœur Saint-Colomban lui parla plus fortement que jamais de voir le docteur; mais elle la rassura encore sur ce qu'il lui fallait, disait-elle, payer ce tribut dans chaque mission. Enfin, après la prière, elle consentit à voir le médecin. Nous envoyâmes immédiatement au premier de la ville, Docteur Samson, qui ne put venir qu'après 8 heures. Le docteur déclara que c'était le spasme, et qu'il n'y avait aucun danger; il donna une prescription. Sans la veiller tout à fait, nous passâmes chacune quelque temps auprès d'elle... ses souffrances étaient les mêmes, et sa fablesse excessive. Ce matin, vers 7 heures, elle demanda à se lever, et pria ma Sœur Sainte-Eulalie de l'aider; au premier essai, elle crut qu'elle allait vomir, et se laissa tomber sur son oreiller. Un moment après, elle fit encore un effort, et tomba en défaillance. Le mot « elle se meurt! elle se meurt! » retentit dans toute la maison. L'évêque, deux médecins sont appelés... ma Sœur Sainte-Eulalie court à la sacristie de la paroisse, et y trouve un prêtre étranger qui allait dire la messe; il se rend à son désir, et arrive assez tôt pour l'absoudre, mais non pour la confesser, car elle était sans paroles. Mgr arrive aussi, lui donne les saintes huiles, lui applique l'indulgence... et elle expire... Vous pouvez bien mieux juger de notre douleur... O

ma chère Mère, nous sommes toutes extrêmement affectées de cet événement, et toute la ville paraît le ressentir, Mgr surtout; on voit qu'il l'estimait beaucoup, et certainement elle le méritait. Pour nous, nous perdons en elle une douce et aimable compagne, une Sœur bien affectionnée; de plus, une règle vivante. Si sa mort a été prompte, elle n'a pas été sans préparation; elle en parlait très souvent, et paraissait la désirer. Dimanche dernier était l'anniversaire de sa profession, elle fit sa retraite, assista à tous les offices de la paroisse, et passa la soirée très gaiement. Hier soir, dans un moment où j'étais seule avec elle, je lui demandai indifféremment si elle pensait mourir de cette maladie; elle me répondit que non. Et si le bon Dieu voulait vous appeler dès maintenant, ajoutai-je, feriez-vous volontiers le sacrifice de votre vie? — Oh! oui, dit-elle, je m'en irais bien volontiers. Elle s'aperçut de quelques larmes qui humectaient mon visage, et crut peut-être qu'elles provenaient de ce que j'étais inquiète sur l'état de son âme. Alors, elle me dit, comme pour me consoler: « Ma bien chère Sœur, si je ne peux pas recevoir les derniers sacrements, que cela ne vous inquiète pas! Je crois m'être un peu préparée. » Nous ne doutons nullement de son bonheur: si elle n'en jouit pas encore, nous espérons qu'elle n'en sera pas longtemps privée. Adieu! ma chère Mère; nos Sœurs s'unissent à moi pour vous présenter leurs plus profonds respects.

Votre très humble enfant,

Sœur Saint-Stanislas. »

Mgr Phelan et M. P. Dollard se chargèrent des frais et des honneurs de la sépulture. Sa Grandeur offrit le saint sacrifice, avec diacre et sous-diacre. Les restes mortels de la défunte furent déposés sous l'église Saint-Joseph. Mgr fit un éloge funèbre de notre chère Sœur, louant surtout la générosité avec laquelle elle avait tout quitté pour Notre-Seigneur, et sa grande charité pour les pauvres enfants.

Décédée dans sa 42e année, Sœur Sainte-Julie comptait 4 ans, 6 mois de religion. En réponse à une lettre lui annonçant la mort de sa sœur, M. Bouthillier écrivit à Mère Sainte-Madeleine la lettre suivante:

Montréal, 12 novembre 1848.

Madame,

« Permettez-moi de vous remercier de l'attention que vous avez eue de me communiquer la nouvelle et les détails de la mort de ma sœur à Kingston. Cette mort prématurée et si peu attendue a jeté sa famille dans l'affliction. Nous devons sans doute nous soumettre aux décrets de la Providence, qui a jugé à propos de la retirer de cette vie si subitement, et éloignée qu'elle était de sa famille; mais, c'eut été une consolation pour ses sœurs d'avoir pu être auprès d'elle dans sa dernière maladie. Je suis néanmoins persuadé qu'elle a reçu tous les soins qui pouvaient lui être donnés. La vie de paix et de contentement qu'elle menait dans le nouvel état qu'elle avait choisi, doit nous faire croire à une

mort heureuse; et ceux qui lui survivent souffrent seuls de la perte d'une sœur aimée et sincèrement regrettée.

J'ai l'honneur d'être, Madame, avec le plus profond respect,

Votre obéissant serviteur,

G. Bouthillier. »

Décès de MADEMOISELLE CÉCILE BAUDRY

Le 15 août 1847, mourut à la Communauté Mlle Cécile Baudry, pensionnaire perpétuelle depuis 24 ans, 6 mois, sœur de nos Sœurs de la Croix et Saint-Bruno. Elle fut inhumée à la paroisse, chapelle de la très sainte Vierge, dans le caveau destiné aux postulantes, à côté de celui de la Communauté. Son service fut comme celui des Sœurs. La vertu de cette pieuse demoiselle et son attachement pour la Communauté furent les motifs qui portèrent à lui accorder cette consolation. Elle fut la dernière pensionnaire perpétuelle; et lorsque les règles furent imprimées (1847), on en retrancha la mention de cette troisième sorte de personnes à recevoir. Mlle Baudry, entrée à notre noviciat en 1801, avait pris en 1802 le nom de l'Assomption. Sortie par défaut de santé, elle entra comme pensionnaire en 1822 et mourut le jour de l'Assomption de la sainte Vierge 1847, âgée de 69 ans, 4 mois et demi.

DÉCÈS DE DEUX DE NOS DISTINGUÉS BIENFAITEURS :

MGR MICHAEL POWER, 1ER ÉVÊQUE DE TORONTO — M. J.-B. THAVENET, P.S.S.

Né à Halifax, 1804 ; ordonné en 1827 par Mgr Dubois ; fut sacré évêque à Laprairie par Mgr Gaulin le 8 mai 1842. En 1843, Mgr de Toronto ayant fait une visite à Montréal, fut instamment prié d'aller chanter une grand'messe dans la belle église qu'il avait fait bâtir à Laprairie, sa dernière cure. Après la messe, il y eut banquet, et les trois santés furent : 1° Mgr de Toronto, par un représentant de la paroisse ; 2° La paroisse de Laprairie, par Mgr de Toronto ; 3° Les révérends Pères jésuites. Le capitaine Whetherall dit que rien n'était plus juste que de rendre hommage au mérite de ces Messieurs qui travaillaient avec tant de succès au bien de cette paroisse ; et qu'il était à désirer, non seulement qu'il pût les conserver longtemps dans ce pays, mais encore les voir s'y fixer d'une manière stable, afin qu'ils puissent donner à leur œuvre toute son étendue. Le révérend Père Tellier répondit qu'il regrettait sincèrement que le Père Chazelle fût absent dans ce moment, pour répondre au nom de sa Communauté ; mais qu'il allait le faire d'après ce qu'il éprouvait dans son cœur. Il dit qu'ils étaient prêts non seulement à donner leurs soins, leurs peines, leurs travaux ; mais même leur santé et leur vie au bien d'une paroisse aussi reconnaissante envers ses bien-

faiteurs, et qu'il espérait que la suite prouverait la vérité de ce qu'il avançait. Plusieurs citoyens reconduisirent Sa Grandeur jusqu'à Montréal. En 1845, Mgr Power écrivait à Mère Sainte-Madeleine :

Toronto, 3 juin 1845.

Ma révérende Sœur,

« Vous avez déjà une jeune demoiselle dans votre maison, Mlle Collins, de Toronto. M. Scollard, son tuteur, vous confie aujourd'hui une de ses sœurs, et j'espère qu'elle profitera de l'éducation qu'il veut bien lui donner généreusement. Je voudrais vous envoyer toutes nos jeunes filles de douze à seize ans, si je le pouvais, en attendant que je puisse faire ici quelque établissement moi-même. Je ne doute pas qu'elles fassent, sous d'aussi habiles institutrices, des progrès aussi rapides que les autres jeunes personnes qui ont déjà été confiées à votre maison.

J'ai l'honneur d'être, ma révérende Sœur,

Votre très humble et obéissant serviteur en Notre-Seigneur,

† Michael, évêque de Toronto. »

Toronto, 15 janvier 1846.

Ma révérende Sœur,

« Votre intéressante lettre du 29 décembre, dans laquelle, à l'occasion de la nouvelle année,

vous m'assurez des prières de votre Communauté si digne d'être encouragée, m'a causé un plaisir bien sensible. Je ne doute pas que vous ne formiez des vœux bien sincères pour que mes faibles travaux soient couronnés de succès, et que l'œuvre de Dieu avance rapidement dans ce nouveau diocèse. Que je m'estimerais heureux si, comme le saint évêque de Montréal, j'avais une communauté aussi forte, aussi capable que la vôtre pour répandre l'instruction dans toutes les villes et endroits considérables du diocèse de Toronto ! Assurez les membres de votre maison du vif intérêt que je prends toujours dans tout ce qui les regarde ; et engagez chacune à prier Dieu qu'il m'envoie, de quelque part que ce soit, quelques véritables religieuses, aussi capables, aussi dévouées, aussi peu prétentieuses, que les bonnes Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame. Je ne manquerai pas de penser à elles au saint autel.

Recevez vous-même, ma révérende Sœur, l'assurance des sentiments tout particuliers avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Votre très dévoué serviteur en Notre-Seigneur,

† Michael, évêque de Toronto. »

L'année suivante, Mgr Power fit venir dans sa ville épiscopale les religieuses de Notre-Dame de Lorette. L'origine de cette communauté date de 1530 ; elle fut fondée par la comtesse Luiglia

Torelli en faveur de quelques dames anglaises, exilées de leur patrie à cause de leur attachement à la religion catholique. Des essaims de ces religieuses s'établirent à Munich, en Bavière, 1631; en Angleterre, 1669, de là à York, 1680 où elles subsistent encore. De la maison de Bavière est issue celle de Rathfarnham, près Dublin, Irlande, fondée par Madame Ball, en 1821. C'est de Rathfarnham que sont venues les religieuses de Toronto; Madame Ignace Hutchison, Sœur Marie-Thérèse, Ellen Deese (née en 1821, morte en 1889), etc. Les fondatrices au nombre de cinq, étaient parties de Rathfarnham le 5 août, fête de Notre-Dame des Neiges; elles arrivèrent à leur poste le 16 septembre... c'était l'année du typhus, et elles étaient à peine rendues que leur fondateur-évêque fut atteint de l'épidémie; il en mourut au bout de quatorze jours, 1er octobre 1847. Son successeur fut M. de Charbonnel, p.s.s., arrivé au Canada en 1839, sacré évêque par Sa Sainteté Pie IX en 1850, entré chez les Pères capucins de Lyon après avoir résigné son siège en faveur de Mgr Lynch, fait évêque de Sozopolis en 1869, et archevêque en 1875.

Les religieuses de Toronto ont formé des établissements à Belleville, Lindsay, Hamilton, Niagara Falls, Guelph, Stratford, Joliet d'Illinois. Il ne faut pas les confondre avec d'autres religieuses, dites aussi de Lorette, ou « Les amies de Marie au pied de la croix »; fondées au Kentucky en 1812 par le Père Charles Nerinck, destinées aussi à l'enseignement des petites filles, et dont Mgr Flaget disait que, par leur

austérité, elles faisaient revivre les anciens monastères de la Palestine et de la Thébaïde.

M. JEAN-BAPTISTE THAVENET, P.S.S.

Bien des fois dans le cours de nos annales, nous avons mentionné le nom de M. Thavenet. Ce n'est pas sans une profonde émotion et vénération que nous l'inscrivons ici parmi les protecteurs de notre Congrégation, comme bienfaiteur insigne; car avec le souvenir de ses bienfaits signalés se présente celui de l'ingratitude dont il fut payé. Cette monnaie toujours odieuse, dut l'être spécialement au cœur si bon, si digne, si généreux de M. Thavenet. Il lui fallait sans doute ce trait de ressemblance avec le divin Maître... Mais si comme Notre-Seigneur, il fut méconnu d'un grand nombre, comme lui aussi, il rencontra quelques cœurs reconnaissants. M. Thavenet avait obligé tout le pays dans ses associations religieuses; et ce n'est pas de notre Communauté heureusement qu'il reçut des sujets de peine. Nous avons un monument de la reconnaissance de nos Mères à son égard dans les lignes suivantes insérées au journal de Mère Sainte-Madeleine, après son décès, qui eut lieu le 16 décembre 1844:

« *Reconnaissance que la Communauté doit à la mémoire de M. Thavenet* ». Notre Commu-

nauté le regarde à bien juste titre comme un de ses principaux bienfaiteurs, et lui doit une reconnaissance éternelle, pour lui avoir obtenu par un travail, des soins et des économies de tout genre, pendant tant d'années, une somme de plus de 250,000 livres, qui a été employée à bâtir notre si belle, si grande communauté! Oui, après Dieu, si nous sommes si bien logées, c'est bien à M. Thavenet que nous en sommes obligées. N'oublions pas non plus la profonde et très vive gratitude que nous devons au Séminaire Saint-Sulpice de Montréal et à celui de Paris, pour avoir si généreusement et si gratuitement sacrifié pour nous un sujet si précieux à la Compagnie. M. Thavenet n'a jamais voulu accepter pour lui la moindre somme; nos offres de rétribution lui faisaient peine... Nos prières étaient la seule chose qu'il réclamait, disant avec humilité qu'il était trop bien payé en rendant ces quelques légers et petits services aux établissements du Canada, de contribuer à procurer en quelque chose la gloire de Dieu, et d'avoir quelque part au bien que ces établissements rendraient à la religion. M. Thavenet proposa aux trois communautés de Montréal, l'Hôtel-Dieu, la Congrégation, l'Hôpital-Général, d'offrir à l'église paroissiale un bel ostensoir coûtant 4,000 francs; somme de beaucoup inférieure à la valeur de l'objet, qui ne fut obtenu à ce prix qu'à cause de la faillite de l'orfèvre du roi, à Paris. La proposition fut acceptée, et l'ostensoir offert en reconnaissance du remboursement de nos fonds. »

Cette belle pièce d'orfèvrerie est exposée, aujourd'hui (1941) au « Musée Notre-Dame », à gauche de la chapelle de Notre-Dame du Sacré-Cœur, église Notre-Dame.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I

SŒUR MARIE-FRANÇOISE HUOT, DITE SAINTE-GERTRUDE.
18e Supérieure de l'Institut
1840-1843

État des missions pendant la supériorité de Sœur Marie-Françoise Huot, dite Sainte-Gertrude

1840-1843

Nécrologies des Sœurs décédées pendant la supériorité de Sœur Marie-Françoise Huot, dite Sainte-Gertrude

---

CHAPITRE II

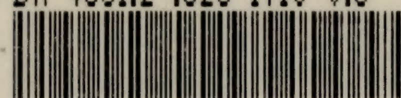
SECONDE SUPÉRIORITÉ DE MÈRE SAINTE-MADELEINE

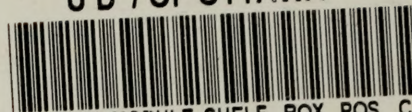
Annales de l'Institut

1843-1849

État des missions pendant la supériorité de Sœur Catherine Huot, dite Sainte-Madeleine 1843-1849

Nécrologies des Sœurs décédées pendant la supériorité de Sœur Catherine Huot, dite Sainte-Madeleine





U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 06 13 09 11 12 8